

OEUVRES COMPLÈTES

DU BIENHEUREUX

A.-M. DE LIGUORI,

ÉVÊQUE DE SAINTE-AGATHE DES GOTHS,

TRADUITES DE L'ITALIEN EN FRANÇAIS ET MISES EN ORDRE,

PAR UNE SOCIÉTÉ D'ECCLÉSIASTIQUES,

sous la direction

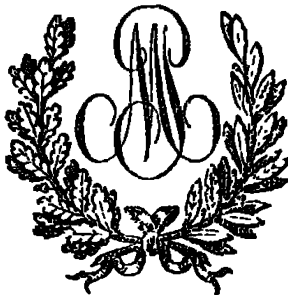
DE MM. LES ABBÉS VIDAL, DELALLE ET BOISQUET.

OUVRAGE DÉDIÉ A MONSIEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

—
TOME DIX-HUITIÈME.
—

ŒUVRES DOGMATIQUES.

VÉRITÉ DE LA FOI, RENDUE ÉVIDENTE PAR SES SIGNES DE CRÉDIBILITÉ. —
DISSERTATION CONTRE LES MATÉRIALISTES ET DÉISTES. — DISSERTATION
SUR LES FINS DERNIÈRES. — RÉFLEXIONS DIVINES.



PARIS,

PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

PLACE SAINT-ANDRÉ DES ARTS, 11.

PARENT-DESBARRES, ||

RUE CASSETTE, 23.

LAGNY FRÈRES.

RUE BOURBON-LE-CHATEAU, 1.

1843.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2012.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

OEUVRES COMPLÈTES

DI. BIENHEUREUX

A.-M. DE LIGUORI.

SANTO-DOMINGO. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAT.

VÉRITÉ DE LA FOI,

RENDUE ÉVIDENTE

PAR LES SIGNES DE CRÉDIBILITÉ

QU'ELLE PRÉSENTE.

BUT DE L'OUVRAGE.

L'Apôtre définit la foi : Le fondement des choses que nous espérons, et la conviction des choses que nous ne voyons pas. *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.* (Hebr. II. 1.) Elle s'appelle le fondement des choses que nous espérons, parce que la foi est la base sur laquelle repose notre espérance : sans la foi il n'y aurait point d'espérance : on ajoute : La conviction des choses qui ne sont pas apparentes, parce que la foi est claire d'un côté et obscure de l'autre. Elle est claire, comme nous verrons, par les signes qui la rendent certaine, à notre croyance. Elle est obscure par les vérités qu'elle enseigne, lesquelles sont cachées à nos yeux.

C'est ce qui convenait à l'honneur de Dieu et à notre salut. Il fallait à l'honneur divin que Dieu nous conduisit au salut éternel par la voie de la foi : car il était juste que l'homme non seulement soumit à Dieu sa volonté, en obéissant à ses préceptes, mais encore qu'il assujettît son intelligence, en croyant à ses

paroles. Quel serait l'honneur que l'homme rendrait à Dieu s'il ne croyait que les choses qu'il voit, ou qu'il comprend ? L'homme honore Dieu, et l'honore beaucoup lorsqu'il croit ce qu'il ne voit et ne comprend pas ; et qu'il croit tout par la seule raison, que Dieu l'a dit. Mais aussi, c'est ce qui rend la foi une science qui surpasse toute autre science. *Ecce Deus magnus vincens scientiam nostram.* (Job. xxxvi. 26.) C'est une science infuse qui nous vient de la lumière divine, laquelle dépasse toutes les lumières de la nature humaine et angélique. C'est pour cela que bien que les objets de notre foi nous soient cachés, dans cette vie présente, cependant ils sont si certains, que leur certitude est même plus forte que la certitude de toutes les choses que nous voyons avec nos yeux et de toutes les vérités que nous connaissons par l'effet de notre intelligence, puisque ces dernières vérités que nous connaissons, nous sont données ou par nos sens, qui souvent nous trompent, ou par notre intellect, qui aussi nous induit en erreur, tandis que les vérités de la foi nous viennent de la manifestation de Dieu, qui ne peut ni être trompé, ni nous tromper.

Il fallait encore pour notre utilité, que les choses de la foi fussent obscures pour nous, parce que si elles étaient évidentes, la foi ne serait plus foi, mais elle serait une évidence, qui nous forcerait sans notre choix à la croire véritable, en sorte qu'en l'admettant, nous n'y aurions aucun mérite, car le mérite consiste à croire non pas nécessairement, mais volontairement ce que nous ne pouvons pas comprendre. La foi, dit St.-Grégoire, n'a pas de mérite, lorsque la raison humaine en démontre la preuve. *Fides amittit meritum, cum humana certior præbet experimentum.* C'est pour cela que le Seigneur a dit : Heureux ceux qui

n'ont pas vu et qui ont cru. *Beati qui non viderunt et crediderunt.* (Jo. xx. 29.)

Après tout, les signes qui démontrent la vérité de notre foi, sont si clairs, que selon l'expression du grand Pic de la Mirandole, non seulement c'est une imprudence, mais même une folie de ne vouloir pas la professer. Vos témoignages ne sont que trop croyables dit le Prophète. *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.* (Ps. xcii. 7.) Et c'est ainsi que par une admirable disposition de la providence divine, d'un côté les vérités de la foi sont obscures pour nous, afin que nous ayons du mérite à les croire, et que de l'autre, les motifs de croire qu'elle est la foi seule véritable, sont évidents, afin de ne pas laisser aucune excuse aux incrédules, s'ils ne veulent pas la croire. Celui qui ne croira pas sera condamné. *Qui verò non crediderit condemnabitur.* (Marc. xvi. 16.) C'est ce qui a fait dire à Hugues de St.-Victor : C'est avec justice qu'une récompense est accordée à la foi des fidèles, et qu'un supplice est réservé aux infidèles pour leur infidélité. *Iustè et fidelibus pro fide datur præmium, et infidelibus pro infidelitate supplicium.*

En conséquence, nous catholiques, nous devons, d'un côté remercier Dieu constamment, parce qu'il nous a fait le grand don de la véritable foi, en nous associant aux enfants de la sainte Église catholique, et de l'autre côté, nous devons, avec humilité, soumettre notre esprit aux vérités de la foi comme des enfants simples et dociles, selon l'avertissement que St.-Pierre nous en donne en disant : Désirez ardemment comme des enfants nouvellement nés, le lait spirituel et tout pur. *Sicut modò geniti infantes rationale sine dolo luc concupiscite.* (St.-Pierre. i. epist. ii. 2.)

Les mystères de la foi ne sont pas opposés à la rai-

son, mais ils sont supérieurs à notre raison humaine, aussi nous ne devons pas chercher à vouloir les comprendre comme font les orgueilleux qui ne pouvant par leur faible intelligence pénétrer ces mystères, s'embarassent dans beaucoup de difficultés dont ils ne peuvent ensuite se retirer. La foi appartient aux humbles et non aux orgueilleux dit St.-Augustin. *Non est fides superbiorum, sed humilium.* (Serm. 36. de verb. Dom.) Aussi Ste.-Thérèse disait, que moins elle pouvait saisir les mystères divins avec sa raison naturelle, plus elle les croyait dévotement, et même qu'elle éprouvait un plaisir sensible de ne pas pouvoir les comprendre. Étant près de la mort, elle ne cessait de remercier le Seigneur de lui avoir accordé le don de la foi en l'ayant faite enfant de l'Église. *Par-dessus tout, dit-elle en mourant, à plusieurs reprises, je suis enfant de l'Église. Je suis enfant de l'Église.*

La même sainte disait que tous les péchés des fidèles naissent du manque de foi, et elle disait vrai. Car il est impossible qu'il s'éloigne de Dieu, celui qui a toujours devant les yeux les vérités de la foi, la grandeur du Tout-Puissant, l'amour qu'il nous porte, les bienfaits dont il nous comble, et spécialement l'œuvre de la rédemption du genre humain, la passion et le don du Saint-Sacrement de l'autel; il ne péchera point, celui qui médite souvent sur la mort qui est inévitable, sur le jugement divin qu'il doit subir un jour; enfin, sur l'éternité heureuse ou malheureuse qui lui tombera en partage. Voilà pourquoi il faut souvent se renouveler dans les sentiments de la foi, en se rappelant les maximes éternelles. Les saints firent ainsi, et ils ont acquis la couronne immortelle. Dans ce but, j'ai voulu publier ce petit ouvrage, où j'ai présenté brièvement les signes qui

nous démontrent la vérité de notre foi. J'avertis cependant que nous ne devons pas croire les enseignements de la foi à cause de ces motifs , mais que c'est sur la seule véracité infaillible de Dieu , que nous devons fonder la croyance de toutes les choses qui nous sont révélées , par l'entremise de la sainte Église catholique. Les signes que nous présenterons doivent nous faire voir et juger que l'unique véritable foi est celle qui nous est enseignée par cette même Église catholique.

Dans ce petit livre , je ne refute pas les athées , et je ne prouve pas l'existence de Dieu , parce que j'en ai parlé déjà dans un autre ouvrage , fait contre les matérialistes (1). Ici , je dis seulement contre ces impies : Il est évident et nécessaire qu'il existe un Dieu , principe éternel , qui a produit tous les êtres créés dans le temps ; sans cela , sans l'existence de ce principe éternel , il n'y aurait rien de créé dans l'Univers.

En vain les athées ont-ils recours à l'éternité de la matière , en affirmant que cette matière a été le principe de l'existence de toutes les autres créatures , parce que nous avons réfuté jusqu'à l'évidence , dans l'ouvrage que je viens de citer , cet insoutenable système , et nous en dirons quelques mots dans le dialogue que nous ajouterons au présent écrit. Il en est de même pour l'autre sophisme , qui prétend que les êtres sont les effets de la nature ; car nous répondons : Ou cette nature est privée d'intelligence , et alors elle n'a pas pu donner un ordre aussi bien réglé et aussi immuable aux choses créées de l'univers , comme nous le voyons. Pour établir un tel ordre , il fallait

(1) On peut lire ces dissertations contre les matérialistes et les déistes , *tome xvii^e*.

une intelligence infiniment savante. Ou cette nature est une pure intelligence , et alors nous disons qu'elle est Dieu : donc , si Dieu existe , il doit nécessairement exister une religion , car Dieu étant le suprême maître et le Créateur de tout , il veut à bon droit être reconnu et honoré par ses créatures. Or, voyons parmi toutes les religions laquelle est véritable , et quelle autre renferme en elle-même autant de preuves de véracité que notre religion catholique et romaine. Examinons en conséquence ces signes, ou pour mieux dire , ces motifs de la vérité de notre sainte foi.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIER SIGNE DE CRÉDIBILITÉ.

Sainteté de la doctrine.

Le premier motif qui nous démontre la vérité de notre foi, c'est la sainteté de la doctrine que la sainte Église catholique nous enseigne. Soit pour ce qui regarde les mystères que nous devons croire, soit pour ce qui regarde les vertus que nous devons pratiquer. Et ici, il faut remonter aux principes des choses.

Nous voyons le genre humain si déconcerté, surtout avant la venue de Jésus-Christ, que les hommes (excepté le petit nombre qui occupait un coin de la terre, la Judée) ne connaissaient pas le Créateur. Quelques-uns d'entr'eux adoraient comme dieux les planètes, quelques autres les éléments, ceux-ci les bêtes (jusqu'aux serpents et aux souris), ceux-là les herbes des jardins potagers, comme les oignons, et l'ail; d'autres adoraient, après leur mort, les hommes qui de leur vivant avaient été renommés par leurs impiétés et leurs vices. On avait élevé au rang de la divinité un Jupiter et un Mars adultères, une Vénus impudique, un Apollon incestueux, un Vulcain vindicatif. Bien plus, on admit au nombre des Dieux un Néron, un Caligula, un Domitien, qui, pendant leur vie avaient été regardés comme des monstres d'incontinence et de cruauté. Le sénat romain osa aller jusqu'à consacrer comme déesse une certaine *Flora*,

courtisane publique, parce qu'elle lui avait légué en héritage les biens quelle avait acquis par l'exercice de son infâme métier. Ensuite les hommes offraient à ces faux Dieux les sacrifices les plus barbares et les plus abominables qu'on puisse imaginer. Pñilon écrit que le roi Aristomène sacrifia à Jupiter trois cents hommes en un seul jour : on allait jusqu'au point de faire au démon l'offrande de la vie de ses propres enfants. Je ne rapporte pas ici les sacrifices indécents qu'on avait l'habitude de faire, parce que j'ai même honte de les rappeler. L'invention du diable fut de faire que les hommes les plus vicieux fussent regardés comme des dieux, afin que leurs vices n'inspirassent aucune répugnance, et même qu'ils fussent honorablement imités par les autres. *Ipsa vitia* (dit Lactance) *religiosa sunt; non modò non vitantur, sed etiam coluntur.* (Lac. Lib. 1. cap. 13.)

En outre, nous voyons même aujourd'hui le genre humain enclin aux mauvais désirs, aux vengeances, à l'envie, à l'ambition, à l'impudicité, choses toutes contraires à la droite raison. Tous les ouvrages de Dieu sont parfaits; ainsi il ne pouvait créer l'homme aussi déréglé. D'où est né donc un tel désordre? cherchons-en l'origine. La voici: Adam, le premier homme fût créé de Dieu avec la droiture originelle, c'est-à-dire avec les sens subordonnés à la raison, et la raison subordonnée à Dieu; mais Adam désobéit à Dieu en mangeant du fruit défendu, et voilà pourquoi lui et ses descendants furent dépouillés de la grâce divine et restèrent dans le désordre, leurs sens s'étant révoltés contre leur raison, et leur raison contre Dieu.

Ce grand mal avait besoin d'un grand remède : que fit Dieu? ayant pitié des hommes et ne voulant pas les perdre, il résolut d'envoyer son fils pour les rache-

ter de la ruine où ils étaient tombés, et il décida que ce Rédempteur, par ses mérites et par sa mort obtiendrait leur salut. C'est pour cela que Dieu envoya, avant la venue de ce Sauveur, les prophètes, pour l'annoncer au monde, afin que l'homme cherchât à se sauver, par l'espoir des mérites de ce même Sauveur. Par la même raison, Dieu fit consigner dans les saintes Écritures toutes les prophéties les plus circonstanciées de la venue, des œuvres, de la vie et de la mort du Rédempteur, afin qu'après son arrivée les hommes ne pussent plus en douter. A cette dernière fin il établit son Église dans la Judée, et y promulgua encore ses lois, pour que les hommes comprissent mieux, non seulement avec leurs lumières naturelles, mais encore avec l'aide de ces lois, ce qu'ils devaient faire et ce dont ils devaient s'abstenir. Voici enfin de quelle manière le Verbe éternel descendit sur la terre, il prit un corps humain, naquit, et promulgua sa loi de grâce; qui ensuite a été écrite dans les Évangiles, et qui ne détruit pas l'ancienne, mais la perfectionne. Puis pour empêcher que les fidèles ne vinsent à s'égarer dans les doutes, qui devaient naître sur cette même loi divine, il établit sa nouvelle Église, laquelle étant éclairée de Dieu même, enseignerait aux fidèles tout ce qu'ils devaient croire et pratiquer, concernant les mœurs. Il a établi cette Église comme la colonne et la base de la vérité, et lui a promis que tous les efforts de l'enfer ne pourront jamais prévaloir contre elle, ainsi que l'Apôtre l'a écrit : *Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis* (1. Tim. III. 25.) Et comme le Christ a dit à St.-Pierre : *Ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* (Matth. XVI. 18.)

C'est cette Église qui nous fait connaître le Dieu

véritable, qui est la dernière de nos fins. C'est elle qui nous fait comprendre sa nature divine et qu'il possède toutes les perfections. C'est elle qui nous dit quel est le prix éternel préparé aux justes, et quelle est la punition éternelle réservée aux pécheurs. Pour ce qui regarde les mœurs, l'Église nous enseigne une foi toute sainte, pleine de charité et de droiture, elle nous apprend à vaincre les appétits désordonnés, à aimer notre prochain comme nous-mêmes, et Dieu plus que tout autre chose; en un mot l'Église nous propose les lois divines et humaines que nous devons, et que nous pouvons facilement observer, avec l'aide de la grâce divine. Elle nous propose encore les conseils divins qui nous rendent plus facile l'observance des préceptes, et par lesquels nous devenons plus agréables à Dieu. Elle nous fait connaître aussi les moyens qui peuvent nous conserver dans la grâce divine, et comment nous pouvons la récupérer, quand par malheur nous l'avons perdue. Ces moyens sont les saints Sacraments, institués par Jésus-Christ, par lesquels il nous remet les péchés, et nous communique les grâces que les mérites de sa passion nous ont procurées. L'Église nous apprend qu'abandonnés à nos seules forces, nous sommes trop faibles pour observer les préceptes divins, et pour vaincre les ennemis qui nous portent à les enfreindre; et comment à cause de cette faiblesse nous devons toujours avoir recours à Dieu dans nos prières, afin d'obtenir de lui l'aide dont nous avons besoin pour ne pas succomber à la tentation.

Qu'on regarde si parmi toutes les fois, il est possible d'en trouver ou d'en imaginer une qui soit plus sainte, plus juste et mieux ordonnée. Au contraire, qu'on examine ce que les religions fausses enseignent.

La religion des Juifs fut jadis droite et sainte, mais ensuite, ils ont refusé de recevoir la nouvelle loi, la loi de grâce, ils sont restés aveugles, et sont tombés dans mille inepties, et mille impiétés. Les Hébreux modernes qui sont appelés Talmudistes, parce qu'ils ont embrassé la croyance du Talmud, livre ou loi rempli de fables, d'erreurs et de blasphèmes, disent que leur croyance dépend d'une autre loi qui fut donnée à Moïse verbalement. Pour cette raison, les auteurs du Talmud, en le publiant, en donnèrent que tout ce qui y était renfermé, fût observé comme les lois divines, et portèrent peine de mort contre les infracteurs. Pour ce qui regarde les mystères divins, les Talmudistes assurent que pendant une partie de la nuit, Dieu rugit comme un lion, et s'écrie : *Hélas ! j'ai détruit ma maison, j'ai brûlé mon temple, et j'ai rendu mes enfants esclaves !* Ils assurent que Dieu emploie le jour une partie à étudier la loi et parfois le Talmud ; une partie, à instruire les enfants morts en bas âge, et une partie à juger le monde, et que dans les trois dernières heures, il s'amuse avec un dragon appelé Leviatan. Ils disent que Dieu, avant de créer l'univers faisait et défaisait plusieurs mondes, et que maintenant, après avoir créé celui-ci, il va la nuit à cheval sur un chérubin, visiter dix-huit mille autres mondes qu'il a créés. Les mêmes Talmudistes disent qu'une fois Dieu fit un mensonge, afin de réconcilier Abraham et Sara. Ils disent que s'étant aperçu qu'il avait donné à la lune une lumière plus petite que celle qu'il avait donnée au soleil ; il ordonna à Moïse d'offrir en sacrifice un bœuf, pour obtenir le pardon de cette faute.

A l'égard des mœurs, les Talmudistes débitent qu'adorer les idoles, ou par amour ou par crainte,

ce n'est pas un péché; de même que ce n'est pas un péché de maudire son père et sa mère, ou Dieu lui-même, pourvu qu'on ne profère pas les noms de Dieu, tels que *Adonai*, *Eloin*, *Sabaoth*. Ils disent que si un homme lie son compagnon et le fait mourir de faim, ou qu'il le jette au-devant d'un lion, il n'est pas assujéti à la peine de mort; que le contraire arrive s'il le fait mourir de faim sans le lier, ou s'il le jette aux mouches. Ils disent que, si un criminel est condamné à l'unanimité par ses juges, il échappe à la mort; que le contraire arrive s'il est condamné par une partie, et absous par l'autre. Les Talmudistes assurent enfin que celui qui mange au moins trois fois tous les samedis, est sûr d'acquérir son salut éternel. Celui qui désirerait connaître les autres folies et les autres erreurs des Juifs d'aujourd'hui, peut consulter le P. Grenade. (Symbole. Part. iv. Trait. 2. Chap. 22.) Et le P. Signeri. (L'incrédule sans excuse. Part. II. Chap. 24. N° 12.)

La secte mahométane, au lieu du Talmud, regarde l'Alcoran comme sa loi et sa règle de foi. Cet Alcoran approuve toute religion qui a pour but l'adoration de Dieu, et il promet le paradis à celui qui vit suivant la loi qu'il a choisie, bien qu'il passe, selon son caprice, de l'une à l'autre. Pour les mystères à croire, il enseigne que les damnés mêmes qui croient à l'Alcoran, sont délivrés de l'enfer; c'est pour cela que les mahométans, en se rasant la tête, laissent une mèche de cheveux, espérant que Mahomet, en les saisissant par là, pourra les tirer de l'enfer. Ils se flattent que leur prophète, par ses prières, sauvera tous ses prosélytes, au moins au jour du jugement dernier. Enfin, pour les autres damnés, l'Alcoran assure que l'enfer ne durera pas plus de mille ans. Il renouvelle en cela

l'erreur d'Origène. Ensuite, le paradis promis par l'Alcoran est tel que les bêtes mêmes en rougiraient, si elles avaient la raison : c'est un paradis de plaisirs sensuels, au point que Avicenne, mahométan, rougissant d'une telle promesse, chercha à persuader que Mahomet avait parlé allégoriquement ; mais l'Alcoran n'admet d'aucune façon cette explication d'Avicenne.

Pour les mœurs, l'Alcoran permet à chacun de voler à son gré ; il permet à tout homme d'avoir autant de femmes qu'il peut en nourrir, et de divorcer à son caprice. Il permet toute espèce d'impudicités avec ses esclaves ou avec ses sujettes.

L'Alcoran ordonne la guerre et la vengeance, comme si elles étaient des choses glorieuses ; il ordonne de tuer celui qui ne lui prête pas foi. L'Alcoran veut qu'on soit en communication avec les démons, afin de deviner par des enchantements et des sortilèges.

Je ne parle pas des autres sectes hérétiques, dont chacune a ses erreurs et ses désordres particuliers. Mais il faut dire ici quelques mots sur les dernières hérésies du Nord, connues sous la dénomination de religion réformée. Cette religion prétendue réformée (dont les chefs furent Luther, Zuingle et Calvin) enseigne, entre autres, deux dogmes fondamentaux, si impies, qu'ils détruisent la bonté, le mérite de toutes les bonnes œuvres, et ouvrent le champ à tous les vices. Le premier de ces dogmes est, que tous les hommes naissent infectés également du péché originel, mais, de telle sorte, que toutes les actions de l'homme, soit bonnes, soit mauvaises, même après le baptême, sont perverses, et méritent les peines éternelles. Le second dogme est, que la foi seule, sans

être aidée par aucune autre vertu, rend l'homme juste, et le sauve; car (comme ils disent), ce n'est pas par la charité ou par la grâce que les péchés sont remis à l'homme; mais c'est par la confiance qu'il a dans la miséricorde divine, par les mérites de Jésus-Christ. Voilà ce qui fait que ses péchés ne lui sont pas imputés à crime, et qu'au contraire il s'impute à lui-même la justice du Rédempteur; de sorte que par ce moyen il devient juste, et qu'il se sauve. A la suite de ces deux erreurs, le réformateur en enseigne plusieurs autres: par exemple, que l'homme, après le péché d'Adam, ayant perdu le libre arbitre, est forcé à vouloir ou à ne pas vouloir ce à quoi Dieu l'a prédéterminé; que Dieu ne nous donne pas la grâce pour faire le bien, ni qu'il ne permet pas seulement le mal, mais que c'est lui qui opère en nous toutes les actions bonnes ou mauvaises; que les préceptes divins ne nous regardent pas, puisqu'ils sont impossibles, et qu'ils ne peuvent pas être observés; que les Sacraments ne nous servent à rien pour obtenir la grâce divine; qu'aux prédestinés seuls est accordée la grâce de la justification, et que Dieu a prédéterminé tous les autres au mal; que quiconque a foi en Jésus-Christ, persévère infailliblement et se sauve certainement, quand même il commettrait toutes les scélératesses possibles. Et voilà la belle religion réformée, qui a transformé l'homme en un monstre infernal, puisqu'elle l'a délivré de l'observance de toutes les lois, et lui a permis de se souiller de tous les péchés les plus énormes, excepté de celui d'infidélité. C'est ainsi que Luther parle, et il ne rougit pas de l'écrire: Voyez-vous, dit-il, combien est riche le chrétien! Nul péché, excepté l'incrédulité, ne peut le damner. Tous les autres crimes sont effacés par la foi, tant que la

foi existe. *Vides qudm dives sit homo christianus! Nulla peccata possunt eum damnare, nisi sola incredulitas. Cætera omnia, si stet fides, absorbentur per eamdem fidem.* (Luther. De votis monach.) Mais Calvin alla plus loin, et dit que les bonnes œuvres, non seulement n'aident pas la foi, mais même qu'elles y répugnent. *Tùm fidei justitiæ locus est, ubi nulla sunt opera, quibus debeat merces.*

Donc, suivant les maximes de foi des réformateurs, tous les chrétiens, jusqu'à l'arrivée de ces nouveaux maîtres en religion, seraient damnés, car tous les vrais chrétiens, et spécialement les saints et les martyrs, auraient erré dans la foi, ayant tous cru que le seul mérite de Jésus-Christ n'était pas suffisant pour se sauver, mais que pour cela ils avaient besoin encore de leurs bonnes œuvres. En outre, bien qu'ils eussent espérer leur salut, en se confiant dans les mérites de Jésus-Christ, ils n'ont cependant pas cru comme article de foi, qu'ils fussent prédestinés; au contraire, ils ont tremblé pour leur salut, jusqu'au moment de leur mort. Ils n'ont pas cru pécher, lorsqu'ils cherchaient à acquérir le paradis, en opérant le bien; or tout cela est opposé à la croyance des novateurs. C'est donc avec raison que le P. Ségnéri nous dit que leur croyance et leur doctrine est pire que l'athéisme, car l'athée fait le mal toujours avec crainte, à cause de la difficulté qu'il éprouve de se persuader à lui-même que Dieu n'existe pas réellement, tandis que ces réformateurs agissent avec plus d'assurance, et se flattent d'agir selon la religion que Dieu a donnée.

Au contraire, une des plus grandes preuves de notre religion catholique, c'est qu'elle est exempte des plus petites erreurs. Les mystères qu'elle ordonne de

croire, quoique élevés et au-dessus de la raison, (comme nous l'avons fait observer ci-dessus), ne lui sont pas opposés, et les préceptes qu'elle veut que nous suivions sont tous saints et justes. En effet, y a-t-il rien de plus juste que d'aimer Dieu, notre souverain bien, au-dessus de tous les autres biens qui, en comparaison, ne sont qu'ombre et fumée? Y a-t-il rien de plus juste que de nous aimer, mais d'un amour réglé, incapable de nous tromper par des plaisirs apparents et passagers, d'un amour qui nous conduise à un bonheur qui ne finira jamais? Y a-t-il rien de plus juste que d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, puisque nous sommes tous appelés à vivre sur cette terre, afin de nous aider les uns les autres, par de bons exemples et par des œuvres de charité, comme doivent le faire des compagnons de voyage; pour l'éternité, comme doivent le faire des personnes qui désirent se trouver ensemble réunis dans le paradis, compagnons et concitoyens éternels de cette patrie bienheureuse?

Il est vrai que les préceptes de la loi divine sont par eux-mêmes difficiles aux forces humaines; mais ils cessent de l'être par le secours divin, et ce secours Dieu l'a promis et Dieu le donne à quiconque le lui demande. Demandez, (c'est ainsi qu'il a dit) et vous recevrez. *Petite, et accipietis.* C'est pour cela que le saint concile de Trente nous apprend que Dieu ne commande rien d'impossible, mais qu'en ordonnant, il nous avertit de faire ce que nous pouvons et de demander ce que nous ne pouvons pas, et qu'alors il nous aide à le faire. *Deus impossibilia non jubet, sed jubendo monet et facere quod possis, et petere quod non possis, et adjuvet ut possis.* On ne peut nier que l'Église catholique n'ait toujours possédé un grand nombre

de saints personnages qui ont donné les plus beaux exemples d'humilité, de désintéressement, de chasteté, de justice et de toutes les vertus, et qui, par leur bonne conduite, n'ont incommodé personne ni déplu à qui que ce soit, pas même à ceux qui haïssaient leur manière de vivre, parce qu'elle était un reproche de leurs mauvaises habitudes. Il est certain qu'aucun catholique de bonne vie n'est jamais devenu hérétique ou infidèle, et qu'une quantité d'hérétiques et d'infidèles, qui menaient une vie moins désordonnée que les autres, ont embrassé notre foi pour se sauver : signe évident que, dans le sein de notre Église seulement, on retrouve la vraie sainteté et le véritable salut.

CHAPITRE II.

SECOND SIGNE DE CRÉDIBILITÉ.

La conversion du monde.

Le second signe de crédibilité de la vérité de notre foi est la conversion du monde, opérée par Jésus-Christ et par ses Apôtres. Le monde, comme nous l'avons vu, était en proie à tous les vices auxquels est portée la nature humaine corrompue par le péché, en sorte que pour admirer sa conversion prodigieuse, il est nécessaire de considérer, 1°. la difficulté de la nouvelle foi qui fut prêchée ; 2°. la faiblesse des prédicateurs ; 3°. enfin, l'opposition que les puissants lui firent, afin d'empêcher qu'elle ne fût reçue.

1°. Cette nouvelle loi enseignait des choses diffi-

ciles à croire, par exemple des mystères incompréhensibles à la raison humaine, tels que le mystère de la très-sainte Trinité, par lequel nous devons croire qu'il y a vraiment trois personnes divines, mais qu'elles ne font qu'un seul Dieu, parce qu'elles ont une même substance, une même essence, et une même volonté; tel que le mystère de l'Incarnation, par lequel nous devons croire que le Fils de Dieu s'est fait homme, qu'il est une seule personne, laquelle est vrai homme et vrai Dieu, et laquelle a souffert beaucoup de peines et la mort, pour sauver le genre humain. Oh ! quels extrêmes infiniment éloignés entre eux ! Dieu et homme ! Croire la grandeur anéantie ! croire la hauteur humiliée ! de façon que nous devons adorer comme Dieu un homme condamné et mort sur la croix, choses qui, selon l'Apôtre, parurent d'abord à ceux qui les entendirent un scandale et une folie. *Prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scandalum, Gentibus autem stultitiam.* (1. Cor. II. 23.) Enfin, notre religion enseigne des choses difficiles à comprendre, lorsqu'elle nous parle du mystère du très-saint Sacrement de l'autel, par lequel nous sommes obligés à croire qu'en vertu des paroles de la consécration, la substance du pain et du vin est changée au corps et au sang de Jésus-Christ ; lorsqu'elle nous parle de la résurrection des morts, par laquelle nous sommes tenus à croire qu'un corps réduit en poussière devra ressusciter au jour du jugement dernier, tel qu'il était durant sa vie.

En outre, cette loi enseignait des choses difficiles à pratiquer, car elle enseignait l'abnégation de soi-même, elle enseignait à vaincre ses désirs, à aimer ses ennemis, à mortifier sa chair, à souffrir en paix, à s'humilier devant tout le monde, à supporter le

mépris et à placer tout son bonheur dans l'espérance de la vie future, et elle enseignait cela à des personnes aveuglées par leurs passions, et habituées aux vices, et qui mettaient toute leur félicité dans les plaisirs de la vie présente. Que Luther et Calvin se taisent donc; qu'ils ne se vantent pas de la multitude des prosélytes qu'ils firent à la doctrine qu'ils débitèrent : s'ils avaient prêché le jeûne, la pénitence, la chasteté, le renoncement à ses biens, l'abnégation de l'amour-propre : alors, en vérité, le nombre des prosélytes aurait été un miracle, comme il le fut dans notre religion, prêchée et embrassée par une multitude immense. Mais prêchant la liberté des sens et la suppression de toute espèce de mortification, et de toute obéissance aux lois et aux supérieurs; c'eût été un prodige, non d'avoir beaucoup de prosélytes, mais d'en avoir peu. Ce serait merveilleux de voir un ruisseau monter sur une montagne, mais il ne l'est pas de le voir descendre dans la vallée.

2°. Il faut considérer, quels furent les prédicateurs qui durent répandre cette nouvelle loi de Jésus-Christ, et chasser du monde l'idolâtrie et les vices innombrables dont il était inondé. Ce furent quelques pêcheurs grossiers, hommes illettrés, sans noblesse, sans richesses, et sans protections.

3°. Ces pauvres pêcheurs durent propager la foi au milieu de magistrats, de princes, d'empereurs, qui s'élevèrent contre eux, armés de toutes leurs forces, qui exilèrent, dépouillèrent de leur bien, et firent souffrir la mort la plus horrible à ceux qui embrassaient cette foi. Et ces prédicateurs eurent la consolation de voir en très-peu d'années, la foi chrétienne publiée et embrassée par tout le monde.

C'est pourquoi St.-Paul écrivit aux Romains : Votre

foi est annoncée dans le monde entier. *Fides vestra annuntiatur in universo mundo.* (Rom. 1. 8.) et aux Colossiens, en parlant de la même foi, il dit que dans tout le monde, elle fructifie et croît, comme elle a fait parmi eux. *In universo mundo et fructificat, sicut in vobis.* (Coloss. 1. 6.) St.-Ignace au commencement du second siècle et St.-Irénée vers le milieu, attestent que la religion chrétienne était déjà répandue dans toutes les provinces habitées. Ces illustres promulgateurs, de notre foi eurent donc la satisfaction de voir m'épriser et fouler aux pieds par les idolâtres, les Dieux qui avant étaient l'objet de leur adoration, de voir crus tant de mystères difficiles à croire; de voir déracinés les vices qui avaient vieillis avec les siècles, de voir les plaisirs en horreur, les richesses et les honneurs abandonnés; et à leur place de voir chérir les travaux, les ignominies, la pauvreté, les persécutions et les supplices. Et cela arriva spécialement dans les temps heureux de l'Église primitive, époque où les hommes parurent changés en anges.

Qu'il fut beau de voir alors la multitude des anachorètes qui, abandonnant leur patrie et leur maison, peuplèrent le désert, qu'il fut beau de voir tant de martyrs qui, pour ne pas trahir la foi, moururent dans les tourments les plus affreux que la cruauté humaine et la rage de l'enfer surent inventer; ils renonçaient aux richesses et aux honneurs insignes, que les empereurs leur offraient, et ils embrassaient les peines et les tourments de la mort. Ces bienheureux fidèles brûlaient à un tel point d'amour pour Jésus-Christ; qu'ils désiraient avec beaucoup plus d'empressement le mépris, les croix et la mort, que les mondains ne désirent les délices et les grandeurs de la terre. Les préfets de provinces instruisaient les

empereurs , qu'ils ne pouvaient plus trouver assez d'échafauds ni assez de bourreaux , pour le nombre des chrétiens , qui s'offraient à mourir pour la foi de Jésus-Christ. En un mot, il semblait que ces hommes eussent perdu l'existence humaine , et cette horreur naturelle que chacun éprouve pour les souffrances et pour la mort. Qui ne voit que ce ne pouvait pas être là l'œuvre de la nature, mais que ce fut l'effet de la grâce. Et ce qu'il y eut de plus étonnant, c'est que plus les préfets et les empereurs cherchaient à empêcher la conversion des peuples , et que plus ils poursuivaient les fidèles , plus la foi se répandait. Plus on martyrisait les chrétiens , plus les chrétiens se multipliaient : comme si leurs morts , étaient des semences fécondes , qui rendaient des fruits deux fois plus abondants.

Or, si de tels hommes n'eussent pas été des saints , s'ils n'eussent pas reçu de la grâce divine la force nécessaire , comment auraient-ils pu résister à tant de persécutions ? Et ce fut au milieu de ces mêmes persécutions que l'on vit dans toutes les parties du monde, la foi reçue, Jésus-Christ adoré , nombre d'églises édifiées parmi les Juifs, les Grecs, les Romains, les Scythes , les Perses , et parmi les nations les plus barbares , et jusque aux dernières extrémités de la terre. Et en combien de temps, furent opérés ces prodiges ? Tertullien nous dit qu'à la fin du second siècle, il n'y avait pas un coin de la terre qui ne fût habité par des chrétiens. Dans le quatrième siècle , du temps de l'empereur Constantin, notre foi se trouva répandue de tous côtés. St.-Jérôme écrivit de la Palestine. « Les » couronnes des rois sont embellies par les signes » de la croix. Nous recevons tous les jours dans ce » pays des compagnies de moines , qui viennent des

» Indes , de la Perse , et de l'Éthiopie. L'Arménie a
 » déjà abandonné ses sectes. Les Huns apprennent le
 » psautier , les Scythes sont brûlés par la chaleur de la
 » foi , l'armée des Gètes porte les signes de l'Église. »
 Voilà les paroles du saint docteur. Pallade écrivit en
 outre , que vers le commencement du quatrième
 siècle , sur le territoire d'une seule ville d'Égypte ,
 habitaient vingt-mille vierges , qui menaient une sainte
 vie religieuse.

Pour tout dire en un mot , notre sainte foi a été
 universellement embrassée par les nations. C'est
 pour cela qu'on l'appelle catholique , c'est-à-dire uni-
 verselle ; non pas qu'elle soit professée par tous les
 hommes , mais à cause qu'elle est embrassée par toute
 espèce de nations , et qu'elle est répandue dans toutes
 les parties de la terre , encore même , de nos jours
 bien que nous voyions notre religion abandonnée par
 les mahométans et par de nombreuses sectes d'héré-
 tiques , cependant on trouve à peine un coin de la
 terre dépourvu de vrais fidèles qui la professent , et
 d'églises , où au moins Dieu ne soit honoré en secret
 par le saint sacrifice de l'autel , selon la prédiction du
 prophète Malachie , qui porte : Depuis le lever du so-
 leil, jusqu'à son coucher, mon nom est grand parmi les
 nations , et en tout lieu on sacrifie et on offre à mon
 nom une hostie pure. *Ab ortu enim solis , usque ad
 occasum magnum est nomen meum in gentibus , et in omni
 loco sacrificatur , et offertur nomini meo oblatio munda.*
 (Malach. i. 11.) Telle fut la réponse que St.-Augustin
 fit à Cliréséonius , qui lui opposait que notre Église ne
 peut s'appeler *catholique* et *universelle* , du moment que
 sa foi n'est pas embrassée de tout le monde. Il
 suffit (répondait le saint) qu'il y ait dans tout le
 monde de vrais fidèles ; car (répétait-il) pour que

l'Église puisse se dire catholique, il n'est pas nécessaire que tous les hommes de toutes les nations la croient, mais il suffit que dans toutes les nations, il y en ait quelques-uns qui la professent : *Non (oportet) ut omnes credant ; omnes enim gentes promissæ sunt , non omnes homines omnium gentium.* (St.-August. lib. III. cap. 66.) Oui, la vérité de l'Église catholique, apparaît visiblement à tout le monde. Personne ne peut prétexter cause d'ignorance, dit le même St.-Augustin : *Hanc ignorare nulli licet.* (Tract. II. in Ep. 1.) Elle est invisible seulement à ceux qui veulent fermer les yeux pour ne pas voir, et pour suivre leurs mauvais penchants.

Il n'importe qu'on puisse dire avec vérité que beaucoup de nos catholiques mènent une vie indigne de chrétiens. Nous ne nions pas cela ; au contraire nous ajoutons, que les péchés de ces catholiques sont moins dignes d'excuse, puisque, recevant tant de secours par les Sacraments, les prédications et les bons exemples, pourtant ils vivent mal, et sont les ennemis de Dieu. Mais on doit considérer que leurs péchés, bien loin de porter préjudice à la vérité et à la sainteté de notre foi, au contraire, servent à la manifester. C'est une trop grande injustice que d'inculper la foi, à cause de la mauvaise vie des fidèles. Celui qui possède la vraie foi, ne laisse pas pour cela d'être fragile, et enclin au mal ; il ne perd pas non plus la liberté d'embrasser le vice qui le flatte davantage. Dieu veut que nous le servions, mais non de force comme les esclaves, nous obligeant à vouloir par nécessité ce que nous ne voulons pas. Nos erreurs nous sont propres, et ne viennent pas de la foi, ni de l'Église qui nous propose de croire les articles de notre foi. Les Évangiles nous démontrent clairement que

L'Église militante a en elle-même des vierges sages et et des vierges folles, du froment et de l'ivraie, des justes et des pécheurs. Il est encore certain qu'on n'a jamais vu un catholique du temps passé, embrasser un secte hérétique qu'il ne soit devenu encore plus corrompu dans les vices. Au contraire, on n'a jamais vu un infidèle ou un hérétique qui ayant cordialement embrassé notre foi, n'ait réformé ses mœurs. Il est vrai que dans l'Église catholique, il y a beaucoup de méchants, mais il y a aussi beaucoup de bons; on y trouve tant de bons prêtres, tant de religieux, et même tant de séculiers qui, au milieu du monde, mènent une vie sainte. Mais dans toutes les sectes hérétiques, ce serait un prodige d'en trouver un qui vécût bien et éloigné des vices.

Voyons qu'elle a été la naissance et la propagation des autres sectes, en comparaison de notre Église catholique. Les mahométans confessent qu'avant la venue de Mahomet, la loi chrétienne existait déjà, et ils confessent que cette loi enseignait la vraie doctrine, mais comme à la loi de Moïse succéda celle du Christ, ainsi, disent-ils, à la loi de Christ a succédé la loi de Mahomet. Mais s'ils accordent que la doctrine du Christ a été une foi vraie, ils doivent encore confesser que celle de Mahomet est fautive. Car Jésus-Christ a dit que si on n'est pas baptisé, on ne peut pas se sauver. *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et spiritu sancto, non potest introire in regnum Dei.* (Joan. iii. 5.) Jésus a dit aussi que toutes les puissances de l'enfer ne pourraient jamais l'emporter sur son Église. *Portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* (Matth. xvi. 18.) Donc, si non seulement depuis tant de siècles, mais pendant un seul moment, la doctrine du Christ a été vraie, la doctrine de Mahomet ou de tout autre société, con-

traire à celle de Jésus-Christ, n'a jamais pu être vraie. Il est vrai que la loi de Moïse fut vraie, pendant un temps, et que la loi du Messie, qui en diffère, lui succéda. Mais la loi du Messie, loin d'être opposée à celle de Moïse, vint la compléter et la perfectionner, en ôtant les cérémonies et les sacrifices, qui étaient des figures de la loi de grâce, et en y substituant les Sacrements, qui maintenant donnent sa grâce. Du reste, les préceptes qui regardent la sainteté de la vie n'ont pas été altérés par notre Sauveur, au contraire ils sont perfectionnés. C'est pour cela que St.-Thomas, le docteur Angélique dit. (1. 2. 9. 107. à 1. ad. 2.) « Que » la loi évangélique ne s'appelle pas *nouvelle*, pour » être nouvelle de temps, mais parce qu'elle est nou- » velle de perfections. »

Si ensuite nous parlons des derniers hérétiques de l'Église prétendue réformée, leur nouveauté même les décele, non pas comme réformateurs de la religion chrétienne, ainsi qu'ils se disent, mais comme destructeurs de cette même religion. Leurs réformes ne portèrent point sur les mœurs; au contraire, elles ouvrirent la voie à tous les vices, puisque leurs doctrines supprimaient l'obligation d'obéir à toutes les lois humaines et divines. Elles attaquèrent les dogmes de la religion, en prenant à tâche de calomnier l'Église romaine, sous le prétexte qu'elle était corrompue, et qu'elle avait altéré les vrais dogmes de Jésus-Christ. Mais ils n'avaient pas réfléchi que l'Église romaine, comme nous l'avons déjà démontré, une fois établie par le Rédempteur, n'était plus sujette à tomber dans l'erreur, possédant la promesse que Jésus-Christ lui fit, que l'enfer n'aurait jamais aucun pouvoir contre elle. Si donc elle a été

vraie un temps , il est nécessaire de confesser qu'elle a été, et qu'elle sera toujours vraie ; et que toute religion qui s'écarte d'elle est entièrement fausse, si donc il est certain que tous les hérétiques qui ont existé depuis la venue du Messie , tels que les Arius , les Nestorius , et dernièrement les Luther et les Calvin , sont sortis de l'Église romaine , il faut avouer que celle-ci est l'unique et vraie Église , qui se conserve telle qu'elle a été fondée par Jésus-Christ. Toutes les hérésies , nous dit St.-Augustin , sont sorties de son sein , comme des sarments inutiles sont retranchés de la vigne , tandis que l'Église reste toujours invariablement attachée à la même racine. *Hæreses omnes de illâ exierunt , tanquàm sarmenta inutilia de vite præcise ; ipsa autem manet in radice suâ.* (Lib. 1. de symb. cap. 6.) On verra ce point éclairci plus longuement dans le chapitre. IV.

Mais répondront-ils , si la propagation de la religion catholique prouve qu'elle a été la vraie , les mahométans , les Grecs schismatiques et même les sociétés protestantes diront , que leurs sectes sont aussi vraies , puisqu'en très-peu de temps , elles ont été embrassées par beaucoup de peuples. Nous répondons : Il faut observer que ces sectes , ne tirent leur origine que de l'esprit de licence ou d'orgueil. La loi mahométane permet à la chair toute licence en cette vie , et elle en promet une plus grande encore dans l'autre. Ensuite le schisme des Grecs prit origine de l'orgueil d'un Arius , d'un Nestorius , d'un Macédonius et d'autres semblables ministres de Lucifer. Les sectes de Luther , de Zuingle et de Calvin , prirent naissance de l'orgueil , de la licence , et de l'envie de s'emparer des biens ecclésiastiques ; ces sectes se révoltèrent contre l'Église romaine , cherchèrent à abolir la chas-

teté, l'obéissance, et toutes les autres vertus chrétiennes, en lâchant la bride aux passions, et en disant que nos péchés ne pouvaient empêcher que la divine miséricorde ne nous sauvât. Voici ce que prêchait Luther : Plus vous êtes criminel, plus Dieu répand promptement en vous sa grâce. *Quantò sceleratior es, tantò citius Deus suam gratiam infundit.* (Serm. de Friscat. Petri.) Calvin enseignait de même, qu'après avoir mis de côté la loi, et rejeté la pensée de toute espèce de bonnes œuvres, il convenait de s'abandonner entièrement à la seule miséricorde de Dieu. *Sublatâ legis mentione, et omnium operum cogitatione sepositâ, unam Dei misericordiam amplecti convenit.* (Lib. III. inst. cap. 13. §. 2.) C'est pour cela que ces maîtres impies furent suivis de tant de misérables, qui, pour vivre à leur caprice, et sans contrainte, renoncèrent à la vraie foi ; et puisqu'il en est ainsi, comment peut-on prononcer que la propagation de ces sectes qui n'ont eu d'origine que l'orgueil, l'impudeur et la cupidité étaient l'œuvre de Dieu, lorsqu'au contraire les œuvres de Dieu n'ont d'autre but que de procurer sa gloire, et d'éloigner de nous le vice qui est opposé à son honneur et à notre salut éternel ?

CHAPITRE III.

TROISIÈME SIGNE DE CRÉDIBILITÉ.

Stabilité toujours uniforme des dogmes.

Le troisième signe de crédibilité de la vérité de notre foi est, qu'après avoir été propagée par les Apôtres, elle fut toujours stable et uniformément constante dans les dogmes qui nous sont enseignés par l'Église romaine. La promesse que Jésus-Christ avait faite que les forces de l'enfer ne pourraient jamais rien contre son Église, qu'il avait établie comme la colonne de la vérité, ne pouvait pas manquer de s'accomplir. Calvin même ne douta pas de cela, car il écrivait : D'où il s'en suit qu'il ne peut jamais arriver que le démon avec tous les efforts du monde détruise l'Église que Jésus-Christ a établie sur un fondement inébranlable. *Undè sequitur fieri non posse, ut diabolus, cum toto mundi apparatu. Ecclesiam unquam deleat, quæ in æterno Christi solio fundata est.* Les tyrans essayèrent de détruire l'Église de Jésus-Christ. Mais tous leurs efforts ne purent y parvenir ; au contraire, ils servirent à augmenter le nombre de ses prosélytes. Les hérésiarques aussi tentèrent de la souiller de leurs erreurs ; et ils le firent avec plus d'acharnement, car si les tyrans la combattaient au dehors, les hérésiarques étaient des ennemis cachés dans son sein, cependant ils n'ont jamais pu l'ébranler. Si parfois elle a éprouvé des pertes, dans une partie du monde, Dieu d'un autre côté a réparé largement ce dommage.

C'est ce qui est arrivé justement dans ces derniers temps, pendant lesquels les hérétiques modernes ont infecté le Nord. Car notre Seigneur a consolé l'Église par l'acquisition de tant de peuples, dans les Indes Orientales et Occidentales, qui sont venus à la véritable foi, de manière que le gain a été plus considérable que la perte. St.-Augustin avait écrit : Tel est le propre de la véritable Église, de l'Église catholique, c'est qu'elle peut combattre toutes les hérésies, et qu'elle ne peut jamais être vaincue. *Ipsa est Ecclesia vera, Ecclesia catholica, contra omnes hereses pugnare potest, expugnari non potest.* (Lib. 1. de Simb. c. 6.)

Les hérétiques opposent et disent que l'idolâtrie aussi eût de la stabilité pendant de longs siècles, et que depuis la propagation de l'Évangile, le schisme des Grecs, la secte de Mahomet, et la religion des Juifs, existèrent et existent encore constamment. On peut répondre que, pour démontrer la stabilité d'une religion, comme signe de la vraie foi, il ne suffit pas de dire qu'elle a duré long-temps, mais il faut démontrer qu'elle a été combattue, persécutée, et que, malgré cela, elle est restée inébranlable. Or, l'idolâtrie ne peut pas se vanter d'avoir ce caractère, puisqu'elle fut protégée avant d'être chassée de la terre par l'Évangile; et si cette idolâtrie vit aujourd'hui dans quelques recoins du monde, elle y vit et s'y maintient, parce que, non seulement elle n'y est pas persécutée, mais qu'elle y est soutenue par les puissances qui la professent.

Pour ce qui regarde le schisme des Grecs, il n'est pas vrai qu'il ait été constant, car les anciens Grecs reconnurent pour chef de l'Église le Pontife romain, comme il fut déclaré spécialement dans le concile d'Éphèse contre Nestorius, lorsque les Evêques de ce

concile dirent qu'ils condamnaient cet hérésiarque en vertu de la sentence primitive portée par le pape Célestin. Voici leurs expressions telles qu'elles nous sont rapportées par Evagrius : Excités nécessairement par la lettre de notre très-saint Père et collègue Célestin, évêque de l'Église romaine, etc. *Epistolâ SS. Patris nostri et collegæ Cælestini episcopi Ecclesiæ romanæ necessariò compulsî.* (Evagr. Lib. 1. Histor. cap. 4.) On fit de même dans le procès d'Eutychès, qui, ayant été condamné par Elavien dans le 1^{er} concile de Constantinople, eut recours à St.-Pierre Chrysologue, évêque de Ravenne, pour qu'il le protégeât auprès de St.-Léon, pape. St.-Chrysologue lui répondit, qu'il devait se soumettre en tout au Pontife romain. parce que, disait-il, (et qu'on remarque bien cette raison) parce que St.-Pierre, qui vit et préside toujours sur le Saint-Siège, accorde la vérité de la foi à ceux qui la cherchent : quant à nous, nous ne pouvons pas instruire les causes de la foi sans le consentement de l'Évêque de la ville de Rome. *Quoniam S. Petrus qui in propriâ sede vivit et præsidet, præstat quærentibus fidei veritatem : nos enim extra consensum romanæ civitatis Episcopi causas fieri audire non possumus.* (Apud nat. Alex. Hist. Sec. 5. cap. iii. 5.) Mais comme Eutychès ne voulut pas se soumettre, on réunit le concile de Calcédoine, auquel St.-Léon présida, en la personne de ses légats ; et là aussi, il fut condamné avec Dioscore, qui avait eu la hardiesse de réunir un conciliabule à Ephèse, en faveur d'Eutychès, sans l'autorité du Saint-Siège apostolique, ce qui ne s'est jamais fait et qui n'est jamais permis ; ce sont les paroles du concile de Calcédoine. *Sine auctoritate sedis apostolicæ quòd nunquam factum est nec fieri licet.* (Act. III. Apud. Evagr. Lib. ii. chap. 4.) Et il

fut destitué d'après la sentence ainsi conçue : Ainsi le saint Père Léon, par décision de ce St.-Synode et avec St.-Pierre, qui est la pierre inébranlable de l'Église catholique et le fondement de la véritable foi, l'a dépouillé (savoir Dioscore) de la dignité épiscopale, et lui a interdit toute fonction, même sacerdotale. *Unde S. Leo per præsentem sanctum synodum unicum S. Petro, qui est petra catholicæ Ecclesie, et rectæ fide fundamentum nudavit eum, tam episcopatus dignitate, quam ab omni sacerdotali alienavit ministerio.* (Zoc. cit.) Ensuite St.-Léon ayant été prié de confirmer les décisions du concile, il les confirma par la lettre qui commence par ces mots : *Repletum est* ; faisant toutefois ses réserves pour la suprématie qu'on avait accordée au Patriarche de Constantinople sur celui d'Alexandrie et sur celui d'Antioche, par la lettre 59^e qui commence par ces mots : *Omniem quidem fraternitatem*, etc. Je passe sous silence beaucoup d'autres faits pareils, mais des deux que je viens de rapporter, il résulte, 1^o. que le Pape a eu toujours autorité sur le concile ; et, 2^o. qu'il est certain que les Grecs, en s'éloignant de l'obéissance due à l'évêque de Rome, ne conservent pas la doctrine de leurs ancêtres. Ajoutez encore que les Grecs, dans leurs schismes, sont très-divisés entr'eux dans les dogmes de la foi.

A l'égard des mahométans et des Juifs, qu'y a-t-il d'étonnant (dit très-sagement le P. Ségnéri) de voir continuer à briller un feu qui est constamment alimenté par la graisse des plaisirs de la chair ? Ce n'est pas de la foi, mais bien dépravation des sens. Et après tout, où sont les oppositions que la religion mahométane a rencontrées pour se soutenir, et qui ressemblent à celles que la religion chrétienne a souffertes ? d'autant plus que notre loi est répandue dans

beaucoup de provinces, qui ne sont pas sous la domination du pape; tandis que le mahométisme ne vit que dans les pays sujets au grand sultan, où il n'est combattu par personne qui en démontre la fausseté. Ajoutez que les mahométans, bien qu'ils suivent tous la doctrine de Mahomet, sont néanmoins très-discords dans leur croyance, de façon que l'on y compte jusqu'à soixante sectes. Mais comment n'en serait-il pas ainsi, quand Mahomet lui-même se contredit aussi souvent et aussi clairement dans son Alcoran ? A un endroit il dit, que chacun peut se sauver en observant sa propre loi, dans un autre, il dit le contraire. Dans un passage, il nie que les chrétiens aient la loi véritable; dans un autre, il affirme ailleurs, il assure que le Christ fut crucifié en propre personne; plus loin, il dit qu'en son lieu il substitua un autre homme sur la croix; et une infinité d'autres contradictions, que nous ne produisons point, pour ne pas être trop longs.

Ensuite, pour les Juifs, le mépris et l'oppression générale où ils sont, ne nous démontrent-ils pas assez que ce n'est pas de la constance chez eux, mais l'obstination, qui leur avait été prédite plusieurs siècles auparavant, en punition de leur crime, pour avoir refusé la loi de grâce et avoir fait mourir injustement le Rédempteur ? Ils voient bien, les malheureux, que la punition a suivi de près la menace : ils sont privés de temples, de prêtres et de sacrifices ; ils se voient chassés de leur patrie, et détestés par toutes les autres nations ; est-ce là de la constance ? Ensuite, comment les Juifs d'aujourd'hui peuvent-ils avoir une foi constante et inébranlable, si leur doctrine, ainsi que nous venons de le voir, est remplie de tant d'impunité et d'erreurs.

Enfin, au sujet des autres sectes séparées de l'Église catholique, on compte 305 hérésies, sorties de la même, dont, quoique plusieurs d'entr'elles aient obtenu la protection des princes, des empereurs et des hommes savants et puissants, qui les ont défendues par leur voix et par leurs écrits, cependant il n'en existe qu'un bien faible souvenir et quelque misérables restes au milieu de nations sans conscience. Il est bien vrai que jusqu'à présent la religion réformée de Luther et de Calvin est celle qui domine dans plusieurs endroits; mais quelle est sa stabilité, quelle est son uniformité sur les points de la foi? Les luthériens, dans l'espace de cinquante ans, se divisèrent en trois sectes, de luthériens, de demi-luthériens et d'anti-luthériens. Ensuite, les luthériens se subdivisèrent en onze autres sectes, les demi-luthériens en onze, et les anti-luthériens en cinquante-six, d'après ce que nous dit Lindaan, (Epist. Roraem. in Luth.) L'école des calvinistes se divisa aussi en plusieurs sectes, et l'on en compte plus de cent. Lisez Noël Alexandre, (Hist. sec. xv et xvi. cap. 2. art. 17. §. 3.) Et vous verrez en combien de sectes se sont divisés les calvinistes, spécialement en Angleterre. Il y a les puritains, qui suivent exactement la doctrine de Calvin; les piscatoriens, qui furent déclarés hérétiques par les calvinistes français; les anglo-calvinistes, qui consacrent les évêques et ordonnent les prêtres, ce qui est désapprouvé par les autres calvinistes; les indépendants, qui ne connaissent aucun supérieur ni ecclésiastique ni politique; les anti-scripturiaux, qui rejettent toutes les Écritures; les quakers, qui se vantent d'avoir des révélations et des extases continuelles; les ranters, qui regardent comme permis tout ce qui est dicté par la nature corrompue.

La Hollande a été, dans un temps, divisée en deux factions, les Arméniens et les Gomaristes : quoique ensuite dans un de leurs conciliabules de 1618, Arménius, chef d'une de ces sectes fut condamné comme schismatique ; et que Grotius et le chancelier Barneveld, pour n'avoir pas voulu obéir, eussent été, Grotius, emprisonné, et Barneveld, décapité (en 1619). Voilà quelle est la constance et l'uniformité que ces sociétés de novateurs nous font voir ! C'est l'esprit d'orgueil qui fait que les hérésiarques se détachent de l'obéissance due à l'Église, et que leurs sectateurs refusent d'obéir à leurs maîtres mêmes, et qu'ils forment de nouveaux systèmes et des sectes nouvelles.

Mais s'étonnera-t-on que les disciples de Luther et de Calvin soient si discordants entre eux sur les dogmes de la foi, lorsque leurs maîtres sont si contraires à eux-mêmes ? Qu'on lise l'histoire des Variations des Églises protestantes, écrite par Bossuet, évêque de Meaux, et qu'on remarque les doctrines diverses et les contradictions que Luther et Calvin ont dites et écrites contre eux-mêmes. Les contradictions seules, que Luther (ce Luther que tous les protestants regardent comme la source première de la foi véritable, et qui est appelé apôtre par Calvin, lequel n'hésita point à écrire : *Res ipsa clamat, non Lutherem initio locutum, sed Deum, per os ejus.* C'est évident, ce n'est pas Luther, mais Dieu, par sa bouche, qui a parlé au commencement.) Les contradictions, dis-je, que Luther prononça et écrivit de temps en temps, concernant les articles de la foi, suffirent pour faire voir la fausseté de sa croyance. Tant qu'il a vécu, il n'a fait que se contredire ; il a toujours été contraire à lui-même, il a toujours attaqué sa propre doctrine. Il commença par dire que les bonnes œuvres n'étaient

pas nécessaires pour se sauver ; ensuite il enseigna qu'elles étaient nécessaires. Une infinité de contradictions s'échappèrent de sa plume , tant sur la justification et sur la valeur de la foi que sur le nombre des sacrements. Dans le seul article de l'Eucharistie , on trouve environ trente contradictions. C'est pour cela que le prince catholique Georges de Saxe disait sagement , du temps de Luther , que les luthériens ne savaient pas aujourd'hui , ce qu'ils devaient croire le lendemain. Que d'opinions diverses on trouve dans Calvin , sur l'Eucharistie ! on peut les voir dans l'ouvrage que nous avons cité de Bossuet. Mais il ne nous fallait pas tant de contradictions pour démontrer la fausse croyance de ces docteurs impies de la foi , puisqu'une seule contradiction nous suffisait pour nous faire connaître qu'ils n'étaient pas investis de l'esprit de Dieu , car d'après l'aveu de Luther même , celui qui ment une seule fois ne vient pas de Dieu : *Qui semel mentitur ex Deo non est.* Le Saint-Esprit est un , seul , et immuable ; ainsi il ne peut pas se contredire , nous dit l'Apôtre. *Negare seipsum non potest.* (2. Tim. II. 13.) C'est donc faussement que Luther se vantait d'avoir l'esprit de Jésus-Christ dans la propagation de la doctrine , qu'il enseignait , en disant avec orgueil : *Certissimus sum , quod doctrina mea non sit mea , sed Christi ;* je suis très-certain que ma doctrine n'est pas ma doctrine , mais celle de Jésus-Christ ; il aurait mieux dit , *sed diaboli* , elle est celle du diable.

Au contraire , nous sommes bien persuadés de la vérité de l'Église chrétienne , catholique , en voyant sa constance et l'uniformité de doctrine dans les dogmes de foi qu'on a professés , depuis le commencement même qu'elle a été fondée par Jésus-Christ.

Elle a toujours été la même ; de sorte que ces vérités que nous croyons aujourd'hui , on les a crues dans les premiers siècles , telles que la liberté de l'arbitre , la vertu des Sacrements , la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie , l'invocation des saints , la vénération de leurs reliques et de leurs images , et l'existence du purgatoire. Les novateurs n'ont pas honte d'appeler des erreurs ces vérités de la foi , et de dire (comme nous voyons dans Bellarmin , *de notis Eccl.* , cap. 5.) que ces erreurs ont été de simples *taches* sur le visage de l'Église naissante. N'étaient-ce donc que de simples *taches* que l'adoration de Jésus-Christ dans l'Eucharistie , l'adoration de la croix , et la vénération des images des saints , dans les premiers siècles ? Et comment se fait-il aujourd'hui que ces *taches* se soient changées en idolâtries impies . ainsi qu'ils les appellent ? ou bien , est-ce que les idolâtries ne sont que de simples *taches* ? En outre , comment Dieu a-t-il pu permettre de si affreuses erreurs dans son Église , et pendant tant de siècles , jusqu'à ce que ces nouveaux maîtres Luther . Zuingle et Calvin vinssent pour les dissiper ?

Mais il n'en est pas ainsi : cette Église qui a été vraie dans le commencement , le sera toujours : et comme il n'y a qu'un Dieu vrai , il n'y a par conséquent qu'une foi vraie et qu'une Église véritable de Jésus-Christ , qui enseigne cette foi. Une foi , un seul baptême , un seul Dieu. *Una fides , unum baptisma , unus Deus.* (Eph. iv. 5.) Hors de cette Église , qui est la seule arche de salut , personne ne peut se sauver , ainsi que Calvin même l'a avoué. Le caractère de l'Église véritable de Jésus-Christ , c'est qu'elle a été fondée par le Rédempteur lui-même , propagée dans la suite par ses apôtres , enfin confiée à la direction

des pasteurs, qui, par une succession légitime et non interrompue, descendent des apôtres eux-mêmes. St.-Paul l'a déclaré, lorsqu'il écrivit aux Éphésiens (iv. 11.) : Il a donné à son Église quelques-uns pour être Apôtres, ... d'autres pour être pasteurs et docteurs, afin qu'ils travaillent à la perfection des saints, aux fonctions de leur ministère, à l'édification du corps de Jésus-Christ. *Ipse dedit quosdam quidem apostolos... alios autem pastores et doctores, ad consummationem sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi.* Or, on ne peut trouver ce caractère et ces signes que dans l'Église romaine, où l'on voit clairement que ses pasteurs tirent leur origine immédiatement des apôtres, selon St.-Cyprien, St.-Jérôme, St.-Augustin, et avant eux St.-Irénée, qui écrivait ainsi : C'est par la tradition que l'Église établie à Rome tient des apôtres, c'est par sa foi, qui est transmise par la succession des Évêques jusqu'à nous, que nous confondons tous ceux qui, par aveuglement et par mauvaise conscience, pensent autrement qu'il ne faut. *Per Romæ fundatæ Ecclesiæ eam, quam habet ab apostolis, traditionem et fidem, per successionem episcoporum provenientem usquæ ad nos, confundimus omnes eos, qui per cæcitatem, et malam conscientiam aliter quædã oportet colligunt.* (Lib. iii. cap. 3.) Tertullien (Lib. de præser. cap. 20.) nous dit aussi : Que si une société chrétienne voulait se faire reconnaître pour véritable et légitime, et qu'elle ne pût démontrer qu'elle a été la première, elle devrait prouver au moins qu'elle tire son origine d'un des apôtres, et c'est là précisément ce qui engageait St.-Augustin à croire fermement que l'Église romaine est la véritable Église de Jésus-Christ. Ce qui me retient dans le sein de l'Église, disait-il, c'est cette succession dans le sacerdoce,

depuis la chaire de St.-Pierre jusqu'à l'évêque actuel. *Tenet me in ipsâ ecclesiâ ab ipsâ sede Petri usque ad presentem episcopatum successio sacerdotum.* (Epist. Fundamenti. cap. iv. n°. 5.) Ainsi la succession constante et perpétuelle des pontifes, depuis St.-Pierre jusqu'à nos temps, nous prouve à l'évidence que l'Église romaine est l'Église véritable de Jésus-Christ.

Cependant, nous dira-t-on, l'Église romaine, de temps à autre, a défini plusieurs points de foi, qui, par le passé, ne l'étaient nullement; donc elle n'a pas toujours été uniforme dans ses dogmes. On répond qu'on ne peut pas imputer à l'Église de n'avoir pas été toujours uniforme dans ses articles de foi, parce qu'elle a successivement et dans le progrès des temps, défini plusieurs dogmes jusqu'alors non définis; cela ne prouve pas que l'Église ait changé de dogmes, mais qu'elle a seulement, en se fondant sur les Écritures et sur les traditions, déclaré de temps à autre, comme articles de foi, plusieurs de ceux qui ne l'avaient pas été jusqu'alors.

D'ailleurs, l'Église romaine est, sans contredit, la première et la seule qui ait été fondée par Jésus-Christ. Et celui qui voudrait le nier, n'a qu'à nous dire quelle autre a été cette première Église. En outre, on le voit clairement par la séparation même que les sectes hérétiques ont faite avec l'Église romaine; et si ces sectes se sont séparées d'elle, ce n'est absolument que parce qu'elle n'a pas voulu admettre leurs doctrines nouvelles, et différentes de celles qu'elle a toujours eues. Ainsi toutes les sociétés qui se sont séparées de l'Église romaine, telles que l'arienne, la nestorienne, et d'autres semblables, principalement la réformée, toutes ces sociétés ne sont sorties que de l'Église romaine. Donc, l'Église romaine seule est

l'Église véritable de Jésus-Christ, et toutes les autres sont fausses. Par cela même, écrivait St.-Jérôme, qu'ils se sont établis dans la suite des temps, ils doivent se regarder comme étant de ceux dont l'Apôtre a prédit la venue, c'est-à-dire de faux prophètes et de faux docteurs. *Ex hoc ipso quòd postea instituti sunt, eos se esse judicant, quos apostolus futuros pronuntiavit.*

CHAPITRE IV.

SUITE DU MÊME SUJET.

C'est pour cette raison qu'il faudrait dire à ces nouveaux docteurs de la foi ce que Tertullien disait aux novateurs de son temps : Qui êtes-vous ? quand avez-vous commencé, et d'où venez-vous ? *Qui estis vos ? quandò et undè ?* (De præscript. cap. 37.) Dites-nous donc, Luther, Zoinglé, Calvin, Socin, qui êtes-vous ? d'où venez-vous ? Vous étiez déjà dans l'Église romaine : qui est-ce qui vous a envoyés de son sein prêcher ces doctrines nouvelles, que vous venez de répandre ? L'Apôtre dit qu'il faut que toute prédication soit approuvée par la mission légitime. Comment prêcheront-ils, s'ils ne sont pas envoyés ? *Quomòdò prædicabunt, nisi mittantur ?* (Rom. x. 15.)

Sans doute, que la mission peut-être de deux espèces, ordinaire et extraordinaire. On peut avoir la mission extraordinaire, comme celle de St.-Paul, mais une mission semblable ne sera jamais censée légitime, si elle n'est approuvée par une grande sainteté de vie et par des miracles. Telle fut la mission de St.-Paul, qui, par cette raison, écrivit : Encore que

je ne sois rien, cependant les marques de mon apostolat ont paru parmi vous, dans toute sorte de tolérance et de patience, dans les miracles, dans les prodiges et dans les effets extraordinaires de la puissance divine *Tametsi nihil sum, signa tamen apostolatûs mei facta sunt super vos in omni patientiâ, in signis, et prodigiis, et virtutibus.* (2. Cor. XII. 12.) Telle devait être aussi la mission des chefs des sectes contraires à l'Église romaine, c'est-à-dire, qu'elle devait être accompagnée d'une grande sainteté de vie et de miracles. Mais nous voyons que leur vie n'était pas sainte; car les hérésiarques, et spécialement ceux du Nord, ont mené une vie indigne, non seulement d'un chrétien, mais d'un homme; et voilà comme ils ont appris à vivre aux autres. En parlant de leurs miracles, Érasme s'exprimait ainsi (dans son traité de *Libero arbitrio*): En qui on ne trouve ni sainteté ni miracles. Ils n'ont pas pu même guérir la queue d'un cheval. *In quibus nec est sanctimonia, nec miracula, ut qui nec caudam quidem equi sanare queant.*

Voici le fameux miracle qu'opéra Luther à Wurtemberg, et que nous tenons de Frédéric Stafil, devenu chrétien, le luthérien qu'il était: il le vit de ses yeux. Dans son ouvrage intitulé, *Responsio contra* (Jac. Smidelin, pag. 404.), il le rapporte en ces termes: « Une jeune femme possédée du démon fut conduite de Misna à Luther, pour que celui-ci l'en délivrât. Il la fit conduire dans la sacristie de l'Église, et commença par exorciser le démon, non d'après l'usage de l'Église catholique, mais à sa manière. Le démon, non-seulement ne lui obéit pas, mais il le remplit d'épouvante. Luther chercha à s'évader promptement de cet endroit là: mais l'esprit malin en ferma les portes. Luther courut à la croisée, dans l'espoir

d'en sortir; mais il la trouva fermée par des barreaux. Enfin ceux qui étaient en dehors nous firent passer une hache, avec laquelle moi, qui étais plus jeune et plus robuste, je mis la porte en pièces, et nous nous échappâmes ainsi. » Le miracle opéré par Calvin fut encore bien plus funeste; Jérôme Bolzech (*In vitâ Calvinî* chap. 13.) nous le raconte de cette manière. « Le nommé Bruléo, se trouvant dans la misère, eut recours à Calvin, qui lui promit de l'aider, pourvu qu'il consentît à faire ce qu'il lui demanderait. C'était de feindre d'être mort, et de paraître ressusciter à la voix et au commandement de Calvin. Le malheureux Bruléo lui obéit; mais qu'en arriva-t-il? Lorsque Calvin lui cria : *Bruléo, lève-toi, au nom de Jésus-Christ*, ce malheureux ne fit aucun mouvement; Calvin lui ordonna de nouveau de se lever, mais Bruléo restait toujours immobile. Enfin sa femme alla le secouer, mais elle le trouva mort réellement; alors toute en pleurs et en criant à tue-tête, elle se mit à publier la chose comme elle s'était passée. »

Or, ayant prouvé que la mission de ces nouveaux instituteurs de religion n'a pas été extraordinaire, parce que, dénués de la société de la vie et de miracles, ils devraient au moins, nous démontrer que leur mission a été ordinaire. La mission ordinaire, c'est celle que le pape donne à des prêtres pour la propagation de la foi dans tout le monde; ou bien celle qu'un évêque donne à des prêtres, pour son diocèse seulement. Mais comment les novateurs peuvent-ils s'approprier cette mission, lorsque, en se séparant des évêques et du chef de l'Église romaine, le pape, ils sont allés prêcher et planter une religion entièrement opposée à celle qui est professée par l'Église romaine? Si donc (revenons à ce que nous

disions plus haut) si donc l'Église romaine a été la première fondée par Jésus-Christ, et établie par les apôtres, et si toutes les autres sociétés sont sorties d'elle en s'en séparant; il est évident que l'Église romaine seule, est l'Église véritable de Jésus-Christ, et que toutes les autres sont fausses et schismatiques.

Il est certain (disent les protestans) que l'Église romaine a été vraie dans un temps; mais elle a cessé d'exister après trois ou quatre siècles, ou (selon d'autres) après cinq siècles, en tombant dans l'erreur: c'est de là qu'elle s'est éteinte; et Luther l'a rétablie. Voici ce que dit Gérard l'hérétique: Il est en effet certain que l'ancienne Église a été la véritable pendant les cinq premiers cents ans, et qu'elle a conservé le même temps la doctrine des apôtres. *Certum quidem est Ecclesiam antiquam primis quingentis annis veram fuisse, et apostolicam doctrinam tenuisse.* (De Eccl. cap. xi. sect. 6.) Nous répondons à cela que l'Église véritable ne peut jamais faillir, d'après ce que les Saintes-Écritures nous disent dans beaucoup d'endroits. Notre Rédempteur a dit à St.-Pierre: Et moi je vous dis que vous êtes Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église; et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. *Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram edificabo Ecclesiam meam; et portæ inferi non prevalebunt adversus eam.* (Matth. xvi. 18.) Et une autre fois il lui dit: J'ai prié pour vous afin que votre foi ne défaille point. *Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua.* (Luc. xxii. 32.) Une autre fois encore il dit à tous ses disciples: Et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles. *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* (Matth. xxviii. 20.) En outre,

L'Apôtre écrivit que l'Église de Dieu est *la colonne et la base de la vérité*. Sachez comment il se faut conduire dans la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, la colonne et la base de la vérité. *Scias quomodo oporteat te in domo Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.* (1. Timoth. iii. 15.) Or, si l'Église fondée par Jésus-Christ, selon ses promesses, ne pourra jamais être renversée par l'enfer ; si le Rédempteur l'assiste jusqu'à la fin du monde ; si elle est *la colonne et la base de la vérité* ; si enfin elle ne peut cesser d'être : il faut donc convenir, que, l'Église romaine, étant sans contredit la première fondée par Jésus-Christ, et ayant été véritable une fois, il faut convenir, dis-je, qu'elle a toujours été, et qu'elle sera toujours la véritable. **St.-Augustin** (Conc. ii. super psalm. 101.) réfuta par cet argument les donatistes, qui disaient aussi que l'Église avait failli de leur temps.

Il ne servirait de rien de prétendre que l'Église a failli, à l'époque des conciles de Rimini et de Sirmich, dans lesquels les évêques, ainsi que le pape Libère, tombèrent dans l'hérésie d'Arius, en souscrivant la formule de foi composée par les ariens, parce qu'il est faux qu'ils soient tombés dans l'hérésie, puisque les faits se sont passés tels que les racontent **St.-Athanasie**, **St.-Hilaire**, **St.-Jérôme**, **Sévère-Sulpice** et **Théodoret**. Ces auteurs nous assurent qu'en donna à signer aux évêques et à Libère la formule de foi de Sirmich, dans laquelle, quoiqu'il n'existât aucune erreur (car on y disait que le fils n'était pas une créature comme les autres) ; cependant il y manquait l'expression du concile de Nicée, c'est-à-dire qu'il est consubstantiel au père et au vrai Dieu, comme le père. Voici de quelle manière Valens, chef des Ariens, trompa le pape et les autres évêques catholiques,

en les induisant à souscrire la formule , il leur promit captieusement , qu'on y aurait ajouté , dans la suite , toutes les expressions qu'ils auraient crues nécessaires. Ainsi , Libère et les évêques catholiques , trompés par cette promesse , ainsi que pour se délivrer des mauvais traitements qu'ils supportaient de la part des Ariens dans Rimini , et plus particulièrement de l'empereur Constance , souscrivirent à la formule. A la vérité , ils péchèrent par négligence et par faiblesse ; mais ils ne tombèrent pas dans l'erreur d'Arius ; et cela est si vrai , qu'aussitôt qu'ils s'aperçurent de leur faute , ils protestèrent par des manifestes publics , que leur intention n'avait jamais été de s'éloigner de la foi de Nicée ; et Libère rétracta expressément tout ce qu'il avait souscrit.

Que les hérétiques modernes disent tout ce qu'ils voudront , ils ne pourront jamais nier que si l'Église catholique a été véritable une fois , d'après les promesses de Jésus-Christ, elle ne pourra jamais cesser d'être vraie.

Cependant , pressés par cet argument , ils ont imaginé de dire que c'est l'Église visible qui a failli , et non l'Église invisible , assurant que l'Église ne consiste que dans les prédestinés seuls , selon les calvinistes , ou dans les justes seuls , selon les confessionnistes ; ce qui est absolument contraire aux Évangiles , dans lesquels nous voyons que l'Église militante est composée de justes et de pécheurs , et c'est pour cela qu'elle est figurée tantôt comme l'aire où il y a du froment et de la paille , tantôt comme les filets qui prennent toute sorte de poisson , tantôt comme un champ où l'on trouve des grains et de la zizanie. Les novateurs disent , qu'au surplus il n'est pas nécessaire que l'Église soit toujours visible. Mais il faudrait le

prouver avant tout , et ils ne le prouvent pas. Jean-Baptiste Croff (nous dit le P. Picher , dans sa Théologie Dogmatique) publia dans un écrit, imprimé en 1695 , qu'il avait prié plusieurs fois les Prédicants de lui montrer quelque texte de l'Écriture , où il fut question de cette Église invisible , mais qu'il n'a pu l'obtenir. L'Évangile nous démontre clairement que l'Église ne peut être invisible. Une ville située sur une montagne ne peut être cachée. *Non potest civitas abscondi supra montem posita.* (Matth. cap. v. 14.) De la même manière , dit le Seigneur , qu'une ville située sur une montagne ne peut rester cachée aux hommes qui passent auprès , de même , l'Église ne peut être cachée à ceux qui vivent sur la terre. Jésus-Christ pouvait-il parler plus clairement ? Ensuite nous savons que le Sauveur même dit à Pierre : Je vous donnerai les clefs du royaume des cieux , et tout ce que vous lierez sur la terre , sera aussi lié dans les cieux , et tout ce que vous délierez sur la terre , sera aussi délié dans les cieux. *Et tibi dabo claves regni cælorum , et quodcumque ligaveris super terram , erit ligatum et in cælis ; et quodcumque solveris super terram , erit solutum et in cælis.* (Matth. xvi. 19.) Quel que soit le sens qu'on donne ici aux mots lier et délier , soit qu'on entende absolution sacramentelle (selon les catholiques) ou censure , ou prédication (selon les hérétiques) , il n'est pas moins clair que ce sont tous des ministres extérieurs de l'Église , visible et patente. Ainsi , selon Bossuet , dans sa conférence avec le ministre Claude , imprimée dans la suite , on a déclaré comme Église véritable de Jésus-Christ celle qui avoue extérieurement Jésus-Christ , et qui exerce le ministère extérieur des clefs.

Il a toujours été et il sera toujours nécessaire que

L'Église soit visible en tous temps , afin que chacun puisse apprendre la doctrine véritable des pasteurs ecclésiastiques , recevoir les sacrements , et être mis sur le bon chemin , s'il s'est égaré. Autrement , à qui les hommes devraient-ils recourir , pour savoir ce qu'ils doivent croire et ce qu'ils doivent faire , afin d'obtenir le salut éternel , si l'Église restait cachée et invisible pendant quelque temps ? comment croiront-ils en Jésus-Christ , nous dit St.-Paul , s'ils n'en ont point entendu parler, et comment en entendront-ils parler , si personne ne leur prêche ? *Quomodo credent ei , quem non audierunt ? Quomodo autem audient sine prædicante ?* (Rom. cap. x. 14.) De plus , le même apôtre écrivit aux Hébreux : *Obedite præpositis vestris , et subiacete eis ; ipsi enim pervigilant quasi rationem pro animabus vestris reddituri.* (Heb. xiii. 17.) Or , comment les fidèles pourraient-ils observer cette obéissance envers leurs conducteurs , si l'Église était cachée , et qu'ils ne pussent connaître quels sont leurs conducteurs ? Pour cette raison , St.-Paul écrivait que le Seigneur a placé visiblement les pasteurs et les docteurs dans son Église , afin que nous ne soyons pas trompés par les faux docteurs qui enseignent l'erreur. *Et ipse dedit quosdam apostolos . . . alios autem Pastores et Doctores etc. , ut jam non simus parvuli fluctuantes et non circumferamur omni vento doctrinæ in nequitia hominum , in astutiâ ad circumventionem erroris.* (Ephes. iv. 11.)

Les protestants prétendent qu'il n'est pas nécessaire de recourir aux ministres de l'Église pour savoir les dogmes véritables de la foi , puisqu'on trouve dans les Écritures divines toutes les vérités que nous devons croire. Mais d'abord qui est-ce qui nous assure quelles sont les Écritures véritables sans l'autorité de l'Église ?

Que d'Écritures ont été déjà déclarées fausses et apocryphes, telles que les Évangiles de St.-Paul, de St.-Pierre, de St.-Thomas, de St.-Mathias, en outre le psaume 151., le 3^{me} et le 4^{me} livres des Machabées, l'oraison du roi Manassès et d'autres écritures semblables ! Luther nie le livre de Job, l'Écclésiaste, l'épître de St.-Paul aux Hébreux, et celle de St.-Jacques ; tandis que Calvin, au contraire, admet toutes ces Écritures comme vraies et divines. Et puis, supposons qu'on parle des Écritures véritables, qui peut nous assurer de leur vraie signification ? Les paroles du sacrement de l'Eucharistie, *Hoc est corpus meum*. Luther les entend réellement pour le corps de Jésus-Christ ; au contraire elles sont prises figurément par Zuingle et Calvin : de même ils ne vont pas d'accord sur plusieurs autres points, comme nous avons vu plus haut, quoique ces docteurs d'une foi nouvelle se vantent de fonder toutes leurs doctrines sur les Écritures saintes. Comment donc pouvons-nous savoir toutes les vérités de la foi par les Écritures saintes, dans lesquelles il y a beaucoup de choses obscures, si l'Église ne nous apprend pas leur sens véritable ?

Les hérétiques disent que chaque homme est éclairé par le Saint-Esprit pour pouvoir comprendre le sens véritable des Écritures. Mais nous répondons de nouveau : Si toute l'Église primitive (selon eux) a pu se tromper en comprenant mal les Écritures divines ; combien ne peut pas se tromper (selon nous) chaque homme en particulier ? Et puis, qui est-ce qui assurera cet homme qu'il ne se trompe pas dans le sens des Écritures, qu'il croira véritable ? Nous avons noté plus haut, que Luther dans ces mots : *Hoc est corpus meum* ne doute point de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; tandis que cela l'a

désapprouvé par Calvin et Zuingle comme une hérésie. Qui des deux fut éclairé par le Saint-Esprit ? Luthér ou Calvin, dont l'un regarde comme de foi ce que l'autre rejette comme une idolâtrie ? Il est certain que tous les hérétiques ont fondé leurs erreurs sur les Écritures divines en les interprétant mal : mais l'Église sainte qui est la maîtresse dans l'enseignement de la véritable foi, éclairée par le Saint-Esprit, les a condamnées comme des hérésies. C'est pour cette raison que St.-Augustin disait : Je ne croirais pas à l'Évangile si j'en'y étais excité par l'autorité de l'Église catholique. *Evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas.* (Lib. contra epist. Manich. cap. 5.)

Les dogmes de la foi doivent être certains ; mais comme il devait naître une infinité de doutes dans l'esprit des fidèles, Dieu a établi dans la sainte Église un juge infallible, qui est son vicaire, le pontife de l'Église romaine, qui de son autorité privée ou par les conciles approuvés par lui, pût définir avec une certitude infallible les dogmes véritables qu'on devait croire, et les erreurs qu'on devait réprouver, afin que les fidèles eussent une règle certaine à laquelle ils pussent se tenir. Mais cette règle si facile et si sûre, les hérétiques ne l'ont pas ; car ils n'ont pas de juge infallible, auquel leurs jugements particuliers sur le sens de l'Écriture même doivent s'en rapporter. D'où il arrive qu'ils ne sont jamais d'accord, même dans leurs synodes provinciaux ou nationaux, destinés à décider de leurs doutes. Bossuet, dans sa conférence avec le ministre Claude, déjà cité, rapporte, que dans le livre de la discipline de la religion prétendue réformée, on lit deux actes, dont le premier dit en propres termes : « Que les questions de doc-

trine seraient terminées par la parole de Dieu (si c'est possible) dans le consistoire, que si elles ne l'étaient pas, l'affaire serait portée au colloque, de là au synode provincial, et en dernier ressort, au synode national, où l'on prendrait une décision définitive par la parole de Dieu; que si quelqu'un refusait d'accepter cette décision dans tous ses points et en abjurant expressément toutes ses propres erreurs, il serait retranché du corps de l'Église. » (1) Le second acte était la condamnation des indépendants, qui voulaient que chaque église dût se gouverner seule, sans dépendre de personne. Cette proposition fut condamnée dans le synode de Charenton, comme nuisible à l'Église véritable, et comme donnant la liberté de former autant de religions qu'il y avait de paroisses. Ainsi, d'après la sage réflexion de Bossuet, les protestants reconnaissent aussi, eux, cette vérité, que la seule parole divine n'est pas suffisante pour leur donner la croyance véritable; mais qu'il est nécessaire de s'assujettir au jugement de l'Église, qui leur explique le sens véritable des Écritures; qu'autrement on aurait laissé le champ libre d'établir autant de religions, qu'il y a, non seulement de paroisses, mais aussi de têtes d'hommes.

Par conséquent, tant que les hérétiques n'auront pas une règle fixe, qui leur donne une assurance parfaite du sens véritable des Écritures, ils ne pourront jamais avoir une règle sûre de foi. C'est pour cette raison que les réformateurs évangéliques sont dans des dissensions continuelles, non seulement avec les

(1) Œuvres complètes de Bossuet : Conférence avec M. Claude, édition de Versailles 1816, tome 23 in-8°. Page 277 etc.

autres Églises réformées, mais aussi entre eux-mêmes. Le célèbre Puffendorf, protestant, avoua : que la condition des catholiques est préférable à celle des protestants. Ceux-là, disait-il, reconnaissent tous le Souverain Pontife comme le chef de l'Église, tandis que les protestants, destitués de chef, sont déchirés et mis en pièces par leur affreuse incertitude. Chaque république administre et dirige tout, d'après son seul caprice. *Pontificiorum melior est conditio quam protestantium; illi pontificem Ecclesie ut caput omnes agnoscunt; protestantes contra, capite destituti, fluctuant sede lacerati, et discerpti. Ad suam unaquaqueque respublica arbitrium omnia administrat et moderatur.* (De mon. Pont. pag. 134.) Pourtant un auteur savant dit sagement, (Pichler theol. dogm. contro. 3. de eccl. in pref.) que pour convaincre les hérétiques, il n'y pas de chemin plus court et plus sûr, que de leur faire voir qu'ils sont hors de l'Église, et qu'ils n'ont ni ne peuvent avoir aucune règle de foi, dans leur religion ; parce que cela étant prouvé, on prouve par là que tous leurs dogmes sont des erreurs, que l'Église catholique réprouve. Donc ; pour en finir sur ce point, et pour serrer l'argument, disons : L'Église catholique pouvait se tromper, ou elle ne le pouvait pas : si elle ne pouvait pas se tromper, c'est une fausseté de dire qu'elle s'est trompée : que si elle s'est trompée, il est nécessaire qu'on nous donne un juge infallible, qui nous assure des vérités que nous devons croire, et des erreurs que nous devons detester. Ce juge ne peut être l'Écriture, qu'on peut interpréter en plusieurs sens ; ainsi, s'il n'y avait pas un juge qui en définit infailliblement le sens réel, il y aurait autant de religions, qu'il y a d'opinions. Eu sorte que s'il n'y avait pas un juge infallible pour tous, tel que le pontife

romain, il ne pourrait jamais exister ni une Église véritable, ni une foi réelle.

Le calviniste Jurieu, convaincu de cette vérité, et voyant qu'on ne pouvait nier, que l'Église véritable de Jésus-Christ ne peut se trouver parmi les sociétés séparées de l'Église romaine, qui est la plus ancienne de toutes, a imaginé un système nouveau, que maintenant les sectes calvinistes spécialement, ont embrassé : il dit que toutes les sociétés qui ne disconviennent pas sur les points fondamentaux, ne sont pas sorties de l'Église romaine, mais qu'elles forment l'Église même. Comme il y a, dit-il, dans l'Église romaine des opinions différentes selon les différentes écoles des Thomistes, Scotistes, Augustiniens et autres, et que tous, malgré cela, professent la même foi : de même parmi nous, la foi et l'Église sont les mêmes, quoique les canons et la discipline soient différentes. Mais nous répondons : Il est vrai que parmi les catholiques il y a différentes écoles, et des opinions différentes : mais leurs questions ne tombent que sur quelques points que l'Église n'a pas défini ; mais elles sont d'accord toutes sur les dogmes ou articles principaux de la foi, qui ont déjà été décidés par l'Église. Par exemple, toutes les écoles reconnaissent la nécessité de la grâce pour toute action bonne, et le libre arbitre dans l'homme ; ce que nous croyons comme articles de foi. Les controverses qui n'ont pas encore été décidées, et qui ne s'opposent pas à la foi, sont celles-ci : de savoir si la grâce est efficace par la prévision du libre consentement de l'homme, ou de soi-même ; si cette efficace est dans la prédétermination physique, ou dans la délectation victorieuse relative, ou victorieuse morale. Ce sont des controverses libres qui ne touchent pas à la foi.

Voyons maintenant quels sont les points qui seuls sont tenus par M. Jurieu pour fondamentaux. Il ne les explique pas, ou il les explique trop confusément, en disant : « Un article fondamental est celui-là duquel dépend la ruine de la gloire de Dieu, et la destruction de la fin dernière de l'homme. »

Cependant d'après ce qu'on peut voir par ses écrits, les points fondamentaux, d'après lui, sont au nombre de quatre, savoir : Le mystère de la Trinité, le mystère de l'Incarnation, la récompense éternelle des justes, et la punition éternelle des pécheurs dans l'autre vie. Mais nous disons, qu'outre ces articles, les fidèles doivent croire également tous les autres, que l'Église nous propose comme articles de foi ; et c'est pour cette raison que les sectes qui n'admettent pas la croyance de tous ces articles, ont toujours été jugées comme séparées de l'Église catholique, par les Pères, ainsi que par les conciles, principalement par le premier de Nicée, (Can. 8.) par le premier de Constantinople, (Can. 6.) et le second de Constantinople. (Act. 3.) C'est pourquoi St.-Victor, Pape, au second siècle, sépara de la communion de l'Église romaine les Asiatiques, appelés *quartodecimans*, parce qu'ils voulaient célébrer la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars, ou le dimanche suivant. Dans le second concile de Carthage, on condamna les novatiens, qui niaient la rémission des péchés de ceux qui étaient tombés dans les persécutions. Dans le second concile de Constantinople furent séparés de l'Église, ceux qui disaient que les âmes avaient été créées avant la formation des corps, (Can. 1.) et ceux qui disaient que les cieux et les étoiles étaient animés. (Can. 6.) En outre, nous lisons dans l'Évangile de St.-Matthieu. (ch. xviii. 17.) Si votre frère n'écoute

pas l'Église même, qu'il soit à votre égard comme un payen et un publicain. *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus.* Il suffit donc de ne pas vouloir écouter les définitions de l'Église. pour être hors de l'Église, laquelle Église, dit St.-Paul, n'ayant qu'un seul corps, ne peut avoir qu'un seul esprit. *Unum corpus, et unus spiritus.* (Éphes. iv. 4.)

Mais, « C'est une question délicate, dit Jurieu, et difficile à résoudre, que de distinguer les points fondamentaux de ceux qui ne le sont pas. Il dit de plus : Ce n'est pas à l'Église à définir, quels sont les points fondamentaux; ils sont tels naturellement. »

Qui donc, lui demanderons-nous, définira quels sont les points fondamentaux, et ceux qui ne le sont pas? Est-ce le jugement privé de chaque homme? Mais s'il en était ainsi, que de définitions contraires ne verrions-nous pas? une infinité. Et voilà alors autant d'Églises, qu'il y a de définitions différentes des points fondamentaux. « Non, réplique Jurieu, il n'appartient à personne de définir quels sont les points de foi fondamentaux; car ces points fondamentaux sont définis de leur nature. Mais s'ils sont définis de leur nature, pourquoi nous dit-il que c'est une question délicate et difficile à résoudre, que de distinguer les points fondamentaux de ceux qui ne le sont pas? » Et qui définira quels sont ces points fondamentaux de leur nature? Ces points fondamentaux de leur nature ou sont clairs par eux-mêmes, ou sont obscurs; s'ils sont clairs, ils ne doivent pas être le sujet d'une question délicate et difficile; s'ils sont obscurs, ils ont besoin de définition.

D'après tout ce que nous venons de dire, on voit combien est insuffisant, ce système de Jurieu, qui est nouveau pour tous les protestants mêmes, lesquels

avant qu'il existât , ne se sont pas regardés comme unis à l'Église romaine ; mais se sont plutôt vanté de s'en être séparés , parce que , selon eux , depuis le quatrième ou le cinquième siècle , cette Église est devenue adultère et le siège de l'Antechrist , infectée d'erreurs et d'idolâtrie. En outre , comment Jurieu peut-il dire que leurs Églises réformées, sont une seule et même Église , qui professe la même foi ? Nous savons que les théologiens de Zurich , dans la préface apologétique adressée aux églises réformées en 1578 , assurent , qu'il existait parmi eux un grand nombre de controverses sur les points fondamentaux , ainsi que sur la personne de Jésus-Christ , touchant l'union et la distinction des deux natures divine et humaine , et d'autres choses semblables. Ils ajoutent ensuite , que leurs controverses étaient arrivées à un tel point , qu'on avait repris parmi eux nombre d'hérésies , qui déjà avaient été condamnées. Voici leurs propres mots : On discute avec tant de fureur , que plusieurs hérésies des anciens qui avaient été autrefois condamnées, sont sorties pour ainsi dire de leurs gouffres, et ont levé la tête. *Tanto furore contenditur , ut non pauca veterum hæreses , quæ olim damnatæ fuerant , quasi ab inferis revocatæ caput attollant.* De plus , nous savons ce qu'en dit Jean Sturm , protestant , en parlant aussi des controverses qui existaient dans leurs Églises. Les principaux articles retombent dans le doute , beaucoup d'hérésies envahissent l'Église du Christ , ou fraient une large voie à l'athéisme. *Præcipui articuli in dubium vocantur , multæ hæreses in Ecclesiam Christi invaduntur : plana ad atheismum paratur via.* Et nous pouvons dire que cet auteur a été prophète , car une bonne partie des protestants de nos jours sont tombés dans l'athéisme , comme nous le voyons par les livres qu'ils

font imprimer chaque jour. En vérité le temps à tellement dévoilé les choses , que les protestants eux-mêmes ont connu la futilité de leurs systèmes et de leurs doctrines ; de sorte qu'ils se sont livrés à l'athéisme absolu , ou , au matérialisme, après avoir nié toute sorte de foi , et en disant que tout est matière. De là vient qu'ils ne rougissent pas de dire , qu'il n'y a ni Dieu, ni âme, ni d'autre vie que celle-ci ; et de cette manière ils ont tâché de se délivrer de tout remords , en menant une vie de brute. Mais tous ces efforts pour chasser les remords de leurs consciences, ne leur réussiront jamais. Ils pourront tout au plus parvenir à douter s'il y a un Dieu , une vie éternelle ; mais il ne leur sera jamais possible d'en être entièrement persuadés ; car la raison naturelle nous dit à tous qu'il existe un Dieu , créateur de tout, et juste rémunérateur , et que nos âmes sont immortelles. Ces malheureux prétendent trouver la tranquillité de leur conscience en doutant s'il y a un Dieu , pour ne pas avoir un censeur et un vengeur de leurs iniquités ; mais malgré tous leurs doutes , ils n'auront jamais cette tranquillité , parce qu'ils ne pourront jamais être sûrs que Dieu n'existe pas ; et le doute seul qu'il existe , les tourmentera toujours par la crainte de la vengeance divine.

Mais revenons à notre sujet. D'après ce que nous savons par ces novateurs mêmes, il y a divergence d'opinions parmi eux-mêmes sur les articles principaux de la foi. En effet, suivant ce que le cardinal Gotti nous dit dans son savant ouvrage (*De la véritable Église*, chap. viii. §. 1. Num. 9.) Les luthériens reconnaissent une personne dans le Christ; Calvin et Bèze en admettent deux , selon l'erreur de Nestorius. Luther et d'autres novateurs disent, que la nature di-

vine même souffrit et mourut dans le Christ; mais Bèze repousse justement ce blasphème exécrationnel. Calvin dit que Dieu est l'auteur du péché; et les luthériens disent que c'est un blasphème. Luther dit que le Christ est dans tous lieux, même selon l'humanité; mais Zuingle et Calvin ne sont pas du même sentiment. Luther dit que les enfants se sauvent, quoiqu'ils meurent sans baptême; Calvin le nie. Luther n'admet que trois sacrements : le Baptême, l'Eucharistie et la Pénitence; Calvin n'admet que le Baptême et l'Eucharistie, et nie la Pénitence; mais d'un autre côté il admet l'Ordre, qui est rejeté par Luther. Zuingle, au contraire, n'admet ni la Pénitence ni l'Ordre, mais seulement le Baptême et la Pénitence. Luther avoue qu'on doit adorer dans l'Eucharistie la présence réelle de Jésus-Christ; mais Calvin dit que c'est une idolâtrie. Mélanton (auquel Luther s'unissait dans la suite) dit que les bonnes œuvres sont nécessaires pour le salut éternel, mais les calvinistes le nient formellement. Or, je le demande, comment ne sont-ils pas fondamentaux, ces articles, dont, d'après les réformés eux-mêmes, dépend ou notre salut, ou notre damnation, notre fidélité ou notre idolâtrie, selon que nous les admettons ou que nous les rejetons! Il faut donc dire que ces Églises évangéliques, par le seul fait de leurs contradictions sur ces articles, errent sur les points fondamentaux, puisqu'ils errent en effet sur les moyens nécessaires au salut, et sur les points principaux de la foi. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, Calvin appelle les luthériens faussaires, calomnieux impies, et même idolâtres, parce qu'ils adorent Jésus-Christ dans l'Eucharistie. Et par cette même raison Zuingle (selon le cardinal Gotti, déjà cité) appelle Luther un séducteur et un apostat

de Jésus-Christ. Au contraire, Luther appelle les zuingliens et les autres sacramentaires des sectes condamnées, des blasphémateurs, et même des hérétiques, car il dit : Nous appelons hérétiques tous les sacramentaires, parce qu'ils nient qu'on reçoit dans sa bouche le corps de Jésus-Christ par l'Eucharistie. *Hæreticos censemus omnes sacramentarios, qui negant corpus Christi ore carnali sumi in Eucharistiâ.* (Apud Ospin, part. II. hist. sacr. page 326.)

CHAPITRE V.

QUATRIÈME SIGNE DE CRÉDIBILITÉ.

Témoignage des prophéties.

Les prophéties consignées dans les divines Écritures et accomplies ensuite dans le temps, avec toute leurs circonstances, sont le quatrième signe de la crédibilité de notre foi. Isaïe disait : Annoncez ce qui doit arriver à l'avenir, et nous reconnaitrons que vous êtes des Dieux. *Annunciate quæ ventura sunt in futurum, et sciemus, quia Dii estis vobis.* (Isa. xli. 23.) Le Seigneur, par la bouche du même prophète, a dit ailleurs : Qui est semblable à moi ?... il leur prédira les choses futures et ce qui doit arriver. *Quis similis mei?... quæ futura sunt annunciet eis.* (Isa. xlii. 7.) Les êtres créés peuvent prévoir, ou pour mieux dire, conjecturer les effets futurs de quelques causes naturelles, disposées pour les produire : comme, par exemple : les fruits qui naissent d'un arbre, la tempête qui sera occasionnée par un certain vent ; mais la prédiction des effets absolument contingents, appartient seulement à

Dieu, puisque sa volonté seule est la cause de tels effets. Les historiens rapportent quelques oracles que les payens recevaient par leurs idoles ; mais ces oracles étaient des mensonges inventés par les prêtres des idoles, ou bien c'étaient des mots ambigus, ou bien encore c'étaient des choses connues dans ce moment par le démon. Au contraire, les prophéties divines ont été faites tant de siècles avant leur accomplissement, et de plus, elles se sont vérifiées si exactement, qu'elles laissent voir que celui-là seul pouvait les annoncer, qui les prévoyait distinctement.

Toutes ces prophéties se trouvent consignées dans les pages sacrées, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Il n'a pas manqué parmi les mahométans des gens qui ont dit, que ces prophéties furent inventées ou falsifiées par les chrétiens. Mais d'abord puisque ces prophéties ont été regardées comme véritables généralement, et pendant des siècles, et avant que Mahomet eût paru, il est clair que l'accusation de fausseté aurait dû être prouvée par ceux qui l'avançaient. En outre l'altération des Écritures divines aurait été d'une impossibilité absolue ; car si cela était arrivé, une partie de ces Écritures ne correspondrait pas avec les autres ; puisque, bien qu'il y ait plusieurs écrivains de la Bible, cependant il n'y a qu'un seul auteur, et cet auteur, c'est Dieu ; donc il aurait fallu nécessairement falsifier l'ensemble des Écritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. L'impossibilité devient encore plus sensible si l'on considère que dès le commencement de l'Église, les exemplaires de l'un et de l'autre Testament furent répandus par toute la terre, et furent traduits en beaucoup de langues différentes : en grec, en latin, en chaldéen, en syriaque, en arabe, en arménien, en éthiopien, en esclavon ;

de plus, ces livres furent lus sans cesse en public lorsque les chrétiens s'assemblaient pour l'exercice de leur culte. Comment aurait-on pu falsifier tant d'exemplaires qui se trouvaient déjà entre les mains de la multitude ? sans compter qu'on ne pourra jamais supposer que la Providence divine ait permis qu'on altérât la vérité des livres dans lesquels Dieu nous a indiqué les moyens de l'honorer, et la voie pour parvenir à notre fin dernière.

En outre, à l'égard de l'Ancien Testament, je demande, à quelle religion pouvaient appartenir ces faussaires ? Ce ne sont pas les païens, car dans quel but l'eussent-ils fait ? Non pas les Juifs, puisque dans ces livres il y a bien des choses qui leur font honte ; il y a bien des prophéties (dont nous parlerons ci-après) qui prouvent à l'évidence la venue du Messie qu'ils s'obstinent à nier ; ainsi il serait absurde de supposer les Juifs auteurs de ce qu'ils repoussent avec tant d'énergie. C'est pour cela que St.-Augustin écrit sur ce sujet : Si un payen met en doute ce que nous lui disons des prophéties du Christ, et qu'il nous accuse de les avoir composées, nous lui prouvons, les livres des Juifs en main, que tout a été prédit d'avance. C'est ainsi que par nos ennemis nous réfutons et confondons d'autres ennemis. *Si quando aliquis paganus dubitaverit, cum ei dixerimus prophetias de Christo, quas putaverit à nobis esse conscriptas, de codicibus Judeorum probamus, quia totum antè prædictum est. Videte quemadmodum de inimicis nostris confundimus inimicos.* (St.-August. in psalm. 58.) Ce fut par des témoignages irrécusables des prophètes, renfermés dans les livres des Hébreux, que St.-Justin, ainsi qu'il nous le dit lui-même, dans son dialogue avec Triphon, de philosophe payen qu'il était, se fit chrétien, de plus les

tribus du peuple Juif ayant été dispersées par toute l'Asie, les Écritures sacrées furent traduites en différentes langues, et furent conservées en autant de coffres différens qu'il y avait de synagogues; de façon qu'il aurait été impossible aux Juifs mêmes de les justifier, s'ils l'avaient voulu. Elles ne pouvaient pas l'être non plus par les chrétiens, puisque les Juifs, dont nous tenons ces Écritures, se seraient empressés de publier les additions ou les changements, s'il y en avait eu de notre part; et c'est ce qu'ils ne manqueraient pas d'opposer aujourd'hui aux arguments que nous empruntons contre eux à leurs livres mêmes, pour leur prouver la venue du Messie. Mais les Juifs loin de nier la véracité de ces Écritures, la défendent de toute leur force, et c'est pour cela, comme le Père Ségneri le dit positivement, que Dieu n'a pas voulu effacer tout-à-fait de la terre la nation juive, mais qu'il en a laissé un reste suffisant pour témoigner de l'intégrité de ses écrits, qui montrent, et en même temps condamnent son obstination, cette obstination qui la pousse à nier le Messie, dont la venue est attestée par ses écrits. Ainsi, les Juifs modernes ne disent pas que les Écritures sont fausses, mais seulement ils leur donnent une interprétation capricieuse, qui parle de la venue, non pas du Messie, mais d'autre personne; se montrant en cela différens des rabbins, qui existaient avant Jésus-Christ, et qui appliquèrent toutes les prophéties de l'Ancien Testament au Messie, comme nous chrétiens les lui appliquons. Ce fait est démonté par CALMET, dans sa dissertation sur le Messie, et par HUET, dans son livre de la *Démonstration évangélique*.

Étant donc constaté que les divines Écritures, à moins d'une calomnie évidente, ne peuvent se sup-

poser fausses ; passons aux prophéties qui furent faites dans l'Ancien Testament , à propos du Christ et de l'Eglise , lesquelles prophéties , ainsi que St.-Augustin le dit (Serm. 67. de divin.) sont si claires , que les payens en les lisant ne pouvaient se persuader qu'elles n'eussent été inventées par les chrétiens après les événements. Pour cela ils disaient qu'elles n'avaient pas été faites avant , mais que les chrétiens les avaient composées après les événements , et les avaient présentées comme ayant été écrites long-temps auparavant. Vous avez vu , disaient-ils , d'après ce saint docteur , vous avez vu ce qui est arrivé , et vous avez écrit comme si tout cela avait été prédit. *Vidistis ita fieri et tanquam predicta sint , conscripsistis* (St.-August. loc. cit.) Mais on a déjà prouvé ci-dessus l'intégrité et l'antiquité des divines Écritures : disons donc premièrement que d'après elles l'époque de l'apparition du Messie fut fixée d'avance , après la chute du sceptre de Juda par ces paroles : LE SCEPTRE NE SERA POINT ÔTÉ DE JUDA , ni le prince de sa postérité , jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu , et c'est lui qui sera l'attente des nations. *Non auferetur sceptrum de Juda , et dux de femore ejus , donec veniat qui mittendus est , et ipse erit expectatio gentium.* (Gen. LIX. 10.) En effet le Messie vint précisément lorsque le royaume de Juda avait été détruit ; puisque Pompée d'abord , imposa un tribut aux Juifs , qu'ensuite le sénat romain établit Hérode dans leur royaume , et que c'est à cette époque précisément que Jésus-Christ arriva : Hérode fut déjà un roi étranger , car il était Iduméen , selon Joseph. (Lib. XIV. cap. 27.) Après sa mort et après celle d'Archelaüs son fils , César fit de la Judée une province de l'empire romain , et bien que les Juifs , pendant quelque temps , retinssent une certaine puissance , réan-

moins après la mort de Jésus-Christ, Vespasien et Titus détruisirent tout-à-fait la ville de Jérusalem et le royaume des Juifs.

Le temps de la venue de notre Rédempteur fut prédit encore plus particulièrement et avec des circonstances plus spéciales, par Daniel, comme on lit au livre de ce prophète (ix. 24.), où il parle si clairement de cette venue, que Porphyre osa nier qu'une telle prophétie eût été écrite par Daniel, ainsi que nous l'apprend St.-Jérôme, en pariant de Porphyre. dont l'accusation, nous dit-il, est un témoignage de la vérité, puisque la croyance à ces prophéties a été si grande, que les incrédules ont cru que le prophète n'avait pas annoncé des choses futures, mais qu'il avait raconté simplement des événements passés. *Cujus impugnatio testimonium veri. atis est; tanta enim dictorum fides fuit, un propheta incredulis hominibus non videatur futura dixisse, sed narrasse præterita.* (St.-Hieron. præm. in Daniel.)

Il fut prédit encore que le Messie devait naître d'une vierge. Une vierge concevra et enfantera un fils qui sera appelé EMMANUEL; *Ecce Virgo concipiet et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel.* (Isa. vii. 14.) Le lieu de la naissance fut également prédit. *Et vous, BETHLÈEM, appelée Ephrata, vous êtes petite entre les villes de Juda: mais c'est de vous que sortira celui qui doit régner dans Israël, dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité; Et tu Bethleem Ephrata, parvulus es in millibus Juda; ex te mihi egredietur, qui sit dominator in Israël; et egressus ejus ab initio à diebus æternitatis.* (Micheæ. v. 2.) Voilà le Messie annoncé comme Dieu, puisqu'on dit qu'il exista de toute éternité. L'adoration des Mages fut prédite. Les rois de l'Arabie et de Saba lui apporte-

ront des dons, et tous les rois de la terre l'adoreront ; *Reges Arabum et Saba dona adducent et adorabunt eum omnes reges.* (Psalm. LXXII. 10.) Le précurseur fut prédit : on a entendu la voix de celui qui crie dans le désert : Préparez la voie du Seigneur ; *Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini.* (Isa. XL. 3.) La passion cruelle de Jésus-Christ fut prédite avec toutes ses circonstances. Il fut prédit qu'il devait être trahi par un disciple, son ami. Si celui qui était mon ennemi m'avait chargé de malédictions, je l'aurais plutôt souffert, et si celui qui me haïssait avait parlé de moi avec mépris et hauteur, peut-être que je me serais caché de lui ; mais c'est vous, qui viviez dans un même esprit avec moi, qui étiez le chef de mon conseil et dans mon étroite confiance : qui trouviez tant de douceur à vous nourrir des mêmes viandes que moi, et avec qui je marchais avec tant d'union dans la maison de Dieu. *Si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique ; et si is qui oderat me super me magna locutus fuisset, abscondissem me forsitam ab eo. Tu vero, homo unanimis, dulcis meus et notus meus : qui simul mecum dulces capiebas cibos, in domo Domini ambulavimus cum consensu.* (Ps. LIV. 14 etc.) Qu'il devait être vendu pour 30 deniers : ils pesèrent alors trente pièces d'argent, qu'ils me donnèrent pour ma récompense ; *Et appenderunt mercedem meam trigenta argenteos.* (Zachar. XI. 12.) Qu'il devait être flagellé cruellement, jusqu'au point de paraître un lépreux et d'avoir les chairs toutes déchirées pour nos péchés : nous l'avons considéré comme un lépreux, comme un homme frappé de Dieu et humilié, et cependant il a été percé de plaies pour nos iniquités, il a été brisé pour nos crimes, etc. *Et nos putavimus eum quasi leprosum et percussum a Deo et humiliatum. Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras : attri-*

tus est propter scelera nostra. (Isa. LIII. 4 et 5.) Qu'il devait avoir les mains et les pieds percés par des clous; qu'il devait être tellement étendu sur la croix, qu'on aurait pu compter ses os. Ils ont percé mes mains et mes pieds, et ils ont compté tous mes os. *Foderunt manus meas et pedes meos; denumeraverunt omnia ossa mea.* (Psal. xxi. 18.) Qu'il devait être confondu avec les criminels; il a été mis au nombre des scélérats : *Et cum sceleratis reputatus est.* (Isa. LIII. 12.) Qu'il serait abreuvé avec le vinaigre et le fiel : et ils m'ont donné du fiel pour ma nourriture, et dans ma soif ils m'ont présenté du vinaigre à boire : *Et dederunt in escam meam fel, et in siti meâ potaverunt me aceto.* (Psal. LXXVIII 26.) Il fut également prédit que ses habits seraient partagés entre ses bourreaux : ils ont partagé entr'eux mes habits, et ils ont jeté le sort sur ma robe ; *Diciserunt sibi uestimenta mea, et super vestem meam miserunt sortem.* (Psal. xxi. 19.) Qu'il serait sacrifié comme victime expiatoire de nos péchés : il a pris véritablement nos douleurs sur lui, et il s'est chargé lui-même de nos douleurs..... et Dieu l'a chargé lui seul de l'iniquité de nous tous. *Verè languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit.... et posuit Dominus in eo iniquitates omnium nostrum.* (Isa. LIII. 4 et 6.) Il fut prédit enfin qu'après la mort de Jésus, le peuple Juif resterait sans roi, sans sacrifices, sans autel, sans prêtres et sans prophètes. Les enfants d'Israël seront pendant long-temps sans roi, sans prince, sans sacrifice, sans autel, sans Ephouï et sans Théraphins ; *Sedebunt filii Israël sine rege et sine sacrificio, et sine altare et cephad, et sine theraphim.* (Osée. III. 4.)

Et c'est ici l'endroit opportun pour admirer l'aveuglement des Juifs qui, voyant accomplies aussi particulièrement les prophéties de leurs Écritures, qui

annoncent la venue du Messie, s'obstinent cependant à la nier. Le prophète Aggée prédit que la gloire du second temple serait plus grande que celle du premier, puisque le second serait honoré par la présence de celui qui était désiré par tous les gens de la terre, c'est-à-dire par notre Sauveur. *Veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloriâ, dicit Dominus exercituum; magna erit gloria domûs istius novissimæ plusquàm primæ, et in loco isto dabo pacem.* (Agg. II. 8) Donc, si le second temple devait être le dernier, et s'il devait être plus glorieux que le premier, parce que le Messie désiré devait venir le visiter, ce temple ayant été détruit après la mort de Jésus-Christ, il est évident que ce Messie est déjà arrivé. Daziel prédit clairement que le temple et la ville de Jérusalem devaient être détruits par les Romains et par Vespasien, leur chef, et que la désolation de tout le peuple juif succéderait à cet événement. On voit que cette prédiction fut accomplie. Voici comment elle s'exprime : Un peuple, avec son chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire : elle finira par une ruine entière, et la désolation qui lui a été prédite arrivera à la fin de la guerre. *Et civitatem, et sanctuarium dissipabit populus cum duce venturo, et finis ejus vastitas, et post finem belli statuta desolatio.* (Dan. ix. 26.) Isaïe annonça la même chose. Vous avez réduit toute une ville en un tombeau : cette ville si forte n'est plus qu'une ruine, vous en avez fait la demeure des étrangers, afin qu'elle cesse d'être ville et qu'elle ne soit jamais rétablie. *Posuisti civitatem in tumulum, urbem fortem in ruinam, domum alienorum, ut non sit civitas, et in æternum non ædificetur.* (Isa. xxv. 2.) Avec ces prédictions s'accorde celle que Jésus-Christ avait faite lorsque, regardant de loin la ville de Jérusalem,

il pleura sur elle, en disant : ... Il viendra un temps malheureux pour toi, où tes ennemis t'environneront de tranchées, qu'ils t'enfermeront et te serreront de toutes parts : qu'ils te renverseront par terre, toi et tes enfants qui sont au milieu de toi, et qu'ils ne te laisseront pas pierre sur pierre. *Videns civitatem flevit super illam, dicens : Quia venient dies in te, et circumdabunt inimici tui vallo, et ad terram prosternent te, et filios tuos, et non relinquent in te lapidem super lapidem.* (Luc. xxix. 41 et seq.) Au fait, nous voyons aujourd'hui que les pauvres Juifs ne possèdent plus ni temple ni patrie, mais qu'ils errent par le monde, haïs et maltraités par toutes les nations. Malgré tout cela, ils s'obstinent à penser que le Messie n'a pas encore paru, et loin de reconnaître qu'il faut distinguer les deux venues du Christ sur la terre, l'une comme Rédempteur assujéti aux souffrances et à la mort, qui est déjà accomplie, telle qu'elle fut prédite ; l'autre comme juge, plein de gloire, qui reste à s'accomplir plus tard ; ils s'obstinent à confondre la première avec la seconde, ne voulant pas réfléchir que ce qui est écrit sur le Christ comme pauvre, humble et poursuivi, regarde le Rédempteur, et que là où il est prédit glorieux, il est question seulement du juge suprême.

Il y a d'innombrables prédictions sur l'Église nouvelle, sur la réprobation du peuple Hébreu, et sur l'élection des Gentils. Vous n'êtes plus mon peuple, et je ne serai plus votre Dieu. *Vos non populus meus, et ego non ero vester.* (Osée. i. 6.) Un peuple que je n'avais point connu m'a été assujéti. *Populus quem non cognovi servivit mihi.* (Psal. xvii. 44.) Tous les peuples, jusqu'aux extrémités de la terre, se convertiront au Seigneur : toutes les nations se prosterneront devant lui

et l'adoreront; *Convertentur ad Dominum universi fines terræ, et adorabunt in conspectu ejus universæ familiæ gentium.* (Psal. xxi. 28.) Tous les rois de la terre l'adoreront; toutes les nations lui seront assujéties; *Adorabunt eum omnes reges terræ. Omnes gentes servient ei.* (Psal. lxxi. 11.) Je vous ai établi pour être la lumière des nations et le salut que j'envoie jusqu'aux extrémités de la terre; *Ecce dedi te in lucem gentium, ut sis salus mea usquè ad extremum terræ.* (Isa. xlix. 6.) Je ne rapporterai pas ici les oracles prononcés par les sibylles, relativement à la venue et au royaume du Christ; car quelques-uns les nient; cependant ils ne sont pas niés par St.-Augustin (Lib. viii. de civ. c. 23), ni par Clément d'Alexandrie, ni par St.-Justin, ni par Lactance, ni par Arnobe, ni, avant tous ceux-là, par St.-Clément de Rome (Lib. v. constit. apost. c. 8.), et St.-Justin rapporte de plus (Orat. ad Anton. Pium apud Salmeron. Tract. 19.), que les démons, craignant que les païens, instruits par les oracles, ne vinsent à connaître le Dieu véritable, et Jésus-Christ Rédempteur, firent en sorte que les livres dans lesquels ces oracles se trouvaient écrits, fussent brûlés, et que les magistrats défendissent, sous peine de mort, de les lire et de les posséder.

Les prophéties que Jésus-Christ a faites dans le Nouveau Testament sur sa résurrection, sur la conversion des Gentils, et sur le martyre des apôtres, se sont vérifiées de même, et l'on ne peut soupçonner qu'on ait inventé ces prédictions après les événements, puisque dès le commencement de l'Église, les Évangiles furent écrits en différents idiômes, et furent répandus par toute la terre, long-temps avant que les événements prédits ne fussent arrivés. Ainsi, il était de toute impossibilité (comme nous l'avons fait

observer ci-dessus, à propos des livres de l'ancienne loi), de falsifier tous les exemplaires qui se trouvaient en circulation. Après tout cela, il ne sera pas étonnant si je viens à conclure que quiconque considère les prophéties, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, aurait besoin de plus de travail pour refuser la crédibilité de notre religion, qu'il ne lui en faudrait pour l'admettre.

Cet esprit de prophétie s'est continué dans les enfants de l'Église de Jésus-Christ, ainsi que Joël l'avait annoncé. Et dans ces derniers jours, dit le Seigneur, je répandrai mon esprit sur toute chair; vos fils et vos filles prophétiseront. *Et erit in novissimis diebus, dicit Dominus, effundam de spiritu meo super omnem carnem, et prophetabunt filii vestri, et filiae vestrae.* (Joëlis II. 28.) Et sa prédiction s'est vérifiée, comme nous le témoignent des personnages sages et pieux, et même des saints canonisés par l'Église. St.-Athanasie atteste les prédictions de St.-Antoine, abbé; St.-Bazile, celles de St.-Grégoire Thaumaturge; St.-Grégoire-le-Grand, celles de St.-Benoît; St.-Bernard, celles de St.-Malachie; St.-Bonaventure, celles de St.-François; St.-Raimond, celles de Ste.-Catherine de Sienne. Ste.-Brigitte, parmi ses autres prédictions, prophétisa en 1350 l'assujétissement des Grecs à leurs ennemis; cet assujétissement se vérifia cent ans après, quand Mahomet II s'empara de Constantinople. Ste.-Hildegarde (ainsi que Taulère l'atteste) dès le XII^e siècle, prédit les malheurs qui arrivèrent dans le XVI^e, en Allemagne, par le fait de l'impie Luther. Je ne rapporterai pas ici les mille et mille prédictions qu'on lit dans les vies des saints comme s'étant vérifiées, et qui sont appuyées par le témoignage de pieux écrivains, qui les ont enregistrées du vivant même des

personnes qui étaient nommées. Si quelqu'un voulait nier la véracité de ces faits, il pourrait aussi bien nier que Carthage ait été détruite par Scipion, que Rome fut jadis une république, et de cette façon refuser toute croyance aux annales publiques des nations. Mais s'il serait téméraire de repousser les événements rapportés par des historiens païens, il le serait encore plus de douter des choses écrites par des saints aussi vénérés qu'un St.-Athanase, un St.-Bazile, un St.-Augustin, un St.-Bernard, qui sont tous reconnus par les mêmes novateurs comme des témoins véritables. Il serait trop difficile de tromper pour long-temps tous les peuples. Les disciples d'Apollonius s'efforcèrent d'accréditer ses oracles simulés; mais le peuple n'a jamais vu en Apollonius qu'un magicien et un faux prophète. Mahomet et Luther se vantèrent également d'avoir le don de prophétie; mais toutes leurs prédictions ne se vérifièrent jamais. Mahomet prophétisa qu'aussitôt après sa mort son corps serait transporté dans les cieux; mais malgré sa prédiction, il ne put être gardé sur la terre plus de trois jours, à cause de la mauvaise odeur qu'il exhalait. Luther prédit qu'il mourrait à Wurtemberg, et il mourut à Eisleben, sa patrie. Il prédit encore que dans l'année 1583 le jugement universel arriverait; en sorte que plusieurs de ses prosélytes, fondés sur son assertion, se dispensèrent d'ensemencer leurs terres, mais ils se repentirent d'avoir cru un tel mensonge. Le même Luther, dans l'inscription mortuaire qu'il fit pour lui, prédit effrontément que sa mort serait la cause de la destruction de la papauté. *Pestis enim vivus, moriens tua mors ero, Papa.* Mais, de l'enfer où il se trouve maintenant enseveli, il connaît bien que sa prédiction ne

s'est pas vérifiée , et qu'elle ne se vérifiera jamais jusqu'à la fin du monde.

CHAPITRE VI.

CINQUIÈME SIGNE DE CRÉDIBILITÉ.

Témoignages des miracles.

Les miracles qui , de même que les prophéties, ne peuvent avoir lieu que par la vertu divine , sont le cinquième signe de la vérité de notre foi. Le vrai miracle doit dépasser les forces de la nature ; par conséquent, il ne peut avoir pour auteur , que celui qui domine la nature. De là il résulte que la religion, qui produit de vrais miracles en confirmation de sa doctrine, est une religion véritable ; puisque Dieu ne peut appuyer, par le témoignage de ses miracles , une doctrine fautive , il est supposé toujours que ces miracles sont au-dessus des forces de la nature angélique , ou de la nature humaine.

Les miracles de Jésus-Christ ne peuvent pas être sujets au moindre doute ; puisqu'ils arrivèrent en public, sous les yeux de plusieurs milliers de personnes, et qu'ils furent consignés par les saints évangélistes avec toutes leurs circonstances individuelles, de façon que sous aucun prétexte , ils ne peuvent être accusés de fausseté, ou de fiction. Tel est, par exemple, le miracle rapporté par St.-Marc, au chapitre VIII, par lequel le Seigneur fit qu'une multitude d'à peu près quatre mille personnes, se rassasia avec sept pains et

quelques poissons. L'autre qui est raconté par St.-Jean au chapitre XI^e de la résurrection de Lazare , opérée en présence de plusieurs Juifs , après qu'il avait été enseveli pendant quatre jours. L'autre miracle des ténèbres qui accompagnèrent la mort du Rédempteur , et qui se répandirent sur la surface de la terre , depuis la sixième heure jusqu'à la neuvième. Si ces miracles , sans parler des autres , rapportés par les évangélistes peu d'années après qu'ils furent opérés, eussent été inventés ou altérés, comment les apôtres auraient-ils pu se résoudre à suivre Jésus-Christ et à abandonner leur patrie, leurs parents, et tout ce qui leur était le plus cher ? Bien plus , comment ces faux miracles auraient-ils pu être prêchés par les apôtres , et auraient-ils été crus par tant de peuples et par les Juifs mêmes qui avaient été témoins oculaires des faits ? N'aurait-on pas convaincu les apôtres de mensonge , et ne les aurait-on pas traités comme des imposteurs ? Mais non ; car même les princes des prêtres avouent la vérité de tels miracles , en disant , que faisons-nous ? car cet homme fait beaucoup de prodiges. *Quid facimus ? Quia hic homo multa signa facit ?* (Jean. xi. 47.) Et c'est pour cela que les Juifs convaincus de leurs vérités , concoururent par milliers à reconnaître comme Dieu , l'homme qu'on avait exécuté sur la croix , comme criminel et séducteur. Ajoutez que même les Juifs qui ne se sont pas convertis, n'ont pas pu nier cette vérité, et ont attesté la véracité des miracles de Jésus-Christ. Voilà les paroles que nous a transmises Joseph , Juif d'origine. Dans ce temps vécut Jésus , homme sage , si toutefois il est permis de dire que c'était un homme. Car il faisait des œuvres merveilleuses , et il était le docteur de ceux qui n'embrassent volontiers que la vérité. *Eodem*

tempore fuit Jesus, vir sapiens, si tamen virum eum fas est dicere; erat enim mirabilium operum patrator, et doctor eorum qui libenter vera suscipiunt. (Joseph. lib. xviii. antiq. c. 4.) Et plus bas, après avoir raconté sa mort, il ajoute : Le troisième jour il apparut plein de vie, ainsi que l'avaient prédit d'avance les prophètes, sur ce fait et sur beaucoup d'autres aussi admirables. *Apparuit tertiâ die vivus, ita ut de eo vates hoc et alia multa miranda prædixerint.*

Que toutes les sectes viennent à présent, et qu'elles produisent leurs miracles; voyons si jamais ou a pu en trouver aucun qui fût véritable. Les païens proclament que Vespasien rendit la santé à deux malades; mais Tacite même, qui nous dit cela, (Histor. lib. 4.) assure que la maladie de ces deux personnes, fut jugée par le médecin guérissable, de manière que, par les forces de la nature, si leur guérison pouvait arriver naturellement, à plus forte raison pouvait-elle s'obtenir par l'œuvre des démons. Ils racontent en outre, qu'Adrien rendit la vue à un aveugle, et c'est Marius Maxime qui l'écrit; mais d'autres auteurs nous font connaître que Maxime écrivit cela par une fiction, concertée dans le but de flatter Adrien. On peut lire sur cela. Salmosius (Histor. Augusti in Spartian.) Les Païens rapportent de plus, qu'une vierge vestale, transporta de l'eau dans un crible sans la répandre; mais ces faits supposés véritables, il n'y a rien qui répugne à croire que Dieu, pour prouver l'honnêteté de cette vierge, accusée à tort d'impudicité, permit un pareil prodige.

Que les Juifs se montrent maintenant à leur tour : Ils eurent sans contredit, du temps de l'ancienne loi de nombreux et véritables miracles, parce qu'ils se trouvaient alors dans le sein de la vraie Église; mais

depuis qu'elle fut répudiée par la venue du Sauveur; tous leurs miracles cessèrent absolument.

Que les Mahométants paraissent aussi; mais qu'est-ce qu'ils diront, si leur chef et maître Mahomet proteste positivement qu'il cède au Christ les miracles, son épée, ainsi qu'il disait, lui suffisant pour faire connaître la vérité de sa religion. Il est vrai qu'au chapitre LXIV de l'Alcoran, il se vante et il raconte un prodige fait par lui, en faveur de la lune. Ce globe lumineux étant tombé et s'étant cassé en deux parties, il fut réuni par lui, et remplacé dans le ciel; c'est le cardinal Bellarmin qui rapporte cela (de notis Ecclesiæ. cap. 14.). Pour perpétuer le souvenir de ce grand miracle, les Turcs, ainsi que le dit Cornélius à Lapidé, (in Apoc. xiii. 11.) adoptèrent la lune pour leur enseigne. Mais est-il possible de trouver dans le monde un homme sain d'esprit, qui puisse croire comme un miracle, une fable aussi absurde? Enfin, que les autres sectes se réunissent pour nous montrer quelques miracles. Mais comment le pourront-elles, puisque, si jamais elles ont voulu en feindre, dans le but de tromper les peuples, ces fictions ont été reconnues tout de suite, pour ce qu'elles valaient? Nous avons vu ci-dessus au chapitre IV comment un désappointement de cette espèce, arriva à Luther et à Calvin.

Cependant les hérétiques ne pouvant présenter aucun miracle opéré par Dieu, en confirmation de leurs sectes disent (c'est le raisonnement d'un des disciples de Calvin) que les miracles ne sont pas un signe infailible de la vérité de la religion, puisque les magiciens de Pharaon en firent aussi, et que l'Antechrist, selon l'assertion de St.-Jean, en fera en son temps.

On répond premièrement, qu'il est évident dans les divines Écritures, que le Seigneur a fait des miracles pour prouver la vérité de sa doctrine. Le pouvoir que Dieu donna à Moïse d'opérer des miracles, fut également le signe qu'il donna au peuple hébreu, pour le porter à croire ce que Moïse lui disait en son nom : voilà les paroles de l'Exode ; *Le Seigneur ajouta : j'ai fait ce prodige, afin qu'ils croient que le Seigneur vous a apparu..... s'ils ne vous croient pas, s'ils n'écoutent pas la voix du premier miracle, ils écouteront celle du second. Ut credant, inquit, quod apparuerit tibi Dominus..... si non crediderint tibi, credant verbo signi sequentis.* (Exod. iv. 5. et 8.) Aussi Calvin lui-même parlant des miracles de Moïse, avoue qu'ils furent autant de preuves de sa doctrine mosaïque. *Tot insignia quæ refert miracula, totidem sunt prodite doctrinæ sanctiones.* (Instit. cap. viii. §. 5.) Les miracles aussi furent les preuves que Jésus-Christ donna aux disciples de St.-Jean-Baptiste, pour les porter à croire qu'il était le véritable Messie. Allez leur dit-il, annoncez à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu. *Ite, renuntiate Joanni, quæ audistis, et vidistis.* (Matth. xi. 6.) De plus, c'est après avoir fourni la preuve de ses miracles, qu'il reprochait aux Juifs leur incrédulité. Si vous ne voulez pas croire à mes paroles, leur disait-il, croyez à mes œuvres. *Si mihi non vultis credere, operibus credite.* (Joan. x. 38.) Et il les déclara ensuite indignes d'excuses, parce qu'ils n'avaient pas ajouté foi à ses miracles, qui cependant s'étaient passés sous leurs yeux. Si je n'avais point fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a faites, ils n'auraient point le péché qu'ils ont : mais maintenant ils les ont vus, et ils ont haï et moi et mon père. *Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent ; nunc*

autem et viderunt , et oderunt me et patrem meum. (Joan. xv. 24.) Si les miracles n'eussent pas été les signes de la véritable foi, Jésus-Christ n'aurait pas dit que ceux qui les opéreraient seraient les vrais fidèles. Les miracles, déclare-t-il, accompagneront ceux qui auront cru; ils chasseront les démons en mon nom, ils parleront de nouvelles langues : ils prendront les serpents avec la main etc. *Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur : In nomine meo dæmonia ejicient , linguis loquentur novis , serpentes tollent etc.* (Marc. xvi. 17.) Et c'est à tort , que St.-Paul aurait allégué les miracles comme preuve de son apostolat, quand il dit : Les marques de mon apostolat ont paru parmi vous , dans toute sorte de tolérance et de patience , dans les miracles, dans les prodiges , et dans tous les effets extraordinaires de la puissance divine. *Signa apostolatûs mei facta sunt super vos in omni patientiâ , in signis et prodigiis et virtutibus.* (II. Cor. xii. 12.) Or, comment donc, d'après le disciple de Calvin , les miracles ne sont-ils pas la preuve de la véritable religion ?

A l'égard des prodiges opérés par les magiciens de Pharaon , nous dirons qu'ils ne furent pas des miracles, mais seulement des illusions et des apparences possibles, arrivées par l'œuvre des démons. Et il en sera de même de ceux que l'Antechrist opérera. Nous savons du Seigneur, par anticipation, que les prodiges de cet imposteur seront tous des tromperies et des illusions diaboliques, et les hommes, malgré ces faits, ne devront pas croire à cet impie. Du reste, Dieu peut accorder à un pécheur et même à un infidèle, la faculté d'opérer des miracles, ainsi qu'il accorda jadis l'esprit de prophétie à Balaam et à Caïphe; et il le peut, parce que, ce serait des grâces accordées gratuitement, *gratis datæ*, qu'il communique à qui bon

lui semble , et selon ses jugemens divins. Mais , comme St.-Thomas l'enseigne fort bien , (II. 2. q. 178. a. 2. ad. 3.) quand un impie prêche la véritable foi , et qu'il invoque le nom de Christ, il peut aussi faire de vrais miracles . mais il ne le pourrait pas , s'il prétendait les opérer en témoignage d'une foi mensongère , puisque l'auteur principal des miracles étant Dieu , il ne peut pas les permettre , pour prouver un mensonge. C'est pour cela que Tertullicien écrivit (Apolog. cap. 23.) que les miracles , ou pour mieux dire les illusions des païens , étant destinés à accréditer une foi fausse , cessèrent et se découvrirent à l'apparition de la véritable foi , prêchée par Jésus-Christ , et à laquelle tous les païens étaient appelés. Au surplus , un seul miracle véritable parmi ceux qui furent opérés en confirmation de la vérité de notre religion , suffirait pour la démontrer véritable.

Les miracles opérés par Dieu jusqu'à nos jours , dans notre Église catholique , par l'entremise de ses serviteurs , ont été innombrables , ainsi que Jésus-Christ l'avait promis : Celui qui croit en moi , fera lui-même les œuvres que je fais . et en fera encore de plus grandes. *Qui credit in me , opera quæ ego facio et ipse faciet , et majora horum faciet.* (Joan. XI. 12.) Il est vrai , que dans la primitive Église , ces miracles furent plus nombreux , mais alors ils étaient plus nécessaires pour la propagation de la foi ; pour cela , ils sont moins communs aujourd'hui , qu'elle est communément embrassée. Cependant le Seigneur n'a pas voulu en priver son Église tout-à-fait , parce qu'ils sont utiles à la conversion des nouveaux peuples , ainsi qu'il est arrivé dans ces derniers siècles aux Indes , où St.-François Xavier , St.-Louis Bertrand et d'autres ministres de l'Évangile , ont opéré des prodiges

innombrables. Les miracles sont utiles aussi aux chrétiens, pour les confirmer dans leur croyance et dans la bonne conduite ; et ils servent en même-temps à glorifier les saints , que Dieu veut faire honorer dans cette terre.

S'il y avait , malgré ce que nous venons de dire , quelqu'un qui ne voulût pas croire aux faits miraculeux qui sont rapportés dans les annales de l'Église et dans les vies des saints , je lui demanderais : Pourquoi doit-on ajouter foi aux événements racontés par Tacite, Suétone , Pline ? Et pourquoi refusera-t-on ensuite la croyance à St.-Athanasie , St.-Bazile , St.-Jérôme , St.-Grégoire , et aux autres écrivains pieux , qui rendent témoignage des miracles opérés par la médiation des saints ? Si ceux-ci avaient pu croire qu'un mensonge dans cette matière n'est pas coupable, ou l'est très-peu , on pourrait douter de leurs assertions, mais eux, et nous tous catholiques, nous croyons comme il est sûr , que mentir sur cette matière , est un crime digne de la mort éternelle ; donc , il est téméraire de supposer que tant de saints et tant d'écrivains pieux, aient voulu faire un péché aussi grave, sans autre raison que celle de flatter quelques personnes , ou plutôt pour tromper les peuples. Cela serait d'autant plus téméraire encore, qu'ils ont écrit des choses , sur lesquelles ils pouvaient être convaincus de mensonge par les témoins des événements racontés , qui vivaient au moment de la publication de leurs livres.

Nous pouvons dire enfin , que Dieu a voulu , pour confondre l'audace des mécréants, qui prétendent nier à notre Église catholique la vertu des miracles , qu'il y en ait dont l'existence se perpétue toujours. Et combien de ces prodiges ne voit-on pas pendant toute

l'année , seulement dans notre royaume de Naples ? Dans la ville de Bari , une manne découle continuellement des os sacrés de St.-Nicolas. Dans les couvents de St.-Lignoro et de D. Reomita , qui sont dans la ville de Naples, on voit tous les ans devenir liquide , le sang de St.-Jean-Baptiste , le jour dans lequel l'Église célèbre sa décollation , et précisément au moment que l'on dit l'évangile de la messe. La même chose arrive pour le sang de St.-Étienne , le jour de sa fête , dans le monastère de St.-Gaudiose. Dans la ville de Ravello ; le sang de St.-Pantaléon se liquéfie aussi le jour de sa fête.

Il est connu par tout le monde chrétien, que le sang de St.-Janvier devient liquide plusieurs fois dans le courant de l'année; savoir pendant deux octaves entières, à la présence de sa tête sacrée, et sous les yeux de tout un peuple. Mais il est convenable de nous arrêter à parler davantage du miracle de ce saint, mon compatriote, parce que, par sa grandeur même, il est contredit avec acharnement par les hérétiques; et je dis d'abord, qu'il ne s'est trouvé aucun des écrivains antérieurs à la réforme, qui ait jamais douté de la vérité d'un tel miracle, qui a commencé, selon l'opinion commune, dans le dixième siècle, et qui même, d'après le sentiment de beaucoup d'autres, remonte jusqu'à la mort de ce saint, qui arriva dans le troisième siècle. Les seuls prétendus maîtres de l'église réformée se sont efforcés, ainsi que nous venons de le dire, de le décrier. Voici quelles sont leurs objections. Le calviniste Pierre Monilez, prétend qu'on jette de la chaux frauduleusement dans le sang, et que c'est pour cela qu'on le voit bouillir. Mais un certain hérétique luthérien (chose qui fait merveille) n'a pas hésité à réfuter, dans une dissertation, le calviniste

ci-dessus nommé, et à le traiter d'inconséquent et de téméraire; voici ces expressions, qui seules suffisent pour réfuter toutes les objections de nos contradicteurs, que nous citerons tout-à-l'heure : « Comment, dit cet auteur, aurait on pu cacher, pendant tant d'années une tromperie pareille, au sein d'une ville aussi civilisée ? » Benoît XIV, en outre, dans son ouvrage de la canonisation des saints, (livre iv. part. 1. chap. 1.) atteste que par suite des expériences faites, on s'est assuré que la chaux n'a pas la vertu de faire bouillir le sang, et encore moins de le rendre liquide, lorsqu'il est coagulé.

Le même pontife, à l'endroit cité, raconte à ce sujet, qu'un médecin hérétique, nommé Gaspard Naumanna, se trouvant un jour dans sa maison, avec plusieurs de ses amis, plaça sur une table trois flacons, remplis d'une liqueur de la couleur du sang, qui était condensé, et qui se liquéfia en leur présence. C'est ainsi que cet hérétique chercha à rendre ridicule le miracle de notre St.-Janvier. Mais les réponses seront claires. Premièrement, le sujet de son expérience n'était pas du sang, mais probablement quelque liqueur mélangée à des drogues, qui la mettant en fermentation, devaient la faire fondre dans un temps déterminé. En outre, cette composition se rendit fluide une seule fois, mais on ne la vit pas se condenser et se liquéfier de nouveau, à plusieurs reprises. Enfin cette mixtion, comme on doit le supposer, avait été composée par ce jongleur, peu de temps avant de l'exposer à la vue de ses amis; mais le sang de St.-Janvier, on le conserve depuis tant de siècles, et il est toujours le même.

D'autres disent que ce prodige arrive par l'effet naturel de la sympathie; de même, disent-ils, que le sang d'un homme tué, bout par antipathie, à la vue du

meurtrier, de même que l'aimant se tourne par instinct vers le pôle, et que l'ambre attire à soi la paille, de même, par sympathie, le sang de St.-Janvier se liquéfie à la vue de sa propre tête. Mais on répond que tous les aimants se tournent vers les pôles, que tous les ambres attirent la paille; et pourquoi le sang seul de St.-Janvier se fond-il à la vue de sa tête, tandis que le sang des autres morts reste coagulé? De plus, l'aimant se tourne toujours vers le pôle, l'ambre attire toujours la paille, mais le sang de St.-Janvier reste coagulé, souvent même à la présence de sa tête: parfois on le trouve fondu, éloigné de la tête: parfois il se dégèle après quelques minutes: d'autres fois il faut plus long-temps: parfois il se liquéfie de manière qu'il remplit le vase: parfois il y en a peu; parfois il est entièrement liquide, parfois il l'est à moitié.

A l'égard de l'ébullition, dans laquelle le sang d'un homme mis à mort se met à la présence du meurtrier, cette particularité est considérée par beaucoup de personnes comme fabuleuse; mais en la supposant même véritable, elle ne peut être arrivée que très-rarement; tandis que la liquéfaction du sang de St.-Janvier, à la vue de sa tête, arrive plusieurs fois dans le courant de l'année. En outre, en aura vu bouillir le sang d'un homme tué, lorsqu'il était encore liquide, et lorsque les blessures étaient fraîches; mais l'aura-t-on jamais vu bouillir plusieurs années après sa mort? Or, le sang de St. Janvier se fond et se met en ébullition, et après s'être endurci, et après qu'il a été séparé de sa tête sacrée, pendant l'espace de quatorze siècles. C'est une chose étonnante! ces hérétiques disent que la fusion du sang de St.-Janvier et de tous les autres saints que nous avons ci-dessus nommés, arrive en vertu de la sympathie. Mais qu'il nous soit

permis de leur demander pourquoi on ne trouve parmi eux aucune de ces sympathies, et pourquoi les trouvent-on seulement chez les catholiques ?

La discipline de Calvin oppose de plus, que le sang de St.-Janvier se fond par la chaleur des bougies qui brûlent autour de lui, et de celle qui est produite par les nombreux assistants. Mais on répond : 1° que l'expérience démontre que les ampoules où le sang est contenu, deviennent tièdes seulement, et jamais chaudes; 2° que si cela avait lieu à cause des bougies et du moude, il arriverait plutôt dans l'été que dans l'hiver, et que cependant nous voyons précisément le contraire, spécialement dans l'année 1662, dans laquelle il se liquéfia dans le plus fort de l'hiver, et dans l'année 1702, dans laquelle il ne fut en fusion qu'après la seconde messe; 3° a-t-on vu jamais aucune espèce de sang se liquéfier à la chaleur du feu ? il y en a qui répondent à cela que l'objet du miracle en question n'est pas du sang, mais que c'est une liqueur congelée, qui se dégèle petit-à-petit entre les mains de celui qui la tient. Mais de grâce, y a-t-il quelqu'un qui ait vu la gelée fondue pendant l'hiver, se congeler encore une fois dans l'été ? D'autres disent que le sang se liquéfie par l'art de ceux qui le touchent; mais combien de fois il se liquéfie même dans l'armoire ? D'autres disent que le miracle arrive à cause des exhalaisons du Vésuve; mais ces exhalaisons sont éloignées de quelques lieues, et malgré qu'elles n'existent pas, le sang néanmoins devient liquide. En un mot, plus les hérétiques travaillent à détruire la croyance du miracle, plus ils la confirment.

CHAPITRE VII.

SIXIÈME SIGNE DE CRÉDIBILITÉ.

Constance des martyrs.

La constance des martyrs , est un signe de crédibilité plus admirable encore que celui des miracles , puisque les miracles sont tous les œuvres de Dieu , faites par Dieu même dans les créatures , tandis que le courage et la victoire des martyrs sont des œuvres de Dieu , opérées par des hommes faibles , par des vierges délicates et par des jeunes enfants , tels que Ste.-Agnès de treize ans , Ste.-Prisque du même âge , et St.-Venant , St -Agapite , dont l'un de quinze ans , et St.-Vite et St.-Celse , enfants aussi , et de bien d'autres qu'on déchirait par des ongles de fers , qu'on faisait rôtir sur le gril , qu'on tourmentait en leur appliquant sur les flancs des torches arden'es , et en leur mettant sur la tête des casques brûlants. C'est par ces supplices et par d'autres semblables qu'ils vainquirent la cruauté des hommes et la rage des démons. Quinze empereurs romains s'efforcèrent , pendant plusieurs années ; de déraciner du monde la foi de Jésus-Christ ; le nombre des saints martyrs fut si grand , que dans la persécution de Dioclétien , qui fut la neuvième , dans l'espace d'un seul mois , dix-sept mille chrétiens furent mis à mort , et dans l'Égypte seulement , on en fit mourir cent quarante quatre mille , et on en envoya en exil encore sept cents mille. Il suffit de dire , qu'il fit publier un édit dans tout l'empire , qui donuait le

pouvoir à chacun de tuer les chrétiens de la manière qui leur plairait le plus. Là boucherie de ces dix persécutions fut si épouvantable, qu'on y compte jusqu'à onze millions de martyrs, comme le raconte Genebrard, (in psal. 78) lesquels, également répartis, donnent un nombre de trente mille tués par jour. Malgré cela, et quoiqu'il y ait eu des massacres de plus de dix mille personnes en masse, loin que les vivants en aient été épouvantés, on a vu, au contraire, augmenter leur désir de mourir pour la foi. Tibérien gouverneur de la Palestine écrivit à l'empereur Trajan, qu'il était impossible de donner la mort à tous les chrétiens qui s'offraient volontairement à mourir pour Jésus Christ. Cela porta Trajan à faire un édit, par lequel il ordonna, qu'à l'avenir on laisserait les chrétiens en paix. Or, si la foi de ces saints martyrs, qui est la même que celle que nous professons, n'eût pas été véritable, et si Dieu n'eût pas accordé à tous ses serviteurs son appui divin, comment auraient-ils pu avoir la force de sacrifier leur vie au milieu des tourments les plus affreux ?

Il y a des sectes aussi, qui se vantent d'avoir eu des martyrs ; mais examinons quel a été leur martyr. Le martyr, ainsi que le docteur Angélique nous l'apprend (Q. II. q. 124. a. 1.) consiste à donner sa vie en témoignage de la vérité ou de la justice. Ce n'est pas le supplice, écrivait St.-Augustin, mais c'est la cause de la mort qui fait les vrais martyrs. *Martyres vero non pœna facit, sed causa.* (Epist. 167.) Tous les tourments de la terre ne peuvent pas faire un seul martyr : ce qui fait les véritables martyrs, c'est uniquement de mourir pour la vérité de la foi, ou pour la justice. Les mahométans vantent comme martyrs ceux de leurs soldats qui sont morts en combattant pour l'usurpation du bien d'autrui : Oh le bel acte de justice ! Les nova-

teurs encore vantent comme martyrs ceux qui ont été punis de mort par ordre de la justice, comme hérétiques ; mais ce n'était pas du courage, c'était de l'obstination. Sans dire qu'ils ont été en petit nombre, et presque toujours des personnes de basse condition, plongées dans l'ignorance et trompées par leurs séducteurs. Au lieu que l'Église catholique compte parmi ses martyrs une multitude de nobles, de consuls, de patriciens, de généraux d'armées, d'évêques, de pontifes, de sénateurs et de souverains. En outre, la plus grande partie de nos martyrs menaient, avant leur mort, une vie si sainte que les tyrans ne pouvaient leur imputer d'autre crime que celui d'être chrétiens. Mais les faux martyrs des hérétiques, et spécialement les anabaptistes et les adamites, qui sont considérés comme étant morts avec le plus de fermeté, étaient remplis de vices et d'impuretés ; ils admettaient la communauté de femmes et d'autres pareilles abominations, de façon que leur prétendue constance ne fut pas une véritable constance, mais une fureur et une obstination, que le diable, qui les possédait, avait insinués dans leurs cœurs : *Diabolo possidente et non persequente*, ainsi que St.-Augustin l'écrivait des hérétiques de son temps, lesquels couraient comme des fous pour se jeter dans les rivières ou dans les précipices. Voilà pourquoi ceux des hérétiques obstinés qui ont été punis de l'échafaud, ne mouraient point avec plaisir et tranquillité comme nos saints martyrs, qui allaient aux supplices joyeux et en chantant les louanges de Dieu, mais qu'on les voyait entrer dans un état de rage et de folie insupportable : preuve évidente que l'acceptation de leur mort n'était pas inspirée de Dieu, mais insinuée par le démon, qui peut donner la témérité d'affronter la mort,

mais qui ne donne pas la vertu de la supporter paisiblement. L'infortuné Michel Servet, rénovateur de l'arianisme, lorsqu'il fut jeté à Genève dans les flammes, auxquelles il avait été condamné, se mit dans une telle fureur, qu'il mugissait comme un taureau enragé, et qu'il demanda en grâce à ses juges un couteau pour se tuer, mais il ne l'obtint pas.

Toutes ces sectes qui sont séparées de l'Église catholique, où ont elles eu un St.-Laurent, qui, au moment où il brûlait sur le gril, tressaillait de joie intérieurement, jusqu'au point d'insulter au tyran, et de l'inviter à manger de sa chair déjà cuite? Où ont elles eu un St.-Vincent, qui, au milieu des tourments, semblait, ainsi que St.-Augustin nous l'atteste, se multiplier, comme s'il y eut eu un St.-Vincent qui parlait, et un autre qui souffrait. Combien grande aussi était la joie qu'il éprouvait en mourant pour Jésus-Christ! où un St.-Marc et un St.-Marcellin, qui, ayant les pieds percés de clous, et étant tentés par le tyran à se délivrer de ce tourment, répondirent : « Quel tourment, quel tourment ! nous n'avons jamais éprouvé une joie plus grande que celle que nous éprouvons à présent, que nous souffrons pour l'amour de Jésus-Christ. » Après ces mots, ils commencèrent à chanter les louanges de Dieu, jusqu'au moment qu'étant percés par des lances, ils finirent glorieusement leur vie. Où ont elles eu un St.-Processe et un St.-Martinien, qui, étendus sur les chevalets, ayant leurs membres brisés par les ongles de fer, et leurs chairs brûlées par des fers rougis, ne cessaient de bénir le Seigneur, et de désirer avec empressement la mort, qu'ils obtinrent? Enfin la joie avec laquelle les martyrs mouraient était si remarquable, qu'en les voyant, leurs ennemis, et même leurs bourreaux se convertissaient à la foi.

C'est pour cela que Tertullien écrivait que le sang des chrétiens, répandu pour la foi, était comme une semence féconde, qui multipliait les prosélytes de Jésus-Christ : *Semen est sanguis christianorum.* (Apolog. in Lin.)

À ces martyrs de la primitive Église, nous pouvons associer glorieusement et honorablement tant d'hommes et tant de femmes qui , dans ces derniers temps, ont donné généreusement leur vie pour Jésus-Christ , au milieu des tourments les plus affreux que la cruauté humaine pouvait imaginer. Combien de chrétiens ne moururent pas pour la foi au Japon , dans le seizième siècle ! Les uns furent brûlés à petit feu , les autres eurent la peau déchirée par des tenailles , ceux-ci eurent les chairs coupées par morceaux , ceux-là eurent le cou scié petit-à-petit, par un roseau, pendant l'espace d'une semaine , jusqu'à leur mort ; d'autres étaient suspendus et ensuite plongés à plusieurs reprises dans l'eau bouillante : d'autres enfin furent mis à nu et laissés , dans le cœur de l'hiver , en plein air , pour y mourir de froid. Qu'on lise l'histoire du Japon du père Bartholi , où le tout est raconté, en précisant les lieux et en nommant les personnes. Parmi les faits que ce père rapporte , on lit qu'une femme chrétienne, nommée Thécèle , pendant qu'elle brûlait dans le feu, tenait entre ses bras sa petite enfant âgée de trois ans, et l'exhortait à mourir , dans l'espérance du paradis. Une autre femme, qui était fort pauvre, vendit une ceinture qu'elle possédait, pour acheter un poteau où elle devait être attachée, pour y mourir brûlée pour Jésus-Christ. Une autre découvrit à ses persécuteurs sa petite fille , afin qu'on la fit mourir avec elle pour la foi. L'historien raconte en outre , qu'un enfant de neuf ans courut spontanément au

bourreau , pour avoir la tête tranchée , et qu'il présenta son cou lui-même , sous la hache ; qu'une autre petite fille de huit ans , étant aveugle , se cramponna fortement à sa mère , pour mourir brûlée avec elle , ainsi qu'il arriva. Un autre enfant de treize ans feignit d'en avoir quinze , pour être du nombre des condamnés. Un autre de cinq ans , étant réveillé de son sommeil , pour être conduit au supplice , se revêtit sans aucune émotion de ses habits de fête , et fut porté entre les bras de son bourreau , à l'endroit de son supplice , où l'enfant , ayant offert de lui-même son cou , attendrit l'exécuteur , de façon qu'il n'eut pas le courage de le tuer ; et alors un autre prit sa place , qui , moins adroit , lui donna deux coups de hache , sans le tuer , et ce ne fut qu'au troisième qu'il perdit la vie. Les hérétiques hollandais qui sont ennemis de notre Église furent témoins de ces faits. Mais un d'entr'eux écrit que ces martyrs ne périrent pas pour la foi , mais comme rebelles et conspirateurs , qui machinaient de priver les souverains de leurs royaumes. Cette accusation contre les Japonais est répétée encore à l'égard des martyrs qui donnèrent leur vie en Angleterre , du temps de la reine Élisabeth. Je demande si nos catholiques étaient des rebelles et des conspirateurs ? Les femmes , les vierges , les enfants l'étaient-ils aussi , puisqu'ils furent traités de la même manière ? Si ces condamnés avaient été vraiment coupables de rébellion , pourquoi , aussitôt que par la crainte des tourments , ils renonçaient la foi , étaient-ils à l'instant même délivrés de la peine infligée ? Les ministres d'Élisabeth faisaient en Angleterre cette promesse à nos catholiques : *Si vous assistez une seule fois aux prières de nos églises , vous serez délivrés.* C'était là une preuve bien évidente que la foi seule

était la cause de leur mort , et non la rébellion ou la conspiration.

CHAPITRE VIII.

Conclusion de l'ouvrage.

Il ne sera pas sans utilité de réunir ici en peu de mots ce que nous venons de dire. Il est certain que Dieu existe , et si Dieu existe , il est nécessaire qu'il y ait une religion , par laquelle les hommes honorent Dieu et lui obéissent. On a prouvé qu'aucune autre religion , hors la catholique, ne peut être la véritable. L'idolâtrie est une impiété et une déception , claire pour tout homme raisonnable et pour les philosophes païens eux-mêmes, qui la suivaient seulement au dehors. La religion des Juifs fut véritable, avant la venue de Jésus-Christ , mais depuis cette époque , et particulièrement depuis qu'ils ont embrassé la loi du Talmud , qui est pleine d'erreurs et d'impies, qui ne verra pas qu'elle n'est plus une religion , mais une secte d'obstinés et d'impies, qui veulent nier contre l'évidence, tout ce qui était annoncé relativement au Messie et à eux-mêmes , surtout si l'on considère d'un côté les prophéties consignées dans les Écritures, et que les Hébreux nous ont conservées et transmises; et de l'autre , l'accomplissement des événements qu'elles annonçaient , tant sur le Rédempteur que sur le châtement des Juifs , sur la dispersion de leur nation , la destruction du temple , de leur patrie et de leur royaume ? Personne n'ignore que la religion mahométane est un mélange d'hébraïsme et d'hérésie,

mélange répandu par un être vil , tel que Mahomet , un homme cruel , dissolu , un voleur qui , aidé par un ramassis d'hommes qui lui ressembaient , séduisit les peuples, et leur fit embrasser une loi et une croyance bien plus dignes d'animaux que d'hommes raisonnables. Enfin , nous avons vu que les religions , ou pour mieux dire les nombreuses sectes formées par les hérétiques , en se révoltant contre l'Église catholique , n'eurent d'autre commencement que l'orgueil ou le libertinage des sens.

Toutes ces religions et ces sectes contiennent en elles-mêmes les preuves de leur fausseté. La religion catholique , au contraire , possède seule les preuves de sa vérité. Elle est une foi toute sainte , qui présente à notre croyance des mystères , à la vérité , obscurs et supérieurs à l'intelligence humaine , autrement elle ne serait pas une foi , mais qui cependant , ne sont pas contraires à la raison. Elle est une foi qui impose des devoirs tout saints et tout raisonnables. Depuis les apôtres , elle a été toujours ferme dans ses dogmes , tandis que toutes les sectes qui se sont détachées de son sein ont changé souvent de doctrine. L'Église catholique a été invariable sur les principes de sa foi. Notre religion a été démontrée par la conversion du monde , qui , d'une loi de liberté telle qu'était celle des païens , qui admettait tous les vices , passa à la loi de Jésus-Christ , qui ordonne de s'abstenir de tout acte et même de toute pensée vicieuse , et de dompter les passions terrestres. En outre , elle a été confirmée par l'accomplissement des prophéties , par le témoignage des miracles et par la constance des martyrs , qui , sans une force surnaturelle et une grâce de Dieu n'auraient jamais pu résister à tous les pièges et à la cruauté des tyrans. En un mot , les signes de

crédibilité de la vérité de notre Église catholique sont si évidents , et il est démontré si clairement qu'elle est la seule Église véritable , que chaque catholique, ainsi que l'a écrit Richard de St.-Victor , au jour du jugement , pourra dire justement à Dieu : Seigneur , si notre croyance a été une erreur , c'est par vous que nous avons été trompés ; car cette doctrine que nous avons embrassée est appuyée sur des témoignages et des signes si évidents , qu'ils ne peuvent venir que de vous. *Domine , si error est quem credimus , à te decepti sumus ; ita enim signis doctrina hæc confirmata est, quæ nisi à te. fieri non potuerunt.* (Lib. 1. de Trinit. cap. 2.)

De même donc que, du temps de Noë, tout homme qui ne se trouva pas dans l'arche fut la proie de la mort ; de même , depuis que la loi de grâce a été publiée , hors de l'Église catholique , il n'y a point de salut.

Tamerlan se trompa, lorsqu'il dit, qu'ainsi qu'il est glorieux pour les souverains de commander à plusieurs nations différentes de mœurs , il est glorieux pour Dieu de maintenir les différentes nations dans une foi opposée. Si les sectaires ne professaient que cette seule vérité (et ils la professent) que ceux qui sont dans le catholicisme peuvent se sauver , ils devraient la suivre, parce que si leur religion est fautive, il n'y aura pour eux ni excuse , ni pardon ; or si notre foi est véritable , et si ce qu'elle enseigne est vrai , les autres doivent être nécessairement fausses , puisque la nôtre réprovoque et condamne toutes les autres. Cet argument a convaincu plus d'un mahométan et plus d'un hérétique protestant ; leur faisant considérer que l'Alcoran et la religion réformée accordent aux catholiques l'espérance du salut, tandis que

l'Église catholique au contraire , en prive tous ceux qui sont éloignés de ses principes. Ainsi , Henri IV prit la résolution d'être catholique , lorsque , pendant les conférences des catholiques avec les protestants, il entendit que les catholiques niaient la possibilité de se sauver dans l'Église réformée , et que les protestants l'admettaient dans l'Église catholique. Dans l'affaire du salut (écrit St.-Augustin , en parlant contre les hérétiques ses contemporains) , dans l'affaire du salut , on tombe dans l'erreur , quand on préfère l'incertain au certain ; *in causâ salutis hoc ipso quis peccat , quod certis incerta præponat.* (Lib. de baptism. c. 3.) Nous avons vu que beaucoup d'infidèles et d'hérétiques ont embrassé notre foi , au moment de leur mort ; mais il n'y a pas de catholique qui , à sa mort , soit entré dans une des sectes hérétiques. Cette réflexion dicta à Mélanchton la réponse qu'il fit à sa mère , qui lui demandait laquelle des deux religions , savoir la catholique et la réformée , était plus propre à conduire en paradis ? *La reformée , répondit-il , est meilleure pour vivre ; la catholique est meilleure pour mourir.*

CHAPITRE IX.

Pratique de la Foi.

Il ne suffit pas , pour se sauver , de croire ce que la foi nous enseigne , mais il faut encore vivre selon les préceptes de la foi. Le grand Pic de la Mirandole écrivait : C'est sans doute une grande folie que de ne pas croire à l'Évangile , mais cette folie est bien plus grande , lorsqu'en y croyant , on vit comme si on doutait de sa vérité. *Magna profectò insania est Evangelio non credere , sed longe major insania vivere ac si de ejus falsitate dubitares.* (Epist. ad nepot.) Si c'est folie de la part des incrédules de fermer les yeux pour ne pas voir leur ruine , c'en est une encore bien plus grave de la part des fidèles qui voient le précipice et qui courent s'y jeter les yeux ouverts. Si donc il a perdu la raison , quiconque , malgré l'évidence de tant de signes de la vérité de notre foi , se refuse à la croire , il l'aura perdue bien plus , celui qui la croit et qui vit contre ses préceptes. Mes frères , dit St.-Jacques (II. 14.) , que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi , s'il n'a point les œuvres ? *Quid prodest , fratres mei , si fidem quis dicat habere , opera autem non habeat ?* Aussi St.-Bernard nous fait-il cette exhortation : Que vos actions prouvent votre foi. *Fidem tuam actio probet.* (Serm. 24. in cant.) C'est la bonne conduite du fidèle qui prouve sa véritable foi. Autrement , dit le même saint , si vous faites profession de connaître Dieu et que vos actions démentent votre croyance , vous avez consacré votre langue à Jésus-Christ , mais vous avez

donné votre âme au démon. *Si confiteris te nosse Deum, factis autem negas, linguam Christo, animam diabolo dedisti.* La foi qui n'est pas accompagnée par les œuvres, n'est pas la foi, mais son cadavre. *Fides sine operibus mortua est.* (Jac. II. 17.) Ainsi que l'homme qui n'exerce pas ses facultés vitales, qui ne pense pas, qui ne parle pas, qui ne respire pas, est considéré non comme vivant, mais comme mort, de même on doit dire morte la foi qui ne produit pas des œuvres de vie éternelle. Ainsi, de même que le corps sans l'âme est toujours corps, mais qu'il n'a pas le pouvoir d'exercer des œuvres de vie, de même la foi, séparée de la charité, est toujours foi, mais elle ne peut pas exercer des œuvres méritoires de salut éternel.

Un grand nombre de fidèles croient aux vérités spéculatives de la foi, qui appartiennent à l'intelligence, mais peu sont ceux qui prouvent qu'ils croient aux vérités pratiques, qui appartiennent à la volonté et aux mœurs. Il faut cependant être convaincu que les unes comme les autres sont certaines et infaillibles, puisque c'est le même Évangile qui nous les fait connaître. Un savant écrivain a dit, que celui qui nie de bouche les vérités de la foi, est hérétique de parole, mais celui qui ne règle pas les actions de sa vie selon les vérités de la foi, peut être appelé hérétique de fait. Donc, comme nous croyons aux mystères de la Trinité, de l'Incarnation du Verbe, etc; il faut que nous croyions aussi à ce que nous a dit Jésus-Christ. C'est pour cela que St.-Paul écrivait à ses disciples : Examinez-vous vous-mêmes, pour connaître si vous êtes dans la foi, éprouvez-vous vous-mêmes. *Vosmetipsos tentate, si estis in fide, ipsi vos probate.* (II. Cor. XIII. 5.) Jésus-Christ dit : Heureux les pauvres d'esprit, car

le royaume des cieux leur appartient. *Beati pauperes spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* (Matth. v. 3.) **Dono**, celui qui se croit malheureux, parce qu'il est pauvre, et qui se plaint quelquefois de la Providence divine, celui-là n'est pas un vrai fidèle ; le vrai fidèle ne fait pas consister ses richesses et son bonheur dans les biens mondains, mais dans la grâce divine et dans le salut éternel. On présenta à St.-Clément de l'argent, de l'or et des bijoux, pour qu'il renonçât à Jésus-Christ ; mais lui soupira de douleur, en voyant qu'on voulait lui offrir un peu de terre en échange d'un Dieu.

Jésus-Christ dit : **Heureux les pacifiques ; heureux ceux qui pleurent ; heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.** *Beati pacifici ; beati qui lugent ; beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam.* Cela signifie : heureux ceux qui pardonnent les injures, ceux qui se mortifient, et reçoivent patiemment les infirmités, les pertes, et tous les autres chagrins de ce monde ; heureux ceux qui sont persécutés, parce qu'ils veulent empêcher les péchés, ou bien pour la gloire de Dieu. Nous n'appellerons jamais véritable fidèle un homme qui croirait se déshonorer en pardonnant, qui ne pense qu'à vivre gaiement, en contentant ses sens, sans réserve, et qui appelle malheureux ceux qui se privent des plaisirs mondains et mortifient leur chair. Ce n'est pas un vrai fidèle, celui qui, par respect humain, et pour ne pas faire rire les autres, discontinue de faire ses oraisons, de fréquenter les sacrements, et de rester dans la retraite pour se dissiper dans les sociétés, dans les banquets et dans les théâtres.

Mais comment ferons-nous pour vaincre tous ces respects humains, les appétits de la chair, et toutes

les autres tentations de l'enfer? Voyons ce que nous conseille l'apôtre St.-Jean. Cette victoire, par laquelle le monde est vaincu, est l'effet de notre foi. *Hæc est victoria, quæ vincit mundum, fides nostra.* (1. Joan. v. 4.) C'est par le moyen de la foi que nous pouvons surmonter tous les empêchements qu'on nous oppose, pour nous sauver et pour devenir des saints; c'est ce qui doit être notre dernière fin, et c'est à cette fin seule que Dieu nous a créés et nous fait vivre: votre sanctification, voilà la volonté de Dieu. *Hæc est voluntas Dei, sanctificatio vestra.* (1. Thes. iv. 3.) Quoique le démon soit fort et que ses tentations soient terribles, cependant, avec la foi, on en sort victorieux, ainsi que St.-Pierre le dit; le démon, votre ennemi, tourne autour de vous comme un lion rugissant, cherchant qui il pourra dévorer; résistez-lui donc, en demeurant fermes dans la foi. *Diabolus tanquàm leo rugiens circuit, quærens quem devoret; cui resistite fortes in fide.* (1. Petr. v. 8.) St.-Paul est du même avis. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, pour pouvoir éteindre tous les traits enflammés du malin esprit. *In omnibus sumentes scutum fidei, in quo possitis omnia tela nequissimi ignea extinguere.* (Ephes. vi. 16.) Le bouclier nous défend de tous les traits des ennemis: la foi défend l'âme de toutes les tentations de l'enfer. Or, le juste qui m'appartient, ajoute encore St.-Paul, vivra de la foi. *Justus autem meus ex fide vivit.* (Hebr. x. 38.) Le juste se conserve, par les maximes de la foi, dans la vie de la grâce divine. Il n'y a aucun doute que toutes les vertus manquent, aussitôt que la foi nous laisse; qu'aussitôt qu'on a perdu la foi, on perd toutes les vertus. Par conséquent, aussitôt que nous sentons en nous-mêmes quelque tentation d'orgueil, ou une tentation de sens,

il faut que nous nous armions, pour nous défendre, des maximes de la foi, et que nous considérions, tantôt la présence de Dieu, tantôt la ruine que le péché entraîne à sa suite, tantôt les comptes que nous aurons à rendre au jugement de Dieu, les peines éternelles auxquelles seront exposés les pécheurs, et les obligations que nous avons eues envers Jésus-Christ; et la foi nous apprend surtout qu'on n'est pas subjugué par les tentations, lorsqu'on a recours à Dieu. J'invoquerai le nom du Seigneur en le louant, disait David, et il me sauvera de mes ennemis. *Laudans invocabo Dominum, et ab inimicis meis salvus ero.* (Psal. xvii. 4.) C'est la foi qui nous donne la force de supporter patiemment les adversités qui nous tourmentent; les peines de cette vie, tolérées avec patience, nous rendent plus sûrs du salut éternel. Comme vous croyez en Jésus-Christ, quoique vous ne le voyiez point maintenant, écrivait autrefois St.-Pierre, vous tressaillez d'une joie ineffable et pleine de gloire, et vous remportez le salut de vos âmes, comme la fin et le prix de votre foi. *Credientes exultabitis lætitiâ inenarrabili, et glorificatâ, reportantes finem fidei vestræ, salutem animarum vestrarum.* (1. Petr. 1. 8.)

Lorsqu'on est tenté par le démon sur les vérités de la foi, qu'on ne perde pas courage; qu'on confonde l'ennemi par le même moyen, par lequel il cherche lui-même à nous vaincre; qu'on renouvelle simplement l'acte de foi, sans répondre aux doutes que le démon tâche d'insinuer dans nos cœurs, et qu'on fasse à Dieu le sacrifice de sa vie, pour conserver la foi. St.-Louis, roi de France, racontait qu'un théologien savant, se voyant terriblement tourmenté par le démon contre la vérité du très-saint Sacrement de l'Eucharistie, eut recours à l'évêque de Paris pour

qu'il vint à son secours, et lui exposa ses tribulations les larmes aux yeux. L'évêque lui demanda s'il se sentait assez fort pour ne pas renoncer à la foi, quoiqu'il dût lui en coûter; le théologien lui ayant répondu affirmativement, alors l'évêque lui découvrit les trésors qu'il gagnait en continuant à supporter la tentation dont il était tourmenté. Pendant une maladie, St.-François de Sales fut assailli par une forte tentation, sur la foi à la sainte Eucharistie, mais il ne voulut pas même disputer avec le démon, et il en fut vainqueur en prononçant seulement le nom de Jésus. Il faut donc, dans de telles tentations, subjuguier votre intelligence par la croyance sans borne à tout ce que l'Église nous enseigne, et vaincre le démon (ainsi que nous l'avons dit) par ses armes mêmes, en disant : *Je suis prêt à sacrifier mille fois ma vie pour ma foi.* Ainsi là où le démon voulait nous faire faire une grande perte, nous ferons un grand profit. Prions donc continuellement le Seigneur, ainsi que les Apôtres le priaient, en lui disant : Seigneur, augmentez-nous la foi. *Adauge nobis fidem, adauge nobis fidem.* (Luc. xvii. 5.)

CHAPITRE X.

Maximes de foi que nous devons toujours avoir devant les yeux.

Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez point. (1)

La sagesse de ce monde, n'est que folie devant Dieu. (2)

Que sert à l'homme de gagner tout le monde, s'il vient à perdre son âme? (3)

Les souffrances de la vie présente n'ont point de proportion avec cette gloire qui sera un jour découverte en nous. (4)

Le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie, produit en nous un poids éternel d'une souveraine et incomparable gloire. (5)

Le royaume des cieux se prend par la violence, et ce sont les violents qui l'emportent. (6)

(1) Memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. (Eecl. vii. 40.)

(2) Sapientia hujus mundi stultitia est apud Deum. (1. Cor. i. 18.)

(3) Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiat. (Matth xvi. 26.)

(4) Non sunt condignæ passionés hujus temporis ad futuram gloriam, quæ revelabitur in nobis. (Rom. iii. 18.)

(5) Momentaneum et leve tribulationis nostræ æternum gloriæ pondus operatur in nobis. (2. Cor. iv. 17.)

(6) Regnum cælorum vim patitur, et violenti rapiunt illud. (Matth xi. 12.)

Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra. (1)

Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à soi-même. (2)

Ceux qui sont à Jésus-Christ, ont crucifié leur chair, avec ses passions et ses désirs déréglés. (3)

Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi-même, n'est pas digne de moi. (4)

Si je cherchais à plaire aux hommes, je ne serais pas serviteur de Jésus-Christ. (5)

Remettez, et on vous remettra. (6)

Celui-là sera sauvé, qui persévérera jusqu'à la fin. (7)

Quiconque ayant mis la main à la charrue, regarde derrière soi, n'est point propre au royaume de Dieu. (8)

De ces maximes de l'Évangile, nous déduisons les maximes chrétiennes qui suivent :

Tout finit dans ce monde, le plaisir finit, la souff-

(1) Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam. (Matth. xvi. 25)

(2) Qui vult venire post me, abneget semetipsum. (Matth. xvi. 24.)

(3) Qui sunt Christi, carnem suam crucifixerunt cum vitiis, et concupiscentiis. (Galat. v. 24.)

(4) Qui amat patrem aut matrem plusquam me, non est me dignus. (Matth. x. 36.)

(5) Si adhuc hominibus placorem, servus Dei non essem (Galat. i. 10.)

(6) Demittite et dimittemini, (Luc. vi. 37.)

(7) Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. (Matth. x. 22.)

(8) Nemo mittens manum suam ad aratrum et respiciens retrò, aptus est regno Dei. (Luc. ix. 62.)

france finit, il n'y a que l'éternité seule qui ne finit jamais.

Perdons tout, mais ne perdons pas Dieu.

Le péché est le mal unique et véritable.

Tout ce que Dieu veut est bon.

Celui qui possède tout le monde sans avoir Dieu, n'a rien; celui qui possède Dieu seul sans aucun bien du monde, a tout.

Notre plus grand ennemi, c'est l'amour-propre.

Toutes les grandeurs humaines disparaissent à la clarté du flambeau de la mort.

Tous les biens de la terre ne sauraient contenter le cœur de l'homme; Dieu seul le contente.

Nous n'avons que Dieu qui nous soit fidèle; le monde est trompeur, il promet, mais il ne tient pas parole.

Il n'y a que Dieu qui nous aime véritablement; les hommes ne nous aiment que pour leur propre intérêt.

Pour se sauver, il faut vivre selon les maximes de l'Évangile, et non selon celles du monde.

Si on ne se conforme pas à la vie de Jésus-Christ, on ne peut se sauver.

Ce n'est pas celui qui commence à faire le bien qui se sauve, mais celui qui le fait jusqu'à la mort.

En priant, on obtient tout.

Le péché mortel ne peut pas être le compagnon de l'oraison mentale.

De tous les exercices de dévotion, l'oraison mentale est celui qui déplaît le plus au démon. (St. Philippe de Néri.)

Celui qui abandonne l'oraison, n'a pas besoin que les démons le portent en enfer, il s'y jette lui-même. (Stc.-Thérèse.)

Dieu conduira au port du salut tout homme qui persévère dans l'oraison, quelqu'ait été son état. (La même sainte.)

Un moment vaut autant que Dieu. (St.-Bernardin de Sicque.)

Nous ne sommes que ce que nous sommes réellement devant Dieu. (St.-François d'Assise.)

Un homme vraiment obéissant ne s'est jamais perdu. (St.-François de Sales.)

Celui qui obéit au confesseur est sûr de ne pas rendre compte à Dieu des actions qu'il fait dans cet esprit d'obéissance. (St.-Philippe de Néri.)

L'homme qui ne pense pas à sauver son âme, est fou. (Le même saint.)

Dans la guerre que nous faisons à la chair, il n'y a de vainqueurs que les poltrons qui fuient l'occasion. (Le même saint.)

La perfection du chrétien consiste dans la patience. (St.-Jacques. 1. 4.)

Ce monde est un lieu de mérites, et pour cette raison un lieu de souffrances.

On ne souffre plus, lorsqu'on est décidé à souffrir pour Dieu. (Ste.-Thérèse.)

Celui qui embrasse sa croix, ne la sent pas; celui-là la sent, qui la traîne par force. (La même sainte.)

La croix est la nacelle qui nous conduit au port.

Les chagrins que nous souffrons pour l'amour de Dieu sont les diamants les plus beaux, des couronnes des bienheureux.

On peut tout, avec la confiance en Dieu.

Les peines mêmes sont des délices pour ceux qui aiment Dieu.

Chacun doit vivre dans ce monde comme dans un désert, et comme s'il n'y avait que lui et Dieu.

Celui qui désire les biens de ce monde , ne sera jamais saint. (St.-Philip. de Néri.)

L'homme qui aime les biens terrestres , se fait leur esclave ; celui qui les méprise , devient le maître de tout , puisque celui qui ne souhaite rien , possède tout.

Qui ne veut rien que ce que veut Dieu , est toujours content , car il a toujours ce qu'il veut.

CHAPITRE XI.

Réflexions pratiques de foi , pour tirer profit des choses visibles qui se présentent à nos yeux dans ce monde.

Lorsque vous êtes dans votre lit et dans votre chambre , songez que Jésus-Christ vous y jugera un jour.

Lorsque vous voyez qu'on va ensevelir un mort , songez qu'il vous en arrivera un jour autant.

Lorsque vous voyez s'écouler le sablier , songez que votre vie s'écoule de même , et que vous vous approchez de la mort.

Lorsque vous voyez de grands personnages s'enorgueillir de leurs richesses et de leurs honneurs , plaignez-les dans leur folie , et dites : *Dieu me suffit.*

Lorsque vous voyez un tombeau magnifique , érigé à quelqu'un , dites : *Si celui-ci est damné , à quoi lui serviront ces beaux marbres ?*

En voyant un arbre sec , considérez la misère d'une âme sans Dieu , laquelle n'est bonne qu'à brûler dans le feu de l'enfer.

En voyant trembler un coupable devant son juge , songez à la terreur qu'aura un pécheur à la présence de Jésus-Christ.

Lorsque vous tremblez en entendant le tonnerre , songez à la terreur des damnés dans l'enfer, en entendant les tonnerres de la justice divine.

Lorsque vous voyez la mer tranquille ou agitée , considérez qu'elle est l'image de l'état d'une âme en grâce ou en disgrâce avec Dieu.

Lorsque vous voyez des fournaises , songez qu'à cause de vos péchés , vous devriez brûler pour toujours dans la fournaise de l'enfer.

En voyant le ciel étoilé, songez que , si vous aimez Dieu dans ce monde, vous devez un jour jouir de sa présence dans l'autre.

En voyant des jardins parsemés de fleurs , et des campagnes ou des marines délicieuses , songez que Dieu prépare , pour ceux qui l'aiment , des délices bien plus grandes encore.

En voyant des ruisseaux qui coulent des montagnes pour s'unir à la mer , tâchez de courir , vous aussi , pour vous unir à Dieu.

Lorsque vous entendez chanter les oiseaux et louer à leur manière, le Seigneur, louez-le, vous aussi, par des actes d'amour.

Lorsque vous voyez un endroit où vous avez offensé Dieu autrefois , renouvez votre repentir et votre résolution de l'aimer toujours à l'avenir.

En regardant des chiens, qui sont si fidèles et si reconnaissants pour un peu de pain que vous leur donnez, proposez-vous d'être reconnaissant à Jésus-Christ, qui s'est donné tout à vous.

En voyant du feu et des flammes, souhaitez que votre cœur brûle également d'amour envers Dieu.

En voyant des grottes, des crèches, ou du foin, souvenez-vous de l'Enfant Jésus, qui nâquit un jour

pour votre amour, dans une grotte, et fut placé dans une crèche, sur du foin.

En voyant des scies, des haches, des marteaux et des solives, souvenez-vous du temps de la jeunesse de Jésus-Christ, qui faisait, à Nazareth, l'état de menuisier.

En voyant des cordes, des épines et des clous, élevez votre esprit aux souffrances que Jésus-Christ endura pour vous dans sa passion.

En voyant emmener des agneaux à la boucherie souvenez-vous, avec St.-François, que Jésus innocent fut emmené à la mort de la même manière.

En voyant l'image de Dieu sur la croix, dites : *Mon Dieu, vous êtes donc mort pour moi.*

En voyant des autels, des calices, et des chasubles, ou bien, dans la campagne, du froment et du raisin, souvenez-vous de l'amour que Jésus-Christ nous a témoigné, en nous donnant le très-Saint-Sacrement de l'autel.



CHAPITRE XII.

Moyen court pour convertir un infidèle à notre sainte foi.

DIALOGUE

ENTRE UN PRÊTRE CHRÉTIEN ET UN INFIDÈLE.

Le Prêtre. Dites-moi, de grâce, mon ami, de quelle religion êtes vous ? Quel Dieu adorez-vous ?

L'Infidèle. Je suis de la religion de mon pays : c'est celle de tous mes ancêtres, c'est celle de mes parents, et c'est aussi la mienne : et ces Dieux qu'on adore chez-nous, je les adore, moi aussi.

Le Pr. Mais savez-vous bien que le salut éternel ou la damnation éternelle de nos âmes, ne dépend que de la religion que nous suivons, selon qu'elle est la vraie ou la fausse ? Je suis prêtre chrétien, je ne veux que votre bien, et si vous me le permettez, je voudrais vous parler de ma religion chrétienne, hors de laquelle nous sommes sûrs que personne ne peut-être sauvé dans l'autre vie.

L'Inf. Avec plaisir, car il y a long-temps, que je voudrais avoir une connaissance pleine et entière de votre religion, ainsi que des autres, dont j'ai entendu parler par plusieurs hommes ; mais personne n'a pu me donner, jusqu'à présent, des notions suffisantes, pour me convaincre de celle qui est la véritable. J'ai parlé plusieurs fois avec d'autres personnes de votre religion, mais j'ai encore plusieurs difficultés, sur lesquelles vous devriez m'éclairer, et si vous y réussissez, peut-être que je serai des vôtres. Ainsi, dites-moi tout.

Le Pr. Puisque c'est ainsi , je n'oublierai rien. Avant tout , il faut être bien persuadé , qu'il y a un Dieu , principe , créateur , et conservateur de toute chose ; et la raison en est claire. Toutes ces choses que nous voyons dans le monde , hommes , brutes , mers , montagnes , arbres , et autres semblables , toutes ces choses là ont été créés , dans le temps ; elles ont reçu l'existence d'un premier principe ; car , n'ayant pas existé toujours , elles ne pouvaient se donner à elles-mêmes une existence , qu'elles n'avaient pas d'abord , parce que le néant ne peut rien ; ainsi elles ont dû nécessairement recevoir leur existence d'un autre principe. Et ce principe a dû avoir de lui-même , son existence de toute éternité ; s'il en était autrement , il ne serait pas le principe premier , ni créateur , mais créature comme toutes les autres. Il n'aurait jamais pu être le premier principe , s'il n'était pas éternel , par la raison que nous venons de dire plus haut , qu'il ne pouvait se donner à lui-même l'existence qu'il n'avait pas , supposé qu'il y eût eu un seul moment où il n'existait pas. Or , nous disons que ce principe c'est Dieu , qui , existant de lui-même , a toutes les perfections qu'un être peut posséder ; parce que , dans la supposition qu'il ne dépende de personne , personne ne pouvait mettre une limite à ses perfections. Par cette raison nous devons croire , que ce Dieu est d'une sagesse infinie ; qu'il sait toutes les choses présentes , passées et futures , celles qui existeront et celles qui ont seulement une existence possible ; qu'il est d'une puissance infinie , qu'il peut tout ce qu'il veut : qu'il est d'une bonté infinie , et que par là il est infiniment saint et juste.

L'Inf. Mais on pourrait dire , que ces créatures qui existent et celles qui ont existé , n'ont pas reçu

l'existence d'un premier principe , mais qu'elles l'ont reçue l'une de l'autre, de toute éternité. Par exemple en appliquant ceci aux hommes , on peut dire qu'il y a eu toujours des hommes au monde , et que de toute éternité , ils se sont engendrés les uns par les autres.

Le Pr. Mais non , cela est impossible ; car vous supposez que l'existence que ces hommes avaient , ils ne se la sont pas donnée à eux-mêmes , mais qu'ils l'ont reçue l'un de l'autre. Or , si l'un dépend de l'autre , quoique ces hommes eussent existé toujours dans le monde , par une succession infinie , ce qui ne pouvait pas être , aucun d'eux n'existerait , s'il n'eût existé un premier principe , qui leur eût donné l'existence. J'explique ma pensée par un exemple : s'il n'y eût pas eu un premier homme , il n'en eût pas existé un second , ni un troisième , ni aucun autre : Ainsi , si cette multitude infinie d'hommes , est toute dépendante , et si aucun d'eux n'a pu se produire lui-même , il faut avouer qu'il y a eu un créateur , qui a toujours existé de lui-même , et que c'est lui qui a donné l'existence à tous les hommes qui vivent et qui ont vécu ; autrement il est sûr qu'aucun homme n'existerait dans ce monde. Cette raison sert pour toutes les autres créatures.

L'Inf. C'est bien. Mais quelqu'un m'a dit , que toutes les créatures ont été produites en différents temps , non par un premier principe , mais par la matière , dont , selon quelques-uns , tout ce monde est composé ; et il prétendent que cette matière a toujours existé.

Le Pr. Mais le système de ces gens-là , qu'on appelle *matérialistes* , est une folie trop grande , Monsieur et ami , et elle contient trop d'absurdités , pour qu'une personne de bon sens comme vous , puisse

jamais l'adopter. La première absurdité, est que rien n'existerait dans le monde, si toutes les choses étaient produites par la matière éternelle : et la raison en est que toute production matérielle se fait par le mouvement ; or si la matière était éternelle, le mouvement aurait dû être aussi éternel ; donc le mouvement de quelque chose produite, d'un homme, d'un poisson, d'un arbre, aurait dû être le résultat d'une éternité précédente. Mais l'éternité n'est pas successive, et par cette raison, ce mouvement n'aurait jamais pu parvenir à produire ce que nous voyons produit. Ainsi donc, si la matière eût été éternelle, ni les hommes, ni les brutes, ni les arbres, ni tout ce qu'il y a dans ce monde, ne pourraient exister.

L'Inf. Je vous prie de m'expliquer mieux ce dernier point.

Le Pr. Je m'explique mieux. Si le monde éternel, ou la matière éternelle dont il est composé, avait dû produire ce que nous voyons, aucune de ces choses n'aurait jamais pu exister ; parce que aucune n'aurait pu être produite, jusqu'à ce qu'une infinité de productions se fut succédée : or, il est impossible qu'il se succède une infinité de productions, parce que cette infinité aurait dû avoir son commencement ; mais l'infini n'a pas de commencement ; et n'ayant pas de commencement, il n'a pas de fin ; et comme nous pouvons donner une fin à quelques productions, il s'en suit que nous pourrions donner une fin à l'infini. En sorte que si les productions précédentes eussent été éloignées des productions, présentes par une distance infinie, elles n'auraient pu jamais parvenir à produire quelque chose. Donc si toutes les choses eussent été produites par la matière éternelle, il n'existerait ni hommes, ni brutes, ni tout ce que nous

savons avoir été produit dans le temps. Et quand même nous admettrions une infinité de productions matérielles, dépendantes les unes des autres, nous ne pourrions concevoir comment ces choses auraient été produites ; puisqu'en remontant derrière nous la série des êtres , pour en trouver l'origine , nous ne trouverions jamais cette origine , à moins de nous arrêter à un premier principe de toutes les choses créés , et ce premier principe c'est Dieu.

L'Inf. Maintenant je vous ai bien compris, je suis de votre opinion : j'y ajoute même une autre raison , selon mon peu d'intelligence. Si les hommes eussent été produits par la matière éternelle , et par des séries infinies de générations , il en arriverait , que dans ce monde, il existerait une infinité d'hommes ; puisque procédant d'une éternité, leur nombre devrait être infini ; car le nombre des hommes qui naissent, est toujours plus grand que celui des hommes qui meurent ; au moins le nombre des âmes devrait être infini , puisque ces esprits sont immortels. Mais qui est-ce qui créera cela ?

Le Pr. C'est bien raisonner ; mais écoutez deux autres absurdités encore plus grandes et plus évidentes qui en découlent. La première , c'est de voir qu'il y a dans ce monde des hommes doués d'intelligence et de raison ; or , comment est-il possible qu'une intelligence qui comprend et qui raisonne , puisse tirer son existence de la matière , qui est un être sans intelligence et sans raison ? Comment se fait-il , que la matière, qui n'a pas d'intelligence, ait pu donner l'intelligence aux choses produites par elle ?

L'Inf. Je comprends à merveille ; et l'autre absurdité ?

Le Pr. L'autre est encore plus évidente que celle-

ci. Si ce monde eût été produit par la matière, et s'il continuait à exister en vertu de ses propriétés, cette matière étant privée de raison, nous devrions avouer que tout ce qui est arrivé et tout ce qui arrive, n'est que l'effet du hasard. Mais nous voyons dans ce monde, un ordre si beau et si durable, qui n'a pu se former, et ne peut se conserver que par l'intelligence d'une sagesse infinie. Nous voyons le soleil qui fait constamment sa révolution, chaque année et chaque jour; nous voyons les brutes qui font leurs petits, toujours de la même espèce, nous voyons les arbres, qui produisent toujours les mêmes fruits et dans les mêmes saisons. Et comment pourra-t-on croire ensuite que le hasard, qui n'a pas d'intelligence, ait pu former ce monde et y maintenir un ordre si durable, pour la conservation duquel il a fallu et il faut toujours une intelligence supérieure ?

L'Inf. Mais ceux qui nient Dieu, pourraient répondre que tout cet ordre est l'ouvrage de la nature même du monde.

Le Pr. Je réponds : ou cette nature n'a pas d'intelligence, et je répète, qu'une nature qui n'a pas d'intelligence ne pouvait jamais produire ce monde, pour la formation duquel il fallait une intelligence supérieure; ou cette nature a une intelligence parfaite, et dans ce cas, je dirai que cette nature, c'est Dieu lui-même, ce Dieu qui a créé le monde, et que nous adorons.

L'Inf. A merveille. Au fait, il n'est pas croyable que l'homme doué d'intelligence et de raison, ait été produit par le hasard qui n'a ni raison ni intelligence. Et on ne pourra jamais croire que ce monde, si bien ordonné, ait été formé, et qu'il se conserve toujours dans le même ordre, par le hasard, qui n'a pas d'intelligence.

Il doit donc exister un principe doué d'une intelligence supérieure , qui a créé cet homme et ce monde. Mais revenons à nous.

Nous aussi , nous disons que les hommes et tout ce qu'il y a dans ce monde a été créé par nos Dieux ; et nous avouons , ainsi que vous dites de votre Dieu , qu'ils sont tous Seigneurs souverains , et d'une sagesse et d'une puissance infinies. Pourquoi donc voulez-vous qu'il ne puisse exister qu'un seul Dieu ?

Le Pr. Parce qu'il ne peut y avoir plusieurs Dieux, qui soient tous véritablement Dieux : je vais vous le prouver par l'évidence. Qu'entendons-nous par le nom de Dieu ? Nous entendons un être suprême , en comparaison duquel on ne peut imaginer rien de plus parfait. Ainsi Dieu doit être le Seigneur souverain de tout ; il doit avoir une sagesse infinie , une puissance infinie , et toutes les autres perfections qui sont toutes infinies. Or , si nous voulons supposer qu'il y ait plus d'un Dieu , ou ces Dieux sont tous égaux , et indépendants l'un de l'autre ; ou bien un seul est souverain , indépendant , souverainement parfait , et les autres dépendent de lui , et par conséquent sont moins parfaits que lui. Si nous les supposons tous égaux et indépendants , nous devons dire , qu'aucun d'eux n'est le vrai Dieu , parce qu'aucun d'eux ne pourrait être souverainement parfait , ainsi que Dieu doit l'être ; car il est absolument nécessaire que Dieu excelle en perfection , et qu'il soit un bien si grand , qu'on ne puisse rien imaginer de meilleur. Si Dieu est souverain , il doit être unique , et ne pas avoir d'égaux ; autrement , si l'on voulait admettre deux êtres souverains , aucun d'eux ne serait par le fait souverain , et par cette raison aucun d'eux ne serait Dieu. En outre , Dieu est un Bien , au-dessus duquel

on ne peut rien imaginer de meilleur ; par cela même aussi il doit être unique , parce que s'il en existait un autre égal à lui , on pourrait imaginer un Dieu meilleur que lui , qui dominerait tout seul ; car il est hors de doute qu'il vaut mieux avoir seul les rênes d'un royaume. C'est de là que Tertullien écrivait : (contra Marcionem lib. 1. c. 3.) Si Dieu n'est pas unique , il cesse d'être Dieu ; parce que , pour qu'il soit le vrai Dieu , il ne faut pas qu'il en existe un autre souverainement grand ; car s'il en existait un autre souverainement grand , il aurait dès lors un égal , et s'il avait un égal il ne serait plus souverain. *Deus , si unus non est , Deus non est ; quia verus ut sit Deus , oportet ut non sit aliud summum magnum , quia si fuerit , adæquabitur , et si adæquabitur non erit summum.*

En outre , s'il existait plus d'un Dieu , aucun d'eux ne serait tout-puissant , parce que si quelqu'un d'eux voulait faire une action en toute liberté , ou les autres pourraient , ou ils ne pourraient pas l'en empêcher : s'ils pouvaient l'en empêcher , il ne serait plus tout-puissant ; s'ils ne pouvaient pas , ils ne seraient pas tout-puissants eux-mêmes. Enfin aucun d'eux n'aurait une sagesse infinie , aucun d'eux ne pourrait tout savoir : parce que si l'un d'eux ne pouvait cacher quelque secret aux autres , il ne serait pas tout-puissant ; et s'il pouvait le cacher , les autres manqueraient de la toute-science. Et cette vérité , que c'est un Dieu seul qui régit le monde , est prouvée par l'harmonie si uniforme et si constante de tout ce qui existe ici-bas ; c'est elle qui fait connaître qu'il n'existe qu'un seul gouverneur , qui dispose de tout. On ne peut admettre , disait Lactance , plusieurs gouverneurs pour l'administration de ce monde ; pas plus qu'il ne faut plusieurs pilotes pour un vaisseau , plusieurs rois pour

un royaume, ni plusieurs âmes pour un seul corps tant l'unité est essentielle à la nature entière. *Nor possant in hoc mundo multi esse rectores, nec in unâ navi multi gubernatores, nec in uno regno multi reges, nec animæ plures in unò corpore : adeo in unitate natura universa consentit.* (Lib. de ira. Dei pag. 460.)

L'Inf. En vérité, à propos de votre dernière réflexion, chaque fois que j'ai dû implorer l'aide du ciel dans mes afflictions ou dans mes dangers, ne sachant à qui recourir, je me suis toujours tourné à ce Dieu, qui est le dominateur suprême de toute chose ; il me semblait inutile de recourir à tous ces Dieux qu'on adore sur la terre. Mais j'ai entendu dire que vous-même, dans vos Écritures, vous donnez à des hommes le nom de Dieu.

Le Pr. On ne vous a pas trompé, Monsieur, quelques uns y portent le nom de Dieux, non pas qu'ils aient une nature divine, mais parce qu'ils sont juges, et qu'en cette qualité ils ont droit de vie et de mort sur les autres hommes. D'autres sont appelés Dieux tels que les prophètes, parce qu'ils ont connaissance de l'avenir que Dieu leur a révélé. Les saints sont aussi appelés Dieux à cause du Saint-Esprit qui est en eux, et les rend participants de la nature divine, ainsi que l'Apôtre St.-Pierre nous l'apprend : *Ut per hæc efficiamini divinæ consortes nature.* (2. . Ep. 1. 4.)

L'Inf. C'est bien comme cela, mais venons maintenant à notre plus grande difficulté. Vous autres chrétiens, vous admettez en Dieu trois personnes distinctes ; ainsi vous admettez plusieurs Dieux.

Le Prét. Pour répondre à cette difficulté, il faut que je commence par vous dire à présent ce que je voulais vous dire plus tard. Notre foi nous apprend à croire le mystère de la Très-Sainte Trinité, savoir, qu'il

existe en Dieu trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit : le Père a engendré le Fils de toute éternité, et le Saint-Esprit procède du Père et du Fils : ces personnes sont toutes éternelles, et toutes également parfaites ; elles sont vraiment trois, mais elles ne font qu'un seul Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une seule substance, et qu'une seule essence. Cependant chacune de ces personnes a toutes les perfections dont les autres sont pourvues : mais ces perfections n'appartiennent pas essentiellement à chaque personne ; elles n'appartiennent pas au Père comme Père, au Fils comme Fils ; elles appartiennent toutes à la nature divine. Donc, tout ce qu'il y a de perfection en chacune de ces trois personnes, tout cela a son origine dans la nature divine, et ne peut en être distinct. Il est vrai que la qualité de Père n'appartient pas au Fils, ni celle de Fils au Père ; mais ces qualités, ou *substances personnelles* ; comme on les appelle, ne sont pas trois perfections distinctes, comme appartenant à chaque personne en particulier, mais elles sont toutes des perfections de la nature divine, puisqu'elles appartiennent toutes à la même nature et à la même essence divine. C'est pour cela que St.-Jean Damascène écrivait : Tout ce que le Père possède appartient au Fils, à l'exception que le Fils est *engendré* ; ce qui ne veut pas dire cependant qu'il diffère de nature, ni de dignité mais désigne seulement le mode d'exister qui lui est propre. *Omnia quæ habet Pater Filii sunt : hoc uno excepto, quod Filius inginitus est ; quæ quidem vox nec naturæ discrimen, nec dignitatem, sed subsistendi modum indicat.* (Lib. 1. orthod. fidei cap. 8.)

L'Inf. Très-bien, c'est compris, le cas est bien différent. Mais j'ai aussi entendu dire, que les manichéens admettent deux Dieux, en disant qu'on doit

admettre autant de Dieux qu'il y a de principes d'effets opposés. Et comme il existe dans le monde des choses bonnes, comme les vertus, les éléments, les animaux utiles, la nourriture, et autres choses semblables; et des choses mauvaises, telles que les tempêtes, les bêtes féroces, les poisons, et principalement les vices, par cette raison ils disent qu'il doit y avoir deux Dieux, l'un bon, principe du bien, l'autre méchant, principe du mal. Qu'en dites vous ?

Le Pr. Je dis, que c'est une sottise hérésie renouvelée des anciens, déjà réprouvée depuis plusieurs siècles, et qu'aujourd'hui on a repoussée presque partout. Écoutez de quelle manière les savants la réfutent. Tous les effets dépendent d'un seul principe qui est Dieu : dans les choses physiques il n'y a rien qui soit nuisible de lui-même; et s'il y a quelque chose (telle que les bêtes féroces et les poisons) qui nous nuise, c'est aussi un bien, parce que la justice divine s'en sert, soit pour punir les pécheurs, afin qu'ils se convertissent, ou pour affliger ses serviteurs, afin de leur donner occasion d'augmenter leurs mérites.

L'Inf. Mais les vices, ce sont des maux réels, comment Dieu peut-il en être l'auteur ?

Le Pr. Pour ceci il est bon que vous sachiez que le mal de la faute n'est produit par aucune cause positive, mais par le défaut de droiture; par cette raison il est clair que tout péché ne vient pas de Dieu, mais des hommes, qui s'égareront du droit chemin. Dieu permet seulement les péchés, et c'est aussi pour un bien : soit parce qu'il ne veut pas priver l'homme de la liberté qu'il lui a donnée; soit parce qu'il sait tirer le bien du mal, comme de la cruauté des tyrans il en retirait la patience des martyrs, et des tentations du

démon il en retire le mérite des saints , par la résistance qu'ils lui opposent.

L'Inf. Je vous parle franchement : tout ce que vous me dite , me paraît raisonnable et certain.

Le Pr. J'ignore quels sont les Dieux de votre pays ; mais je sais que les payens adorent généralement plusieurs Dieux , qui ont été jadis des hommes. Or, comment se peut-il que des hommes , qui pendant leur vie ont été en proie à mille défauts , à une infinité de misères , et à la mort , comment se peut-il que ces hommes aient pu devenir des Dieux tout-puissants et des maîtres souverains du monde ? comment ont-ils pu devenir créateurs , eux qui n'existaient pas , et qui ont été créés eux-mêmes ? Les autres qui adorent les démons sont encore plus fous ; car , comment peuvent-ils être des dieux , ces esprits nuisibles , trompeurs , cruels et malheureux , qui vivent dans les tourments , tels que les démons ? Ceux qui adorent les bêtes , ou les créatures dépourvues de sentiment , telles que le soleil , la lune , les éléments ou les pierres , ceux-là sont les plus insensés de tous. Mais permettez que je conclue enfin l'argument contre vos compatriotes , qui adorent plusieurs Dieux. S'ils prétendent que ces Dieux sont tous égaux . tous souverains , indépendants , tout-puissants , ayant la toute-science , et qu'ils sont tous gouverneurs du monde , je vous ai déjà fait observer , que cela est impossible , parce que dans ce cas aucun d'eux ne serait Dieu véritablement. S'ils supposent qu'il ya un seul Dieu , indépendant et souverainement parfait , et que les autres dépendent de lui , et que ceux-ci ont aussi plusieurs perfections (mais non suprêmes) qui leur ont été communiquées par le Dieu souverain , comme nous le disaient les plus savants des philosophes anciens ; c'est

ce que nous admettons aussi , nous , en quelque manière. Nous ne disons pas cependant que ces derniers sont proprement des Dieux , mais nous les appelons les saints , qui , ayant été fidèles à Dieu pendant leur vie, ont été placés dans ciel, pour y jouir de la béatitude éternelle, selon les mérites que chacun d'eux a acquis.

L'Inf. Je vous prie maintenant de m'éclairer sur tout ce que vous apprend votre Église.

Le Pr. Pour mettre de l'ordre dans cet entretien, je continue ainsi : Si donc il existe un Dieu , il doit exister aussi une religion , par le moyen de laquelle Dieu veut être à juste raison reconnu tel qu'il est , honoré et révérend des hommes. Et parce qu'il les a créés libres et pourvus de la raison, il veut en être obéi , non par force , mais par propre choix. Or , il a fallu que Dieu même nous révélât la véritable religion par des signes très-clairs , pour que nous puissions connaître quelle est la véritable parmi un si grand nombre qu'il y en a sur la terre ; autrement l'homme, surtout après la chute d'Adam, (ce que je vous expliquerai après) n'aurait pas pu le connaître et lui obéir, comme il le voulait. Et c'est précisément cette révélation qui a été faite à notre Église chrétienne et catholique, par des signes très-évidents. Cette révélation nous apprend que Dieu a créé au commencement le ciel et la terre ; qu'il créa le ciel empyrée avec les anges, qui sont de purs esprits, dont une partie se rendit rebelle à Dieu, par orgueil, et fut condamnée aux flammes. Ces anges rebelles, ce sont les démons envieux, qui tentent les hommes pour les faire tomber dans le péché , les exclure ainsi du paradis, et pour qu'ils soient condamnés avec eux aux peines éternelles. Dieu , après avoir créé le ciel , créa le soleil, la lune, les étoiles ; il créa la terre, la mer, ainsi que tous les ani-

maux terrestres et les poissons. Ensuite il créa l'homme; et, afin que le genre humain se perpétuât, il forma la femme qui devint l'épouse d'Adam, et ceux-ci furent nos premiers parents, desquels nous descendons tous. Si l'homme eût été fidèle et obéissant à Dieu, dans l'état d'innocence dans lequel il fut créé, il ne serait pas mort : il serait monté en paradis sans mourir. Mais il pécha; il tomba de la condition heureuse dans laquelle il était né, et il fut condamné à mourir.

L'Inf. Quel péché a-t-il commis ?

Le Pr. Écoutez. Adam et Ève furent d'abord placés dans le paradis terrestre. Dieu leur assigna pour leur nourriture tous les fruits de ce paradis, mais pour éprouver leur obéissance, il leur défendit de se nourrir du fruit d'un seul arbre, appelé l'arbre de la science du bien et du mal, sous peine de sa disgrâce et de leur mort. Mais par désobéissance à la défense que Dieu leur avait faite, ils mangèrent du fruit défendu, et, en punition de leur péché, ils furent assaillis tout-à-coup par des mouvements désordonnés de concupiscence; leur raison se révolta contre eux comme ils s'étaient révoltés contre Dieu. Alors ils furent condamnés à mourir, ils furent chassés du paradis terrestre, et le paradis céleste se ferma aussi sur l'homme. Et de même que lorsque quelqu'un se révolte contre son prince, la disgrâce qu'il encourt tombe sur ses descendants; de même Adam en perdant la grâce de Dieu, légua sa disgrâce à tout le genre humain, c'est par là que tous les hommes naissent ennemis de Dieu, et enfants de colère.

L'Inf. Un si grand malheur a-t-il été sans remède ?

Le Pr. Je vous demande pardon, et c'est Dieu même qui le trouva et qui le donna, ce remède. Touché de compassion pour les hommes ainsi perdus, après

quatre mille ans , Dieu envoya sur la terre son Fils (qui est la seconde personne de la Très-Sainte-Trinité) , pour qu'il se fit homme , et qu'il délivrât les hommes de la mort éternelle , et leur ouvrît le paradis , en souffrant et en mourant pour eux. Le Fils de Dieu descendit donc sur la terre ; il nâquit de Marie toujours vierge , et sans l'œuvre de l'homme ; on l'appela Jésus , c'est-à-dire Sauveur ; il a souffert et est mort crucifié par la haine des Juifs ; il ressuscita au bout de trois jours , et monta au ciel , où il jouit d'une gloire égale à celle du Père : de là il viendra , au dernier jour , juger tous les hommes : enfin il emmènera avec lui les élus , et les pécheurs seront condamnés à l'enfer pour l'éternité. En attendant , Jésus-Christ , par les mérites infinis de sa Passion , nous obtient la grâce divine et nous ouvre le paradis.

L'Inf. Dites-moi donc , quels sont ces nombreux préceptes et ces grandes obligations qu'ont les chrétiens , et qu'il est impossible d'observer , d'après quelques autres ?

Le Pr. Cela n'est pas vrai : ce n'est qu'une calomnie de nos adversaires. Tous nos préceptes sont possibles et même faciles à observer , avec la grâce divine , que Jésus-Christ nous a obtenue par sa Passion. Notre loi , est une loi d'amour : tous ces préceptes se réduisent à deux préceptes principaux : Le premier , c'est d'aimer Dieu avant tout ; le second d'aimer le prochain comme nous mêmes. Or , puisque c'est de notre devoir d'aimer Dieu avant tout , la lumière naturelle même nous apprend les conséquences de ce principe à l'honorer , par la vertu de la religion , et à mettre en exécution tout ce que nous lui avons promis par des vœux : elle nous apprend à ne pas l'offenser par des blasphèmes , et par des faux serments.

Par la même raison, étant de notre devoir d'aimer notre prochain comme nous mêmes, la même lumière naturelle nous apprend à ne pas lui souhaiter de mal; elle nous détend surtout de lui en faire, en lui ôtant la vie, la réputation, l'honneur et son bien. Ne sont elles pas justes toutes ces choses-là et dictées par la raison naturelle même ?

L'Inf. Elles sont très-raisonnables. Mais pourquoi votre Église défend-elle d'avoir plusieurs femmes : quel mal y a-t-il ?

Le Pr. Je n'ai pas voulu entrer en matière sur ce précepte, pour ne point blesser votre modestie; mais puisque vous m'en parlez vous-même, il faut que je vous réponde. Quel mal y a-t-il d'avoir plusieurs femmes, dites-vous ? Il y a un grand mal : car la pluralité des femmes cause le désordre dans les familles en plusieurs manières, et principalement par la jalousie qui existerait inévitablement et toujours parmi les femmes. Et puisque nous en sommes sur ce sujet, sachez que la fornication est aussi défendue par la loi naturelle, parce que la nature, dans la conservation du genre-humain, recherche non-seulement la génération des enfants, mais encore leur bonne éducation, et qu'avec la fornication, la bonne éducation est impossible. En outre, qui ne voit, sans que j'entre dans un plus grand détail, que tout acte matrimonial qui n'aurait pas pour but principal la procréation des enfants, serait contre l'intention principale de la nature. Par cette raison on voit clairement, que la loi naturelle défend toute action de cette espèce, et qu'elle n'admet que le mariage d'un seul homme avec une seule femme.

L'Inf. Je suis de votre avis. Je voudrais savoir maintenant quelle est la récompense que votre Dieu pro-

met à ceux qui le servent , et à quelle punition est réservé celui qui l'offense ?

Le Pr. La récompense que Dieu promet n'est pas pour cette vie , mais pour l'autre qui sera éternelle , et cette récompense sera bien grande. Le royaume des cieux , est destiné à ses serviteurs fidèles ; là ils vivent et vivront éternellement dans une félicité parfaite , puisqu'ils seront participants de la béatitude dont Dieu jouit lui-même. Les châtimens dont les pécheurs sont menacés seront horribles : ces malheureux seront condamnés à l'enfer pendant l'éternité ; ils y seront tourmentés par le feu et par toute sorte de torture , privés pour toujours de la vue du Seigneur. C'est une vérité reconnue même avec les seules lumières de la raison par les philosophes anciens , qu'il y aura une récompense ou une punition réservée aux hommes après leur mort. Et la raison en est évidente : puisque dans ce monde nous voyons la plupart des gens de bien pauvres , tourmentés et persécutés ; tandis qu'un grand nombre de méchants prospèrent chargés d'honneurs et des biens de la fortune. Donc , s'il y a un Dieu (ce qu'on ne peut pas révoquer en doute) et si ce Dieu est juste , il est nécessaire qu'il existe une autre vie , où les bons soient récompensés et les méchants punis.

L'Inf. Mais pourquoi cette récompense et cette punition doivent-elles être éternelles ?

Le Pr. C'est Dieu même qui nous a révélé que l'une et l'autre doivent être éternelles. D'ailleurs la raison naturelle même nous le dit : C'est parce que notre âme est immortelle. Car elle n'est pas composée de parties matérielles qui se corrompent , comme notre corps , mais d'un esprit qui n'est pas corruptible , ainsi

donc l'âme étant immortelle et éternelle, la récompense ou la punition qu'elle s'est méritée par sa bonne ou par sa mauvaise conduite dans ce monde, doivent être éternelles. Car l'âme en se séparant du corps restera toujours dans le même état dans lequel elle se sera trouvée ; dans la grâce de Dieu , si elle était dans sa grâce ; dans sa disgrâce , si elle était ennemie de Dieu : ainsi , comme son état sera éternel , sa récompense ou sa punition seront aussi éternelles.

L'Inf. Donc, après la mort, ce n'est que l'âme seule qui jouira ou souffrira, et son corps en sera séparé pour toujours ?

Le Pr. Non ; le corps est donné à l'homme pour être le compagnon de l'âme, et pour cela Dieu a établi , que jusqu'au jour du jugement universel , l'âme ira seule jouir ou souffrir, dans le lieu qui lui aura été assigné après la mort, au jugement particulier, et que son corps restera dans la terre : mais au jour du jugement universel , dans lequel tous les hommes seront jugés ensemble par Jésus-Christ , alors l'âme, par la vertu divine, s'unira de nouveau au corps, et le corps participera au même sort, heureux ou malheureux, auquel l'âme aura été destinée.

L'Inf. Mais je sais que les Juifs , ainsi que les Mahométans , et d'autres que vous appelez hérétiques , croient aussi bien que vous qu'il n'y a qu'un Dieu seul ; qu'ils disent aussi qu'il a un paradis et un enfer éternel : pourquoi me dites-vous donc que votre religion seule est véritable et que les autres sont toutes fausses ?

Le Pr. Nous avons des marques infailibles qui nous prouvent que notre religion chrétienne catholique est la seule véritable : nous avons spécialement les prophéties enregistrées dans les divines Écritures , écrites plusieurs siècles avant leur accomplissement, et dont

les faits se sont vérifiés dans la suite , précisément comme ils avaient été prédits. Ces prophéties se sont particulièrement accomplies, relativement à l'avenue et à la passion de Jésus-Christ notre Rédempteur. En outre, notre religion est prouvée par les miracles, qui ont été faits à la vue des ennemis de notre sainte foi de manière qu'ils n'ont pu les nier : et c'est une preuve très-évidente de cette foi, parce qu'il n'y a que Dieu qui opère les vrais miracles ; et il ne peut les opérer qu'en témoignage de la véritable foi, autrement il serait la cause d'une croyance erronée. Elle est aussi prouvée par la constance de tant de millions de martyrs , parmi lesquels il y a eu une infinité de jeunes vierges et d'enfants , qui n'auraient pu certainement pas avoir la force de résister à de si grands tourments, auxquels les tyrans les ont exposés, pour leur faire renier la foi , si Dieu , par sa grâce , ne leur eût pas donné la force de souffrir tout patiemment. Il y a encore d'autres preuves , mais je ne les produis pas , pour ne pas être trop long.

L'Inf. Est-ce qu'aucune autre religion que la votre ne peut produire de preuves semblables ?

Le Pr. Aucune. Écoutez : La religion des Hébreux fut vraie et sainte jadis , c'est-à-dire , avant la venue du Rédempteur ; mais depuis cette venue elle est fautive et erronée ; puisqu'ils n'ont pas voulu croire à ce Rédempteur déjà arrivé , quoique , comme je vous l'ai dit plus haut , toutes les prophéties , relativement à la naissance , à la vie et à la mort de Jésus-Christ , se trouvent écrites dans les mêmes livres que les Hébreux-mêmes croient comme vrais et divins, quoique toutes ces prophéties se soient vérifiées ; quoiqu'ils voient l'accomplissement des châtimens qui leur avaient été prédits de la part de Dieu, tels que la des-

truction du temple, la perte du royaume, et la dispersion de leur nation ; puisqu'ils se sont obstinés à ne pas croire au Messie déjà venu, que leurs ancêtres firent mourir sur la croix, comme un malfaiteur, et qu'ils restent encore aujourd'hui dans les mêmes erreurs.

La religion mahométane n'est pas une religion, mais un mélange d'hébraïsme et d'erreurs promulguées par Mahomet, qui ne fut qu'un soldat vil, ignorant et impie ; qui, six siècles après la venue de Jésus-Christ, se sépara de la religion chrétienne, et accompagné par d'autres rebelles, usurpa à main armée plusieurs royaumes à leurs princes légitimes, et publia ainsi sa loi. Puis, pour connaître l'impiété de cette loi, il suffit de savoir qu'elle permet à ses prosélytes, la vengeance, le vol et tous les excès de la chair, de plus qu'elle ne fait consister le paradis de la vie éternelle, que dans les saletés sensuelles : loi qui sied donc beaucoup mieux aux bêtes qu'à des hommes doués de raison.

Enfin les religions, ou pour mieux dire les sectes des hérétiques, qu'on appelle aussi chrétiennes, mais qui se sont séparées de l'Église catholique, sont infinies, et pires et plus erronées l'une que l'autre. Pour connaître leur fausseté, qu'il suffise de savoir qu'elles sont sorties toutes de notre Église catholique, qui a été certainement la première, et qui, selon eux, était véritable dans un temps. Maintenant, il est bon que vous sachiez, qu'en voit clairement dans plusieurs endroits de nos Écritures, que la première Église fondée par Jésus-Christ, et promulguée par ses disciples, sera toujours la colonne et la base de la vérité, c'est ainsi que St.-Paul l'appelait autrefois : *Ecclesia Dei vivi columna et firmamentum veritatis.* (1. Tim. 3.

15.) Le Seigneur avait dit aussi à St.-Pierre : Simon , Simon.... j'ai prié pour vous , afin que votre foi ne défaille jamais. *Ait autem Dominus : Simon , Simon.... ego autem rogavi pro te , ut non deficiat fides tua.* (Luc. xxii. 31 et 32.) Et ailleurs , il avait dit à tous ses apôtres , en les envoyant publier l'Évangile par toute la terre : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. *Ecce vobiscum sum usque ad consummationem seculi.* (Matth. xxviii. 20.)

Ces mêmes sectes hérétiques ne nient pas la vérité de ces Écritures. Donc , s'il est vrai , et il n'y a pas de doute , que notre Église a été la première , et qu'elle a été la véritable dans un temps , on doit nécessairement avouer qu'elle a été et qu'elle sera toujours la seule véritable ; et que toutes les autres sectes qui se sont séparées d'elle , sont erronées et fausses.

L'Inf. Puisque ces sectes admettent les Écritures dont vous avez parlé , et qu'elles admettent aussi que votre Église a été avant la leur , il est très-clair , qu'elles sont en erreur. Mais , permettez que je vous interroge sur un autre système qu'ont quelques-uns de vos européens. Je les ai entendu dire qu'il suffit , pour se sauver , de suivre la loi de la nature , qui veut qu'on adore un seul Dieu , qui récompense la vertu et punit le vice ; qu'ensuite , il ne faut pas faire aux autres , ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fit à nous-mêmes : que du reste , pour être sauvé , pourvu qu'on suive ces grands préceptes de la loi naturelle , peu importe dans quelle religion on vit , que ce soit la chrétienne , la judaïque ou tout autre ; et qu'il n'est pas nécessaire de croire tant d'articles de foi , et d'observer tant d'autres préceptes.

Le Pr. Mais vous qui avez du bon sens , ne voyez-vous pas vous-même , combien est ridicule , le sys-

tème de ces hommes-là ? Parmi les autres articles de foi , que notre Église nous enseigne , les chrétiens croient que Jésus-Christ, est leur Dieu véritable : les Juifs, au contraire, le croient un malfaiteur. Par conséquent , ou ce que nous croyons est vrai , et alors , comment Dieu peut-il permettre aux Juifs de blasphémer contre lui, comme s'il était un malfaiteur ? ou bien ce que les Juifs croient est la vérité , et alors comment Dieu peut-il tolérer, qu'un malfaiteur soit adoré comme Dieu par les chrétiens ? Ne serait-il pas un Dieu ridicule , s'il se contentait d'un pareil culte ?

L'Inf. Mais cela est ainsi , car j'ai entendu dire par d'autres que Dieu se contente d'être adoré dans la religion que le prince ou le magistrat de chaque royaume ordonnent de suivre.

Le Pr. Voilà un autre système plus insensé que le premier , puisque d'après cela , celui qui est en Italie, où règne la religion chrétienne , est obligé à croire Jésus-Christ, comme homme et comme Dieu, et que, s'il va à Constantinople , où règne la secte de Mahomet , il sera obligé de le croire simplement un homme. Celui qui à Rome, est obligé à croire, comme nous le croyons , nous autres chrétiens , que dans le Sacrement de l'Eucharistie , Jésus-Christ se trouve vivant et véritable ; s'il va à Londres , il est obligé à croire qu'il n'y a plus rien que du pain. De cette manière, la même personne devrait avoir autant de religions différentes entr'elles , qu'il y a de royaumes , dans lesquels il habitera successivement , si dans ces royaumes , on professe différentes religions. Si cela était ainsi , il est certain que Dieu nous ordonnerait de croire une fausseté ; puisque , une de ces croyances étant contraire à l'autre, l'une ou l'autre doit être la véritable.

L'Inf. Cela suffit : Je suis déjà convaincu et consolez-vous , car je veux être des vôtres. Je suis persuadé qu'aucune autre religion , différente de la mienne, ne peut-être la véritable que la vôtre : qu'elle seule porte ce caractère, ou qu'au moins elle est la plus sûre. Et puisqu'il s'agit du salut éternel, ce serait une folie que de ne pas embrasser la religion la plus sûre. Ensuite, quant à ma religion, j'en doutais depuis long-temps ; et vous venez de me persuader qu'elle ne peut être vraie : bien plus , je tire la certitude de ma nouvelle conviction , de nos prêtres même , pour ainsi dire , puisque parmi eux , il y a une si grande variété et une si grande confusion de doctrine , que chacun d'eux enseigne une foi différente. Ainsi, je vous remercie de m'avoir éclairé.

Le Pr. Ce n'est pas moi que vous devez remercier, mais Dieu , qui veut vous sauver. C'est lui qui vous a éclairé par sa lumière divine , et qui vous a conduit , par sa grâce, à embrasser la vérité ; autrement, toutes mes paroles auraient été infructueuses. Permettez donc que je finisse de vous instruire tout-à-fait dans les choses de notre sainte religion ; ensuite je vous donnerai le baptême, et vous serez chrétien et fils de Dieu.

Dans ce dialogue , les preuves de nos dogmes et les refutations des erreurs sont présentées en abrégé , pour ne pas répéter ce que nous avons dit déjà dans ce petit traité , et ce que nous devons encore dans la dissertation suivante , contre les matérialistes et les déistes.

VIVE JÉSUS NOTRE AMOUR ,
 ET MARIE NOTRE ESPÉRANCE.

COURTE
DISSERTATION

CONTRE LES ERREURS

DES INGRÉDULES MODERNES,

CONNUS SOUS LES NOMS

DE MATÉRIALISTES ET DE DÉISTES.



La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable et Jésus-Christ que vous avez envoyé.

Hæc est autem vita æterna , ut cognoscant te solum Deum verum , et quem misisti Jesum Christum.
(Jean. xvii. 3.)

Que tous les peuples , ô Dieu , publient vos louanges : que tous les peuples vous louent et vous rendent grâces.

Confiteantur tibi populi, Deus ; confiteantur tibi populi omnes. (Ps. LXVI. 3.)

INTRODUCTION.

Puisque de nos jours les incrédules repandent un nombre infini d'erreurs, par lesquelles, les uns privent Dieu de sa divinité, ou de quelques uns de ses attributs ; d'autres nient la spiritualité et l'immortalité de l'âme : d'autres enfin ne veulent pas reconnaître la révélation divine, ou la vérité de notre religion chrétienne, qui est la seule véritable ; j'ai cherché à me procurer plusieurs livres qui traitent spécialement cette matière, tels que l'ouvrage du P. Moniglia, du P. Dutetra, du P. Coucina, du P. Vestini, du P. del Giudice, la *Méthaphysique* du savant Génois, le *Gentilhomme instruit* de M. Dorrel, les *Lettres* du comte Magalotti, et d'autres. Mais ayant remarqué que tous ces ouvrages étaient très-prolixes, et qu'ils ne refutaient pas ces diverses erreurs avec les mêmes raisons, je me suis efforcé, autant que ma faiblesse me l'a permis, de réunir, à l'usage de nos jeunes lecteurs, dans cette courte dissertation, les arguments, les plus forts qui établissent la vérité de notre religion, et les réponses les plus propres à réfuter les objections de nos adversaires. Si mes lecteurs désirent trouver cette matière plus approfondie, ils pourront lire les livres que nous venons de citer. En attendant j'espère qu'ils ne dédaigneront pas ce petit écrit, dans lequel ils auront sous les yeux tous les points les plus essentiels, éclaircis brièvement, et avec autant de clarté que j'ai pu y en mettre pour me rendre intelligible à toute personne. Si toutefois il ne m'a pas été permis

de m'exprimer plus clairement que je ne l'ai fait , il faut l'attribuer à la difficulté des questions qui sont, pour la plus grande partie, méthaphysiques et abstraites, soit par la matière en elle-même, soit par l'obscurité et la confusion de systèmes de nos contradicteurs.

Dans la première partie je tâcherai de réfuter les matérialistes qui nient la divinité ; dans la seconde partie, les déistes qui reconnaissent la divinité, mais qui nient la vérité et l'unité de notre religion chrétienne révélée. Il est utile de connaître les auteurs qui sont infectés par ce poison. Voici leurs noms : Spinoza, Hobbes, Bayle, Collins, Toland, Eyremond, Voltaire, Schanfrerbury, Loke, Wolston. Tindall, Montaigne. Il doit y en avoir encore beaucoup d'autres, puisque, dans une lettre pastorale citée par Le Moine, le prétendu évêque de Loudre se plaint des livres nombreux et perfides, publiés depuis peu de temps en Angleterre, et souillés du matérialisme, ou du déisme, sans compter ceux qui ont été imprimés en Hollande ; mais je ne puis en donner la nomenclature, puisque je ne les connais pas encore.

M. Dorrel, Anglais catholique, se plaint de ce qu'au moins, dans l'ancien temps, les athées se cachaient pour ne pas être accusés d'impiété et de folie, et que s'ils étaient infectés d'athéisme, ils n'osaient pas le montrer ; mais que les incrédules modernes se montrent à découvert, et qu'ils ne font pas difficulté, pour obtenir la réputation *d'esprits forts et sans préjugés*, d'émettre leurs sentiments sur la divinité et sur la religion. C'est ainsi qu'ils s'efforcent de détruire toute loi, et toute bonne règle de mœurs, car l'existence d'un Dieu rémunérateur, du bien et vengeur du crime étant détruite, et les vérités de la religion abolies ; dès lors les seuls freins du péché sont brisés, et toutes

lois , et toute moralité est annihilée. Alors l'homme serait semblable aux brutes , et même pire ; les sens deviendraient maîtres de la raison , le droit serait décidé par la force , l'honnêteté serait déterminée par le plaisir , la justice par l'intérêt , l'honneur par la vengeance. De façon que chacun pourrait se rendre esclave de ses passions , et se laisser entraîner à toute espèce de vices , pourvu que le vice se montrât sous l'aspect de l'utilité , ou du plaisir.

Et c'est parce que les incrédules modernes ne rougissent pas de parler ouvertement contre la religion chrétienne , qu'ils ne cessent (selon le témoignage de M. Dorrel) de mettre au jour des livres remplis de leurs erreurs. Mais plutôt à Dieu que ces écrits empoisonnés ne fussent agréables qu'aux hérétiques , qui , n'ayant plus foi à l'Église véritable , n'ont pas de peine à ne rien croire ! Ce qui désole véritablement c'est de voir ces mêmes livres recherchés avec empressement , et lus avec des marques d'approbation par les catholiques , dans le sein même de notre Italie , et de savoir qu'il est impossible que ces lectures ne laissent quelques traces dans leur esprit. C'est par suite de telles réflexions , que j'ai publié ce petit ouvrage , afin que les confesseurs , ainsi que tous ceux , qui ont quelque zèle pour la gloire de Dieu , et qui n'ont pas , peut-être , la faculté de lire les auteurs que nous avons indiqués , aient quelques connaissances des erreurs qui circulent aujourd'hui , et des arguments , qui les combattent.

PREMIÈRE PARTIE.

CONTRE LES MATÉRIALISTES-

CHAPITRE PREMIER.

Preuves de la nécessité d'un premier principe créateur de l'univers et réfutation des faux systèmes soit de la succession infinie des causes , soit de la matière increée et éternelle , mis en ordre par le concours fortuit des atômes.

C'est encore une question de savoir s'il existe de véritables athées ; mais ce qui ne peut pas être un sujet de doute, c'est qu'il y en a beaucoup qui sont athées de volonté, et qui, pour ne pas éprouver une contrainte quelconque pour leurs passions, voudraient détruire l'existence d'un Dieu nécessairement vengeur de leurs crimes. C'est ainsi que pour se délivrer de la crainte et des remords, ils s'efforcent de rendre douteuse l'existence divine. Cependant, je ne puis, et je ne pourrai jamais croire qu'ils parviennent à se persuader entièrement qu'il n'y a pas un Dieu créateur et gouverneur de l'univers. Car, nous dit Cicéron (Tuscul. l. 1. q.) il n'existe pas de nation si féroce, si barbare qui n'ait gravé dans son esprit le sentiment de la divinité. Beaucoup ont des opinions erronées sur Dieu, mais tous s'accordent à reconnaître une puissance et une nature divine. *Nulla unim est gens tam*

fera, tam immanis, cujus mentem non imbuerit divinitatis opinio. Multi de Deo prava sentiunt; omnes tamen esse vim et naturam divinam arbitrantur. Les hommes, les animaux, les plantes, le cicux, les planètes, les mers, et tous les objets que nous voyons, nous prouvent la présence d'un Dieu qui les a créés, selon ce que nous enseignent les divines Écritures : car la grandeur et la beauté de la créature peut faire connaître et rendre en quelque sorte visible le Créateur. *A magnitudine enim speciei et creaturæ, cognoscibiliter poterit Creator horum videri.* (Sap. XIII. 5.) Interrogez la terre, et elle vous répondra.... Qui ignore que la main de Dieu a fait toutes ces choses? *Loquere terræ et respondebit tibi....* *Quis ignorat quod omnia hæc manus Domini fecerit* (Job. XII. 7.) Car les perfections invisibles de Dieu, sa puissance éternelle et sa divinité, sont devenues visibles depuis la création du monde, par la connaissance que ces créatures nous en donnent et ainsi ces personnes sont inexcusables. *Invisibilia enim ipsius à creaturâ mundi, per ea quæ facta sunt, intellectu conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus et divinitas, ita ut sint inexcusabiles.* (Apost. Rom. I. 20.)

Il est évident que rien ne peut dériver du néant, car le néant ne peut pas donner l'existence qu'il ne possède pas. On ne donne pas ce qu'on n'a pas ; *Nemo dat quod non habet.* Par conséquent tout produit, ou doit s'être produit par lui-même, ou bien doit avoir reçu l'existence d'une autre cause. Or, rien ne peut s'être produit par lui-même, parce qu'une chose qui n'est pas, n'a point la faculté de se donner l'existence, dans le cas contraire il en résulterait une contradiction inévitable ; c'est-à-dire que la chose même serait en même temps produite, et non produite : produite parce qu'elle n'existait pas auparavant, et qu'elle

existe après : elle ne serait pas produite , parce qu'elle n'aurait pas reçu l'existence des autres ; mais d'elle-même. En outre , si un être pouvait se créer par lui-même, il serait très-parfait; puisque, ayant le pouvoir de se donner une essence indépendante (ce qui serait la plus grande des perfections) il aurait pu se donner encore toutes les autres perfections. Mais nous voyons les créatures imparfaites . mortelles , corruptibles ; donc il est évident, qu'elles n'ont pas pu se donner l'existence par elles-mêmes, mais qu'elles l'ont dû recevoir d'une première cause , parfaite et indépendante comme notre Dieu.

Mais les athées disent que toutes les choses existantes n'ont pas eu de commencement, mais qu'elles sont une série infinie de causes , dépendantes l'une de l'autre : par conséquent , répondrons nous en peu de mots , si toutes ces choses sont dépendantes, il faut nécessairement admettre un premier principe indépendant , duquel elles dépendent toutes ; autrement une autre contradiction s'éleverait, car il faudrait supposer, que ces choses, d'un côté sont toutes dépendantes, parce que les unes sont dépendantes des autres , et que d'un autre côté elles sont indépendantes. Puisqu'elles ne dépendent que d'elles-mêmes. Et ce n'est pas assez de dire qu'elles sont infinies , puisque leur infinité est extrinsèque , et ne change pas leur nature, ni ne produit pas leur indépendance : de sorte que si l'on ne voulait pas admettre une cause première, d'où elles tirent leur origine, aucune d'elles n'existerait. Concluons donc que quand même on admettrait la série infinie des causes , telles que nos contradicteurs la supposent, il serait toujours, et nous venons de le voir, de nécessité absolue, que chacune d'elles, n'ayant pas la puissance de se produire , fût produite, par

une cause antérieure , ou mieux encore par un créateur , qui , jouissant d'une existence due à lui-seul , l'eût communiquée à toutes les choses.

D'autres iacrédules répondent qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à la succession infinie des causes pour nier la nécessité de la cause première , car ils ajoutent que la matière est éternelle et incréée. Mais ils ne comprennent pas que cette matière éternelle et incréée est tout-à-fait impossible , parce que des absurdités nombreuses et très-grandes résulteraient de son existence. 1° Il y aurait un infini plus grand qu'un autre infini , et voici de quelle manière. Si cette matière éternelle et incréée existait réellement , elle existerait nécessairement par elle-même , et elle serait en conséquence illimitée et infinie , ne se trouvant pas un être duquel elle eût pu recevoir une limitation. Il en résulterait alors la présence d'un infini plus grand qu'un autre infini , puisque le diamètre , ou mieux encore , la ligne qui passe de l'un à l'autre côté de cette matière physique infinie , serait , par cela même , infinie , et au contraire chaque partie de cette ligne matérielle étant interminable , serait également infinie ; c'est ainsi que le premier infini qui embrasse toute la ligne serait plus grand que le second infini qui en embrasse une seule partie.

2° La matière étant éternelle , il n'y aurait aucune chose de produite. La raison en est très-simple. Toute production matérielle est l'effet du mouvement ; mais si la matière avait été éternelle , le mouvement l'aurait été aussi ; de façon que le mouvement d'une production quelconque aurait dû procéder d'une éternité antérieure ; cependant l'éternité ne pouvant être dépassée , ce mouvement n'aurait jamais pu parvenir au point de produire aucun effet. Donc , si la matière

avait été éternelle, et s'il était vrai que tous les êtres eussent été produits par le moyen du mouvement supposé, il n'y aurait ni des hommes, ni des animaux, ni des plantes, ni de tous les objets que nous voyons existants dans l'univers. Démontrons plus clairement l'évidence de cette absurdité. Si le monde existait *ab aeterno*, aucun homme n'aurait pu naître, car aucun d'eux n'aurait pu naître sans le passage d'un nombre infini de génération. Or un nombre infini ne peut pas passer, puisque il aurait eu pour cela besoin d'un commencement que l'infini ne peut avoir. L'infini n'a ni commencement ni fin ; mais en déterminant la génération de chacun, nous donnerions une fin à l'infini. Ainsi, il reste démontré évidemment que, si le monde eût existé *ab aeterno*, il y aurait impossibilité pour la naissance des hommes.

3° Étant admis comme possible que le mouvement de la matière ait pu se communiquer aux productions présentes, et l'éternité de la matière étant toujours supposée, il en résulterait qu'aujourd'hui l'on verrait dans le monde une quantité infinie d'hommes, de brutes et de plantes, parce que le nombre de ces êtres provenant d'une éternité, devrait être infini, comme la terre même devrait être infinie pour pouvoir contenir ces objets matériels et infinis ; cependant, nous savons que cette terre, loin de s'étendre à l'infini, a des bornes très-étroites.

4° Si le monde existait *ab aeterno*, il devrait avoir encore une durée éternelle, et toutes les choses qui le composent devraient participer nécessairement à la même propriété ; mais cela est faux sans contradiction. Qu'on en juge par nos preuves. Si le monde existe par lui-même, et s'il est éternel *à parte ante*, il est intrinsèquement nécessaire et indépendant ; et,

s'il est nécessaire et indépendant, il doit être nécessairement éternel *à parte post*, car son existence est identifiée avec sa nature; ainsi, il ne peut pas cesser d'exister, autrement il en résulterait la contradiction qu'il serait nécessaire et qu'il ne le serait pas. Cette vérité étant prouvée, il s'ensuit que si le monde est nécessairement éternel, ses parties aussi doivent l'être nécessairement, puisque ce sont elles qui le composent. Mais nous voyons que ces parties ne sont pas nécessaires, car il pourrait se faire, par exemple, qu'aucun homme ne voulût ou ne pût plus engendrer, de façon qu'une de ses plus nobles parties viendrait à s'éteindre, supposition qu'on peut appliquer à toute autre espèce de choses. Donc, si chaque partie du monde peut périr, il est évident que le monde ne peut pas être éternel par lui-même. Mais St.-Thomas ne dit-il pas que Dieu pouvait créer le monde *ab æterno*? Donc, dit-on, si Dieu avait créé les parties du monde *ab æterno*, elles seraient éternelles. Mais cet argument ne forme pas une objection solide, parce qu'une fois reconnu que Dieu a été le créateur du monde, quand même il l'aurait créé *ab æterno*, comme il pouvait librement le créer *ab æterno*, il pourrait aussi le détruire librement. Et c'est pourquoi l'on a dit que le monde ne peut être éternel par lui-même.

En outre, si le monde existait *ab æterno*, il en résulterait qu'il se trouverait dans le même temps nécessaire et contingent. *Nécessaire* d'un côté, parce qu'étant incréé et indépendant, il devrait exister nécessairement; *contingent*, de l'autre côté, c'est-à-dire d'une existence éventuelle, tel qu'il est vraiment, parce que le monde, selon ce que nous voyons, est composé sûrement de parties différentes et bien distinctes. Or, ces parties sont toutes contingentes,

par la raison que nous avons dite ; savoir , parce qu'aucune chose matérielle n'ayant pu recevoir l'existence d'elle-même, elle a dû la recevoir d'un premier principe ; donc , si toutes les parties sont contingentes, elles ne peuvent composer un tout nécessaire. Et ce n'est pas assez de recourir, pour échapper à une absurdité pareille, à la série infinie des choses, puisqu'étant toutes dépendantes les unes des autres, et par conséquent nécessairement contingentes, elles ne peuvent être le commencement l'une de l'autre.

On répondra peut-être qu'un argument qui de la spécialité passe à la généralité, n'a aucun poids ; car un attribut peut très-bien convenir au genre, dira-t-on, bien qu'il ne convienne pas à l'espèce ; et ainsi, quoique les parties soient contingentes, le tout est nécessaire. Je réponds qu'alors il ne sert à rien d'argumenter de la spécialité à la généralité, lorsque l'attribut convient à la totalité, mais qu'il ne convient pas essentiellement aux parties : ainsi, par exemple, le nom d'armée ne convient pas à chaque soldat individuellement, mais seulement à l'ensemble de tous les soldats. Mais qu'au contraire, lorsque l'attribut convient essentiellement à chaque individu, l'argument qui, de la spécialité passe à la généralité, est tout-à-fait juste. Par exemple, la propriété d'être mortel appartient essentiellement à tout homme individuellement, parce que la mort étant une propriété de la nature humaine, elle est une propriété essentielle de tous les hommes en général. *A pari*, dans notre cas, si la propriété d'être contingent appartient essentiellement aux parties de cet univers matériel, elle appartient aussi à la totalité qui en résulte. Concluons donc que si le tout est contingent, et non nécessaire, il ne peut être éternel et increé, et il ne

peut tenir l'existence de lui-même, ainsi que nous l'avons fait observer.

Cependant, nos adversaires répondent que ce n'est pas une objection de dire que si la matière était éternelle, cet univers serait dans le même temps nécessaire et contingent, par la raison qu'une totalité nécessaire ne peut pas être composée de parties qui sont contingentes : ils appuient leur proposition sur ce que, bien que les parties soient contingentes pour la forme, qu'elles ne reçoivent pas d'elles-mêmes, mais des autres, néanmoins elles sont nécessaires pour la matière ou substance, qu'elles ne reçoivent d'aucune autre chose. Mais, demandons-nous, voudra-t-on bien nous expliquer de qui ces parties tiennent leur forme ? On répondra peut-être qu'elles l'ont reçue des causes infinies qui procèdent les unes des autres. Mais nous avons déjà réfuté ci-dessus cette succession des causes infinies, et nous avons démontré que si elles sont toutes dépendantes, il a dû nécessairement exister un premier principe indépendant. Ou plutôt on dira qu'elles ont reçu leur forme de la combinaison fortuite des atômes, lesquels s'unissant au hasard les uns avec les autres, ont de cette manière formé toutes les choses qui composent l'univers. Mais nous répondrons que ce système ridicule du concours fortuit des atômes, est avec raison et universellement abandonné, et qu'au surplus il ne peut se soutenir. 1° Il est sûr que dans l'univers (et nous le démontrerons dans le chap. III de la seconde partie) existent des substances spirituelles, lesquelles n'ont pu dériver des atômes, qui sont matériels, car la matière n'a pas la possibilité de donner la spiritualité qu'elle ne possède pas, et qu'elle ne contient pas en elle-même, soit formellement, soit éminemment ; comme nous pensons

que Dieu a créé la matière , non pas en la contenant en lui-même selon sa propre forme et nature , puisque Dieu est un pur esprit , mais éminemment parce que Dieu contient en lui-même toutes les perfections de la matière pour ce qui regarde son essence. 2°. Ne serait-ce pas une folie de croire que le hasard aveugle , dénué d'ordre et de raison , ait pu ordonner avec autant de science et de stabilité les choses de l'univers ? que le hasard ait décrit au soleil le cours qu'il accomplit invariablement tous les ans , et tous les jours ? que le hasard ait réglé la génération des hommes et des brutes , et qu'il ait commandé qu'ils ne se reproduisent toujours que selon leur espèce ? Pourrions-nous croire que les arbres , en portant constamment les mêmes fruits et dans les mêmes saisons , obéissent aux lois du hasard ? Cicéron plaisante ceux qui prétendent que le monde est composé par la combinaison fortuite des atômes. Si le concours fortuit des atômes a pu former le monde , pourquoi ne fait-il pas un portique , un temple , une maison , une ville , qui sont beaucoup plus faciles ? *Si mundum efficere potest concursus atomorum , cur porticum , cur templum , cur domum , cur urbem non potest , quæ sunt multò facilia ?* (Lib. II. de naturâ Deorum.) Et le même païen , en parlant de l'ordre admirable qui préside au mouvement des cieux et des planètes , s'exprime ainsi : Que peut-il y avoir de plus évident , lorsque nous contemplons les cieux , que l'existence d'une divinité , douée d'une sagesse excellente qui dirige toutes ces merveilles ? *Quid potest esse tam apertum , cùm cælum aspici-mus , quàm aliquòd esse numen præstantissimæ mentis , quo hæc regantur ?*

Les incrédules ajoutent : Il est vrai que cet ordre est admirable , mais c'est la nature qui l'a disposé.

Or, qu'est-ce que vous entendez par nature ? Est-elle une chose intelligente ou non ? Si votre nature est intelligente, nous sommes d'accord, parce que c'est bien là ce que nous appelons Dieu. Si votre nature n'a pas d'intelligence, ce que nous avons dit revient toujours. Pourrez-vous vous persuader qu'un principe tel que vous le supposez, sans raison, sans intelligence ait eu la puissance d'établir un ordre aussi bien réglé, et qui a absolument demandé une science profonde ? Si j'examine la disposition d'une simple chaumière, je suis forcé de convenir qu'elle fut l'ouvrage de la raison ; si j'admire, stupefait, la complication d'une machine telle que l'univers, pourrai-je penser jamais qu'elle soit le produit du hasard, et d'une main qui n'était pas guidée par la raison ?

CHAPITRE II.

On réfute brièvement le système monstrueux de Benoit Spinoza.

Avant tout, il est utile de connaître le caractère de cet impie. Il nâquit à Amsterdam, l'année 1632. Il ne fit profession d'aucune religion, parce que, bien que ses parents fussent Juifs, toutefois il repoussa la croyance hébraïque, et s'en moqua, de façon qu'il fut excommunié. Il n'était pas chrétien, comme quelques-uns l'ont prétendu, puisqu'il ne reçut jamais le baptême, et il s'appela Benoit, parce que ses parents lui donnèrent le nom de Baruch, qui, traduit dans notre langue, signifie Béni ou Benoit. Cependant il serait beaucoup mieux appelé MAUDIT, puisqu'il a été un athée parfait, et qu'il s'est formé un Dieu et une religion à son caprice. Le misérable vécut

presque toujours en vagabond , et il mourut de la poitrine en 1677 , âgé de quarante-quatre ans accomplis. Pourtant Bayle écrit dans son dictionnaire , (verb. Spinoza) que sa doctrine eut un très-petit nombre de prosélytes , si toutefois il en a existé.

Nous allons exposer le système exécrable de Spinoza. Selon lui , la substance de l'univers est unique et simple , mais toute matérielle. Cette substance , dont il forme son Dieu , est active et passive : *passive* en tant qu'elle est étendue : *active* en tant qu'elle est pensante. Ensuite il suppose que tous les objets particuliers de l'univers ne sont que les modifications de la même substance : les objets matériels de la matière passive étendue , les objets spirituels de la matière active qui pense ; mais à son avis il n'y a pas d'objets spirituels , puisque tout est matière.

Ainsi , une fois que , suivant Spinoza , tout l'univers composé d'une seule substance matérielle est Dieu , et que tous les hommes , et les brutes , les arbres , les planètes , les eaux , les montagnes etc. , sont des modifications de ce Dieu , il en résulte la conséquence que suivant lui , chaque homme est Dieu , chaque insecte est Dieu , chaque brin d'herbe , chaque goutte d'eau , chaque pierre est Dieu. Donc ce Dieu de Spinoza est sans liberté , puisque tout ce qui arrive , arrive par nécessité. Ce Dieu parfois est herbe , parfois blé , parfois pain. Il se reproduit dans un arbre et se corrompt dans un autre. Il s'aime lui-même dans un homme , il se hait dans un autre. Par celui-ci il chante ses louanges , par celui-là il se blasphème. Dans un individu il se respecte , et dans une autre il se tue. Il est prêtre à l'autel , assassin sur la route , il est adultère et voleur. Il y a de quoi s'étonner , en voyant un homme raisonnable , avancer des absur-

dités aussi contraires au sens commun , mais l'étonnement augmente si l'on fait attention qu'il y a eu des personnes , qui , au lieu de l'appeler fou , ont osé l'honorer du nom de grand philosophe ; si l'on fait attention qu'un de ses disciples , plus impie encore que le maître , éditeur de ses écrits , osa prononcer ce blasphème , que , quoi que Spinoza eût enseigné une règle de vie opposée à celle de Jésus-Christ et des apôtres , néanmoins son opinion ne différerait en rien de la doctrine de Jésus-Christ.

Grand nombre d'auteurs ont écrit longuement pour réfuter ce système impie. On compte parmi eux , Durrio , Thomas , Moseo , Moro , Oezio , Belio , et d'autres. Mais je me débarrasserai de ce système ridicule en produisant deux de ces plus claires inconséquences que dit Spinoza ? Il dit que cet univers dont il fait son Dieu , n'est autre chose qu'une substance matérielle , unique , simple et susceptible de modifications diverses. Mais moi , je réponds premièrement que cette substance matérielle , unique et simple , ne peut exister ; parce qu'étant simple , et par conséquent , n'ayant pas de parties , elle ne peut avoir des figures différentes , ou des modifications , telles que celles de triangle et de cercle : parce que la diversité des figures dépend de la diverse combinaison des parties , et que la substance simple n'a pas de parties. Mais nous voyons autour de nous une quantité immense de figures et de modifications ; donc , il faut convenir que ce monde n'est pas une substance unique et simple , mais un composé de substances distinctes et matérielles , lesquelles sans parler des substances spirituelles , (dont au chap. III^e de la 2^e partie , nous prouverons l'existence dans ce monde) bien qu'elles

soient de la même matière , quant au genre de la matière, ne sont pas néanmoins de la même matière , quant aux espèces particulières matérielles, et encore moins , pour ce qui regarde les individus ; puisque chaque individu d'une espèce matérielle est sans doute d'une matière semblable , mais non pas de la même matière.

Je réponds en second lieu que , quand même Spinoza admettrait que la substance de l'univers est composée de différentes parties , et n'est pas simple cette substance , étant unique , comme il le suppose , ne pourrait pas en même-temps , recevoir des figures différentes, tandis que nous voyons au contraire en le même temps , beaucoup de choses configurées diversement ; parce qu'une figure viendrait à détruire l'autre , comme la figure du cercle , détruirait celle du triangle. Donc , si la matière composée , ne peut recevoir en même-temps , des figures et des modifications différentes , la matière simple pourra les recevoir encore moins.

En outre, cet univers étant composé de différentes parties divisibles , et assujetties au changement , (comme nous l'avons démontré), s'il était Dieu, ainsi que Spinoza l'avance, il en résulterait que Dieu serait divisible et muable , ce qu'on ne peut pas supposer d'un être infiniment parfait, telle qu'est notre Dieu, dégradé par Spinoza jusqu'au point d'en faire un crapaud , une pierre , du fumier , puisque, selon lui, tout objet est Dieu. O mon Dieu tout-puissant et véritable ! a quoi les hommes vous réduisent, ces hommes mêmes que vous aimez d'un amour aussi grand , et que vous avez élevés au-dessus de toutes les autres créatures !

CHAPITRE III.

De l'existence d'un Dieu indépendant, cause première de toutes les choses et infini dans toutes les perfections.

Laissant donc de côté ce système futile de Spinoza, et l'autre que nous avons précédemment réfuté, de la matière éternelle et incréée, nous regardons comme démontré : 1° Qu'un être ne peut pas éclore du néant, parce que le néant ne peut rien produire : 2° Qu'aucun objet ne peut se donner l'existence à lui-même, car en se donnant l'existence, quand il n'existe pas encore, il existerait avant d'être : 3° Que toutes les choses produites, bien qu'on veuille les supposer infinies, ne peuvent pas exister sans une première cause productrice ; puisqu'étant toutes dépendantes, elles ont dû infailliblement procéder d'un premier principe indépendant. Toutes ces propositions établies, je dis, que nous devons, par une juste conséquence et par une nécessité absolue, avouer l'existence d'un Dieu, cause première, et auteur de l'univers.

A tous ces arguments invincibles, il faut ajouter cette lumière intérieure, communiquée aux hommes par la nature même, et qui nous décèle l'existence de Dieu. Or, cette lumière naturelle est prouvée par le témoignage de toutes les nations qui ont reconnu une divinité, et l'ont adorée. Si quelques hommes ont refusé parfois d'admettre cette divinité, c'était dans le temps où ils étaient plongés dans leurs passions et dans leurs vices, et plus tard, ils ont cru à son exis-

tence. Ceux qui prétendent qu'ils n'ont pas la conviction qu'il existe un Dieu, disait Sénèque, se mentent à eux-mêmes ; *Mentiuntur qui dicunt se non sentire Deum*. Mais qui aurait eu le pouvoir d'imprimer cette idée de Dieu aussi universellement dans le cœur des hommes, excepté Dieu lui-même ? Serait-ce le penchant au plaisir ? Non sans doute, car l'amour-propre aurait plutôt entraîné l'homme à croire qu'il n'y a pas un être supérieur à lui, qui puisse l'empêcher d'user de sa liberté, selon son caprice ? Serait-ce une terreur panique, du mal qui peut lui arriver ? Mais comment l'homme pourrait-il craindre un Dieu, sans avoir d'avance conçu l'idée de ce Dieu ? Qui aurait jamais peur de la foudre, sans connaître auparavant la foudre ? Par conséquent, l'idée de Dieu précéda nécessairement la crainte, et l'homme connut Dieu avant de le redouter.

Quelques-uns cependant assurent très-mal à propos que c'est de l'éducation que nous tenons cette idée de Dieu ; mais l'éducation, répondrons nous encore, n'a pu répandre l'idée de Dieu, avant que cette idée eût existé dans la pensée des hommes. Que si on voulait dire que cette idée exista *ab æterno*, et qu'elle fut repandue *ab æterno*, avec l'éducation, il faudrait démontrer auparavant que les hommes furent *ab æterno*. Et cependant, quand même les hommes eussent été *ab æterno*, de quelle sorte pouvaient-ils avoir *ab æterno*, l'idée fautive, comme les incrédules disent, d'un Dieu créateur et maître de l'univers ? Que si l'on voulait prétendre que cette idée ne fut pas éternelle, nous répondrions qu'elle commença avec ou après la naissance de l'homme. Si elle commença avec l'homme, il est facile de voir que ce fut son créateur que lui inspira lui-même cette idée de l'âme. Si elle

commença après le premier homme, qu'on nous dise quand cette idée surgit ; ou au moins qu'on nous détermine l'époque de son inexistence. Mais ensuite qui ne voit la différence énorme qu'il y a entre l'éducation et la nature ? Les sentiments inspirés par l'éducation, changent avec les siècles et les monarchies ; mais les suggestions de la nature sont permanentes et perpétuelles, comme l'a été l'idée de Dieu, qui a dominé dans tous les âges, dans toutes les monarchies et même sous l'empire des barbares. Je conviens, que l'éducation peut entraîner dans l'erreur, sur le genre d'adoration qui doit être rendue à Dieu, après que l'ignorance de nos parents et l'autorité de ceux qui règnent, ont introduit quelque religion fautive, comme chez les habitants du Japon, qui adorent Amida, et chez les autres idolâtres qui ont adoré le soleil. Mais l'idée de l'existence d'un Dieu, n'ayant pas été enseignée par les hommes, mais ayant été imprimée par la nature, c'est par la nature même, qu'elle nous est indiquée et persuadée. En conséquence, si c'est la nature qui, du reste, ne fait jamais rien en vain, *Nihil agit frustra*, si c'est elle qui a gravé dans notre âme l'idée de Dieu, dans quel but l'aurait elle gravée faussement, et voudrait-elle nous tromper ? Et pourquoi, s'il est vrai que tout ce qui nous entoure, soit produit par le hasard, ou qu'il existe *ab æterno*, s'il est vrai en un mot, que ce Dieu créateur de l'univers, soit un rêve, pourquoi dis-je, la nature, ne nous a-t-elle par fait accroire la vérité du hasard, soutenue par Démocrite, ou l'éternité du monde soutenue par d'autres ?

D'autres ont dit aussi que l'idée de Dieu a été l'effet de la politique des princes qui l'ont insinuée, afin de contenir leurs sujets dans la crainte, et de les rendre

raisonnables et obéissants aux lois. Si une telle déception ne faisait que nous conduire à la paix commune et à l'éloignement du désordre, on verrait déjà, que quand même elle ne serait véritablement qu'une tromperie, nous devrions la chérir. Mais il est par trop extraordinaire, que l'homme, qui est né pour la société, se soit trouvé dans le besoin, faute d'autres moyens, d'être trompé, pour conserver un commerce honnête entre lui et ses semblables, et pour ne pas dépasser les bornes de son devoir ! En outre, qui pourra jamais nous persuader, que l'idée de l'existence de Dieu soit réellement une invention de la politique, s'il ne nous indique d'avance le temps qui vit naître le prince, auteur de cette fable ? Et enfin, qui pourra jamais croire qu'un ou plusieurs rois aient eu assez de force pour persuader à tout le genre humain, sur le simple appui de leur autorité, une telle invention, qui le prive de sa liberté ? L'autorité seule dénuée de preuves, n'aurait pu en imposer aussi constamment aux hommes, parmi lesquels existe et a existé toujours, un nombre d'individus sages et prudents, qui sont éclairés et guidés par la raison.

Il est vrai que le polythéisme, soit par l'ignorance des peuples, soit par la corruption des mœurs, a inondé pendant long-temps la plus grande partie de la terre, mais il n'en a jamais occupé la totalité, car plusieurs millions d'Hébreux, et, comme d'autres l'assurent, les Chinois encore pendant la durée de deux mille ans, ont adoré un seul Dieu. Néanmoins, on sait déjà que ce culte impie a eu son origine de la tour de Babel, où le premier empereur fut pour la première fois adoré comme Dieu. De plus, on sait que le polythéisme n'a pas duré; à la naissance du christianisme, il perdit tout crédit, et maintenant il ne règne que là

où règne l'ignorance avec les vices , et qu'il n'est embrassé , que par ceux qui veulent être trompés. Enfin , on sait de plus , que la croyance en plusieurs Dieux existait dans la multitude , qui , telle qu'un troupeau de brebis, suit la routine, mais non pas dans les personnes sages. Les philosophes comme Socrate , Platon , Cicéron , Sénèque , et les poètes plaisantaient sur la pluralité des Dieux, bien qu'extérieurement ils feignissent de les vénérer , pour ne pas s'exposer aux reproches du peuple. D'après Tertullien même , le peuple, dans les cas de terreur, avait recours, non pas à plusieurs Dieux, mais à une seule divinité, preuve évidente, que la nature lui indiquait l'existence d'un seul Dieu. En dernier lieu , le culte que les païens rendaient à plusieurs Dieu n'est pas une difficulté contre notre assertion : car si les peuples n'avaient pas été persuadés par la nature de l'existence d'un Dieu véritable, ils n'auraient jamais adoré les faux. Ce qui est bien certain , c'est que l'existence d'une divinité a été crue par tous les hommes.

Or, il y aurait folie de nier l'existence d'Alexandre et de Néron, bien qu'ils n'aient été connus que de la plus petite partie des hommes ; combien ne serait-il pas téméraire de nier l'existence de Dieu , qui est reconnue par tout le genre humain ? Mais l'existence d'Alexandre, dira-t-on, a été vue matériellement, et l'existence de Dieu, ne l'a pas été. Donc, répondrai-je, la preuve des sens, a plus de force que celle de la raison ? Et s'ils désirent une preuve sensible de l'existence de Dieu, la voilà dans l'Exode. au chapitre XIX, où il est dit que Dieu se fit voir sous la forme de feu , et qu'il fit entendre sa voix, à trois millions de personnes. La voilà aussi dans la construction de l'univers ; Dieu ne voulant pas nous paraître visiblement , il nous

manifeste son existence par ce moyen. Chaque insecte le plus méprisable , une de ces plus petites herbes des champs , sont formés avec une intelligence supérieure à celle qui paraît dans une de nos machines les plus surprenantes. Donc , si la disposition d'une chaumière est capable de nous persuader qu'elle fut l'œuvre d'une main guidée par la raison , ne serons nous pas obligés d'avouer , que la distribution de l'univers fut faite par une science , et par une puissance infinies ? Si la lumière qui rend visible l'existence de Dieu à toutes les nations , est éteinte dans l'âme des incrédules , il n'est pas moins certain que leur incrédulité n'affaiblit en rien , cette preuve de l'existence de la divinité. L'ignorance coupable dans laquelle ils sont plongés est le juste châtiment de leurs crimes et de leur obstination , qui les traine dans la fange des vices , en dépit des inspirations divines qui leur disent de les fuir.

En conséquence, de tout ce que nous avons dit , on ne peut révoquer en doute , l'existence d'un Dieu, cause première et créateur de l'univers. Mais si Dieu est la cause première de l'univers , il est encore *immense* , et présent à tout , en tout lieu et en tout temps ; car , étant la cause première des choses , non seulement il a dû les créer , mais il doit de plus , sans cesse et maintenant , leur communiquer le principe conservateur qui les soutient ; puisque la conservation est une création continuelle , ainsi que les théologiens le disent ; autrement toutes les créatures cesseraient d'être. En outre , si Dieu est la cause première , nous devons avouer qu'il est infiniment *intelligent* , dans le cas contraire , il n'aurait pas eu le pouvoir de communiquer à l'homme l'intelligence que celui-ci possède , parce qu'il est impossible de re-

trouver dans l'effet, une perfection qui n'est pas dans la cause. En outre, l'ordre seul qui existe entre toutes les parties qui composent cet univers, fait assez connaître qu'il est l'ouvrage d'une intelligence infiniment sage, puisque les hommes avec tout leur art et leur génie, n'ont jamais pu parvenir à produire ce que la nature produit sans le moindre effort ? Qui a pu confectionner une fleur qui exhale son parfum, une fourmi qui marche, une abeille qui vole ?

De plus, si Dieu est cause première, il est *indépendant*, et s'il est indépendant, il est encore *éternel* ; parce que, ne pouvant pas dériver du néant, n'ayant pas reçu l'existence des autres, ne pouvant pas être détruit par une autre puissance supérieure, car il est tout-puissant, nécessairement il doit être éternel, sans commencement et sans fin. De plus s'il est indépendant, et s'il existe par lui-même, il est *infini* dans toutes les perfections, puisqu'il n'y a pas un être qui ait eu la puissance de le borner, de façon qu'il est doué d'une science infinie, d'une puissance infinie, d'une bonté et d'une justice infinies. Et s'il est infini, s'il est orné de toutes les perfections, il est nécessairement *unique*, parce que s'il y avait plusieurs Dieux, aucun d'eux ne pourrait être parfait en tout, car la perfection de l'un manquerait à l'autre, en sorte qu'aucun d'eux n'aurait une puissance infinie, ne pouvant pas détruire ce que l'autre produit ; aucun d'eux n'aurait une science infinie, ne sachant pas ce que l'autre penserait. En un mot, Dieu étant un bien infini, il est *incompréhensible*. Et c'est en cela que se manifeste ouvertement la grandeur de l'injustice commise par ceux qui, par l'impossibilité où ils sont de le comprendre, ne veulent pas le reconnaître comme Dieu créateur, et nient son existence. Comment vou-

lez-vous que nous croyions à Dieu , disent ces malheureux , si nous ne parvenons pas à le comprendre ? Mon Dieu ! est-il possible que nos raisons limitées et circonscrites puissent comprendre un bien infini ? Nous qui ne suffisons pas à connaître la nature d'un moucheron ou d'une fleur , nous voulons comprendre un Dieu ! Si cela pouvait arriver ou Dieu ne serait pas le bien infini comme il l'est , ou nous serions des Dieux.

Oui , Dieu existe , *est Deus in Israel* , et ces mêmes incrédules , malheureux et ingrats qui à présent , pour ne pas s'assujettir à ses lois saintes le nient , seront obligés de reconnaître cette vérité incontestable lorsqu'étant lancés dans l'éternité ils le trouveront vengeur éternel , autant de leurs scélératesses que de leur injuste incrédulité.



DEUXIÈME PARTIE.

CONTRE LES DÉISTES.

CHAPITRE PREMIER.

Preuve de la vérité de la religion chrétienne révélée.

La religion chrétienne tire son origine de Jésus-Christ , qui vint racheter le monde. Jésus avait été déjà prédit dans l'Ancien Testament , non-seulement comme Rédempteur , mais encore comme maître des hommes : ainsi ce Messie promis, lorsqu'il parut confirma la doctrine de l'Ancien Testament , et enseigna d'autres vérités qui sont consignées dans le Nouveau. Par conséquent la religion chrétienne réunit toutes les vérités révélées dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Cette religion est celle que nous venons défendre contre les déistes, qui cependant n'ont pas bâti un système régulier de religion , et n'en professent pas un qui soit commun à tous, mais qui ont semé dans leurs écrits des erreurs différentes les uns des autres , selon leur caprice , à l'exception de l'existence de Dieu, que tous reconnaissent à l'unanimité. C'est ainsi que les uns imaginent un Dieu matériel, comme les prosélytes de Spinoza , dont nous avons parlé ; d'autres nient l'immortalité de l'âme : quel-

ques-uns l'éternité de l'enfer, mais tous repoussent la révélation divine, en disant, qu'elle est impossible, et inutile puisqu'on peut se sauver par la seule religion naturelle, et pour cette raison plusieurs d'entr'eux assurent, que les Juifs, les mahométans, et les idolâtres même peuvent obtenir le salut éternel tout en persistant dans leur religion, s'ils offrent à Dieu le culte que la religion naturelle leur inspire. Et ceux-ci sont nommés proprement *naturalistes*, à la différence d'autres déistes qui s'appellent *latitudinaires*, *indifférentistes*, ou *politiques*, et qui débitent que Dieu veut être reconnu dans sa divinité, mais qu'il est satisfait de la vénération qu'on lui rend dans les diverses contrées, par les cultes différents, suivant les ordres des princes et des magistrats des royaumes, n'importe qu'elle est cette religion, parce que cela convient parfaitement, ajoutent-ils, à la conservation de la paix publique.

Donc, à entendre les auteurs de ce beau système, Dieu ordonnerait de suivre des croyances différentes et contradictoires. Selon ce sentiment nous devrions convenir que St.-Étienne fut justement lapidé à Jérusalem, comme criminel, parce qu'il repoussait la religion suivie par les Juifs : et nous devrions dire la même chose de Jésus-Christ, selon ce sentiment ; si nous sommes obligés de reconnaître en Europe Jésus-Christ comme Dieu, nous devons le regarder à Constantinople comme un simple mortel. Selon ce sentiment Dieu nous commande de croire en Italie à la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, et il nous commande de la nier en Angleterre : donc nécessairement Dieu nous ordonne de croire à une fausseté, car si cette présence est vraie en Italie, elle est fautive en Angleterre ; et s'il est vrai en Angleterre qu'il n'y a pas de présence réelle, cela est faux

en Italie. Donc, si en Angleterre je prêtais le serment que le roi est le chef de l'Église, Dieu me récompenserait de cet acte méritoire en me donnant le paradis, mais si je prêtais le même serment en Italie Dieu me punirait par l'enfer, parce que cela est une hérésie chez nous. Et voilà par ce beau système toute religion et toute divinité détruites; car elles seraient selon les lieux en contradiction avec elles-mêmes, et le même acte obtiendrait par elles récompense dans un lieu et punition dans l'autre. Voyez jusqu'à quelles absurdités peut conduire l'aveuglement des hommes, quand ils se plongent dans les vices!

Ensuite, s'il est vrai que Dieu soit satisfait pourvu qu'il soit adoré, n'importe dans quelle religion, comment est-il possible, qu'il veuille se contenter, ou qu'il permette, selon l'assertion des *latitudinaires*, d'être vénéré par des faux moyens, et qu'il agisse ainsi contre son honneur divin, auquel il ne peut pas renoncer, et qu'il sanctionne l'idolâtrie, qui est le sacrilège le plus exécrationnable? Dieu est infiniment saint, infiniment sage, il est éternel et indépendant; les *latitudinaires* en demeurent d'accord. Et comment, de grâce, arranger tous ces attributs avec la tolérance de se voir adoré dans la personne d'un Jupiter parricide, d'une Junon incestueuse, d'un Mercure voleur, d'un Apollon impudique, qui tous étaient regardés comme de simples créatures, puisqu'on leur prêtait un père et une mère? Comment Dieu, qui est saint, éternel et indépendant pouvait-il supporter d'être adoré dans la personne de ces dieux flétris par tant de vices? Voilà ce qu'Athénagore reprochait aux païens, en leur disant: Les dieux n'existent pas de toute éternité, mais ils sont nés, chacun comme nous naissons. *Dii non fuerunt ab æterno, sed quisque natus.*

ut nos nascimur. Et c'est ainsi que Minutius Felix se moque des mêmes païens : Il est bien évident, leur dit-il, que ces prétendus dieux n'étaient que des hommes, puisque nous savons qu'ils sont nés et que nous savons qu'ils sont morts. *Manifestum est homines illos fuisse, quos et natos legimus, et mortuos scimus.* Il est vrai que les philosophes regardaient intérieurement comme fausses ces divinités, et qu'ils savaient qu'elles étaient des inventions des poètes, transportées d'abord sur les théâtres, puis dans les temples. Cependant si l'on ordonnait dans l'empire romain de les adorer, ils s'unissaient extérieurement aux autres, et ils les vénéraient. Mais cette adoration, qui renfermait en elle-même, un sacrilège, de quelle façon pouvait-elle être permise par l'être suprême ?

Ceux parmi les déistes qui sont proprement appelés *naturalistes*, repliquent en disant que pour obtenir son salut il suffit de suivre la religion naturelle, c'est-à-dire la religion qui est imprimée dans nos cœurs par la nature, laquelle nous apprend à croire à un seul Dieu créateur, qui punit les vices et récompense les vertus : mais que ce Dieu n.e demande de nous que le respect dû à sa majesté, et de ne pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. De ces propositions, ils tirent la conséquence que l'homme peut se sauver dans toutes les religions qui reconnaissent ces vérités, comme la religion chrétienne, la juive, et la mahométane. Je réponds à ces naturalistes : D'après vos principes, un chrétien peut à juste titre vénérer Jésus-Christ, comme Dieu véritable, mais si ce chrétien renonce à sa croyance et devient juif, pourra-t-il, penser que Jésus-Christ fût un simple mortel, encore plus, qu'il fut un criminel justement condamné ? Si l'une et l'autre religion, la chrétienne

et la juive sont véritables comment Dieu pourra-t-il se contenter qu'un individu embrasse successivement et par caprice tantôt l'une, tantôt l'autre ? Si Jésus-Christ est Dieu, comment permettra-t-il qu'on le considère seulement comme homme, et comme homme coupable ? Et s'il est un simple mortel comment Dieu consentira-t-il que ce mortel soit adoré comme Dieu ? comment tolérera-t-il que l'adoration, qui lui est due soit accordée à une créature, à laquelle, quand même Dieu le voudrait il ne pourrait céder son honneur divin ? Si Dieu ne peut jamais permettre (et les *naturalistes* même en conviennent) les offenses qui sont réprouvées par la nature, quelle est l'offense plus abhorrée par la nature que celle qu'on fait en rendant à la créature les hommages qui sont dus uniquement au Créateur ? Donc si l'une, ou l'autre des deux religions est fautive, assurément l'une, ou l'autre doit être défendue. Il en est de même de la religion chrétienne et de la religion mahométane. Celle-ci non-seulement nie la divinité de Jésus-Christ et lui refuse l'adoration divine, mais de plus elle admet et ordonne une foule de superstitions et d'impies que l'autre repousse.

Un écrivain hérétique ajoute : Mais vous, n'assurez-vous pas que celui qui suit une opinion probable peut très-bien se sauver ? S'il en est ainsi, pourquoi un homme, qui croira sa religion probablement véritable, ne pourra-t-il pas se sauver également ? On répond : Il est incontestable, que quiconque à l'égard des préceptes obscurs de la loi, suit une opinion probable, croyant en conscience que dans la pratique il agit licitement, en suivant son sentiment, il est incontestable, dis-je, qu'il peut se sauver ; mais il est incontestable aussi, et tous les théologiens après St.-

Augustin en conviennent , que pour les choses de foi , et qui sont nécessaires au salut , nous sommes obligés de suivre les opinions certaines , ou au moins les plus sûres , car l'erreur , dans ce cas , tomberait sur les moyens de nécessité de salut , et empêcherait de l'obtenir. Au surplus on ne parviendra jamais à trouver aucune probabilité solide contre la vérité de notre foi , et ceux qui désirent fermer les yeux à la lumière , afin de ne pas voir cette foi véritable , ne pourront que se figurer cette probabilité , mais dans aucun cas ils ne pourront la démontrer clairement.

Revenons maintenant au but que nous nous sommes proposés ; c'est-à-dire aux preuves de la vérité de notre religion révélée. Nos adversaires prétendent que la révélation est impossible et inutile. Quant à sa possibilité , nous ne nous arrêterons pas un instant à la car d'un côté l'homme n'est pas incapable de la recevoir , et de l'autre Dieu a le pouvoir de nous la communiquer , et quand même l'homme se trouverait naturellement incapable de la recevoir , Dieu pourrait , par sa toute-puissance , la lui faire comprendre. Il est donc inutile de perdre du temps pour une chose aussi claire.

Il nous reste à dire quelques mots sur son utilité. Il n'y a qu'à voir l'ignorance dans laquelle les peuples anciens , privés de la connaissance des choses révélées , étaient plongés , relativement à Dieu , aux vertus , et au salut éternel , pour juger combien la révélation divine est nécessaire à l'homme. C'est par la révélation en effet que l'homme apprend à rendre à Dieu le culte qu'il mérite en croyant ce qui est digne de lui , et en l'honorant par la pratique des vertus véritables. Quant au culte qui appartient uniquement à la divinité , nous savons que des nations entières ont placé

sur les autels des hommes infâmes, adultères, voleurs et cruels, et qu'ils leur ont accordé les honneurs, de l'adoration; d'autres ont adoré la fortune, la fièvre, la crainte, les planètes, les animaux, les pierres, et jusqu'au plantes des jardins potagers. Dans l'empire du Mogol on adorait les vaches : dans la Thessalie les cigognes : dans l'Assyrie les colombes : dans le Ceilan la dent d'un singe. Les Syriens vénéraient les poissons: les Africains les singes : les Indiens les éléphants : les Phrygiens les souris; enfin les Lithuaniens vénéraient les arbres.

A l'égard des vertus, il y a eu des peuples qui croyaient appaiser la colère divine en se laissant aller au scélératesses les plus impures et les plus cruelles qu'il soit possible d'imaginer. Les Thraces honorèrent leurs Dieux en dévorant les hommes. Les Mexicains égorgèrent en une seul fois vingt mille personnes, sur les autels de leur divinité. Les Carthaginois renfermaient les enfants dans les statues brûlantes de Saturne, et les Égyptiens lui sacrifièrent jusqu'à leur propres enfants. Les Spartiates regardaient les vols comme licites, et d'autres nations élevaient au rang des vertus héroïques le rapt, l'adultère, et l'homicide, parce qu'ils attribuaient ces crimes à leurs Dieux.

Qui peut s'empêcher de voir qu'au milieu de cette malheureuse ignorance, et de cette confusion inextricable, dans lesquelles même la raison naturelle est évidemment détruite, il fallait de nécessité absolue une révélation divine, qui fit connaître aux hommes, le Dieu véritable, qui devait être l'objet de leurs hommages, le culte qui pouvait l'honorer, les vertus qui devaient être pratiquées, et leur apprit, par ces moyens, à faire leur salut éternel? C'est à cette fin que Dieu

a donné à ces hommes l'usage de la raison ; c'est pour qu'ils pussent connaître la vérité sur ces points essentiels et qu'ils réglassent ainsi leur foi et leur conduite.

Les déistes objectent qu'on peut atteindre un tel but par la seule lumière de la raison naturelle. Si Dieu, disent-ils, n'avait pas accordé aux hommes cette lumière naturelle, suffisante pour leur donner connaissance, tant de la religion véritable, que des différentes vertus qu'ils devaient pratiquer pour se sauver, il aurait été injuste, parce qu'il les aurait privés, sans qu'il y eût de leur faute, des secours nécessaires pour acquérir le bonheur éternel, et pour éviter leur damnation.

Mais on répond que si Dieu, après le péché originel, n'avait pas donné aux hommes la révélation, et s'il s'était borné à leur accorder la seule lumière naturelle, telle que les hommes la possèdent aujourd'hui, un don pareil aurait été insuffisant pour bien croire, et pour bien vivre ; puisque l'homme, à cause des passions désordonnées qui le dominent, des sens, qui le poussent au mal, et du peu de connaissance qu'il a des vérités éternelles, serait resté plongé dans son ignorance, et dans la même confusion. En effet, on voit que les anciens philosophes les plus célèbres, qui cherchaient soigneusement à connaître les vérités divines et les vertus véritables, et qui se vantaient de les posséder, débitèrent un grand nombre de faux principes sur la foi et sur les bonnes mœurs. Anaximandre assurait que les mondes étaient inombrables, les uns produits par la corruption des autres, et que ces mondes étaient les Dieux véritables. Anaximène, au contraire, disait que les Dieux étaient nés de l'air. Zénon, que Dieu était un animal immortel, composé d'air et de feu ; Platon prêchait la matière infinie ; Socrate enseignait que les âmes existaient avant les

corps, et qu'elles se souvenaient ensuite des choses qu'elles avaient apprises avant de s'y réunir; Aristippe prétendait que la vertu n'est d'autre chose que l'art de suivre les plaisirs des sens, lors même qu'ils sont honteux. Platon admettait la communauté des femmes. Aristote et Cicéron nommèrent la vengeance une vertu; et tous ces prétendus sages du monde enseignèrent mille autres erreurs semblables. Mais cependant beaucoup d'entre eux (observation remarquable) tels que Platon, Socrate et Cicéron, s'étant aperçus du grand aveuglement des hommes, dirent qu'il fallait attendre un homme envoyé de Dieu pour nous apprendre les vertus véritables, et les vérités divines. Voici les propres paroles de Platon. (in Placcdone) Il dit que nous resterions tous dans la confusion, à moins que quelqu'un par un véhicule plus solide, ou par une parole divine quelconque, ne pût nous en faire sortir. *Nisi quis firmiori quodam vehiculo, aut verbo quodam divino transehi possit.* De plus, il ajoute ailleurs (in Epinomide) que personne ne peut donner des leçons de vertu à moins que Dieu ne l'ait dirigé comme guide ou comme maître. *Pietatem docere neminem posse, nisi Deus quasi dux, vel magister præterit.*

Mais, diront les déistes, Dieu a donc été injuste, puisqu'il a créé l'homme entouré de ténèbres profondes et des passions nombreuses, sans lui accorder une lumière naturelle suffisante pour lui montrer les vérités qu'il doit croire et les vertus qu'il doit pratiquer, pour obtenir son salut? Cette observation n'a aucun poids. Dieu a créé l'homme juste, mais l'homme a péché, et par son péché il est devenu ignorant et enclin au mal. Mais répliquent-ils, d'où tirez-vous la connaissance que l'homme soit tombé dans tant de misères, par suite de son péché? Nous le savons par la

révélation divine, puisque nous disons : Dieu est juste; c'est une maxime qui ne peut être révoquée en doute, si nous croyons que Dieu est Dieu. Au contraire, il est constant que l'homme est ignorant et porté au mal : c'est à nous de demander à notre tour aux déistes, qu'ils nous expliquent la cause de ce fait ? Mais aucune des religions qu'ils ont imaginées ne peut nous indiquer la source d'un désordre aussi grave, donc nous devons croire à la révélation des Écritures sacrées, qui nous apprennent que le péché a été l'origine et la cause d'un tel malheur, et qui nous disent que Dieu, pour le réparer, a envoyé sur la terre son fils, prendre la forme humaine, et nous soustraire aux effets du péché, en satisfaisant pour nous à la justice divine et en nous montrant la voie du salut. Mais on pourra répondre : Qui nous affirme que ces Écritures soient sûrement divines ? Voilà précisément ce que nous prouverons dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

De la divinité des Saintes Écritures.

Étant supposé que la révélation divine soit nécessaire, autant pour croire ce que nous devons croire que pour pratiquer la vertu, voyons maintenant à laquelle des religions elle a été accordée. Nous disons qu'elle a été accordée seulement à la religion chrétienne, parce que aucune des autres religions n'a une révélation entière et parfaite.

Les païens ne l'ont pas sans doute chez eux, ainsi que nous l'avons vu ; à peine s'ils ont conservé l'om-

bre de la religion naturelle , puisqu'ils adoraient plusieurs Dieux , contre les enseignements de la raison , et qu'ils les adoraient par un culte rempli de superstitions abominables.

Les mahométans ne l'ont pas non plus, eux dont les dogmes sont vains, ridicules, et contradictoires. Ces dogmes se trouvent réunis, comme on sait, dans l'Alcoran , où l'impie Mahomet , parmi les autres erreurs, met le bonheur du paradis dans les jouissances impures de la chair. Il dit qu'il est le maître préposé par Dieu aux Israélites , et que s'ils refusent de le reconnaître, ils seront condamnés par lui aux plus affreux supplices. Il dit encore que son chameau ressuscitera et montera au ciel , pour y régner avec lui. Enfin, il se contredit à chaque instant, assurant dans un passage que Dieu ne pardonnera jamais à ceux qui ont dévié du bon chemin, et dans un autre que les démons mêmes devront se convertir à son Alcoran. Il dit dans un endroit que les morts ressusciteront tous, et dans un autre, qu'il n'en ressuscitera jamais un seul. Dans un passage, il dit qu'il faut prier pour les incrédules, et il le nie dans un autre. Mais la plus grande contradiction à laquelle Mahomet se soit laissé entraîner est certainement celle de convenir d'abord que Jésus-Christ est un vrai prophète, qu'il est le véritable Messie promis par Dieu, que son Évangile est la lumière et la confirmation de l'Ancien Testament , et de nier ensuite qu'il est le Fils de Dieu , et d'en faire un imposteur effronté, puisque Jésus-Christ s'est donné mille fois très-clairement comme fils de Dieu, ainsi que le témoignent les Évangélistes, qui, du reste, sont appelés saints par le même Mahomet.

Les Juifs n'ont pas non plus cette révélation complète, puisqu'ils attendent encore le Messie, dont

l'arrivée (ainsi que nous le verrons) est démontrée par la religion chrétienne. Au surplus, bien que les Juifs aient possédé, dans un temps, la religion véritable, néanmoins depuis la venue du Messie, qu'ils nient avec une obstination opiniâtre, ils sont tombés dans un tel aveuglement, que la religion qu'ils professent à présent est peut-être remplie, plus que toute autre, d'erreurs, de superstitions, et de blasphèmes contre la divinité. Par exemple, les talmudistes (c'est ainsi que les Juifs modernes se nomment), parmi beaucoup d'autres inepties, assurent très-sérieusement que quelques rabbins s'étant fâchés contre Dieu, parce que, à l'occasion d'une certaine dispute, il prononça un jugement favorable à leur contradicteur, ils l'excommunièrent, de façon que Dieu, reconnaissant presque l'erreur dans laquelle il s'était laissé aller, et souriant d'un air aimable, s'écria : *Mes enfans m'ont vaincu. Filii mei me vicerunt.* (Gault. sec. vi. in Thalmud. Ev. 9.) Les rabbins publient en outre que Dieu, de temps à autre, s'en va dans un lieu solitaire, où il pleure beaucoup sur la destruction du temple et sur la dispersion du peuple de Jérusalem; et que toutes les fois qu'il s'en souvient, il se frappe la poitrine à deux mains, et répand deux larmes sur l'Océan. Ils assurent de plus que Dieu passe trois heures de la journée à étudier la loi mosaïque, et les trois dernières heures à s'amuser avec un grand poisson, nommé *Leviatan*, et qu'un certain rabbin sut le tromper en épiant ce moment de loisir, et en se faisant, à l'instant de sa mort, transporter par le diable aux portes du paradis, dans lequel il se glissa à la dérobée. Mais comme si l'absurdité n'était pas à son comble, ils ajoutent que Dieu est coupable d'un grand péché, c'est-à-dire d'avoir soustrait injuste-

ment une partie de lumière à la lune, pour la donner au soleil; et que se repentant du mal qu'il avait fait, il ordonna aux Juifs, dans sa loi, d'offrir à chaque nouvelle lune un sacrifice en expiation de cette faute.

Si donc la révélation a été nécessaire aux hommes, comme nous l'avons démontré, et si aucune religion, excepté la chrétienne, ne l'a reçue, du moins entièrement, il s'ensuit la conséquence que la seule religion chrétienne jouit de la révélation entière et véritable, révélation qui lui a été communiquée par les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Cette preuve est très-forte, cependant elle n'est que négative; venons à présent aux preuves positives. 1^o. La justice et la sainteté des lois de la religion chrétienne démontrent clairement sa divinité. Toutes les autres religions, ainsi que nous venons de le voir, sont remplies d'erreurs. La chrétienne exclusivement est dans sa totalité juste et raisonnable, parce que, à l'égard de la foi, bien qu'elle enseigne des mystères supérieurs à la raison, néanmoins elle n'enseigne rien qui ne s'accorde avec celle-ci, étant juste que Dieu veuille que nous ajoutions foi à sa parole divine, en assujétissant notre intelligence à croire ce que nous ne pouvons pas comprendre à l'aide de notre humble jugement. A l'égard des mœurs, il est évident que tout ce que la religion chrétienne prescrit est juste et convenable, autant en ce qui concerne Dieu qu'en ce qui touche notre prochain et nous-mêmes; il est évident que le tout est disposé avec tant d'harmonie et d'ordre, qu'il est impossible d'imaginer, ou de désirer rien de mieux. Au fait, qui pourra s'empêcher de voir combien il est équitable que nous vénérions Dieu en l'honorant et en l'aimant plus que tous les autres biens, puisqu'il est un bien infini? Qui ne

verra combien il est équitable que chacun aime son prochain et agisse bien avec lui, autant qu'il désirerait d'être aimé et ménagé lui-même par les autres, puisque c'est en suivant cette maxime qu'on peut parvenir à éviter les injustices et les querelles, et à conserver la paix générale? Qui ne conviendra enfin qu'il est de toute justice que nous nous abstenions de l'intempérance, de l'impudicité, de l'orgueil, de l'impatience, des mauvais désirs ou des complaisances criminelles, puisque ce n'est que par là que nous pouvons conserver en nous-mêmes la paix et le bon ordre?

2°. Les prophéties qui furent consignées dans les Écritures divines, et qui se vérifièrent de la manière et au temps indiqués, prouvent la vérité de la religion chrétienne et des livres sacrés. En effet, il est constant que la prophétie étant la prescience et la prédiction des événements futurs, et en outre des actions futures et des pensées libres, ne peut émaner que de Dieu, qui est doué d'une science infinie, qui connaît les causes de tous les effets, et qui renferme tous les temps dans son éternité.

Les prophéties, qui furent déposées avec les particularités les plus détaillées dans l'Ancien Testament, et qui s'accomplirent aux époques désignées, sont innombrables; mais nous nous bornerons à faire remarquer ici en passant les seules qui ont rapport à la venue du Messie, puisque il est impossible de révoquer en doute leur préexistence. Car, au fait, si jamais les chrétiens avaient osé les ajouter malicieusement, ainsi qu'on voudrait l'objecter, et les insérer dans les livres sacrés, les Juifs qui s'obstinent à nier la venue du Messie, et qui nous ont transmis ces

écrits ne manqueraient pas certainement de les repousser, et de montrer les changements et les additions fausses, expressément intercallées par les chrétiens. Mais les Juifs ne nient pas ces prophéties : ils se contentent de les interpréter maladroitement à leur gré, et de les appliquer à d'autres personnes, et non pas au Messie ; se mettant ainsi en contradiction ouverte avec les rabbins antérieurs à Jésus-Christ, qui, sans s'en douter, donnèrent à ces prophéties les mêmes interprétations que les chrétiens. Ce fait est démontré par l'auteur de la *Démonstration évangélique* et par dom Calmet, dans sa dissertation sur le Messie.

La première des prophéties est celle de Jacob (Gen. chap. XLIX. 10.) laquelle s'exprimait ainsi : LE SCEPTRE NE SERA POINT ÔTE DE JUDA, ni le prince de sa postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé soit venu, et c'est lui qui sera l'attente des nations. *Non auferetur sceptrum de Judâ, et dux de fenore ejus, donec veniat qui mittendus est ; et ipse erit expectatio gentium.* Elle prédit donc que le Messie serait arrivé, quand Juda, c'est-à-dire ceux de la tribu de Juda aurait perdu le royaume, ou la domination suprême, laquelle est désignée par le sceptre. Cela se vérifia exactement à la venue de Jésus de Nazareth, du temps de l'empereur Octave-Auguste, puisque la tribu de Juda, jusqu'à l'an 40 avant la naissance du Messie, eut toujours des princes et des juges qui possédèrent le gouvernement ; mais ensuite le sénat romain leur donna pour roi Hérode, étranger de nation, et l'empereur, peu de temps après, ayant rélégué Archélaüs, fils d'Hérode, réduisit la Judée en province, et transféra le pouvoir civil au préposé qu'il avait envoyé. Enfin, à l'époque de Titus, et précisément lorsqu'il

détruisit Jérusalem, le peuple juif se dispersa, et perdit encore le pouvoir ecclésiastique.

La seconde des prophéties est celle de Daniel, conçue en ces termes (ix. 24 et 25.) : Dieu a abrégé et fixé les temps à soixante et dix semaines, en faveur de son peuple, et de votre ville sainte, afin que ses prévarications soient abolies, que le péché trouve sa fin, que l'iniquité soit effacée, que la justice éternelle vienne sur la terre, que les visions et les prophéties soient accomplies, et que le Saint des saints soit oint de l'huile sacrée. Sachez donc ceci et gravez-le dans votre esprit : depuis l'ordre qui sera donné pour rebâtir Jérusalem, jusqu'au Christ, chef de mon peuple, il y aura sept semaines et soixante et deux semaines. *Septuaginta hebdomades abbreviate sunt super populum tuum, et super urbem sanctam tuam, ut consumetur prævaricatio, et finem accipiat peccatum, et deleatur iniquitas, et adducatur justitia sempiterna, et impleatur visio, et prophetia, et ungetur Sanctus sanctorum. Scitote ergo, et animadvertite : ab exitu sermonis, ut iterum ædificetur Jerusalem usque ad Christum duces hebdomades septem, et hebdomades sexaginta duæ erunt.* Lesquelles soixante-deux semaines, unies aux sept, rapportées précédemment, et à une autre, annoncée ci-après, composent les 70 semaines, prédites au commencement de la prophétie. (ix. 25. 26. 27.) Et les places, ajoute le prophète, et les murailles de la ville seront bâties de nouveau, parmi les temps fâcheux et difficiles, et après soixante et deux semaines, le Christ sera mis à mort, et le peuple qui le doit renoncer ne sera plus son peuple. Un peuple avec son chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire : elle finira par une ruine entière et la désolation qui lui a été prédite arrivera après la fin de la guerre. Il confirmera son alliance avec

plusieurs dans une semaine, et à la moitié de la semaine les hosties et les sacrifices seront abolis, l'abomination de la désolation sera dans le temple, et la désolation durera jusqu'à la consommation et jusqu'à la fin. *Et rursum œdificabitur platea, et muri in angustias temporum. Et postea hebdomadas sexaginta duas occidetur Christus; et non erit ejus populus, qui negaturus est. Et civitatem et sanctuarium dissipabit populus, cum duce venturo; et finis ejus vastitas et post finem belli statuta desolatio. Confirmabit autem pactum multis hebdomada una; et in dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium, et erit in templo abominatio desolationis; et usque ad consummationem, et finem perseverabit desolatio.*

Il est évident que dans cette prophétie il fut annoncé que le Messie devait venir et mourir dans l'espace de 70 semaines. Selon le sentiment communément embrassé par tous les interprètes et par tous les théologiens, à l'exception d'un très-petit nombre, chaque semaine monte à sept années, et par conséquent toutes les semaines additionnées forment 490 ans. Mais, suivant la prophétie, il faut commencer à compter ces années de la date de la publication de l'édit de l'empereur de Perse, par lequel il fut permis à Néhémie de rebâtir la ville et le temple de Jérusalem. Or, on est incertain sur l'empereur qui concéda cet édit, et quelques-uns l'attribuent à Darius, fils d'Hystaspe, quelques autres à Artaxerce Longemain; on est incertain de même sur sa date, puisque les uns la placent à la septième année du règne de ce dernier monarque, et d'autres à la vingtième. Cependant, si, pour suivre l'opinion plus commune (voyez Noël, Alexandre et dom Calmet, dans sa dissertation sur Daniel), on établit qu'il fut publié dans la vingtième année, il est évident par là que la mort de

Jésus-Christ arriva à la fin de la dernière semaine, car, si l'édit d'Artaxerce reçut son exécution dans la 20^e année de son règne (ainsi qu'il est indiqué in Esdra. lib. 2. cap. 2.), cette vingtième année d'Artaxerce répond (selon la chronologie d'Eusèbe, de Thucydide et d'autres) à l'année 270 de Rome, c'est-à-dire à 487 ans avant la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Au reste, quelle que soit l'opinion qu'on veuille adopter sur l'époque du commencement des semaines, et duquel des deux points on préfère commencer le calcul, tous s'accordent à dire que la différence n'est que de sept à dix ans; car, quoique les uns assignent la 7^e et les autres la 20^e année d'Artaxerce, cependant il n'y a entr'eux aucune différence, ou au moins une très-petite, puisque ceux qui datent l'édit de la septième année du règne d'Artaxerce, calculent du temps qu'il commença à régner seul, et ceux qui le fixent à la vingtième année comptent aussi le temps qu'il gouverna avec Xerxès, son père, de sorte qu'en fond, les opinions des écrivains se réunissent, et conviennent en ce point que les 70 semaines expirent à peu près vers l'époque de la mort de Jésus-Christ. Or cela nous suffit, car l'accomplissement de la prophétie doit compter non seulement du calcul des années, mais encore des autres signes spéciaux prédits, tels que la destruction de Jérusalem, et la dispersion des Juifs, arrivées après la mort du Messie, ainsi qu'on l'avait prophétisé. Ce sont là des faits substantiels, auxquels la prophétie vise principalement: c'est pourquoi, les voyant arrivés, nous ne devons pas regarder à la divergence des opinions des chronologistes, qui, comme il s'agit ici d'un temps aussi éloigné et du calcul de tant d'années peuvent très-facilement être différents de sentiment. Surtout si l'on considère

qu'on ne peut pas fixer avec certitude l'année même de la mort de Jésus-Christ, puisqu'il y a partage d'opinion sur ce point? Concluons donc qu'il faut suivre le sentiment qui se trouve d'accord avec les faits déjà arrivés, et qui ne sont contestés par personne.

Enfin, il existe une prophétie d'Aggéc (ch. II. n^o. 6 et 8.), où on lit que le prophète encouragea les Juifs à rebâtir le temple, parce que le Messie devait venir le sanctifier par sa présence. Armez-vous de force, ô Zorobabel, disait-il... ET LE DÉSIRÉ DE TOUTES LES NATIONS VIENDRA; et je remplirai de gloire cette maison, dit le Seigneur des armées.... la gloire de cette dernière maison sera encore plus grande que celle de la première... et je donnerai la paix en ce lieu. *Confortare Zorobabel... veniet desideratus cunctis gentibus, et implebo domum istam gloria, dicit Dominus exercituum. Magna erit gloria domus istius novissimæ, plusquam primæ: et in loco isto dabo pacem.* Voilà que le prophète a prédit que celui qu'on bâtissait serait le dernier temple, mais qu'il serait plus glorieux que le premier, non pas pour ses ornements d'or et d'argent, mais parce que le Messie désiré y viendrait le sanctifier par sa présence et y donner la paix aux hommes. Or, ce temple fut détruit après la mort de Jésus-Christ; donc, si c'était durant l'existence de ce temple que de tels événements devaient arriver, à quelle autre époque pourrions-nous les appliquer, si ce n'est à celle de la mort de Jésus-Christ?

Je laisse de côté les autres prophéties nombreuses, tant de l'Ancien, que du Nouveau Testament; puisque, supposant prouvée déjà la vérité de celles que nous venons d'adopter, il est superflu de prouver l'existence et la vérification des autres. Et je crois qu'il

serait inexcusable et plus que téméraire de discuter encore sur l'époque à laquelle ces prophéties parurent, ainsi que de révoquer en doute qu'elles soient véritablement l'œuvre des prophètes, comme les Écritures sacrées nous l'attestent : parce que ces livres des prophètes ont été toujours communément reçus pour authentiques, de façon qu'avant de les priver d'une possession immémoriale et certaine il faudrait démontrer le contraire, par des arguments clairs et invincibles. Mais nous voyons que les ennemis les plus acharnés de la religion chrétienne, tels que Celse, Porphyre, Julien etc. n'ont jamais contesté, leur intégrité. Au fait, quels pouvaient être les auteurs véritables de ces écrits, si ce n'étaient les prophètes, nommés dans la Bible ? Ce n'étaient sûrement pas les païens ; ce n'étaient non plus les Juifs, car ces livres contiennent des choses qui proclament leur honte. D'ailleurs ces prophéties, prouvant à l'évidence la venue du Messie. ne pouvaient pas avoir pour auteurs les Juifs, qui la repoussent avec un empressement excessif. Enfin ce n'étaient pas les chrétiens, puisque, comme nous venons de le dire, ces Juifs, en prouvant une falsification pareille, aurait trouvé une occasion favorable pour se débarrasser des augments que les chrétiens tirent contre eux des livres des prophètes.

En outre, la divinité de la religion chrétienne est prouvée par les miracles rapportés dans les mêmes Écritures. Les vrais miracles sont ceux qui dépassent les forces de la nature, et qui pour cette raison ne peuvent s'opérer que par Dieu, qui du reste ne peut non plus, approuver, par ses miracles, une doctrine fausse. Nous pouvons donc établir pour principe, qu'on doit reconnaître comme véritable celle des religions dans laquelle on retrouve de vrais miracles,

particulièrement si ces miracles sont faits pour confirmer ses doctrines. Nos adversaires disent , que nous ne savons pas jusqu'à quel degré la nature et les démons peuvent exercer leur pouvoir. Nous répondons : Quant à la nature, il est vrai que nous ne connaissons pas tous ses effets , mais cependant il est certains de ces effets , que , à l'aide de la raison naturelle et de l'observation sur l'uniformité de la marche des choses, il est facile de juger qu'ils n'ont pu être produits que par une force surnaturelle, qui émane de la divinité ; comme par exemple quand nous voyons la mer se diviser en deux parties , et ses eaux s'amonceler pour livrer un passage aux Israélites ; quand nous voyons le soleil s'arrêter au milieu de sa carrière , à la voix de Josué . quand nous voyons une source d'eaux jaillir d'une pierre, par un coup de la verge de Moïse, quand nous voyons ressusciter un homme mort depuis quatre jours comme il arriva à Lazare ; quand nous voyons une multitude de cinq mille personnes se rassasier , en Palestine, avec cinq pains et deux poissons, quand nous voyons enfin un homme mort depuis trois jours, ressusciter, sortir d'un tombeau bien fermé et bien gardé , et monter aux cieux, en présence d'un peuple nombreux, comme le fit Jésus-Christ. Or , qui osera dire , qui pourra imaginer que de tels miracles sont arrivés par la vertu de la nature ?

A l'égard de la puissance des démons , nous admettons que quelquefois Dieu leur permet d'opérer des prestiges, comme ceux qui furent opérés par les magiciens de Pharaon mais ces prestiges ne sont pas de vrais miracles , ce sont des illusions qui n'ont ni consistance , ni durée , et qui ne sont qu'éphémères. En outre , Dieu ne permet jamais , ni ne peut permettre , car ce serait contre sa perfection infinie , que

les démons opèrent de semblables prestiges en confirmation d'une doctrine fausse; et pour entraîner les hommes à croire des erreurs contraires à la foi véritable. En conséquence comme il existe un nombre incalculable de miracles évidents, et faits en confirmation de la doctrine de la religion chrétienne, et comme il n'en existe point pour confirmer la doctrine des autres religions nous devons être sûrs que la religion chrétienne est la seule religion véritable.

Or, la vérité et la certitude des miracles que nous venons de citer, et de tous les autres que nous nous abstenons de rappeler pour être brefs, n'est pas douteuse car elle est prouvée par les Écritures divines, où ces miracles se trouvent consignés. Au fait une partie est rapportée dans l'Ancien Testament dont la véracité a été déjà démontrée, l'autre partie est rapportée dans le Nouveau, où ils sont racontés par les disciples de Jésus-Christ, lesquels, s'exposant aux tourments et à la mort, pour la vérité de la foi, ne pouvaient pas se proposer le motif tout humain de tromper les peuples. Du moins ils n'auraient jamais pu tromper les Juifs, qui auraient crié à la supercherie si les faits avaient été faux, et la multitude ne se serait pas convertie. C'est ainsi que les ennemis des chrétiens, Suétone, Celse, Julien, Porphyre, Lucien, ne pouvant pas se dissimuler la réalité des faits, en parlant des miracles de Jésus-Christ tentèrent de les attribuer aux démons.

CHAPITRE III.

Des erreurs que quelques écrivains modernes débitèrent contre la matérialité du corps et la spiritualité de l'âme, et preuve de l'une et de l'autre.

La matérialité des corps a eu aussi ses contradicteurs. L'écrivain anglais Berceley a tenté d'établir un système nouveau d'*idéalisme*, cherchant à persuader que les hommes et les cieux, les montagnes, les villes, les mers et tout ce qui existe de sensible, ne sont pas des corps, mais une simple idée de l'esprit, une apparence, une illusion. La fatuité et le ridicule de ce système nous épargnent la fatigue de le réfuter. Nous nous permettrons seulement d'adresser à ce grand philosophe la question suivante : Si tous les hommes, ainsi que vous le dites sont une idée, une illusion, de grâce, M. Berceley, vous qui ne pouvez pas être une illusion, puisque vous êtes le sujet de toutes les illusions, qui vous a donné la vie ? Êtes-vous né d'autres hommes ? Êtes-vous sorti du néant ? Êtes-vous éternel ? ou bien êtes-vous Dieu ? Mais si vous êtes un Dieu, vous êtes un Dieu bien plaisant : le Dieu des illusions. Passons à autre chose.

D'autres, comme Leibnitz et Wolff, ont rêvé et dit que les substances (nommées par eux *monades*) qui composent les corps sont indivisibles, et par conséquent immatérielles. Leur erreur a tiré son origine d'un argument très-spécieux; ils disent : Chaque corps divisible est composé de parties infinies, puisque chaque partie de ce corps étant matérielle; elle peut se

diviser à l'infini ; or , ces parties infinies sont physiquement indivisibles , car la nature n'a pas la force de les diviser réellement à l'infini ; donc, cette division est une division purement mentale ; de ce raisonnement ils déduisent, que la division physique des corps ne pouvant s'effectuer que mentalement , il faut dire que chaque corps est composé de parties immatérielles.

En admettant même le système d'Aristote, qui veut que chaque corps soit une aggrégation de parties divisibles à l'infini, et en repoussant celui des atomistes, qui retiennent les parties simples comme indivisibles (lequel pourtant est plus probable) nous pouvons répondre que ce n'est pas, parce que nous disons que les parties sont effectivement indivisibles par les forces que nous connaissons à la nature, qu'on doit les supposer immatérielles , puisque quoique la nature n'ait pas le pouvoir de les diviser, elles peuvent néanmoins être divisées par la toute puissance de Dieu ; et alors encore, elles resteraient invariablement matérielles , comme elles le sont ; autrement si elles devenaient immatérielles, elles ne pourraient plus constituer un corps matériel , ainsi qu'elles les constituent maintenant, parce qu'un être immatériel ne peut pas donner aux autres la matière qu'il n'a pas par lui-même.

D'autres ont voulu priver l'âme de son immortalité, et, dans ce but, ils ont essayé de la dépouiller de sa spiritualité. C'est ainsi que l'impie Benoit Spinoza (nous l'avons vu ci-dessus) a cherché à faire, en enseignant que, dans le monde, il n'y a qu'une substance matérielle, passive dans son extensibilité, active dans sa pensée, et en ajoutant, que toutes les choses sensibles sont des modifications de la matière passive étendue, et que toutes les pensées sont des modifications

de la matière active pensante. Jean Locke n'a pas été éloigné de cette erreur, car il a mis en doute avec adresse si la pensée et le raisonnement ne pouvaient pas être des propriétés de la matière. *Peut-être, dit-il, ne pourrons-tous jamais connaître, si un être purement matériel est capable de penser, ou non.* Et Voltaire s'est uni à Locke dans la 13^me de ses lettres, en disant : *Je suis corps, et je pense ; je n'en sais pas davantage,* et en ajoutant que nous ignorons si les propriétés de la matière répugnent vraiment à la pensée. Mais le chef de ce faux système de la matière pensante a été Thomas Hobbes.

Plusieurs, parmi nos auteurs, réfutent ce système par des longs et solides raisonnements, et en démontrent toute la nullité. Je tâcherai de parvenir en peu de mots au même but. Nous distinguons en nous-mêmes deux espèces de propriétés; nous y voyons le mouvement et la pensée, l'extension et le raisonnement. Je dis que ces deux propriétés ne peuvent jamais se réunir dans la même substance, sans que l'une détruise l'autre. Mais pourquoi? demandent nos contradicteurs. Est-il impossible à la toute-puissance divine d'accorder à la seule substance matérielle ces deux propriétés? Ne lui accorde-t-elle pas déjà les propriétés d'extensibilité et de mouvement? pourquoi lui refuserait-elle les propriétés de la pensée et du raisonnement? Non, répondons-nous, non : Dieu ne peut pas réunir dans la matière, au moins telle qu'elle est aujourd'hui, aux propriétés d'extensibilité et de mouvement, encore celles de la pensée et du raisonnement, dont cependant les hommes jouissent maintenant. La raison en est claire. Pour juger, il faut concevoir en même temps plusieurs idées, et pour raisonner, il faut réunir au même instant différents jugements. Or, comment ces idées, et ces jugements

différents peuvent-ils en même temps se trouver con-
cus, et réunis dans la substance matérielle? La ma-
tière, disent-ils, ou mieux encore le cerveau fait
ces jugements et ces raisonnements, par ses propres
mouvements divers; par l'impulsion et la répulsion
des parties matérielles; et ils caractérisent pour cela
ces mouvements par les noms *d'actions* et de *réactions*.
Pour se faire comprendre, ils prennent l'exemple des
cordes, qui étant pressées par la main, cèdent d'abord
en vertu de leur élasticité, et après reviennent à leur
grosseur. Or, chacun de ces mouvements représente
une idée différente, et ensuite se forment ainsi les rai-
sonnements et les jugements. Mais à cela je réponds:
Pour faire un jugement, et encore plus un raisonne-
ment, il faut que les idées soient perçues au même
instant; or, si le jugement devait se former par le
moyen des mouvements supposés de la matière, on ne
pourrait jamais en former aucun, puisque le premier
mouvement étant distinct de temps du second, et se
trouvant opposé à lui, le premier est détruit par le
second, de façon que lorsque le jugement devrait se
former (opération qui constitue le troisième mouve-
ment) alors précisément, tous ses deux antécédents ont
cessé d'exister. On répondra peut-être: Le cerveau, par
un mouvement seul et simultanément, pousse différents
atomes revêtus de figures diverses, qui constituent les
différentes idées et de cette manière le jugement se
forme. Mais quand même on voudrait supposer que
les différentes idées, soient représentées simultanément
par les différents atomes, cependant ces atomes, qui
sont matériels, et par conséquent aveugles, ne con-
naissent pas leurs figures réciproques, et ne peuvent
jamais se mettre d'accord pour former le jugement.
Il faudrait donc toujours l'existence d'une autre sub-

stance non pas matérielle et aveugle , mais clairvoyante et raisonnable , laquelle cousant ensemble , et comprenant en même temps les idées représentées par ces atomes , en formerait ensuite le jugement.

Présentons encore une autre réponse tout aussi convaincante. La matière ne peut donner que des idées matérielles ; si donc l'âme de l'homme n'était pas spirituelle , mais seulement matérielle , comment pourrait-elle acquérir les idées de la justice , de la bonté , de la prudence ? Celles de l'éternité , du rapport des nombres , de la proportion des objets , des connaissances universelles ? Celles enfin de la propriété , de la nature des choses etc. , idées qui toutes certainement sont spirituelles ?

Ce n'est pas assez de dire que ces connaissances proviennent de l'impression que les objets matériels font sur nos organes , d'où dérivent ensuite les fantômes qui se forment dans l'imagination , ou la fiction , laquelle est simplement matérielle. Puisqu'on répond premièrement , que cela n'arrive que quand les pensées ont pour sujet des choses matérielles , et jamais lorsqu'elles ont pour sujet des vérités purement spirituelles , telles que les axiomes ou les idées de la justice , de la bonté , et des autres choses déjà citées. Et quand même les pensées s'occupent des objets matériels , et tirent leur origine d'un fantôme , celui-ci est matériel ; mais la pensée est spirituelle dans sa totalité , puisqu'elle n'a pas de couleur , ni de configuration , attributs , qu'elle devrait avoir , si elle était matérielle. Que l'esprit qui est dans l'homme , soit celui qui forme la pensée , on peut le connaître facilement , en voyant que , par fois , la fiction se représente un objet sous des formes différentes de celles qu'il a réellement , et que la raison , venant à son aide ,

corrige ses erreurs. Par exemple, si un aviron est plongé à moitié dans l'eau, la fiction le représente brisé, mais l'intellect, qui est spirituel, connaît qu'il est entier, et que cette apparence est produite par la réfraction, et la réflexion des rayons de la lumière : Or, un pareil jugement ne dérive certainement pas de la fiction matérielle, puisque, selon sa manière de voir, nous devrions juger que l'aviron est brisé ; mais de l'esprit, qui corrige par le raisonnement l'erreur de la fiction, et qui par conséquent la surpasse : car il est évident, que le correcteur doit être plus sage que celui qui est corrigé.

En outre, si l'âme était matérielle, elle ne pourrait jouir d'aucun plaisir qui ne dérivât d'une impression donnée au sens ; mais nous connaissons, que l'âme est capable des jouissances qui ne dérivent pas des sens, telle que la jouissance qu'un savant éprouve en faisant la découverte d'une vérité spéculative, en trouvant un argument, une réponse ; en inventant une machine. etc. Or, une jouissance pareille ne lui est pas sûrement procurée par le sens du tact, ni par celui de la vue, ou de l'ouïe ; donc il faut accorder que l'âme est plus que matérielle, et qu'une intelligence spirituelle, capable de sentir des plaisirs spirituels, réside en elle. En outre, la liberté que nous sentons en nous, de vouloir ou de ne pas vouloir une chose, d'accepter ou de refuser un présent, nous donne la certitude que nous avons un âme spirituelle ; autrement, si cette liberté était matérielle, elle pourrait être contrariée par une puissance extérieure ; par exemple, il serait très-facile de nous priver de la vision, en nous fermant les yeux, de nous priver de l'audition en nous bouchant les oreilles ; mais aucun pouvoir, hors le nôtre, ne peut empêcher notre pensée, de vouloir ou de ne

pas vouloir , donc , cette volonté et les pensées qui la déterminent , ne sont pas matérielles.

De plus , si l'âme était matérielle , elle serait indispensablement obligée de suivre les inclinations et les impulsions de l'instinct , et du mouvement de la matière. Mais nous voyons que l'homme , malgré l'inclination de ses sens , s'abstient souvent de certaines actions agréables. Pourquoi le fait-il ? parce que la raison lui dit que ces actions ou sont nuisibles , ou sont inconvenantes. Au contraire , combien de fois quelqu'un adopte-t-il de choses pénibles , mû par la raison , qui lui montre l'avantage qu'il retirera de ses peines ? Quel instinct provenant de la matière , aurait pu porter les saints martyrs , à affronter les tourments et la mort , si la raison ne les avait persuadés ? En conséquence , concluons-nous , si l'homme possède la liberté de ses actions , il n'est pas matière , mais il est esprit ; puisque s'il était matière , il devrait nécessairement dépendre de la matière , et il serait obligé de faire tout ce que le mouvement de celle-ci lui imposerait.

CHAPITRE IV.

Preuves de l'immortalité de l'âme.

La première preuve de l'immortalité de l'âme réside dans le consentement général des hommes. Cicéron dit que le consentement général des nations doit être pris pour la voix de la nature. (Lib. 1. quæst. Tusc.) Et ensuite , il ajoutait que l'argument le plus fort pour prouver l'immortalité de l'âme , était l'as-

sentiment unanime que tous les hommes, de tous les temps et de tous les pays, ont donné à cette vérité. Voici ses expressions : En toute chose, le consentement de toutes les nations, doit être regardé comme la loi de la nature.... ainsi d'après cela, nous pensons, guidés par la nature, sans autre raison, sans autre science, que la plus grande preuve de l'immortalité de l'âme est dans ce jugement intérieur, que la nature elle-même emporte. *Omni autem in re consensio omnium gentium lex naturæ putanda est.... Atque hæc ita sentimus, naturâ duce, nullâ ratione, nullâque doctrinâ, maximum terò argumentam est. naturam ipsam de immortalitate animarum tacitam judicare.* Et déjà Platon l'avait dit. (in Mem.) Les poètes qui sont des hommes divins, nous apprennent que l'âme est immortelle. *Quicumque poetarum divini sunt homines, tradunt animam esse immortalem.*

En second lieu, on prouve l'immortalité de l'âme, par le désir que chaque homme éprouve de s'éterniser, soit par ses écrits, soit par ses hauts-faits. Ce sentiment étant commun à tous, il est évident, comme nous l'avons vu, qu'il tire son origine de la nature; et s'il naît de la nature, il est véridique, car la nature n'opère pas inutilement, ni ne communique pas des sentiments faux.

En troisième lieu, l'existence d'un Dieu très-parfait, d'une bonté et d'une justice infinies, étant prouvée, (Première partie. Chap. 3^{me}.) la conséquence que les âmes sont immortelles, en ressort d'elle-même. Nous voyons, dans ce monde, tant de justes humiliés et affligés, et tant d'hommes iniques exaltés; donc si Dieu est juste, il doit y avoir une autre vie, dans laquelle les justes soient récompensés, et les hommes iniques punis. Jérémie demande au

Seigneur ; (Cap. XII. v. 1.) Vous êtes juste , Seigneur ; or , pourquoi les impies prospèrent-ils dans leur voie ? *Justus quidem tu es Domine , quare via impiorum prosperatur ?* Et il répond , que Dieu supporte ces impies dans la vie présente , mais que , comme on réserve pour la boucherie les chevreaux pris dans les filets , ainsi , Dieu réserve ces scélérats à la punition éternelle , dans l'autre vie , pour en faire les victimes de sa justice infinie. Cette proposition n'est pas seulement un dogme de la religion chrétienne , mais elle est aussi un sentiment partagé par les anciens païens. Parmi les Grecs , Homère , Hésiode , Pythagore , Zénon , Platon , Moscus et Orphée pensèrent ainsi ; et parmi les Latins , Virgile , Horace , Properce , Sénèque et Cicéron ont dit la même chose , et ce dernier , rapporte que Socrate , tenant entre ses mains la coupe de poison , qui , aux termes de sa condamnation , devait lui donner la mort , dit que ceux qui se sont souillés par toute sorte de vices sur la terre , ne trouvent ensuite qu'une fausse route , qui les éloigne des conseils des Dieux , tandis que ceux qui se sont conservés purs et chastes , ont un chemin facile , qui les ramène directement à la divinité. *Qui se humanis vitiis contaminassent , his devium quoddam iter esse seclusum à consiliis Deorum. Qui etiam se integros castosque servassent , his ad illos reditum facile patere.* Et il ne suffit pas de dire , que le plaisir que la vertu renferme en elle-même , et la punition que le vice traîne à sa suite , sont la récompense des bons , et le châtement des pervers ; car la récompense et le châtement appartiennent à la justice de Dieu , qui prescrit l'exercice des vertus et défend les vices , de façon que la récompense et la punition sont extrinsèques à la vertu et au vice , et par conséquent , ne doivent

pas nous être dispensées par nous-mêmes, mais par la divinité. Sans compter que dans cette vie, encore pour les âmes les plus pures, les peines, telles que la crainte du péché, l'incertitude du salut éternel, les malheurs journaliers, etc., sont si nombreuses, qu'elles dépasseraient de beaucoup les jouissances que nous procure la vertu; en sorte que, s'il n'y avait pas une vie éternelle, ces âmes resteraient sans récompense. Au contraire, les remords que les pervers endurent, ne seraient pas une punition suffisante de leurs péchés; d'autant plus que, dans leurs cœurs, plus les iniquités acquièrent de force, plus les remords se taisent; donc, s'il n'y avait pas dans l'autre monde des peines établies pour les prévaricateurs, il arriverait que ceux qui péchent le plus, seraient le moins châtiés.

En quatrième lieu: Tous les philosophes tiennent pour certaines, ces deux maximes: 1^o Que le désir du bonheur parfait, est donné à tous les hommes par la nature: 2^o Que la nature ne fait rien inutilement. *Nihil agit frustra.* Ces deux points étant établis, si l'homme ne pouvait parvenir à obtenir son bonheur parfait, ce serait en vain, que la nature lui en aurait donné le désir. Or, nous voyons que, personne sur cette terre, ne peut être pleinement heureux. Donc, à moins d'accuser la nature d'injustice et de fraude, nous devons indispensablement croire à une vie autre, qui est éternelle, dans laquelle l'homme obtient la béatitude parfaite, qui est sa dernière fin. Autrement le bonheur ne serait pas complet; bien plus, il se changerait en tourment, par la pensée qu'il doit avoir un terme.

En cinquième lieu, la raison principale de l'immortalité de l'âme, découle de ce qu'étant spirituelle et immatérielle, elle n'a pas des parties susceptibles

de corruption et de division, et par conséquent, elle est immortelle. Comme la nature de l'âme, dit Cicéron (de Senect. cap. 21.) est simple, et qu'elle n'a en elle rien de composé, elle ne peut être divisée, et puisqu'elle ne peut être divisée, il s'en suit qu'elle ne peut périr. *Cum simplex animi natura esset, neque haberet in se quicquam admixtum, non posse eam dividi : Quòd si non possit, non posse interire.* L'âme étant donc essentiellement spirituelle, doit être aussi nécessairement immortelle, puisqu'elle ne possède pas en elle-même un principe de corruption qui puisse la détruire. On ne nie pas pour cela, que Dieu, par sa toute puissance, ne puisse l'anéantir ; mais alors, il opérerait en maître, et non pas comme auteur de la nature, car comme tel, il ne laisse pas de conserver, ce qui est de sa nature immortel.

Mais pour nous chrétiens, ce qui l'emporte sur toute autre preuve, c'est la foi, qui nous enseigne à croire que l'âme est immortelle, C'est avec cette prérogative, que les divines Écritures nous la montrent dans les Machabées. (L. II. c. 12. v. 43.) Nous voyons que Judas fit offrir des sacrifices expiatoires pour les âmes des morts, dans une bataille. Ayant recueilli, d'une quête qu'il fit faire, nous dit le texte sacré, douze mille dragmes d'argent, il les envoya à Jérusalem, afin qu'on offrit un sacrifice pour les péchés de ces personnes qui étaient mortes, ayant de bons et de religieux sentiments, touchant la résurrection. Car, s'il n'avait espéré que ceux qui avaient été tués, ressusciteraient un jour, il eut regardé comme une chose vaine et superflue, de prier pour les morts. Ainsi, il considérait qu'une grande miséricorde était réservée, à ceux qui étaient morts dans la piété. C'est donc une sainte et salutaire pensée de prier pour les

morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés. *Factâ collatione, duodecim millia drachmas argenti, misit Jerosolymam offerri pro peccatis mortuorum sacrificium, benè et religiosè de resurrectione cogitans. (Nisi enim eos, qui ceciderant, resurrecturos speraret, superfluum videretur et vanum orare pro mortuis) et quid considerabat quòd hi, qui cum pietate dormitionem acceperant, optimam haberent repositam gratiam. Sancta ergò et salubris est cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur. St.-Mathieu (x. 28.) dit : Ne craignez point, ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme. Mais craignez plutôt, celui qui peut perdre l'âme et le corps dans l'enfer. Nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem occidere non possunt ; sed timete eum qui potestatem habet mittendi animam in gehennam ignis. Et dans le même St.-Mathieu, nous lisons que Moïse et Élie, apparurent sur le mont Thabor, en présence de Pierre, de Jacques et de Jean. Et ecce apparuerunt illis Moyses et Elias, cum eo loquentes. (xvii. 3.)*

Les conciles, nous apprennent la même chose, (Voy. les Synodes vi. act. 18. et vii. act. 1.) et spécialement le concile de Latran, sous Léon X, où fut prononcée cette sentence : Nous condamnons tous ceux qui prétendent que l'âme intellectuelle est mortelle, ou qui mettent en doute cette vérité ; puisqu'elle existe, non seulement par elle-même, mais d'une manière essentielle, il est vrai de dire qu'elle est aussi immortelle. *Damnamus omnes asserentes, animam intellectivam mortalem esse, et hoc in dubium vertentes ; cum illâ, non solum per se, et essentialiter existat, verùm et est immortalis.*

Et le texte de l'Ecclésiaste, ne se trouve pas en opposition avec cette vérité, lorsqu'il dit : (Cap. iii. v. 19.) Les hommes meurent comme les bêtes, et leur

sort est égal. *Idcirco unus interitus est hominis et jumentorum , et æqua utriusque conditio* , car on ne pourra pas argumenter de là , que la condition des bêtes est partagée par les hommes , et que si les bêtes sont mortelles , les hommes le sont aussi , puisque le Sage explique ensuite de quelle manière il entend que la condition des brutes est pareille à celle des hommes , comme l'homme meurt , les bêtes meurent aussi : *Sicut moritur homo , sic et illa moriuntur*. Il dit donc simplement , que les hommes meurent de la même mort physique que les bêtes , mais il ne dit pas que l'âme des hommes , meurt aussi avec eux.

Le texte suivant de Salomon , (ver. 21.) présente en apparence plus de difficulté : Qui connaît dit-il , si l'âme des enfants des hommes monte en haut , et si l'âme des bêtes descend en bas. *Quis novit si spiritus filiorum Adam ascendat sursum ; et si spiritus jumentorum descendat deorsum ?* C'est-à-dire , à pourrir dans la terre. Quelques interprètes expliquent ce passage , en supposant que le prophète a placé ces mots dans la bouche des impies. D'autres , comme Dom Calmet , disent que le Sage y propose la question , si l'âme de l'homme est immortelle , ou si elle est mortelle comme celle des brutes , et qu'il la décide ensuite au chap. 12. N'importe le sentiment qu'on adopte , il est certain que Salomon déclare dans ce chap. XII. ver. 7. qu'au moment de la mort , le corps de l'homme est rendu à la terre , mais que l'esprit retourne à Dieu qui l'a créé. *Et revertatur pulvis in terram suam , et spiritus redeat ad Deum , qui dedit illum*. Par ces paroles , il explique clairement que l'esprit ne meurt pas.

Les incrédules objectent que les bêtes , ont la connaissance de plusieurs choses spéciales , et particulièrement le souvenir des bienfaits et des mauvais

traitements dont elles ont été l'objet , ce qui prouve , selon eux , qu'elles possèdent en elles-mêmes , un principe immatériel , et cependant malgré ce principe, elles sont totalement mortelles. A cette objection quelques-uns répondent , qu'elles sont de simples machines matérielles , sans esprit ; d'autres disent , qu'elles sont composées d'une substance sanguine , remplie d'esprits , mais que ces esprits sont matériels ; d'autres enfin , (et c'est le système le plus reçu) disent que bien que les bêtes , aient un principe immatériel , qui pourtant est très-imparfait , néanmoins elles sont mortelles , parce que Dieu les ayant créées pour le service de l'homme , et privées de raison , et par conséquent , incapables de récompense et de punition , lorsque le but de leur création est accompli , il cesse de les conserver , en sorte qu'elles sont auéanties. Nous devons au contraire croire , non seulement d'après le témoignage des saintes Écritures , mais aussi sur les observations d'une philosophie bien éclairée , que l'homme qui est créé pour la gloire d'un Dieu éternel , qui a reçu le présent de la raison , et qui , par conséquent , est capable de mériter et de démériter , qui n'est pas assez récompensé ou puni de son vivant , nous devons croire , dis-je , qu'il est immortel. Voyez donc, la belle sagesse des *esprits forts* ! Ils sont immortels , et pour vivre comme les brutes sans lois et sans raison , ils veulent se faire mortels ; ils aspirent au grand bonheur d'être des brutes !

CHAPITRE V.

De l'éternité des récompenses et des punitions de la vie future.

On a bien raison d'appeler cette terre , une vallée de larmes, car chaque homme y est placé pour souffrir, l'homme qui vient au monde , nous dit Job , (xiv.1.) vit très-peu de temps , et il est rempli de beaucoup de misères. *Homo natus brevi vivens tempore , repletus multis miseriis.* Il est vrai que les méchants sont les plus malheureux , puisque en outre , des souffrances extérieures de la vie humaine, ils éprouvent le tourment intérieur de la conscience , et qu'étant privés de la grâce divine , ils sont dépourvus encore de toute consolation, tandis qu'au contraire , les bons , bien qu'ils soient affligés extérieurement , sont cependant consolés intérieurement , par la jouissance de la grâce divine. Mais néanmoins, comme ils sont tourmentés par leurs passions et par mille craintes, il arrive que les peines surpassent de beaucoup la paix , dont ils sont en possession. D'un autre côté , les hommes vicieux ne sont pas punis dans cette vie comme ils le méritent , et bien souvent on les voit prospérer dans les biens terrestres , plus que les bons. On comprend , d'après tout cela , que cette terre est un lieu de mérite seulement , et qu'il y a une autre vie dans laquelle , Dieu récompense ses fidèles serviteurs , et il châtie les transgresseurs de ses lois.

Cette observation nous est confirmée par les Écritures divines qui sont remplies de promesses et de menaces, relatives à la vie éternelle, de façon qu'à la

fin des siècles, le juge éternel dira aux justes. Venez les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. *Venite Benedicti patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi.* (St.-Matth. xxv. 34.) Et il dira aux réprouvés : Retirez-vous de moi maudits, allez au feu éternel, qui avait été préparé pour le diable et pour ses anges. *Discedite à me maledicti, in ignem æternum qui paratus est diabolo et angelis ejus.* (Ib. 41.)

Et il ne suffit pas de dire avec ceux qui prétendent que les réprouvés ne subiront pas une peine éternelle que le feu sera éternel, mais non pas la punition. Car on répond d'abord, que ce feu a été créé dans le seul but de punir les criminels, ainsi que les Écritures l'aannoncent : Ce feu a été allumé dans ma colère. *Ignis succensus est in furore meo.* (Jer. xv. 14.) Celui qui ne demeurera pas avec moi, sera saisi et jeté dans le feu. *Si quis in me non manserit.... colligent eum, et in ignem mittent.* (Joan. cap. 15.) Or, pourquoi Dieu l'aurait-il créé éternel, s'il n'avait pas dû servir éternellement au châtement des pécheurs ? On répond ensuite, que si l'éternité des peines n'est pas exprimée, dans le texte que nous venons de citer, elle l'est pourtant dans bien d'autres. Les voici : Les méchants iront dans le supplice éternel, et les justes dans la vie éternelle. *Et ibunt hi in supplicium æternum; justi autem in vitam æternam.* (St.-Matth. xxv. 46.) En sorte, que comme la vie éternelle est la récompense des justes, de même, les supplices éternels sont la punition des méchants. En voici les preuves dans l'Écriture sainte : Ils souffriront la peine d'une éternelle damnation, étant confondus par la face du Seigneur. (2. Thess. i. 9.) Leur ver rongeur ne mourra jamais. (Is. lxvi. 44.) Dieu répandra dans leur chair,

le feu et les vers , afin qu'ils brûlent et qu'ils se sentent déchirer éternellement. (Judith. xxvi. 21.) Ils seront jetés dans l'étang de feu et de soufre , où ils seront tourmentés jour et nuit , dans les siècles des siècles. (Apoc. xx. 9. et 10.) Ils chercheront la mort et ils ne la pourront trouver ; ils souhaiteront de mourir , et la mort s'ensuira d'eux. *Qui pœnas dabunt in interitu æternas à facie Domini.* (2. Thess. c. 1. 9.) *Vermis eorum non morietur.* (Isaïe. lxvi. 24.) *Dabit enim ignem et vermes in carnes eorum, ut urantur, et sentiant usquè in sempiternum.* (Jud. xvi. 21.) *In stagno ignis, et sulphuris cruciabantur die ac nocte in secula seculorum.* (Apocal. cap. 20.) *Quærent mortem, et non invenient; desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis.* (Eod. Apoc. cap. ix. v. 6.) La même chose fut déclarée dans le synode V, sous le pape Vigile, ainsi que Évagrius, Nicéphore, Théophane, et d'autres qu'on peut voir dans Tournely, (Prælect. Theol. tom. II. pag. 125.) le rapportent. Dans ce synode, on condamna cette proposition d'Origène, où il disait que les tourments de tous les impies et même des démons, auraient une fin. *Omnium impiorum hœminum et etiam dæmonum tormenta finem habitura.* Les synodes, (vi. act. 18. et vii. act. 1.) adoptèrent la même opinion. Le 4^m concile de Latran dit : Que les réprouvés iront souffrir une peine éternelle. *Reprobos in pœnam æternam ituros.* Le concile de Trente, assure la même chose. (Sess. vi. cap. 25. sess. 14. cap. 5.)

Mais quelle espèce de justice est celle-ci s'écrie un incrédule moderne, d'infliger une punition éternelle, à un péché d'un moment ? Nous répondons que la justice divine exige avec raison, cette punition éternelle, pour une offense faite à Dieu, ainsi que le prou-

vent plusieurs arguments irrésistibles. 1^o Une offense faite à Dieu, est un crime qui, en quelque sorte, renferme une malice, (comme le dit St.-Thomas, Opusc. III. cap. 83.) à cause du mépris qu'on a pour un Dieu, d'une majesté infinie, et qui devait être punie, par une peine infinie; mais puisque la créature n'est pas susceptible d'une peine infinie en intensité, c'est avec justice, qu'on lui inflige une peine infinie en étendue. Et où est la loi, dit St.-Augustin, (Lib. XXI. de civit. cap. 11.) en répondant directement à l'objection de nos contradicteurs, où est la loi, qui veut que la durée de la punition soit égale à la durée du péché? Les lois humaines, imposent aussi des châtimens perpétuels de toute la vie, pour des crimes énormes.

2^o Ainsi que l'âme est la vie du corps, la grâce est la vie de l'âme; et c'est pourquoi le péché grave s'appelle mortel, puisqu'il prive l'âme de la vie de la grâce. Or, comme lorsqu'un homme est tué, la mort du corps, sans un miracle divin est irréparable, de même, quand un pécheur tue son âme, par le péché, la mort de l'âme, est certainement irréparable. Il est vrai, que Dieu par sa miséricorde, pardonne et rend souvent dans ce monde la vie de la grâce, à un très-grand nombre d'âmes qui l'avaient perdue; mais il ne le fait que pendant cette vie, et non pas dans l'autre, car sa divine providence a établi la loi d'user de miséricorde durant la vie présente temporelle, et non pas dans la vie éternelle.

3^o Dieu pardonne dans ce monde au pécheur, mais il pardonne seulement au pécheur repentant, autrement Dieu lui-même, n'aurait pas non plus le pouvoir de lui pardonner. Mais le pécheur qui meurt dans le péché, est abandonné de la grâce: bien plus, sa

volonté reste tellement endurcie dans le péché , et dans la haine contre Dieu , que quand même Dieu voudrait lui pardonner , le pécheur endurci refuserait le pardon et la grâce. Le damné repousse tout remède qui adoucirait ses maux, et par conséquent sa guérison est désespérée. Pourquoi ma douleur , dit-il par Jérémie , est-elle devenue continuelle ? Pourquoi ma plaie est-elle désespérée, et refuse-t-elle de se guérir? *Quare factus est dolor meus perpetuus, et plaga mea desperabilis ; renuit curari.* (Jer. xv. 18.) Donc , l'âme étant éternelle , (ainsi que nous l'avons démontré) et son crime étant aussi éternel , sa punition doit l'être également, comme le dit St.-Marc. (cap. iii. 29.) Il ne recevra jamais de pardon , et il sera coupable d'un péché qui ne lui sera jamais pardonné. *Non habebit remissionem æternam , sed reus erit æterni delicti.*

En outre , le pécheur par lui-même , ne peut apaiser Dieu , et son repentir ne peut donner une satisfaction convenable à la divine justice offensée. Quand il reçoit le pardon de Dieu durant cette vie , c'est que les mérites de Jésus-Christ lui étant appliqués, la justice divine est satisfaite , et qu'alors il est susceptible de cette application. Mais dans l'enfer , où il n'y a point de rédemption , *nulla est redemptio* , le damné ne peut plus apaiser Dieu , puisqu'il n'est pas susceptible de l'application des mérites du Rédempteur, et par conséquent du pardon.

Les sociniens opposent premièrement , que le mot *æternum*, dans les Écritures sacrées , ne rend pas toujours l'idée d'éternité , mais qu'il indique souvent une longue durée , et ils le prouvent par différents textes. On répond que le mot *æternum* par sa nature , signifie indubitablement *sans fin* ; et que les théologiens ont établi le principe que les Écritures divines doivent

s'interpréter dans le sens propre et naturel , toutes les fois que les circonstances du discours n'obligent pas à une autre interprétation ; on voit , par ce que nous venons de dire , que cette exception n'est pas applicable au cas présent , où les paroles du texte portent à conclure tout l'opposé.

Ils objectent, secondement, ce passage de St.-Paul : Dieu a voulu que tous fussent enveloppés dans l'incrédulité , pour exercer sa miséricorde envers tous. *Conclusit Deus omnia in incredulitate , ut omnium miseretur.* (Rom. xi. 32.) D'où ils prétendent tirer la conséquence que la punition des damnés ne sera pas éternelle. Mais St.-Augustin déclare que le texte cité , ne se rapporte pas à la miséricorde de Dieu envers les damnés , mais à celle qu'il aura pour les Juifs, en les appelant à la foi , comme il en avait usé avec les païens.

Ils opposent ensuite qu'il sied bien à Dieu de sauver les hommes pour l'éternité , puisqu'il les a créés à cet effet, mais que par la même raison, il ne convient pas à la bonté divine, de les perdre à jamais. On répond avec St.-Thomas, (Lib. iii. *contrà gentes.* cap. 55.) que Dieu, quoiqu'il eut créé les hommes pour le bonheur éternel, a voulu néanmoins qu'ils le conquissent non seulement par la force de sa grâce, mais aussi par leur coopération. De là , il s'ensuit, que si les hommes, ne voulant pas coopérer à l'acquisition de leur salut, viennent à se damner , c'est uniquement leur faute. La justice de Dieu permet les péchés , tant pour conserver le bon ordre dans l'univers, que pour faire ressortir plus brillante la fidélité des justes. C'est le sentiment de l'Apôtre. (1. Cor. xi. 19.) Il faut qu'il y ait des hérésies , afin qu'on

découvre par là , ceux d'entre vous qui ont une vertu éprouvée. *Oportet et hæreses esse , ut et qui probati sunt , manifesti fiant in vobis.*

Ils objectent aussi que la punition des damnés , consistera , non pas dans les souffrances éternelles , mais dans leur anéantissement , qui sera opéré par Dieu , après qu'ils auront supporté quelque peines proportionnées et temporelles. Ils fondent cette fausseté sur les Écritures , dans lesquelles il est dit , que les réprouvés seront perdus et mourront. Qu'ils sont des vases de colère , propres pour être détruits. *Nullum est operimentum perditioni.* (Job. xxvi. 6.) *Vasa in irâ apta in interitum.* (Rom. ix. 22.) Ces mots , disent-ils , *perditio* , *interitus* , expriment consommation et fin. Mais on répond : Le même Apôtre déclare que les réprouvés sont appelés morts , parce qu'ils sont privés pour toujours de la vision divine , et qu'ils sont condamnés à des tourments interminables : Ils souffriront , dit-il , la peine d'une éternelle damnation , étant confondus par la face du Seigneur. *Pœnas dabunt in interitu æternas à facie Domini.* (2. Thess. cap. i. 9.)

Mais , dit l'impie Bayle , les peines sont établies ou pour obtenir la correction des criminels , ou pour donner un exemple aux autres. A quoi sert-il donc de tourmenter les damnés pendant l'éternité , puisqu'il n'y aura plus l'espoir de les voir corrigés , ni l'utilité de les donner en exemple ? On répond premièrement , que les peines se partagent en médicinales et en vengeresses des crimes. Secondement , que la règle alléguée peut être suivie dans les jugements des hommes , mais non pas dans ceux de Dieu. Le juge de la justice humaine envisage dans la punition , le seul bien de la république , et en appliquant

la peine, il ne désire que la correction du délinquant, ou l'exemple des autres ; mais Dieu, en punissant les damnés, ne regarde pas seulement la correction ou l'exemple, mais il exige avant tout, la manifestation de ses attributs ; c'est pour cette raison, que quoique, à la fin des siècles, l'éternité de la punition des méchants soit inutile, et pour eux et pour les autres, elle ne le sera pas, pour faire briller l'ordre de la justice divine.

Les sociniens enfin demandent, d'accord avec le même Bayle, comment on peut accorder la bonté de Dieu avec la permission qu'out les hommes de commettre le péché et avec la damnation de tant de misérables ? Ou Dieu ne peut empêcher ces maux, disent-ils, et alors il n'est pas tout-puissant, ou il ne veut pas les empêcher, et alors il est cruel. On répond : Dieu créa le premier homme, Adam, juste, ayant les sens assujétis à la raison, et la raison assujétie à Dieu ; mais il le créa libre, afin qu'il eût le choix entre le bien et le mal. Adam fit un mauvais usage de cette liberté, en l'employant à pécher et à désobéir à son créateur. Par ce péché, il attira sur lui, et sur ses descendants, une ruine immense, puisque dès lors la nature humaine se désorganisa, l'intellect fut obscurci, les sens se mirent en opposition avec la raison, et la raison fut portée au mal. Dieu, par sa bonté infinie, répara ce malheur, en envoyant son fils pour satisfaire pour les péchés des hommes, et pour leur obtenir par ses mérites la grâce de bien vivre, et de faire leur salut. Par ce moyen, Dieu fit connaître autant l'amour qu'il avait pour l'homme, que sa justice infinie, en condamnant son fils à la mort, pour les crimes des hommes ; et en même temps il fit connaître sa sagesse infinie, en inventant un expédient aussi

admirable, pour satisfaire entièrement à sa justice, et pour réparer entièrement la ruine de l'homme, occasionnée par son péché.

Après ces réflexions, les incrédules diront-ils encore que la permission de pécher et la damnation de tant d'hommes ne s'accordent pas avec la bonté divine? Mais, comment, répondrai-je, Dieu aurait-il pu mieux démontrer aux hommes sa bonté? Quelle preuve plus grande de miséricorde et d'amour, le Verbe éternel pouvait-il nous donner, que celle de descendre sur la terre, de devenir homme comme nous, et, après une vie très-humble et très-pénible, de mourir par la main du bourreau, afin de nous sauver? Qu'aurait-il pu faire de plus, s'il avait dû racheter de la mort son père lui-même? ou plutôt si Jésus-Christ avait été un esclave, et si l'homme avait été son maître? Quelle marque plus forte d'affection Jésus-Christ aurait-il pu lui donner, que celle de répandre son sang et de sacrifier sa vie pour lui? O quelle est affreuse l'ingratitude des hommes! Dieu a prodigué sa vie pour leur amour, et on trouve cependant parmi eux, des individus qui ne veulent pas le croire, et qui arrivent jusqu'au point de nier son existence.

Mais comment, dit-on, malgré tout cela, arrive-t-il que tant d'infidèles, d'hérétiques, et même de catholiques se damnent? Je réponds : Il faut réfléchir que les maux occasionnés par le péché ont été très-considérables, puisque c'est lui qui a rendu la raison humaine trop faible pour comprendre les vérités éternelles; c'est par lui que la volonté s'est trouvée dérégulée et poussée par l'impulsion des sens, qui sans cesse l'inclinent au mal. Il résulte de cette malheureuse vérité, que chacun doit employer la plus grande

diligence pour reconnaître et distinguer les maximes véritables d'avec les fausses, tant relativement à la foi, que relativement aux mœurs, et qu'il faut principalement profiter des moyens que Jésus-Christ nous a laissés, et des grâces qu'il nous a acquises (ces moyens consistent spécialement dans les sacrements et dans la prière), afin de bien vivre; autrement, l'homme abandonné à ses propres forces, ne peut résister aux insinuations de la chair et du diable. Mais les hommes, au contraire, pour ne pas se priver de leurs plaisirs défendus, ferment les yeux à la lumière, négligent de profiter des moyens de salut, et alors ils péchent, et ils se damnent. La lumière est venue dans le monde, mais les hommes ont mieux aimé les ténèbres que la lumière. *Lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem.* (Joan. 9.) Les infidèles ferment les yeux à la grâce et à la lumière naturelle de la raison, et ils se privent ainsi, par leur faute, de la lumière de la foi. Les hérétiques ferment les yeux à la lumière de l'Évangile et de l'Église véritable, que Jésus-Christ nous a laissé, comme la colonne de la vérité. Les pécheurs enfin, bien que catholiques, ferment les yeux aux règles de la foi et aux impulsions de la grâce, et voilà comme il arrive, qu'il existe un aussi grand nombre de damnés. Mais, malgré la perversité des hommes, qui peut comprendre les miséricordes que Dieu répand constamment sur eux? À combien de ses serviteurs n'inspire-t-il pas la pensée et ne donne-t-il pas le courage d'aller à travers tant d'incommodités et de dangers prêcher et éclairer les infidèles et les hérétiques? Quelle miséricorde n'a-t-il pas pour les pécheurs? combien de temps ne les attend-il pas? combien de fois ne les appelle-t-il pas à la pénitence? combien de fois, après

qu'ils sont retombés, reçoivent-ils de nouveau leur pardon ? On ne trouvera et on n'a jamais trouvé, certainement, un homme plus miséricordieux envers ses semblables, que Dieu ne l'a été envers nous. Et qui pourrait se sauver, si la miséricorde de Dieu n'était pas infinie ? Qui peut expliquer l'amour que Dieu porte, et les grâces innombrables qu'il accorde à une âme qui l'aime ? Que les incrédules cessent donc de calomnier l'immense bonté de Dieu, et, s'ils ne veulent pas l'aimer, qu'ils s'abstiennent au moins de la nier.

Mais on réplique que si Dieu voulait, il pourrait détruire les péchés et éviter la damnation de tant d'âmes ; et s'il le peut, pourquoi ne le fait-il pas ? Parce que Dieu ne veut pas priver les hommes de la liberté, qu'il leur a accordée, s'il prévenait les péchés ; les incrédules auraient raison de se plaindre de lui, et de dire que Dieu, après les avoir créés libres de pécher et de se satisfaire à leur caprice, les a ensuite dépouillés de la liberté qu'il leur avait donnée. Mais peut-être, diront-ils, sans nous ôter la liberté, Dieu ne serait-il pas le maître de nous accorder plus de lumière et plus de grâce, ainsi qu'il l'a fait pour tant d'autres ? Pourquoi refuser à Judas la grâce accordée à St.-Pierre ? Pourquoi la refuser au mauvais larron, et la donner au bon ? Pourquoi enfin ne concède-t-il pas à tous, les grâces efficaces qu'il concède à quelques privilégiés ? Mais nous répondons : Dieu est-il obligé à répandre sur tous les grâces surabondantes qu'il répand sur quelques-uns ? Si ce sont des grâces, elles ne sont pas obligatoirement dues, et Dieu n'est pas tenu à les prodiguer. C'est bien assez, pour justifier la bonté divine que Dieu ait accordé à chacun les secours suffisants à son salut, s'il veut l'obtenir. Mais pourquoi accorder plus à l'un qu'à l'autre ? Si un père, dit

Bayle, pouvait délivrer de la mort tous ses enfants, ne serait-il pas cruel, s'il voulait en sauver une partie et non pas l'autre ? Mais quelle étrange confusion d'idées dans cette comparaison de Bayle n'occasionne-t-elle pas ? Il y a une bien grande différence entre la bonté créée et finie, et la bonté increée et infinie. La bonté créée est nécessairement dépendante, et pour cela, en se communiquant, elle doit avoir son motif, qui doit spécialement s'appuyer sur l'amour du Créateur, et sur la gloire de celui qui est la source de tous les biens. Or, s'il en est ainsi, un père qui veut user de bonté envers ses enfants, s'il a le pouvoir de les délivrer tous de la mort, doit le faire ; puisqu'une telle bonté étant subordonnée à la justice, celle-ci lui impose l'obligation de vouloir également pour tous la cessation du mal, qu'il veut pour quelqu'un d'eux, et Dieu commande qu'un père soit ainsi juste dans son amour. Mais, au contraire, la bonté infinie est nécessairement indépendante, et elle retrouve en elle-même toutes les raisons de se communiquer. La justice ne lui prescrit aucune règle, dans la distribution de ses bienfaits, car rien n'est dû au néant. Or, avant que la bonté infinie se fût communiquée aux hommes, rien ne se concevait hors d'elle, puisqu'elle était la cause universelle. Les intelligences, et tous les degrés de perfection supposent cette cause, mais cette cause n'induit dans aucune supposition, car elle est par elle-même. Celui donc qui veut comparer la bonté de l'homme à celle de Dieu, ne sait ce qu'il dit ; parce que s'il existe quelque rapport entre elles, il consiste en ce que, quand la bonté de Dieu fait le bien, l'homme aussi, pour l'imiter, doit le faire ; mais il y a cette différence, que l'homme doit faire le bien pour la gloire de Dieu, et selon l'ordre qui lui est prescrit,

tandis que la bonté de Dieu n'est obligée de se communiquer qu'à elle-même, et que si elle fait le bien, elle le fait de sa volonté, et suivant la mesure qu'elle juge à propos. Juger autrement de la bonté divine, c'est la croire imparfaite. Le père, donc, est obligé, en vertu de la loi divine, de sauver la vie de tous ses enfants, s'il le peut; mais Dieu n'est assujéti à aucune loi, et n'est pas non plus forcé d'user envers tous de la même miséricorde : il en use lorsque, selon les incompréhensibles jugements de sa sagesse infinie, il le trouve plus convenable à sa gloire. Qui sera assez téméraire pour user demander à Dieu raison de ses jugements ?

Mais s'il est permis de discuter sur ces inconcevables jugements de Dieu, que l'impie Bayle me dise, quelle est l'idée d'un être infiniment puissant ? L'idée d'un être infiniment puissant, est celle qui nous le représente comme ayant le pouvoir de donner l'existence à ce qui ne l'a pas. Or, si l'idée d'une puissance illimitée, d'une puissance qui peut tout faire, ne demande pas qu'elle exécute tout ce qu'elle a la force de faire, puisqu'elle se montre aussi infinie dans le plus petit de ses effets ; de même, l'idée d'une bonté infinie ne demande pas qu'elle fasse tout le bien dont elle est capable, puisqu'elle se montre toujours infinie, même dans le moindre de ses dons. Expliquons maintenant plus clairement cette comparaison. La création de créatures nouvelles peut-elle ajouter quelque chose à l'idée que nous avons conçue de la puissance infinie de Dieu ? Non certainement. Donc, de même, le don d'un amour constant pour la vertu, que Dieu ferait à un homme, n'ajouterait rien à l'idée que nous nous sommes formés de sa bonté infinie. Nous la concevons déjà infinie indépendamment

de ce don , ainsi que nous concevons infinie sa puissance, indépendamment de la production de nouvelles créatures, ainsi donc, l'idée de la bonté divine ne demande pas que Dieu conserve dans l'homme un amour dominant pour la véritable vertu , comme l'idée de la toute-puissance ne demande pas qu'il conserve l'existence à ses créatures. L'idée d'une bonté infinie n'exige autre chose , sinon qu'elle se communique , quand elle le veut , et tout autant qu'elle le veut : ainsi que l'idée d'une puissance infinie exige uniquement qu'elle opère seulement , parce qu'elle le veut, et dans la mesure qu'elle veut ; il est donc évident, que Dieu n'est pas obligé ; par sa bonté , de prévenir l'abus que l'homme fera de son libre arbitre.

En outre , quant à la permission que Dieu donne à l'homme de pécher , comme nous l'avons indiqué ci-dessus , nous pouvons encore connaître combien c'est juste ; puisque Dieu manifeste par là ses attributs : savoir, sa miséricorde par le pardon, sa justice par le châtimement du mépris de sa grâce. Si la guerre de la concupiscence rebelle n'était pas permise , la victoire de tant de fidèles n'aurait pas lieu. Sans les méchants, la vertu des bons , leur patience , leur soumission , leur charité ne brilleraient pas. Dieu, dit St.-Augustin , étant souverainement bon , ne pourrait pas permettre qu'il y eut du mal dans ses œuvres. S'il n'était pas assez puissant et assez bon pour tirer le bien du mal même. *Cùm summè bonus sit, nullo modo sineret mali aliquid esse in operibus suis, nisi usquè ad eò esset omnipotentes et bonus, ut benè faceret et de malo.* (in Enchir. ad Laurent. num. III. alias cap. 11.) Dieu donc permet le mal des péchés , pour en retirer le bien de sa gloire, et pour conserver le bon ordre de l'univers.

Qu'après, si le Seigneur, à cause du grand nombre de pécheurs, use envers quelques uns d'entre eux de la miséricorde qu'il refuse aux autres, c'est un mystère de sa sagesse divine, que nous ne pouvons pas connaître, ni ne devons chercher à connaître. Nous devons adorer les mystères divins, et non pas les comprendre. Nous savons que Dieu est parfaitement juste, cela doit nous suffire, pour vénérer tous ses jugements divins. Dans toutes les sciences humaines, on trouve des principes certains, et des difficultés embarrassantes. Mais pourrions-nous nier la science, ou ses principes, parce que nous ne pouvons résoudre ses difficultés. Et dans les dispositions de la Providence divine, dans les dispositions qui sont faites par un esprit infini, parce que nous ne savons pas connaître la cause de certains événements, nierons-nous les principes les plus évidemment connus, c'est-à-dire l'existence de Dieu, la religion révélée, l'immortalité de l'âme, et l'éternité de la récompense, et de la punition dans l'autre vie ?

Si on ne peut pas comprendre ce que c'est que Dieu parce qu'il est un être infini, on ne peut non plus comprendre sa sagesse et sa justice infinies ; et par conséquent, on ne peut pas comprendre ses dispositions sur le gouvernement de l'univers. Si un ignorant, dit St.-Augustin, entrait dans une forge où l'on travaille le fer, il n'oserait pas sans doute accuser le maître de conserver inutilement des marteaux, des enclumes et des soufflets. Et un homme osera demander compte à Dieu de ses dispositions éternelles ? Pour en finir, réunissons ce que nous venons de dire : Dieu d'un côté hait le péché, de l'autre il veut que tous les hommes se sauvent, et à cette fin, il donne à chacun les moyens et les secours de sa grâce, afin

qu'étant aidé par eux , il puisse fuir les péchés et acquérir le paradis ; mais aussi Dieu laisse aux hommes la liberté de pécher et de se damner s'ils le veulent. De là il s'ensuit que ceux qui se damnent , se damnent parce qu'ils veulent se damner, et s'ils le veulent , il est juste qu'ils soient punis ; mais que le tout arrive par leur faute et non pas par la volonté ou la coopération divine.

Mais quel aveuglement ! Quand même les incrédules auraient des raisons probables pour soutenir leurs opinions , pour prouver qu'il n'y a pas de Dieu , que l'âme finit avec le corps , que chacun peut se sauver en suivant une religion quelconque , que l'enfer n'est pas éternel , ces opinions seraient toujours plus que douteuses , car s'ils nient la vérité de notre foi parce qu'elle n'est pas évidente pour eux (ainsi qu'ils le disent) ils ne pourront cependant croire jamais que notre foi soit évidemment fausse. Au contraire, on ne peut pas révoquer en doute , que la religion chrétienne , autant par l'autorité de beaucoup de savants , qui , s'étant dépouillés des passions des sens , l'ont embrassée , que par les raisons qui la soutiennent , ne soit au moins (servons-nous de cette expression) probable , et vraisemblable. Les mécréants , même malgré leurs efforts pour se persuader l'opposé , ne peuvent pas se délivrer de la crainte qui les tourmente , au milieu de l'aveuglement de leur vie , particulièrement lorsque leurs esprits sont moins obscurcis par les passions , et par l'aiguillon brutal des sens.

Or , les vérités de notre foi étant même pour un moment supposées douteuses , la raison , la prudence voudraient que nous nous décidassions à les croire. Ne serait-il pas fou , le négociant qui , pour gagner un écu , s'exposerait à la perte de son patrimoine ? Ne

serait-il pas fou le roi, qui, pour conquérir un hameau, hasarderait tout son royaume ? et ne serait-ce pas une folie d'embrasser une croyance pareille à celle des incrédules, qui, lors même qu'elle serait vraie, ne servirait que peu ou de rien, et qui, étant fautive, conduira à une ruine éternelle ? Je serais bien aise de faire cette demande à quelques-uns de ceux qui, pour vivre selon leur caprice, cherchent à mettre tout en doute, et qui disent que les vérités de notre religion ne sont pas certaines. Dites-moi de grâce (leur demanderais-je) gageriez-vous votre vie sur la vérité de vos opinions ? Non sans doute. Et vous hasardez pour elles la vie éternelle ? ne voyez-vous pas que se jeter en aveugle après ce qui plaît, sans tenir compte ni de la loi ni de la raison, n'est pas se conduire en homme raisonnable, mais en brute ? La religion ne doit pas se modeler sur les passions, mais sur la raison ; si les mystères de notre foi ne sont pas pour nous d'une évidence manifeste, ils sont néanmoins évidemment croyables. Les vérités spéculatives de la religion devant être crues par l'intelligence, ne peuvent pas se prouver par des démonstrations physiques et géométriques, mais par des arguments capables de persuader l'esprit.

Mais, dira-t-on, il est de règle de ne pas laisser le certain pour l'incertain. Je réponds premièrement que cette règle ne peut pas être généralement appliquée à toute circonstance ; autrement personne, dans le commerce, ne devrait spéculer pour gagner ; personne ne devrait employer son travail et son argent pour étudier, dans le but d'améliorer sa position sociale, et de faire fortune, quand le gain et la fortune seraient incertains ; cela devrait avoir lieu, surtout lorsqu'on s'exposerait à tout perdre si on ne réussissait pas et

c'est là précisément le cas où nous nous trouvons , puisque, pour nous, il s'agit non seulement d'acquiescer par une vie régulière, un royaume éternel de bonheur , mais d'être encore entraînés, par une vie déréglée dans un malheur éternel. Je réponds secondement , que les plaisirs sont encore incertains. Qui nous assure qu'il nous sera permis de les posséder ? Qui nous assurera que nous aurons la santé nécessaire pour en jouir, surtout s'ils sont accompagnés de ces désordres qui la détruisent ? Qui nous donnera la certitude que nous aurons la vie et le temps pour en jouir, puisque la vie est aussi incertaine ? Or, si tout est incertain , ne serait-il pas fou, celui qui, dans l'espoir de recevoir un écu incertain, voudrait renoncer à l'espoir d'un million ? et ne serait-il pas fou celui qui, dans l'espoir d'obtenir quelques plaisirs de courte durée, et empoisonnés (puisque tout plaisir vicieux donne plus d'affliction que de satisfaction, à cause du remords et de la crainte qui suivent le péché) voudrait se priver de l'espoir d'un bien éternel, et s'exposer au danger d'un éternel malheur ? Si on avait deux âmes on pourrait bien en hasarder une (et cependant ce serait une imprudence), mais n'en ayant qu'une , si elle vient à périr ; la ruine sera éternelle et irréparable. Et pour cela, quand même notre foi serait incertaine , la simple raison nous ordonnerait d'abandonner le peu de plaisir passager dont on peut jouir sur cette terre, pour nous procurer un bonheur immense et éternel, et pour nous délivrer du danger de tomber dans une misère sans fin.

En outre, même à l'égard de la vie présente, pour dire toute la vérité; les plaisirs véritables sont ceux qui sont permis, puisqu'ils sont purs, innocents et

exempts du repentir, du remords et de crainte, compagnons inséparables des plaisirs défendus. Et les effets du péché seront toujours les mêmes, malgré qu'on se persuade la fausseté des vérités éternelles, parce que ces effets ne dérivent pas des préjugés de l'éducation, ainsi que les mécréans le rêvent, mais ils sont imprimés dans nos cœurs par la nature. Car sans cela pourquoi l'incrédule craint-il, s'il ne se croit pas coupable? pourquoi pratique-t-on la vertu hardiment et en public, et que le vice se cache et rougit? Au contraire, celui qui croit et vit régulièrement, vit en paix, et ne craint pas, parce qu'il est exempt de péchés; ajoutez encore que les vertus, telles que la chasteté, la justice et la tempérance, sont des qualités qui maintiennent l'esprit tranquille, et qui attirent le respect même des hommes vicieux. Les anciens philosophes préféraient les vertus à tous les plaisirs des sens, bien que ces vertus ne fussent en eux qu'apparentes et l'effet de l'ambition et de l'amour-propre. O que les plaisirs de l'âme surpassent de beaucoup ceux des sens! Voilà tout autant de preuves que le bien et le mal ne dépendent pas des sentiments des hommes ni de l'espérance ou de la crainte que nous avons dans ce monde, mais bien de la récompense ou du châtement qui nous sont réservés dans l'autre, parce que là existe un Dieu d'une bonté infinie, qui a imprimé dans la nature l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Mais pourquoi, disent les incrédules, les vérités qui sont claires pour vous, sont-elles pour nous cachées? Parce que, je réponds, les vices obscurcissent l'intelligence. L'œil voit, mais s'il est couvert par un bandeau, il ne voit plus, quelque grand que soit l'éclat de la lumière. Celui qui fuit les vices n'éprouve pas de difficulté à bien croire; mais il ne peut pas bien croire celui qui veut

mener une mauvaise vie. Celui qui vit mal a un intérêt à ne rien croire, pour pouvoir pécher sans remords; et de cette façon il prend l'intérêt pour son guide et il repousse la raison. Personne n'a nié l'existence de Dieu et les vérités du salut, avant d'être tombé dans le péché. La pensée de la punition qui suit le péché empêche la libre jouissance dans la vie présente des plaisirs défendus; c'est ainsi que celui qui vit dans le vice désire facilement qu'il n'y ait pas de punition pour ses fautes; et du désir il passe facilement à la persuasion, ou au moins au doute, dans le but de pécher avec moins de remords. Celui qui admet le doute sur le dernier article du symbole de notre foi, je crois la vie éternelle. *credo vitam æternam*, celui-là est tout prêt à douter même du premier, je crois en Dieu, *credo in Deum*. Si les vérités de notre foi, telles que l'existence d'un Dieu rémunérateur, la mort du corps, l'immortalité de l'âme, l'éternité des châtimens, n'étaient que probables ou même douteuses, cependant nous devrions nous attacher à la religion la plus sûre, puisqu'il s'agit du salut éternel, pour lequel, si on venait à se tromper et si ce que la religion chrétienne enseigne était vrai, il n'y aurait plus, pour une éternité, de moyen de remédier à l'erreur: mais non, ces vérités ne sont pas douteuses, elles sont certaines et évidentes, puisque, quoique les mystères de notre religion ne soient pas évidents pour nous et qu'ils soient obscurs, et c'est en cela que consiste notre foi, qui nous oblige à croire ce que nous ne comprenons pas; néanmoins, il est évident qu'elle est la foi véritable, et que les choses qu'elle nous donne à croire sont certaines. Ces misérables mécréans, qui, pendant leur vie de débauche, pour se délivrer des remords de la conscience et des craintes

de la punition, mettent tout en doute et en question, au moment de leur mort voudront sûrement avoir cru et avoir vécu en vrais chrétiens; mais il leur arrivera comme à un certain incrédule (comme nous le raconte Nienwenty), qui, étant mourant, prononça ces paroles terribles : *Je crois enfin tout ce qu'avan-
t je niais, mais il est trop tard pour espérer la grâce d'e me
corriger.* Et il mourut ainsi.



REFLEXIONS
SUR LA VÉRITÉ
DE
LA RÉVÉLATION DIVINE
CONTRE
LES PRINCIPALES OBJECTIONS
DES DÉISTES.

INTRODUCTION.

Les déistes ou naturalistes nient l'existence de la révélation divine, et disent qu'on doit la repousser comme inutile, et comme contraire à la raison, au bonheur individuel et à la tranquillité publique. Je vais démontrer ici que la révélation n'est pas inutile; mais qu'elle est nécessaire au salut du genre humain; et qu'elle n'est contraire ni à la raison, ni au bonheur individuel, ni à la tranquillité publique.

CHAPITRE PREMIER.

La révélation divine est nécessaire , et elle n'est pas contraire à la raison.

I. Dans la seconde partie de mon ouvrage , *sur la Vérité de la Foi*, j'ai déjà écrit fort au long contre le système contagieux des déistes. Pourquoi revenez-vous donc sur une telle matière , me dira quelqu'un , persuadé que mes soins seront superflus ? Mais si les ennemis de notre religion ne se lassent jamais de la combattre , par une infinité d'opuscules , qu'on imprime chaque jour , pourquoi trouvera-t-on superflu que ses amis ne se lassent point de la défendre ? A l'insolence et à l'excès de leur fureur il faudrait opposer toute la force de la valeur chrétienne. Nous voyons aujourd'hui porter en triomphe les mensonges de l'incrédulité par d'innombrables écrivains pervers , qui tous se sont engagés à les accréditer ; et pour notre malheur , la vérité de la foi divine , qui seule devrait être prêchée et vénérée , n'a qu'un bien petit nombre de prosélytes , qui prennent ouvertement sa défense ; tandis que les autres , en grand nombre , qui pourraient et qui devraient la soutenir , se tiennent silencieux , ou bien ils n'en parlent qu'avec beaucoup de réserve. Je regrette infiniment de ne pas avoir un fond de science suffisant pour l'opposer à tous les déistes , pour l'employer continuellement à défendre la révélation divine qui est la base et le fondement de notre foi et de no-

tre religion catholique. Corrigez les mœurs et je changerai de langage; *Emendate mores et emendabo verba*, disait St.-Augustin aux hommes impudiques, fâchés de l'entendre s'élever, si souvent contre l'impudicité. Que les incrédules finissent une bonne fois de répandre leur poison, qui est cause de la mort de tant d'âmes; et alors nous cesserons, d'écrire contre eux, et d'avertir de leur erreur les personnes qui se laissent égarer par leurs mensonges. Il s'agit de religion, il s'agit du salut des âmes, rachetées par le sang de Jésus-Christ, il s'agit de la foi, sans laquelle il n'y a point de salut; toute application, toute fatigue tout excès auxquels nous pouvons nous livrer sont bien peu de chose, en comparaison de si grands biens.

II. Que de peine j'ai à entendre que quelques objections des déistes contre les vérités qui nous ont été révélées, fassent de l'impression sur quelqu'un, principalement sur les jeunes gens, qui se plaisent à entendre parler de liberté, entraînés par l'appetit de leurs sens. Ils entendent tellement exalter la raison naturelle, le découvertes des anciens philosophes sur la nature de Dieu et de l'homme, qu'ils commencent par douter des maximes de la religion, ensuite ils les réprouvent, et finissent par adopter les sentiments des naturalistes, en disant que, pour se sauver, il suffit à l'homme de vivre selon la religion naturelle, sans qu'il soit nécessaire de s'attacher à la religion révélée. La première tâche des déistes pour renverser la religion chrétienne, c'est de rejeter, comme superflu et inutile, la nécessité de la révélation divine sur laquelle est fondée toute notre religion; ensuite ils ne sont plus arrêtés pour dire que les mystères que nous croyons révélés de Dieu, tels que la Sainte-Trinité, l'incarnation du Verbe, la rédemption du genre hu-

main , la grâce , l'eucharistie et les autres Sacrements ainsi que les dogmes que nous apprend notre religion, sont tous inventés par les prêtres , et qu'ils sont plus nuisibles qu'utiles. Voici de quelle manière parle Rousseau, dans son *Émile* : (tom. III. pag. 87.) « La religion, dit-il, consiste à savoir qu'il existe un auteur suprême, qui nous commande d'être justes , de nous aimer réciproquement les uns les autres et d'être fidèles à nos promesses; elle consiste en outre à savoir qu'après cette vie , il y en a une autre dans laquelle cet être suprême recompensera les bons et punira les méchants. » Ensuite il ajoute : Voilà la véritable et la seule religion qui n'est pas sujette au fanatisme. (Par fanatisme il entend la révélation) Je n'en connais pas d'autre que celle-là. Aussi, dit-il ensuite : Laissez là tous les dogmes , tous les mystères, et toutes les doctrines capricieuses qui servent à rendre les hommes plutôt fous que bons.

Tindall , théologien anglais, parle aussi sur le même ton : *N'offensez personne ; soyez juste , honnête et fidèle , et vous serez saint.*

III. Mais nous soutenons que la seule religion naturelle ne suffit pas à l'homme pour le faire parvenir à sa fin dernière : qu'il doit connaître avec certitude, et sans crainte de se tromper, la nature de Dieu, et ses attributs ; la nature de l'âme , sa spiritualité et son immortalité, et tous ses devoirs envers Dieu, et le culte spécial, qu'il est tenu de lui rendre. Si l'on manque de ces connaissances, il n'y a ni sainteté, ni salut, ni religion. Or, sans l'aide de la révélation divine, les hommes seraient obligés de s'adonner à des études longues et laborieuses , pour pouvoir apprendre, par les seules lumières naturelles les vérités , ou au moins les principales vérités de la religion

naturelle, telles que l'existence de Dieu, ses perfections, sa providence, les lois du juste et de l'honnête, et toutes les propriétés de l'âme. Mais la plus grande partie des hommes ne seraient pas capables de telles études, parce que ceux-ci n'ont pas une conception assez facile, ceux-là ne s'adonnent qu'aux intérêts temporels, et les autres qu'aux emplois publics. De sorte que la plus grande partie ne pourraient connaître que très-imparfaitement les vérités de la religion, et cette ignorance les empêcherait d'accomplir leurs devoirs; tandis qu'au contraire, la religion, par la raison qu'elle doit être utile au salut de tous, des savants et des ignorants, doit être universelle et facile à comprendre par tous les hommes, soit d'un esprit élevé, soit d'un esprit borné.

IV. En outre, les hommes d'un esprit élevé ne pourraient même parvenir à connaître la vérité de la religion naturelle, qu'à un âge bien avancé, après avoir acquis la connaissance des choses par une longue expérience. De plus, ces hommes savants, comme ils sont entourés de passions qui leur font voir de travers les vérités, malgré un examen long et approfondi des choses qui tiennent aux premiers principes dictés par la nature, ont cependant entr'eux des opinions si différentes, que Cicéron en parlant des sages de l'antiquité, a dit : Qu'il y a tant de variété entr'eux, qu'il serait impossible de compter leurs divers sentiments. *Tanta sunt in varietate, ut eorum molestum sit dinumerare sententias.* D'où il faut conclure, qu'ils ont dû nécessairement tomber dans beaucoup d'erreurs.

Il est donc impossible de parvenir à connaître, sans crainte de nous tromper, la vérité de cette religion, qui nous conduit à obtenir la vie éternelle et bienheu-

reuse, si nous ne nous appuyons pas sur l'autorité infailible de la révélation divine. C'est le sentiment du philosophe Locke, dans son *CHRISTIANISME RAISONNABLE* : *Qui pourrait croire ces vérités, dit-il, comme incontestables, si la révélation ne nous les avait pas manifestées?* Bayle lui-même avoue la nécessité de la révélation : *La raison fait connaître à l'homme ses ténèbres, son impuissance et la nécessité d'une révélation.*

V. Il est vrai que quelques philosophes anciens, tels que Platon, Aristote, Épicure, Démocrite, ont fait plusieurs découvertes, par les seules lumières naturelles, sur Dieu, sur l'âme, sur les vertus, sur les lois, sur les récompenses et sur les peines, comme Grotius en a fait le relevé (de verâ relig. Christ.); mais que d'erreurs essentielles n'y trouvez-vous pas? que de fausses idées, que de sentiments différents qui jettent dans plus de confusion, qu'ils n'établissent de vérités? Les uns ont formé un Dieu corporel; les autres lui ont ôté la providence; ceux-ci ont approuvé le culte des idoies; ceux-là ont permis la vengeance, comme Cicéron; et d'autres enfin, la communauté des femmes, comme Platon. Le protestant Barbayrac, dans ses notes sur l'uttendorf, nous dit que là où il n'y a pas de vraie religion, tout système de bône morale peut être spéculatif, mais qu'il ne sera jamais mis en pratique; et le savant P. Ansaldi, dans son ouvrage contre les déistes, écrit sagement que ceux qui ne sont pas dans la vraie religion, mesurent la justice d'après leurs passions, de manière qu'ils jugent les choses justes ou injustes, selon que la passion du moment le leur suggère; et il rapporte à cet égard une parole de Cicéron, qui a dit que l'homme est naturellement incliné à la justice, mais qu'ensuite la corruption des passions éteint la connaissance de la

vraie justice. Voilà jusqu'où peut arriver la seule raison naturelle, privée de la révélation divine.

Mais quand même, avec les seules lumières de la raison, on pourrait arriver à la connaissance de toutes les vérités naturelles, soit qu'elles concernent les choses divines, ou les choses humaines, ces connaissances appartiendraient à l'intelligence; mais qui est-ce qui donne ensuite à la volonté la force de suivre le bien connu et de fuir le mal? Beaucoup de savants connaissent le prix de la vertu et la difformité du vice, ils sont capables d'examiner leur origine, ils savent les définir; ils enseignent même aux autres les préceptes de la morale; mais ensuite, entraînés par les passions de la cupidité, de la colère, de l'envie, ou de l'impudicité, ils sont pires que les autres! C'est une chose sûre et prouvée, même par l'expérience, que, pour bien vivre, nous avons besoin de la grâce, qui entraîne la volonté, et lui donne la force d'embrasser le bien connu. La seule intelligence naturelle n'est pas suffisante pour nous faire marcher constamment dans le chemin droit; les sens et les passions nous font souvent perdre la route, et souvent même ils nous font voir tellement de travers, que nous ne connaissons plus ni le bien ni le mal; un œil sain voit très-clairement; mais s'il est malade, ou il ne voit pas, ou il voit très-peu. Cette impuissance pratique à laquelle tous les hommes sont sujets, nous force à reconnaître la nécessité de la grâce, qui ne nous est accordée que dans la seule religion révélée.

VII. En outre, sans la révélation divine, comment pourrions nous savoir la manière de nous réconcilier avec Dieu, après avoir perdu sa grâce par quelque faute bien grave? La seule intelligence naturelle nous

apprend les préceptes naturels , que Dieu veut être obéi , une fois qu'il ordonne , et qu'il punit très-sévèrement ceux qui ont la témérité de transgresser ses lois sous ses yeux. Or , celui qui a commis quelque péché , et qui voit la punition qu'il a méritée , comment pourra-t-il , sans la révélation de Dieu , qui promet de pardonner au pécheur repentant , comment pourra-t-il , dis-je , trouver la paix contre le remords qu'il éprouve d'avoir fait le mal , et comment se délivrera-t-il de la terreur de la vengeance divine , si ce n'est en s'abandonnant au désespoir , et en se donnant une mort volontaire ? Suivant la lumière naturelle , le seul repentir du crime commis n'est pas un moyen , auprès des tribunaux , pour recouvrer la bonne grâce du prince que l'on a perdue , ni pour éviter les peines infligées par les lois. Les païens croyaient se purifier de leurs péchés en se lavant dans la mer ou dans les fleuves , ou en brûlant des veaux et des poulets sur les autels de leurs Dieux ; mais qui ne voit pas que tous ces moyens étaient vains et ridicules ? Les Juifs avaient leurs sacrifices d'expiation pour les fautes qu'ils avaient commises ; mais ces sacrifices ne servaient simplement qu'à les purifier des taches contractées extérieurement , et jamais de celles qui existaient dans l'intérieur de leur âme ; et encore est-il vrai de dire , que si le repentir des péchés leur suffisait pour obtenir leur pardon , c'est parce qu'ils avaient foi , au moins implicitement , au Messie , qui , par sa mort , devait leur obtenir la réconciliation avec Dieu : c'est ce que nous apprend la religion révélée ; elle nous dit que les pécheurs ont l'espérance certaine du pardon , fondés sur la passion de Jésus-Christ , qui s'est chargé de toutes nos fautes , qui a satisfait par ce moyen à la justice divine , et qui a obtenu , par ses

mérites le pardon aux pécheurs. Mais, sans cette révélation, il n'existerait aucun espoir de pardon.

VIII. Les déistes disent : Mais la religion doit être proportionnée à l'homme et à sa capacité naturelle ; par cette raison, on ne peut supposer que Dieu ait voulu l'obliger à croire des mystères qui surpassent sa raison naturelle : c'est l'auteur des *Lettres sur la Religion essentielle*, qui tient un pareil langage.

Je répondrai premièrement que ce n'est pas injuste de la part de Dieu de nous obliger à croire des mystères, qui surpassent notre intelligence naturelle ; car il est très-juste que nous assujétissions à Dieu, non seulement notre volonté, en obéissant à ses préceptes, mais encore notre esprit, en croyant fermement tout ce qu'il nous propose de croire, bien que nous ne le comprenions pas ; nous le devons à la majesté et à l'autorité d'un Dieu. Mais pour répondre directement au faux raisonnement de l'auteur cité, je dirai que si l'homme était créé seulement pour cette vie mortelle et pour les biens de la terre, comme les brutes, dans ce cas, la seule religion naturelle lui serait suffisante, sans qu'il eût besoin de croire à des mystères qui surpassent l'intelligence humaine ; mais Dieu l'a créé pour le paradis, je ne veux pas dire pour celui de Mahomet, dont les bêtes mêmes auraient honte, parce que cet imposteur ne promet, pour la vie éternelle, d'autres biens que les plaisirs des sens ; mais pour le paradis céleste, où l'on jouit de biens spirituels et éternels, si grands que nous pourrions bien les éprouver dans l'autre monde, mais que nous ne pouvons pas les comprendre dans celui-ci, tant que nous sommes mortels, ainsi que nous l'apprend l'Apôtre : L'œil n'a point vu, l'oreille n'a point entendu, et le cœur de l'homme n'a jamais conçu ce que Dieu a pré-

paré pour ceux qui l'aiment. *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit quæ præparavit Deus iis, qui diligunt illum.* (1. Cor. II. 9.) Par conséquent, Dieu nous ayant créés pour un état surnaturel et pour des biens qui surpassent notre capacité, il était nécessaire que nous en eussions un désir ardent, et surtout une croyance inébranlable, afin que nous fissions tous nos efforts pour les obtenir par nos bonnes œuvres. Et c'est pour cela qu'il nous a appris, par sa révélation, que ces biens qui nous sont destinés dans le ciel sont incompréhensibles. Ainsi donc, une fois établi que l'homme est créé dans cet ordre surnaturel pour la vie future, la religion révélée est bien proportionnée, je ne veux pas dire à la capacité que nous avons dans cette vie temporelle, mais à celle que nous espérons avoir dans l'éternité, qui est notre fin dernière.

IX. Mais répliquent les déistes, la religion révélée est non-seulement supérieure mais elle est encore contraire à la raison naturelle; et c'est précisément parce qu'elle lui est supérieure qu'elle lui est contraire. Bayle dit: Nous voyons la révélation contraire à la raison, et la raison contraire à la révélation: donc, en déduit-il, ou nous sommes trompés par la raison, ou la révélation nous trompe; et il en conclut que la révélation n'existe pas. Non, M. Bayle, la révélation est vraie, elle ne nous trompe pas, parce que votre supposition est absolument fautive car si la révélation est supérieure à la raison, elle ne lui est pas contraire. On dit qu'une proposition est *supérieure* à la raison, toutes les fois que la raison ne peut comprendre la manière dont ses termes sont liés entr'eux. On dit qu'elle est *contraire* à la raison, lorsque l'esprit voit une répugnance positive entre ses termes. Les mys-

tères révélés sont supérieurs à la raison, parce que nous ne pouvons comprendre comment et de quelle manière ils existent ; un esprit fini ne pourra jamais comprendre ce qui est très-clair à un esprit infini, tel que Dieu. Par exemple. Bayle écrit qu'on ne peut comprendre comment il se fait, qu'il existe en Dieu trois personnes distinctes et une seule nature ; car nous savons que trois personnes forment trois natures individuellement distinctes. Nous répondons que nous ne pouvons comprendre comment cela se fait, mais comme ce mystère de la Ste.-Trinité est supérieur à notre raison, quoique notre raison ne puisse pas le comprendre, cependant nous ne pouvons pas affirmer qu'il soit faux.

X. De même en parlant des autres mystères révélés, nous disons que nous ne pouvons pas les comprendre avec les seules lumières naturelles, mais aucun naturaliste ne prouvera jamais que ces mystères ne puissent pas être vrais. Il n'y a que Robert Olchot, théologien anglais qui ait voulu soutenir, que les doctrines révélées sont fausses, parce qu'elles sont contraires à la raison ; mais François Ferrier (Lib. 1. contra gentes) nous apprend que cet écrivain fut censuré par tous ses coréligionnaires. Il est vrai que les principes de la raison naturelle sont des rayons de la sagesse éternelle ; mais les mystères révélés de Dieu sont aussi une participation de sa sagesse ; de sorte qu'il est impossible qu'ils soient contraires à la raison naturelle ; s'il en était autrement, Dieu qui est la vérité par essence, serait contraire à lui-même : ainsi nous pouvons dire seulement que nous ne comprenons pas les mystères révélés, mais nous n'affirmerons pas qu'ils soient faux. Étant prouvé ensuite que Dieu a révélé ces mystères, nous devons assujettir la raison

à la révélation , bien que notre raison ne les comprenne pas ; parce que nous ne pouvons les comprendre que parce que la révélation est supérieure à notre raison.

XI. Mais qui peut nous assurer (répliquent de nouveau les déistes) , que c'est Dieu qui a fait la révélation ? C'est l'Église catholique , que Dieu nous a donnée comme maîtresse pour nous apprendre les vérités de la foi ; nous en sommes encore certains par tous les signes , ou motifs de crédibilité , qui sont si forts et si convaincants qu'ils ne peuvent être rejetés que par ces hommes obstinés , qui veulent nier même les vérités les mieux connues. Ces motifs sont , les autorités des Écritures saintes , l'accomplissement des prophéties , les miracles , la conversion des païens , la constance des martyrs , et autres , dont j'ai parlé en détail dans la seconde partie de mon ouvrage sur *la vérité de la foi* , sans compter ce que j'en ai dit dans ce traité-ci. Cependant je veux en indiquer ici seulement les principaux , et d'abord je parlerai de l'autorité de l'Écriture sainte.

XII. C'est une vérité reconnue par toutes les histoires , et particulièrement par celle de la Sainte Bible , qui est l'écriture la plus ancienne , c'est une vérité reconnue , dis-je , qu'après la création du monde , et des hommes , tous les peuples (excepté les Juifs auxquels a été faite la première révélation) vivaient dans l'aveuglement des ténèbres de l'ignorance , plongés dans les vices les plus détestables , et , pour leur plus grand malheur , privés de la connaissance du vrai Dieu : car ceux-ci adoraient les planètes , ceux-là les animaux , d'autres les pierres , le plus grand nombre d'entr'eux adoraient des Dieux fabuleux et vicieux , comme Jupiter l'adultère , l'impudique

Vénus, l'incestueux Appollon, le vindicatif Vulcain. Ils adoraient même des hommes morts, qui de leur vivant avaient été des monstres de vices et de cruautés. Les philosophes anciens eux-mêmes, qui passaient pour les maîtres du monde, quoi qu'ils eussent reconnu un seul Dieu, tombèrent dans une infinité d'erreurs, à cause de l'obscurité de la raison humaine; c'est St.-Paul qui nous le dit : Ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements, et leur cœur insensé a été rempli de ténèbres. *Evanuerunt in cogitationibus et obscuratum est insipiens cor eorum* (Rom. 1. 21.) Que d'erreurs n'ont-ils pas débitées sur les préceptes mêmes de la nature ! Platon admettait la communauté des femmes, Aristote et Cicéron approuvaient la vengeance. En résumé, au milieu de cette grande obscurité, et de cette perversité de mœurs, chacun ne s'occupait que de seconder ses passions et les appétits des sens; aussi l'enfer se remplissait-il continuellement des âmes de ces malheureux.

XIII. Maintenant je le demande : d'où vient l'origine d'un si grand aveuglement et d'un si grand désordre dans l'homme, reconnus par les païens mêmes, en se voyant chacun presque entraîné à embrasser le mal, bien connu, comme nous le savons par un de leurs poètes : *Video bona, proboque, deteriora sequor*; je vois le bien, je l'approuve et j'embrasse le mal ? Comment Dieu pouvait-il, en créant l'homme doué de raison, pour l'aimer et le servir, comment pouvait-il le créer déréglé en lui-même, avec un esprit si obscurci, et une volonté si portée au mal, voilà pourquoi Job disait, comme en se plaignant à Dieu : Pourquoi m'avez-vous mis dans un état contraire à vous et où je suis à charge à moi-même ? *Quare posuisti me contrarium tibi, et factus sum mihi metipsi gravis?*

(Job. VII. 20.) Bayle aussi avoue (comme nous l'avons dit plus haut) que : « La raison fait connaître à l'homme » ses ténèbres, son impuissance et la nécessité d'une » révélation. » Mais où trouverons-nous cette révélation divine, qui nous découvre ce grand désordre dans l'homme ?

XIV. Voici la religion chrétienne, qui, par le moyen des saintes Écritures, nous découvre l'origine de ce grand mal. Ce que j'ai trouvé seulement, dit l'Ecclesiaste, est que Dieu a créé l'homme droit et juste, et qu'il s'est lui-même embarrassé dans une infinité de questions : *Hoc inveni quod Deus fecit hominem rectum, et ipse se infinitis miscuerit quæstionibus.* (Eccl. VII. 30.) Dieu a créé l'homme avec un esprit éclairé et une volonté saine, comme nous l'apprenons par la révélation ; mais la cause de tout ce mal, c'est le péché de notre premier père, Adam, qui, par sa faute, a infecté tous ses descendants ; et de-là, il a fallu que Dieu, par la nouvelle lumière de la révélation, éclairât l'homme, pour lui faire connaître les vérités de la foi, et que par une nouvelle grâce, obtenue en vertu des mérites du Rédempteur, il le fortifiât, pour lui faire remplir tous ses devoirs.

XV. Puis ces mêmes Écritures, nous apprennent les autres mystères révélés de Dieu. Mais, disent les déistes, pouvons nous être bien assurés que c'est Dieu qui a parlé dans ces Écritures ? J'ai traité ce point au long dans mon ouvrage de la *Vérité de la Foi*, où j'ai démontré la véracité et l'authenticité des Écritures de l'Ancien et du Nouveau Testament. Je dirai seulement ici, que Dieu, pour nous rendre certains des vérités révélées dans ces saintes Écritures, a établi entre tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, une correspondance parfaite. Et pour com-

prendre la force de cet argument , il faut savoir que le volume des saintes Écritures , est composé de plusieurs livres , qui sont ou historiques , ou renfermant les lois , ou prophétiques et moraux ; et que les derniers rendent témoignage des premiers , et surtout du Pentateuque de Moïse. En outre , nous voyons dans les derniers livres sacrés , approuvés partout , les mêmes points de la loi que Dieu a donnée à Moïse , et leur accomplissement également recommandé. Les auteurs de ces livres ont vécu dans différents siècles , et ont été les hommes les plus saints , les plus savants et les plus éclairés de leur nation , tels qu'un Samuel , un David , un Daniel , un Ézéchiël , un Salomon , un Isaïc , un Jérémie et autres prophètes , dont les prédictions ont été dans la suite vérifiées par les événements. Ainsi , il n'existe pas un livre qui puisse présenter des caractères de véracité plus authentiques , que celui des Écritures saintes ; de plus , il a pour lui le sentiment commun d'une nation entière , qui a toujours été dans l'inébranlable persuasion , que que ces livres ont été inspirés de Dieu.

XVI. Le Nouveau Testament rend un témoignage authentique de la vérité de l'Ancien , et celui-ci certifie à son tour l'authenticité du Nouveau. Ainsi , le grand nombre de siècles qui se succèdent , au lieu d'obscurcir l'évidence de la vérité de la révélation , ne fait que la rendre plus claire et plus positive. Les livres de la loi ancienne ont été la figure ou l'ébauche du portrait qui , dans la loi nouvelle , s'est présenté évidemment à découvert ; parce qu'ils ont prédit tous les événements de la rédemption humaine , accomplies dans la suite , par la vie et par la mort de Jésus-Christ. De manière qu'on ne peut nier les Écritures de l'Ancien Testament , sans récuser toutes celles du

Nouveau, où l'on parle des anciennes ; et de même , on ne peut refuser d'admettre celles du Nouveau, sans refuser aussi les anciennes , où l'on voit clairement prédits les événements , qui appartiennent à la Rédemption humaine , tels que la venue du Messie , et la conversion des Gentils.

XVII. Ces Écritures ont été publiées dans la suite , chez tous les peuples ; de sorte qu'il a été moralement impossible de les altérer. Et qui aurait pu les altérer ? Les païens ne pouvaient certainement pas se charger de ce travail , parce qu'ils n'avaient qu'y faire. Les Juifs non plus ; car s'ils les avaient altérées , ils auraient supprimé , avant tout , plusieurs faits qui les couvrent d'opprobre , et plus particulièrement , ils en auraient ôté tant de prophéties , qui prédisaient si clairement la venue du Messie , qu'ils refusent si obstinément de croire , ainsi que toutes les circonstances qui se sont accomplies dans la suite , comme la destruction du temple et de la ville de Jérusalem , leur dispersion et la mort qu'ils ont fait souffrir eux-mêmes au Rédempteur ; tout autant de faits , prédits par les prophètes : Les chrétiens n'ont pas pu les altérer non plus ; car les Juifs n'auraient pas manqué de publier les fausses additions , ou les changements que les chrétiens y auraient faits ; or , les Juifs n'en parlent pas.

XVIII. En outre , ces Écritures ont été très-clairement prouvées par les miracles arrivés , tant dans l'ancienne Loi, que dans la nouvelle. Nous entendons par miracle , un prodige qui surpasse les forces de la nature , suivant le sentiment commun des hommes , et qui arrive par l'invocation du nom de Dieu , appelé en témoignage de la religion ; d'où il s'en suit , que les vrais miracles qui sont au-dessus de l'ordre naturel

des choses , ne peuvent être que l'ouvrage de Dieu , qui peut seul changer l'ordre de la nature. Tel fut le miracle opéré , lorsque les Hébreux passèrent la Mer Rouge , qui se ferma sur les Égyptiens , et les fit tous périr. Tel fut le miracle , arrivé en présence de deux millions d'hommes , de la colonne de nuées , qui se montrait aux Hébreux dans le désert , pour les mettre à l'abri des rayons du soleil , et de la colonne de feu , qui , pendant la nuit , éclairait leur marche. C'est un miracle que la prédiction de Moïse , sur l'abîme qui devait engloutir Datan et Abyron. C'en est un que la vue donnée par Jésus-Christ , à l'aveugle-né ; c'en est un , d'avoir rassasié cinq mille personnes dans le désert , avec cinq pains et deux poissons ; d'avoir ressuscité Lazare , qui avait été dans le tombeau pendant quatre jours ; ce sont aussi des miracles , les autres prodiges arrivés non pas secrètement , mais en présence de beaucoup de monde ; en cela , bien différents des miracles que Mahomet dans l'Alcoran , dit avoir opérés ; mais que personne n'a vus. Et puis , tous les miracles de Jésus-Christ , confirment les Écritures de l'ancienne et de la nouvelle Loi , puisque les Évangiles sont un mélange de l'une et de l'autre.

XIX. Les adversaires disent ; mais qui sait si ces prodiges n'ont pas été opérés par les démons , dont nous ne connaissons pas les forces ? On répond , que si Dieu existe , ce que les déistes admettent , il ne peut permettre aucun miracle en témoignage d'une fausse religion ; parce que s'il le permettait , il nous tromperait lui-même. En sorte que c'est à la divine providence de nous faire comprendre quels sont les miracles vrais ou faux , qui arrivent pour confirmer la religion. Les miracles divins ont la force intrinsèque et surnaturelle de nous persuader que c'est Dieu qui les

opère; c'est par là , que nous savons , que les miracles arrivés pendant la propagation de l'Évangile , contribuèrent beaucoup à faire connaître aux païens , le vrai Dieu et la foi véritable. La raison donc , nous persuade , que la révélation divine a été déjà faite , et qu'elle n'a été d'abord manifestée à d'autres , qu'aux Hébreux , et ensuite plus parfaitement aux chrétiens.

XX. Maintenant , que nous connaissons que cette révélation divine , a été consignée dans les saintes Écritures , voyons , ce qu'elle nous fait savoir. Elle nous apprend qu'Adam , qui fut le premier homme que Dieu a créé , a été créé juste , ayant un esprit capable de distinguer ses obligations , et une volonté portée au bien , quoique libre de suivre le mal , s'il voulait l'embrasser ; que Dieu lui a promis la vie éternelle , s'il lui obéissait , et qu'il l'a menacé des peines éternelles , s'il lui désobéissait. Mais Adam s'étant rendu coupable envers Dieu , en mangeant du fruit défendu , il fut privé de la grâce divine ; et comme il s'était révolté contre Dieu , le sens de sa raison se révolta contre lui. Et ce châtimement passa dans tous les hommes , comme fils d'un père rebelle , étant de toute justice , qu'un homme rebelle soit disgracié près de son souverain , ainsi que tous ses descendants. C'est pourquoi , à cause de la faute qui nous a été transmise , notre intelligence s'est trouvée obscurcie pour connaître la vérité , et que notre volonté est devenue faible , pour embrasser le bien.

XXI. Toutes ces vérités révélées nous sont manifestées dans les saintes Écritures , et la raison nous les démontre. C'est une grande témérité , que d'en douter. Autrement , comment pourrions-nous penser , que Dieu , qui a éternellement aimé l'homme , *In charitate perpetuâ dilexi te*, (Jér. xxxi. 3.) l'eût créé si imparfait,

avec un esprit obtus et incapable de connaître ses devoirs, et avec une volonté tellement inclinée au mal, qu'il existe dans chaque homme une guerre continuelle, entre les sens et la raison ? Même, en nous unissant à ces matérialistes, qui ne reconnaissent pas Dieu, mais la nature, comme auteur de l'homme, comment pourrions-nous nous persuader, que la nature, qui, selon eux, a mis de l'ordre dans toute chose, ait formé l'homme dans un tel dérangement, et dans un tel désordre ? Non, ni Dieu ni la nature, n'ont formé l'homme si déréglé ; c'est le péché qui fit que la concupiscence luttât contre la raison, et la tint telle, que nous la voyons inclinée au mal, et enveloppée de ténèbres. Il est inutile de parler des autres signes, qui prouvent la vérité de la religion révélée, parce que les seuls que nous venons de rapporter en abrégé, suffisent pour persuader tout homme sensé.

XXII. Que les déistes cessent donc une fois de dire que la religion révélée est inutile et contraire à la raison, puisque, s'ils le disent, parce qu'ils pensent que les vérités révélées lui sont contraires, ils ne peuvent l'affirmer, (comme nous l'avons dit au n^o 9. et 10.) qu'après avoir prouvé que les mystères révélés, répugnent indubitablement à la raison ; ce que personne n'a jamais prouvé, et ne prouvera jamais, parce que les mystères révélés ne s'opposent pas à la raison. Ils peuvent dire seulement, que nous ne les comprenons pas, en quoi nous sommes d'accord avec eux ; mais non, parce que ces mystères sont contraires à la raison, mais parce qu'ils la dépassent, et qu'ils appartiennent à la condition surnaturelle de la félicité éternelle, pour laquelle nous sommes créés ; or, quoique nous ne puissions comprendre la nature

de cette félicité , nous devons la croire , parce que c'est Dieu qui nous l'a révélée. Donc les déistes , ne pouvant pas prouver que les vérités révélées , soient contraires à la raison , ne pouvant pas dire non plus , que la révélation , c'est-à-dire , la manifestation des mystères que nous devons croire , le soit ; il ne leur reste plus qu'à affirmer , que la religion révélée est superflue et inutile , et qu'il suffit à l'homme , pour atteindre son dernier but du salut , d'avoir la religion naturelle. Mais nous avons déjà répondu à cette objection dès le commencement du n° 2. , où nous avons prouvé , que la révélation non seulement , n'est pas inutile à l'homme , mais qu'au contraire , elle lui est nécessaire après le désastre , causé par le péché.

CHAPITRE II.

La révélation divine ne s'oppose pas au bonheur individuel.

XXIII. Les naturalistes , ou les déistes , lorsqu'ils traitent du bonheur individuel , ne veulent parler que du bonheur temporel de cette vie , parce que quant au bonheur de la vie éternelle , j'ignore s'ils sont tous d'accord sur l'immortalité de l'âme. Voltaire dans ses ouvrages , ne l'admet pas ; car il écrit , que l'âme est une substance non distincte de celle du corps , laquelle substance se dissout après la mort , lorsque le corps tombe en corruption. Je crois que les autres naturalistes ne se font pas grand scrupule de suivre le même sentiment , puisqu'ils croient que tout ce qui tient à l'homme , est de la même nature que lui. Au reste , quelque soit leur croyance , j'ai intention de par-

ler de ceux , qui nient ou qui mettent en doute l'immortalité de l'âme, et qui disent que la révélation est contraire au bonheur individuel, puisque plusieurs choses qui nous sont enseignées dans ce monde par la religion révélée , telles que les obligations des préceptes, la défense de contenter nos passions. la crainte du jugement de Dieu , les menaces des peines éternelles . toutes ces choses là rendent malheureuse la vie humaine. Nous soutenons au contraire , que l'incrédule ne peut jamais vivre heureux dans son incréduité; que celui-là seul, qui s'en tient aux lumières de la révélation et qui observe la loi divine, celui-là seul, peut jouir dans ce monde du bonheur individuel ; du bonheur, dis-je , dont on peut jouir dans ce monde ; car la félicité pleine et sans inquiétude , ne peut se trouver ici-bas : elle est réservée pour l'éternité de la vie future. Ce monde est un lieu d'épreuve, et par conséquent un lieu de souffrances ; nous mériterons la vie éternelle , si nous supportons avec patience ces souffrances , si nous vivons contents comme vivent les saints , qui éprouvent d'autant plus de paix et plus de tranquillité dans l'âme, qu'ils possèdent moins de ces biens terrestres, et qu'ils souffrent avec plus de patience les tribulations de la vie présente.

XXIV. Mais il est nécessaire que l'homme connaisse en quoi consiste son bonheur, pour qu'il puisse être heureux dans ce monde. Il est certain , que notre bonheur naturel ne consiste pas dans les plaisirs des sens, mais dans la tranquillité de l'âme, lorsqu'elle est dégagée des vices et des attaches déréglées. Cette tranquillité naît de l'accord de nos désirs honnêtes et de notre bonne conduite. Lorsque les humeurs de notre corps sont en équilibre, notre corps est sain et

vigoureux ; mais lorsque les humeurs sont dans le désordre , c'est alors qu'elles nous causent des infirmités et des douleurs. Il en arrive de même à l'âme , si elle est dans le désordre par quelque vice ou quelque passion déréglée qui la domine , elle n'a , ni ne pourra jamais avoir la paix véritable ; ainsi pour acquérir cette paix véritable , il faut tenir l'âme d'accord avec Dieu , avec les hommes , et avec nous-mêmes , par la pratique des vertus envers Dieu , par l'exercice de l'amour et de l'obéissance à tous ses préceptes et à ses conseils ; avec les hommes par la charité et la mansuétude ; et avec nous-mêmes par la mortification des passions , et l'abnégation de l'amour-propre. C'est pour cela , que nous devons nous dépouiller des maximes du monde qui corrompent l'esprit et la volonté , et nous pénétrer des maximes saintes , qui nous conduisent à Dieu par le droit chemin. De cette manière , nous vivrons plus heureux dans ce monde , à mesure que nous mettrons en pratique toutes ses vertus. Persuadons-nous qu'il n'y a point et qu'il ne peut y avoir de vrai contentement sans la vertu. Oh ! qu'un pauvre vertueux est plus heureux que tant de riches et de grands de la terre , qui , dans leur élévation , sont agités continuellement par une infinité de désirs qu'ils ne peuvent satisfaire , et par mille adversités qu'ils ne peuvent éviter ! L'expérience nous fait voir , que tous ceux qui vivent vertueusement , qu'elle que soit leur condition , vivent heureux ; que tous ceux qui vivent dans le vice , ne trouvent point de bonheur malgré leurs richesses et malgré les honneurs dont on les comble.

XXV. Or , les incrédules , qui sont privés de la lumière de la foi et qui par conséquent n'ont pas la connaissance de la vertu véritable , de quelle paix peuvent-ils jouir , en restant plongés dans les ténèbres ?

où la trouveront-ils ? dans les biens ou dans les plaisirs de ce monde ? Mais il n'est que trop vrai comme l'écrivit l'Ecclésiaste , que tout est vanité et affliction d'esprit. *Ecce universa vanitas et afflictio spiritûs.* (Eccl. 1. 14.) Voilà ce que sont toutes les richesses , tous les honneurs et toutes les délices de ce monde ; vanité et mensonge ; mais non seulement mensonge , ce sont des afflictions de l'esprit. Les disgrâces succèdent au bonheur, le dégoût aux plaisirs, le chagrin aux consolations ; et suivant la constitution du genre humain, ordinairement on est plus affligé par les adversités, qu'on n'est réjoui par des événements heureux. L'homme est-il donc né , me dira quelqu'un, pour vivre malheureux ? Non , Dieu a créé tous les hommes pour les rendre heureux , non pas dans ce monde , mais dans l'éternité ; ici Dieu nous a placés pour souffrir , afin de nous purifier de nos péchés , et de mériter le paradis par la patience. Comment est-il possible , dit St.-Augustin, que nous trouvions une vie absolument heureuse dans ce monde , puisque nous devons la quitter bientôt en mourant ? *Beatam vitam quaeritis in regione mortis ?* (St.-Aug. conf. lib. iv. cap. 12.) Dieu nous prépare le repos et la gloire éternelle dans les cieux , si nous sommes sur la terre fidèles à sa grâce ; mais tant que nous vivons , nous devons tous porter notre croix ; et ceux qui la portent patiemment n'en sentent guère le poids , et ils n'ont pas de chagrin , lorsqu'on la leur donne à porter : *Non contristabit justum , quidquid ei acciderit.* (Prov. xii. 21.) Mais comment l'incrédule peut-il porter avec patience la croix que Jésus-Christ lui donne , s'il ne croit pas en Jésus-Christ ?

XXVI. Les incrédules et tous ceux qui vivent dans la disgrâce de Dieu , souffrent ici-bas un enfer anti-

cipé, car les jouissances du péché sont des jouissances empoisonnées, qui laissent toujours la bouche amère : en outre, ils ne durent que quelques instants, tandis que les peines et les chagrins sont continuel. C'est une erreur de prétendre trouver la tranquillité en satisfaisant les passions : les tourments s'augmenteront, d'autant plus que nous nous efforcerons de les favoriser. Que de chagrin n'éprouve pas un homme qui ambitionne des honneurs, des charges et des dignités, et qui ne réussit pas à les obtenir ? Et quand même il les obtient, il veut toujours monter plus haut, et s'il ne monte pas, il est malheureux. Que de peine n'éprouve-t-il pas, s'il se voit préférer quelqu'autre, qu'il croit moins digne que lui ? car notre orgueil naturel nous persuade toujours que nous sommes plus dignes que les autres. Mais le bon chrétien, se croyant inférieur aux autres, ne s'inquiète pas s'il voit qu'on lui préfère quelqu'un ; et si quelquefois il s'aperçoit clairement qu'on lui fait une injustice, il se tranquillise en se soumettant à la volonté divine, qui l'a voulu ainsi, et la paix rentre dans son cœur.

XXVII. Que de chagrins n'éprouve pas un avare, même au milieu de ses richesses, tantôt par la crainte de perdre ce qu'il possède, tantôt pour les pertes qu'il fait, tantôt parce qu'il ne peut pas retirer ce qu'il avance, tantôt parce qu'il échoue dans une entreprise où il croyait gagner des trésors ? Mais l'homme de bien se contente du peu qu'il possède, et il vit heureux. Que de chagrins n'a pas un vindicatif, qui voudrait se venger et ne le peut pas ? Et si par malheur il parvient à se venger, ses peines, au lieu de diminuer, s'augmentent : la crainte des tribunaux, le ressentiment des parents, les soucis de la fuite, le tiennent dans une agitation continuelle. Que de tour-

ments ne souffre pas un impudique dans ses amours honteuses ? que de soupçons , que de jalousie , que d'amertume de voir qu'il n'est pas payé de retour ou qu'il ne peut parvenir à ses fins ? Et lors même que ses désirs sont satisfaits , les remords de sa conscience et la crainte de la vengeance divine ne tourmentent-ils pas son cœur ?

XXVIII. Il ne suffira point à l'incrédule , pour ne pas éprouver ces remords et ces craintes dans son incrédulité , de ne pas croire aux peines éternelles ; car sa conscience lui dira : *Mais si ces peines sont réelles , que deviendras-tu pendant toute l'éternité ?* Il ne sera pas tranquille non plus en disant : *Mais je ne veux croire à rien ;* parce que sa conscience lui répliquera : *Mais si l'enfer existe réellement , qu'importe que tu ne le croies pas ? tu seras toujours damné , soit que tu y croies , ou que tu n'y croies pas.* Ainsi il sera au moins dans une agitation continuelle , soit par cette crainte , soit par l'incertitude inévitable dans laquelle il vivra.

XXIX. Les incrédules viendront me dire : mais les fidèles aussi sont agités par une crainte semblable , car aucun d'eux n'est sûr du salut éternel. Il est bien vrai , lui répondrai-je , que personne ne peut être absolument certain dans ce monde de sa persévérance , et , par conséquent , du salut éternel , sans une spéciale révélation divine , comme nous l'apprend le concile de Trente : mais l'espérance qu'un bon chrétien a dans la bonté de Dieu et dans les mérites de Jésus-Christ , de gagner la béatitude éternelle , adoucit la peine de cette incertitude *Chose admirable !* dit l'auteur de l'*Esprit des Lois* (livr. xiv. ch. 8.) , *la religion chrétienne , qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie , fait encore notre bonheur dans*

celle-ci! Le pécheur même qui a mérité l'enfer, mais qui a la foi, est soulagé par la promesse du pardon que Dieu a faite au repentir : il croit fermement que ce Dieu a laissé mourir son propre fils pour sauver les pécheurs, ainsi que nous l'apprend l'apôtre : *Qui proprio filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum.* (Rom. VIII. 32.) C'est de là que St.-Paul nous encourage à ne pas craindre que Dieu nous refuse le pardon et le paradis, puisqu'il nous a donné tout, en nous donnant son fils : *Quomodo non etiam cum illo omnia vobis donavit?* (Ibid.) Par cette considération, le fidèle calme ses remords; mais l'incrédule, comment pourra-t-il les tranquilliser? Ah! si ce malheureux s'obstine dans son incrédulité, les remords et les craintes lui feront passer la vie dans une agitation continuelle, et le porteront enfin à se livrer au désespoir, et même à s'ôter la vie volontairement, ainsi qu'il est arrivé à plusieurs de ceux qui se vantent de ne rien croire.

XXX. Malheureux incroyants! ils ne trouvent personne qui puisse leur donner des consolations dans leur adversité, dans leur disgrâce! Qu'on se figure un incroyant, qui ait été injustement dépouillé de ses biens par les juges, ou bien un malade dont les médecins ne donnent plus d'espoir, ou enfin un coupable auquel on vient de lire son arrêt de mort; par quelle consolation peut-il être soulagé? par son incrédulité? Ah! l'incrédulité n'ôte pas les chagrins à ceux qui la suivent; au contraire, elle les augmente dans leurs grandes tribulations, parce qu'elle leur fait croire qu'il n'existe pas d'autre vie que celle-ci.

Ceux qui ne sont tourmentés dans ce monde que par la pensée de l'éternité, peuvent trouver des consolations dans l'espoir qu'après leur mort ils jouiront

d'un bonheur éternel. Le bonheur éternel de la vie future fait le bonheur de la vie temporelle, et nous donne des consolations, à nous autres pèlerins dans cette vallée de larmes ; mais l'incrédule ne peut se consoler par la vie éternelle, car il la craint, il l'abhorre même ; et se trouvant malheureux dans la vie présente et voyant même qu'elle ne lui sert qu'à souffrir, il aimera mieux s'en priver par désespoir, ainsi que je viens de le dire plus haut. C'est pour cela que d'après les maximes des déistes, le *suicide* est permis, et qu'ils appellent lâches ceux qui ne finissent pas leurs chagrins en se donnant la mort. Mais les misérables ne s'aperçoivent pas que cela n'est ni du courage ni de la fermeté, mais que c'est une lâcheté, une faiblesse, et que l'on voit par là qu'ils n'ont ni patience ni courage pour supporter avec constance leurs chagrins.

XXXI. Or, d'après tout ce que nous venons de dire, comment les incrédules soutiendront-ils que la révélation divine est contraire au bonheur de l'homme, puisque la révélation n'est absolument faite que pour rendre l'homme heureux dans le temps et dans l'éternité ? Examinons la chose plus particulièrement. Le Nouveau et l'Ancien Testament contiennent la révélation divine ; qu'on les examine, et l'on y verra que toute l'intention de Dieu était d'éclairer son peuple choisi, et de lui apprendre à le servir et à l'aimer comme vrai Dieu, ce qui a été le premier et le principal précepte que l'homme en a reçu, et de l'observance duquel dépend son bonheur. C'est dans un tel but qu'avaient été faits aussi tous les préceptes de la loi de Moïse, soit sur la morale, ou les cérémonies, soit judiciaires, dans lesquels étaient infligées des peines contre leurs transgresseurs, afin de les

rendre heureux et non pas malheureux, en mettant un frein à leurs vices, et afin de les éloigner de l'idolâtrie et des vices. C'est dans la même intention que Dieu délivra les Hébreux de l'esclavage de Pharaon, en les tirant de l'Égypte, et qu'il leur donna Moïse pour chef, afin qu'il les conduisît dans la terre promise, terre fertile et délicieuse, où ils pussent vivre heureux, et de là passer au bonheur éternel du paradis, s'ils étaient fidèles à observer les lois qu'il leur avait données. Mais à cause que le peuple ne se montra pas fidèle et obéissant envers Moïse et envers Dieu, il fut puni, par l'exclusion de cette terre de délices : car sur six cents mille hommes (non compris les enfants et les jeunes gens qui n'avaient pas vingt ans, et les femmes qui sortirent de l'Égypte), à peine deux seules personnes, Josué et Calès, purent y entrer, et toutes les autres étaient déjà mortes dans le désert, en punition de leur infidélité. Par conséquent, ce n'est pas la révélation qui les a trahis, c'est leur méchanceté qui les a rendus malheureux, pour n'avoir pas voulu obéir à la révélation.

XXXII. En parlant du Nouveau Testament, c'est-à-dire de l'Évangile, je vais avant tout, rapporter ici une contradiction curieuse, dans laquelle Rousseau est tombé dans ses ouvrages. Dans un endroit (tom. III de son *Émile*, pag. 165.) Il écrit, en parlant de l'Évangile : « La majesté des Écritures m'étonne, la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des philosophes, avec toute leur pompe, qu'ils sont petits près de celui-là ! » Ensuite, dans un autre endroit, c'est-à-dire dans un discours qu'il fait, dans un traité particulier, qu'il appelle la lettre, à la page 48, où il parle des auteurs sacrés qui ont écrit l'Évangile, il dit : « Qui sait jusqu'où les méditations sur la

divinité ont pu troubler l'ordre de la doctrine ? Dans une trop grande élévation , la tête tourne et l'on ne voit plus les choses comme elles sont. » De sorte que dans le premier passage , il exalte beaucoup l'Évangile , et le démontre comme le livre le plus saint , et comme celui qui l'emporte sur tous les livres des philosophes ; ensuite , dans le second , en parlant des évangélistes , il dit , que , par la raison qu'ils ont voulu s'élever trop en méditant sur la divinité , ils sont devenus insensés et fous , puisqu'ils ont écrit que cette élévation leur a fait tourner la tête , tellement qu'ils ne voyaient plus les choses telles qu'elles sont. De plus , le même J.-J. Rousseau dit encore dans son Émile (tom. III. p. 176.) : « La sainteté de l'Évangile parle à mon cœur..... L'Évangile a des caractères de vérité si grands , si frappants , si parfaitement inimitables , que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros..... Mais , ajoute-t-il ensuite , cet Évangile est plein de choses si incroyables , qui répugnent tant à la raison , qu'il est impossible à un homme de sens de les comprendre et de les admettre. » J'ai voulu faire ici cette digression , afin qu'on apprécie à sa juste valeur ce mauvais moderne théologue , que quelques amis des doctrines nouvellement répandues sur la foi , prônent si hautement.

XXXIII. Revenons à notre sujet. Dans le Nouveau Testament , c'est-à-dire dans l'Évangile , se trouve écrite la loi de grâce , loi d'amour et de liberté filiale , différente de la loi ancienne , qui était une loi de crainte et de servitude. Qu'on fasse attention à l'Évangile , et l'on verra que toutes les révélations divines qui y ont été faites , n'aboutissent qu'à rendre l'homme heureux dans ce monde et dans l'autre , parce qu'elles

ne lui inspirent que l'amour envers Dieu, que la charité envers son prochain, et le renoncement aux mauvaises passions, vertus qui sont la source et les gardiennes de la paix véritable, qu'on peut avoir dans ce monde, et de la félicité éternelle, dont nous espérons jouir dans les cieux. En outre, ces révélations de l'Évangile nous indiquent les moyens que nous devons employer pour obtenir cette félicité : et ces moyens consistent dans la pratique de la vertu, dans l'usage des Sacrements, et dans le fréquent exercice de la prière. Elles nous font voir encore la vanité des biens de ce monde, et l'excellence des choses célestes : elles nous découvrent les obstacles qui s'opposent à notre bonheur, et les dangers de le perdre, afin que nous tâchions de les éviter. Elles nous démontrent enfin les préceptes, que nous devons observer, et les conseils qui nous conduisent à une vie sainte, où l'on trouve le vrai bonheur.

XXXIV. Voici ce que dit l'apôtre St.-Jean : (Epist. v. cap. 1. 2 et 4.) Nous vous annonçons la vie éternelle, afin que vous en ayez de la joie, et que votre joie soit pleine et parfaite. *Annuntiamus vobis vitam æternam, ut gaudeatis, et gaudium vestrum sit plenum.* Il veut que nous jouissions de la paix, et que nous soyons contents, en songeant à la vie éternelle que nous espérons, car la seule espérance de la vie éternelle peut rendre heureuse notre vie temporelle. Nous savons tous que nous possédons deux vies, l'une temporelle, l'autre éternelle : la vie éternelle est une vie de repos, exempte de tous maux et comblée de toute sorte de biens : la temporelle, est une vie de misère, de travaux, et de combats contre les ennemis extérieurs de notre bonheur, tels que le monde et les démons; contre les intérieurs, tels que nos appétits vicieux.

Ainsi, l'espérance des biens éternels, et la victoire de ces ennemis de notre salut, nous rendent heureux dans cette vie et dans l'autre.

XXXV. Résumons maintenant notre argument. Si la victoire des passions et l'exercice des vertus nous donnent le bonheur temporel et éternel, comment peut-on dire, que la révélation divine, qui n'a d'autre but que de nous faire vaincre les passions, et de nous porter à la pratique de la vertu, soit contraire au bonheur ?

XXXVI. Mais écoutons leurs objections. Tant de préceptes impraticables que la révélation nous impose, disent-ils, et la crainte des châtimens dont nous sommes menacés, rendent l'homme malheureux. Répondons à ces deux objections des préceptes et de la crainte. Parlons d'abord des préceptes. L'observance des préceptes est le moyen principal pour acquérir le bonheur éternel et temporel, ainsi que nous l'avons déjà dit. Ensuite, nous voudrions savoir des déistes quels sont ces préceptes impraticables que l'Évangile nous impose ? Parmi les préceptes révélés, il y en a de naturels et de positifs. Les *naturels* sont prescrits à l'homme par la raison naturelle, pour le faire vivre honnêtement, et l'on ne peut les rejeter sans s'opposer à la raison. Les *préceptes positifs* ont rapport à l'état surnaturel de la vie éternelle, à laquelle l'homme, qui est immortel, a été prédestiné par ce Dieu qui a envoyé son fils sur la terre, pour le délivrer de la mort éternelle, et lui faire obtenir une éternelle félicité. Pour cette raison, le Sauveur ne s'est pas contenté de nous révéler dans l'Évangile les moyens nécessaires pour obtenir la vie éternelle, mais il a voulu être lui-même la voie qui nous conduit au ciel. Je suis la voie, la vérité et la vie, dit-il : *Ego sum via, veritas et vita.* (Jo.

XIV. 6.) La *voie* qui nous conduit à la jouissance de notre fin dernière : la *vérité*, qui nous instruit sans que nous ayons à craindre d'être trompés : la *vie*, qui nous fait vivre contents dans ce monde, et bienheureux en paradis. Le paradis est une grande récompense : mais, dit St.-Grégoire, on ne peut parvenir à une grande récompense sans supporter de rudes travaux. *Sed ad magna præmia perveniri non potest, nisi per magnos labores.* (St.-Grég. hom. 27. in Ev.) Il faut donc travailler pour le mériter : et pour être persévérants dans le travail, il faut en connaître la valeur. On en connaît la valeur par la foi, on le désire par l'espérance, et on le mérite par le travail, c'est-à-dire, par l'exercice de la vertu.

XXXVII. Les moyens doivent être proportionnés à la fin; ainsi, il n'est pas possible de parvenir, par les seules lumières naturelles, à connaître, et par conséquent à désirer et à obtenir les biens célestes, qui sont au-dessus de notre capacité; si la fin est surnaturelle, les lumières et les moyens doivent être aussi surnaturels. C'est pour nous mériter ces moyens, que Dieu est descendu des cieux, il a aidé les hommes par les lumières de la foi, et les a rendus dignes d'obtenir le paradis. par les secours de la grâce et des Sacrements. Qui pourra donc refuser de reconnaître ces préceptes, ces lumières et ces moyens, que la révélation nous présente, et sans lesquels personne ne peut obtenir le bonheur éternel?

XXXVIII. Comment donc, les préceptes évangéliques peuvent-ils nous rendre malheureux, puisqu'ils nous applanissent la voie qui conduit au bonheur éternel? Jésus-Christ pour nous voir heureux dans cette vie et dans l'autre, a voulu nous instruire de sa propre bouche, et par ses exemples; et, pour notre

plus grande sûreté, il a voulu nous laisser toutes ses doctrines écrites par ses disciples, dans le Nouveau Testament. Or, l'incrédule, qui ne connaît pas les moyens d'obtenir le bonheur éternel, comment peut-il réprocher ces moyens qui nous ont été révélés, et les appeler nuisibles et inutiles, en disant que la seule religion naturelle suffit pour obtenir le salut ? La sagesse affirme la nécessité des moyens : l'incrédule, qui est l'ignorance même, l'incrédule qui ignore ce que c'est que le salut éternel, refuse d'admettre cette nécessité. Qui croirons-nous ? Il dit que les préceptes positifs sont inutiles ! Mais les lois communes ne suffisent pas pour bien gouverner un royaume ; il y faut des lois particulières et municipales ; et non seulement dans chaque royaume, mais dans chaque ville, dans chaque famille, même dans les ateliers des ouvriers et dans les fermes, il est nécessaire qu'il y ait des réglemens particuliers du chef qui est à leur tête. Et comment ne faudra-t-il pas, dans le gouvernement de l'Église, qui est rependue dans toutes les parties du monde, des préceptes particuliers, pour diriger les fidèles vers le salut commun ? Les préceptes révélés rendent les hommes bien réglés, et par là heureux ; d'autant plus que là où les préceptes humains ordonnent, mais n'éclairent pas, et ne donnent pas la force d'obéir, les préceptes de Dieu en même temps qu'ils ordonnent, éclairent les esprits des sujets, et par le moyen de la grâce qui les accompagne, ils donnent à la volonté la force de les mettre à exécution ; et par là on voit se vérifier ce qu'a dit le Sauveur : *Mon joug est doux et mon fardeau léger ; Jugum enim meum suave est, et onus meum leve*, (Matth. xi.30.) car la grâce rend la loi agréable et aisée. *Liberté ! liberté !* s'écrient les incrédules, et il se font ainsi des

prosélytes. De quelle liberté parlent-ils ? De la liberté de pécher, liberté fautive, liberté qui conduit à la perte éternelle tous ceux qui l'embrassent : tandis que l'Évangile donne aux fidèles la vraie liberté, la liberté des enfants de Dieu, qui les préserve des passions honteuses et de l'esclavage des démons.

XXXIX. Que si l'Évangile nous défend de vivre selon les appétits de la chair, la raison naturelle nous le défend aussi, car elle veut que nous vivions en hommes, et non comme les brutes. Il faut nous persuader, si nous voulons avoir sur la terre la paix véritable, que le cœur de l'homme est fait pour jouir de Dieu, qui est le bien infini, et que pour cela, tous les biens de la terre ne peuvent le satisfaire. C'est une vérité dont tous les hommes, ou croyants, ou mécréants, peuvent faire l'expérience. Il est de fait, que parmi tous les mécréants, quoique riches et élevés à des dignités, il n'en existe pas un seul qui soit content de sa fortune ; tandis que parmi les bons chrétiens, quoique pauvres, et méprisés du monde, il y en a beaucoup qui vivent heureux de leur condition ; parce qu'ils sont en union avec Dieu : Les misérables qui ne croient pas en Dieu, sont les seuls qui vivent malheureux : mais ce n'est pas la loi divine qui les rends tels, c'est leur mauvaise volonté.

XL. Mais, répliquent les incrédules, on ne peut nier que la crainte des châtimens dont la révélation menace les transgresseurs de ces préceptes, ne rende l'homme inquiet et malheureux. Je réponds : Non, ce n'est pas la menace des châtimens qui inquiète l'homme, c'est sa conscience perverse, et le remords qui lui ronge le cœur. Le châtiment suppose le crime : là où il n'y a pas crime, il n'y a ni remords ni crainte qui l'inquiètent. Celui qui n'a rien à se reprocher,

vit tranquillement, et n'est pas troublé par les menaces des peines ; au contraire, celles-ci le rendent plus tranquille, en l'encourageant à fuir le crime. C'est ce que fait la révélation divine : en menaçant de punir, elle éloigne du crime, et encourage à bien vivre par les promesses des récompenses. Mais si l'homme veut fouler aux pieds les lois, ce ne seront pas les lois, mais sa mauvaise conduite qui l'inquiétera ; comme nous l'avons déjà dit.

XLII. Dans tous les tribunaux de la terre, il y a des lois établies contre les malfaiteurs : mais qui a jamais osé dire pour cela que la justice humaine rend les hommes malheureux ? Et dira-t-on ensuite, que c'est la justice de Dieu qui les rend malheureux, de ce Dieu qui ne menace les hommes que pour leur faire éviter les vices et les rendre heureux ? Dieu est juste, c'est la justice même : s'il n'était pas juste il cesserait d'être Dieu ; mais tant qu'il est Dieu, il doit punir les méchants. C'est donc une grande injustice que de dire que la révélation divine rend les hommes malheureux, en les menaçant de peines, tandis qu'elle menace précisément de peines les méchants, pour tenir les hommes loin du péché, et les rendre éternellement heureux par le paradis, qu'il a promis comme récompense, à tous ceux qu'il trouvera fidèles à ces préceptes.

XLIII. *La révélation, disent-ils, s'oppose au bonheur individuel.* Est-ce que Dieu nous a créés pour vivre mollement, pour nous procurer les richesses, les plaisirs et la gloire de ce monde ? Non ; il nous a placés ici-bas, pour que nous souffrions les misères, les mépris, les infirmités ; et toutes les peines intérieures, afin que par ces moyens, nous puissions nous purifier de nos péchés, nous résigner à tout ce qu'il voudra ordonner,

par rapport à nous, et enfin, mériter la vie éternelle. Voilà pour quelle fin, nous avons été créés, dit l'Apôtre : *Finem vero vitam æternam.* (Rom. vi. 22.) Ah ! plutôt à Dieu, que tous les hommes comprissent leur dernière fin, et s'appliquassent à y parvenir ! Ils seraient tous saints, ils seraient tous sauvés ! Et comment se fait-il, que la plus grande partie des hommes se damne ? c'est qu'ils perdent de vue cette fin unique, la seule pour laquelle Dieu les a créés, et les fait vivre ici-bas. Les saints ont acquis la gloire éternelle, non en jouissant des richesses et des honneurs, mais en souffrant la pauvreté, le mépris et les douleurs, à l'imitation de Jésus-Christ, qui ne descendit parmi les hommes, que pour souffrir des douleurs et des ignominies. Il a voulu mourir enfin sur une croix, pour nous sauver, et s'attirer tout notre amour, il est donc juste, que nous ne vivions pas pour nous, mais pour lui seul, qui est mort pour nous, comme dit l'apôtre St.-Paul : *Christus pro omnibus mortuus est, ut qui vivunt non sibi vivant, sed ei qui pro ipsis mortuus est.* (2. Cor. v. 15.) Et pour cela, il veut que nous chassions de notre cœur tout amour qui n'est pas pour lui ; parce qu'il le veut tout entier pour lui. Car, nous dit encore le même apôtre, c'est pour cela même, que Jésus-Christ est mort et qu'il est ressuscité, afin d'avoir un empire souverain, sur les morts et sur les vivants. *In hoc Christus mortuus est et resurrexit, ut mortuorum, et vivorum dominetur.* (Rom. xiv. 9.)

XLIII. Je sais bien que ces paroles d'amour divin, ne peuvent pas entrer dans les oreilles de ceux qui ont un cœur tout attaché à la terre : *Barbara lingua amoris,* dit St.-Bernard ; le langage de l'amour divin, est barbare pour ceux qui aiment le monde. Que cela soit dit au moins pour les âmes qui aiment Dieu, afin

qu'elles prient avec plus de ferveur pour le salut de ces pauvres incrédules, qui, au jour de la reddition des comptes, ne trouveront point d'excuses auprès du juge éternel, dans leur ignorance; car la lumière de l'Évangile est trop claire pour tous les hommes, excepté pour ceux qui ferment les yeux, afin de ne pas la voir. Ils rejettent l'Évangile, pour trouver la félicité: Les misérables! ils ne s'aperçoivent pas, que tant qu'ils vivent dans leur incrédulité, ils n'ont jamais un jour de paix; et qu'ils sont malheureux dans cette vie, pour être ensuite plus malheureux encore dans l'autre, abandonnés de Dieu, privés de tout bien, de tout soulagement, et de tout espoir de sortir de l'abîme, où ils seront condamnés à des peines éternelles! Attachons-nous donc, nous autres, à notre sainte religion, unissons-nous à Dieu toujours de plus en plus, détachons-nous de la fange de cette terre, fange qui est la perte de tant de monde; ainsi nous vivrons contents dans ce monde, et nous serons pleinement heureux dans l'éternité.

CHAPITRE III.

La révélation divine ne s'oppose pas toujours à la tranquillité publique.

XLIV. De plus, les incrédules disent, que la révélation divine est contraire à la tranquillité des états; puisque défendant à l'Église de tolérer toute religion, qui ne suit pas la révélation, elle est cause de mille séditions, et de discordes parmi les peuples. C'est pourquoi, ils ne peuvent supporter ce dogme évangélique: *Hors de l'Église catholique point de salut.* Voici ce qu'en dit Rousseau (Emi. tom. III. pag. 172.) « A Dieu ne

plaise, que je prêche jamais aux hommes les dogmes cruels de l'intolérance, et que je les porte à détester le prochain, en disant aux autres : Vous serez damnés. » Et dans le même endroit il ajoute : « L'intolérance est un dogme horrible qui arme les hommes les uns contre les autres, et les rend ennemis du genre humain. » En sorte que les déistes voudraient, que notre Église catholique vint à permettre une tolérance ecclésiastique, par laquelle on fit croire aux peuples, *que tous les hommes de bien, quelle que soit leur religion, peuvent se sauver.* C'est ainsi que parle Rousseau, dans sa lettre citée page 86.

XLV. Ils disent qu'on ne doit considérer la religion que comme une loi nationale, *une loi de pure politique extérieure*, (comme le dit Rousseau, dans sa lettre que nous venons de citer) qui, en conséquence, n'impose d'obligations que tant qu'on est dans le pays où est en vigueur une loi pareille. La belle règle de foi et de conduite ! Il s'ensuivrait, qu'un chrétien tant qu'il habite au milieu des chrétiens, doit croire que Jésus-Christ est fils de Dieu et Sauveur du monde. Mais s'il va parmi les Turcs, il doit croire que Jésus-Christ n'est qu'un persecuteur de Mahomet ; s'il est parmi les Juifs, il croira que le Rédempteur n'est qu'un imposteur, un séducteur. Qui ne voit que cette croyance ne serait qu'extérieure ; puisque, selon les déistes, chacun peut croire intérieurement ce que bon lui semble : et voilà, que par le dogme de la tolérance on ouvrirait une école publique d'hypocrisie, ce qu'avaient en horreur les païens eux-mêmes ; car, après avoir forcé par les tourments les chrétiens à renoncer à la foi, ils se moquaient d'eux et les méprisaient, si, par faiblesse, ils la reniaient. En outre, la tolérance, selon les déistes,

étant fondée sur l'intérêt des états, et sur la police des gouvernements, il en découlerait la conséquence que les raisons d'intérêt et de police étant changées, le dogme de la tolérance devrait changer aussi; de sorte que ce qu'on devait tolérer auparavant, ne pourrait plus ensuite être toléré. Ainsi, le dogme que les incrédules jugent essentiel à la religion pour le bien commun, sera-t-il avec le temps une loi variable? Les dogmes essentiels à la religion sont-ils donc aussi variables?

XLVI. Mais il est incontestable, répliquent-ils, que bon nombre de guerres et de séditions qui sont arrivées spécialement dans plusieurs royaumes d'Europe. eurent lieu, parce que l'Église catholique ne voulut pas tolérer ceux qui professaient une autre religion. Mais qui en a été la cause, leur demanderons-nous? Est-ce Jésus-Christ pour avoir réprouvé la tolérance, comme il fit expressément, lorsqu'il ordonna à ses apôtres de prêcher l'Évangile par toute la terre, déclarant que celui qui n'y croirait point, serait condamné. Prêchez l'Évangile à toute créature, leur avait-il dit, celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé, celui qui ne croira pas sera condamné. *Prædicate Evangelium omni creaturæ. Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit; qui non crediderit condemnabitur.* (Marc. xvi. 16) Lorsqu'il ordonna qu'on regardât comme infidèle celui qui ne reconnaîtrait pas l'Église: *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi tanquàm ethnicus et publicanus?* (Matth. xviii. 17.) Non, ce n'est ni Jésus-Christ ni l'Église qui furent la cause de ces guerres et de ces séditions: mais ce furent les ennemis de la vérité, enseignée par l'Église, en voulant se séparer d'elle et de ses doctrines. La religion que notre Église professe en prohibant le péché et en ramenant aux bonnes mœurs, favoris

aussi la paix commune. C'est une vérité que l'expérience nous démontre clairement : dans les royaumes, où on observe le plus la soumission à l'Église, on y voit régner davantage la tranquillité. Rousseau nous l'avoue (Emil. tom. III. pag. 182.) en disant : « Nos gouvernements sont redevables incontestablement au christianisme, si leur autorité est plus affermie, si les révolutions sont moins fréquentes, et s'ils sont devenus eux-mêmes moins sanguinaires. Ceci se prouve par le fait, en comparant nos gouvernements modernes aux gouvernements anciens. La religion mieux connue, en faisant disparaître le fanatisme, a donné plus de douceur aux mœurs chrétiennes. Ce changement n'est pas l'effet de la littérature, puisque là où elle a été le plus florissante, l'humanité n'a pas été la plus respectée ; la cruauté des Athéniens, des Égyptiens, des empereurs de Rome et de la Chine en fait plainement foi. Que d'œuvres de miséricorde n'a pas opérés l'Évangile ? que de restitutions, que de réparations la confession fait faire parmi les catholiques ? » Qu'on ajoute à l'aveu de Rousseau, l'aveu de l'auteur de l'Esprit des Lois (lib. xxiv. chap. 8.) *Chose admirable ! la religion chrétienne qui ne semble avoir d'objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans ce 'le-ci ! Il est étonnant, que cet auteur (Montesquieu) avoue cette maxime de l'Évangile, puisqu'il dit dans son ouvrage (lib. xxiv. part. 10.) que les stoïciens n'étaient que les athées, et qu'ensuite il ajoute, que la destruction des stoïciens fut un malheur pour le genre humain : par conséquent, la destruction des athées a été un malheur pour le genre humain !*

XLVII. Mais disent les déistes : la religion révélée n'est pas nécessaire au maintien de la tranquillité publique ; il suffit simplement de fixer chacun dans

ses devoirs. Mais par quel moyen, demanderai-je, fixe-t-on chacun dans ses devoirs? la religion naturelle avec ses seules lumières ne le peut pas, ainsi que nous l'avons démontré au commencement, dans le paragraphe 1^{er}, parce qu'elle ne suffit pas même à faire connaître à l'homme ses devoirs, à cause du péché, qui a obscurci tellement notre esprit, que lorsque nous ne sommes pas éclairés par la lumière de la révélation, il nous arrive très-souvent de nous tromper sur nos obligations, et quand même nous les connaissons, les tentations et les passions nous font préférer presque toujours le mal au bien. C'est pour cela qu'il nous faut la grâce divine, afin que nous connaissions avant tout nos devoirs, et qu'ensuite avec le secours de la grâce, nous puissions les accomplir. Si la religion révélée ne produisait d'autre résultat que celui de conduire l'homme à un genre de vie bien réglée, le seul motif de cet effet admirable pour la paix publique, devrait la faire embrasser par tous les hommes. D'où viennent les calamités des états, si ce n'est du désordre des particuliers? Par la raison que chacun n'a d'autre but que son intérêt et ses plaisirs, il ne se trouve personne qui veuille procurer le bien commun: de là l'agitation générale. La religion révélée produit la tranquillité publique, parce qu'elle met l'ordre dans toutes les conditions des personnes.

XLVIII. Les déistes répliquent qu'il existe des moyens naturels, tels que les lois, les supplices, et la police, qui suffisent pour mettre un frein à l'audace des méchants. Mais ils se trompent, car sans le frein de la religion, aucun de ces moyens n'a assez de force pour obtenir la correction des vicieux, et spécialement des incrédules: ceux-ci n'écoutent que leurs appétits, et lorsque l'occasion de les satisfaire se pré-

sente, ils méprisent tout, les lois, les supplices et les souverains. Les lois servent sans doute à conserver les bonnes mœurs des hommes qui les possèdent déjà ; mais elles ne les forment pas chez les hommes corrompus ; la religion révélée seule forme les bonnes mœurs, et fait ensuite que les lois sont observées par tous. Le clergé protestant lui-même nous dit que s'il n'y avait pas de religion, pour nous apprendre qu'il existe un juge souverain, vengeur des infidélités, rarement les hommes tiendraient leurs promesses, de sorte que les impies deviendraient de plus en plus redoutables s'ils n'étaient pas retenus par cette crainte.

XLIX. Les supplices dont les lois menacent ne sont pas suffisants pour modérer l'insolence des méchants qui troublent la paix publique ; car, il arrive souvent que les crimes restent impunis, ou parce qu'il ne sont pas connus, ou parce qu'on manque de preuves assez fortes pour pouvoir les punir ; et il arrive très-souvent que, lors même que les crimes sont prouvés, les coupables évitent par la fuite les peines qu'ils ont méritées. Ce même clergé protestant écrit en propres termes que *« La plus grande partie des hommes ne sont pas capables de bien agir dans le seul but du bien public ; l'intérêt particulier est presque toujours en opposition avec l'intérêt général : la crainte des châtimens divins est la seule qui mette un frein aux désordres. C'est pourquoi, dit Barbayrac, les Sadducéens, qui ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme, étaient ennemis de la société.*

L. Quant à la police des princes, il n'y a aucun doute qu'elle ne contribue beaucoup au bonheur des peuples ; mais c'est la religion seule qui établit le bonheur général ; parce qu'elle seule établit un juste équilibre entre les souverains et les sujets ; et c'est cet équilibre, qui ensuite produit la tranquillité publique.

La religion fait comprendre aux sujets que tout pouvoir vient de Dieu : *Non est enim potestas nisi à Deo.* (Rom. XIII. 1.) Ainsi les princes sont les ministres de la divinité. *Ministri enim Dei sunt, in hoc ipsum servientes.* (Ibid. vers. 6.) Par cette raison, les sujets sont obligés de leur obéir, non seulement par la crainte des punitions, mais aussi parce que la conscience leur en fait une obligation : *Ideo necessitate subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.* (vers. 5.) St.-Pierre ajoute qu'ils ne doivent pas seulement obéir aux bons souverains, mais aussi aux méchants et aux infidèles. Serviteurs, dit-il, soyez soumis à vos maîtres, avec toute sorte de respect; non seulement à ceux qui sont bons et doux, mais même à ceux qui sont rudes et fâcheux : *Servi subditi estote in omni timore dominis, non tantum bonis et modestis, sed etiam discolis.* (1. Petr. II. 18.) D'un autre côté, la religion fait savoir aux souverains, que s'ils abusent de leur autorité dans le gouvernement des peuples, ils devront en rendre un compte très-sévère à Dieu : *Quoniam data est à Domino potestas vobis.... qui interrogabit opera vestra, et cogitationes scrutabitur.* (Sag. VI. 4.) Et leur jugement sera très-rigoureux : *Quoniam judicium durissimum his, qui præsumunt, fiet.* (Ibid. vers. 6.) En sorte que la religion exige l'obéissance et la fidélité des sujets, et qu'elle met un frein à la cupidité et à la tyrannie des souverains. Les incrédules, par leurs maximes pernicieuses, s'opposent et à la modération des princes dans l'exercice de leur pouvoir, et à la soumission des sujets dans leur obéissance; parce que ne faisant aucun cas de Dieu, ils en font encore moins des souverains. Voici ce que dit cet impie J. J. Rousseau, de sa montagne, dans son Émile, en parlant de la subordination due aux

souverains : « Quand il n'y aurait pas de rois , les choses n'en iroient pas plus mal ; parce que la multitude sera toujours sacrifiée au petit nombre (je veux dire des princes) et l'intérêt public à l'intérêt particulier ; et toujours ces noms spécieux de justice et de subordination serviroient d'instrument à la violence, d'armes à l'iniquité, d'où il suit que ces rangs distingués qui prétendent être utiles aux autres, ne sont effectivement utiles qu'à eux-mêmes et à charge aux autres. » Il ajoute : « La suprême puissance vient de Dieu , comme toute maladie pestilentielle provient de Dieu : ainsi les hommes sont obligés à éloigner la première, comme ils font pour se préserver de la dernière. » En outre il dit : « La principauté ne sert à autre chose qu'à dépouiller cruellement l'homme de ce qu'il a reçu de mieux de la nature , puisque de libre qu'il était en venant au monde , il est misérablement mis dans les fers. Le prince est utile au peuple, comme le loup l'est aux troupeaux : il est bon à le dévorer. » Il termine en disant : « Le catholicisme est vicieux en ce qu'il est trop favorable à la tyrannie. » Ce livre infâme fut condamné par l'archevêque de Paris, dans son édit de 1762. Mais il est bon de faire voir ici l'esprit téméraire de liberté et de séduction que les déistes soufflent parmi les peuples , contre l'obéissance qu'ils doivent à leurs souverains. Ils prétendent établir la tranquillité publique , en induisant les sujets à se soustraire à l'obéissance des princes et de leurs lois.

LI. De plus , les incrédules disent , que pour établir le bonheur commun parmi les peuples , il faudrait admettre l'égalité des biens. Mais , en rendant tous les hommes égaux dans la possession des biens , leur demanderai-je , en résulterait-il le bonheur général ?

Je soutiens qu'il en arriverait un malheur général, et je le prouve. Si tous les hommes étaient égaux en richesses et en honneurs, ils seraient tous malheureux; car le riche n'aurait personne pour le servir dans ses besoins : comment pourrait-il se pourvoir d'habillements, d'aliments, de meubles et de tant d'autres choses nécessaires à la vie ? Chacun devrait connaître tous les états, pour pouvoir se les procurer. Et si chacun devait travailler manuellement pour se nourrir, pour s'habiller, et pour tout ce qui lui serait nécessaire, qui pourrait s'appliquer aux études, qui pourrait écrire sur les sciences nécessaires pour bien vivre, et pour comprendre les saintes Écritures ? Qui pourrait s'occuper à examiner et à juger les procès dans les tribunaux ? Quel est l'homme qui voudrait s'assujettir à servir un autre homme, s'il avait autant de biens, autant d'honneurs que lui ? Ainsi, l'ignorant ne trouverait personne pour l'instruire, le malade personne pour le soigner ; et si par malheur, quelqu'un perdait ses biens, personne ne l'aiderait ; il devrait recourir au prince, se procurer les moyens d'obtenir sa faveur ; en attendant comment ferait-il ? C'est la religion qui, en mettant de l'ordre dans tous les besoins des hommes, fait que le riche aide le pauvre, que le pauvre prête ses services au riche, que le savant instruit l'ignorant. De cette manière, chacun est aidé dans ses nécessités ; il a de l'ordre dans toutes les inégalités ; car ces secours réciproques composent suffisamment la distribution inégale des biens, et assurent la tranquillité publique. Que ceci soit dit en passant ; revenons maintenant sur l'article de l'intolérance.

LII. Nous avons déjà prouvé que ce n'est pas l'intolérance qui est cause des guerres et des séditions :

mais supposé un instant qu'il est vrai, comme cependant en réalité il est faux, que l'intolérance à l'égard des religions séparées de la catholique, produise des discordes; l'Église devrait-elle pour cela approuver l'erreur, et avoir communication avec ceux qui repoussent la véritable religion? S'il y a un Dieu, il faut qu'il y ait aussi une véritable religion, qui nous apprenne la foi véritable, et par laquelle Dieu nous fasse connaître les vérités que nous devons croire, et les préceptes que nous devons observer. Et si Dieu existe (ce que les déistes ne nient pas, parce que la raison naturelle même nous le démontre), ce Dieu étant l'Être suprême et infiniment parfait, il ne peut être qu'un seul, et par conséquent la foi, ne peut être qu'une seule, selon cette parole de St.-Paul: Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême. *Unus Dominus, una fides, unum baptisma.* (Ephes. iv. 5.) Par conséquent, les différentes religions, qui ont des dogmes de foi tout-à-fait opposés entre eux, ne peuvent être toutes véritables; une seule doit être vraie, parce que la vérité ne peut être qu'une. Or, si la révélation divine, qui ne se conserve que dans la religion chrétienne, est absolument nécessaire à notre salut, (comme nous venons de le prouver) comment pouvons-nous tolérer d'autres religions, telles que la païenne, la mahométane, la judaïque, et toute autre, qui nie la révélation divine?

LIII. Et nous catholiques, qui croyons que parmi les religions chrétiennes la catholique seule est la vraie, par la raison invincible et évidente, que Dieu l'assiste, parce que (selon ce que j'ai écrit dans mon ouvrage de la *Vérité de la Foi*, part. III. chap. vi. n. 5. et dans la partie *dogmatique contre les réformés*, trait. XIII. pour tout), l'Église catholique a été la première

église fondée par Jésus-Christ (ce que les novateurs mêmes ne nient pas), et parce que le Sauveur même lui a promis son assistance jusqu'à la fin du monde ; *Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usquè ad consummationem sæculi* (Matth. xxxviii. 20.) et a déclaré qu'elle ne sera jamais renversée par les portes de l'enfer, par lesquelles il a voulu indiquer l'hérésie : *Portæ inferi non prævalēbunt adversus eam* (Matth. xvi. 18.) Par ces raisons, comment notre religion catholique pourra-t-elle donc tolérer les autres ; qui enseignent des doctrines tout-à-fait opposées à celles qu'elle professe ? Qu'un athée tolère toutes les religions, cela se comprend, car n'en croyant aucune, il n'en réproûve aucune ; mais celui qui croit à la religion révélée de Dieu, ne peut jamais tolérer aucune erreur réproûvée par elle.

LIV. Pour éluder la force de cette vérité, les réformés, guidés par Jurieu, ont inventé la distinction des articles fondamentaux et non fondamentaux. Nous ne nions pas que les questions théologiques sur les vérités surnaturelles ne sont pas toutes fondamentales ; plusieurs d'entre elles sont encore en discussion parmi les docteurs, et tant que l'Église ne les aura pas admises comme des points fondamentaux, nous ne sommes pas tenus de prendre un parti. Les points fondamentaux sont donc ceux, qui déjà on' été décidés par l'Église, laquelle, d'après l'Apôtre, est la colonne inébranlable de la vérité : *Scias quomodo oporteat te in domo Dei conversari, quæ est Ecclesia Dei vivi, columna et firmamentum veritatis.* (1. Timoth. iii. 15.) Nous sommes obligés de tenir pour certains ces points fondamentaux, qui déjà ont été décidés. Sous l'ancienne alliance on pouvait se sauver hors de l'Église hébraïque, en observant les préceptes naturels, comme

on croit que Job se sauva, ainsi que plusieurs autres personnages, en croyant à un Dieu rémunérateur ; et avec la foi, au moins implicite, au Rédempteur à venir ; mais Jésus-Christ, dans la nouvelle alliance, a établi pour tous la même foi, qu'on doit avoir pour obtenir le salut éternel ; c'est en Jésus-Christ seul qu'on trouve le salut : *Non est in alio aliquo salus.* (Act. iv. 12.) En sorte qu'il n'y a que l'Église de Jésus-Christ qui soit véritable : *Hors d'elle point de salut.*

LV. Les déistes, et même les protestants tolèrent au contraire toutes les religions, excepté la catholique ; et de cette façon, ils n'en admettent aucune, et se déclarent ennemis de Jésus-Christ, qui a dit : Celui qui n'est point avec moi, est contre moi ; et celui qui n'amasse point avec moi, dissipe au lieu d'amasser. *Qui non est mecum, contra me est : et qui non colligit mecum, dispergit.* (Luc. xi. 23.) C'est par cette raison que l'Apôtre avertissait ses disciples de rejeter toute doctrine opposée à celle qu'il leur avait apprise, quand même un ange serait descendu du ciel pour la leur annoncer : *Sed licet vos, aut angelus de cælo evangelizet vobis præterquàm quod evangelizavimus vobis, anathema sit.* (Gal. i. 8.) Parce que cette doctrine, il l'avait apprise par la révélation de Jésus-Christ. Je ne l'ai point reçue ni apprise d'aucun homme, disait-il, mais par la révélation de Jésus-Christ. *Neque enim ego ab homine accepi illud, neque didici, sed per revelationem Jesu Christi.* (vers. 12.) St.-Jean écrivait de même : Si quelqu'un vient vers vous et ne fait pas profession de cette doctrine, ne le recevez pas dans votre maison et ne le saluez point. *Si quis venit ad vos, et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum, nec ave ei dixeritis.* (2. Epist. xi. 10.) Comment donc, peut-on juger déraisonnable l'intolérance de l'Église catho-

lique romaine, qui sépare de sa communion ceux qui suivent une autre doctrine ? Mais pourquoi, disent-ils, l'Église romaine condamne-t-elle ceux qui ne sont pas de sa communion ? L'Église ne les condamne pas, mais, par l'excommunication, elle les sépare à juste titre d'avec son corps, pour obéir à Jésus-Christ, qui ordonne de regarder comme un païen et un publicain, celui qui n'aura pas voulu écouter son Église. *Si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.* (Matth. xviii. 17.)

LVI. Mais Dieu, disent-ils, veut la paix générale. Je suis de votre avis; mais il la veut sans qu'on blesse sa foi; lui, qui est le prince de la paix, il la veut, et il nous ordonne de la conserver entre nous et avec les autres : *Inquire pacem, et perseguere eam.* (Psalm. xxxiii. 15.) Mais de quelle paix Dieu veut-il parler ? Il parle de la paix véritable, qu'on acquiert et que l'on conserve par l'exercice de la vertu : *Fiat pax in virtute tua.* (Osee vi. 7.) Il parle de cette paix qu'on obtient par l'union avec Dieu et avec le prochain; de celle qui nous conduit à la félicité éternelle. Il ne parle pas de cette paix fautive, que l'on suppose obtenir en tolérant ceux qui veulent croire et agir à leur gré, en opposition à la révélation divine : une telle paix, est la paix des impies qui dorment dans leur perdition : et le Seigneur ne veut pas de cette paix de mort ; au contraire, il est venu l'expulser de la terre : Ne pensez pas, dit-il, que je sois venu apporter la paix sur la terre, je ne suis pas venu y apporter la paix, mais l'épée. *Nolite arbitrari quid pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.* (Matth. x. 34.) St.-Luc (xii. 51.) au lieu de *gladium*, épée, dit, *separationem* ; la division. Ainsi Jésus-Christ est venu séparer les infidèles d'avec les fidèles, afin que ceux-

ci ne se perdent pas en communiquant avec les autres, comme nous l'explique St.-Luc (xii. 52.) Lorsque vous allez avec votre adversaire devant le magistrat, tachez de vous dégager de lui pendant que vous êtes encore dans le chemin, de peur qu'il ne vous entraîne devant le juge, et que le juge ne vous livre au sergent, et que le sergent ne vous mène en prison. *Cùm autem vadis cum adversario tuo ad principem, in viâ da operam liberari ab illo, ne fortè trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori, et exactor mittat te in carcerem.* Voilà le précipice où nous conduit la tolérance de vouloir communiquer avec les ennemis de la foi.

I.VII. Jean Léonard Froereisen, dans une oraison prononcée et imprimée à Argentine, en 1743, étant recteur de cette université, déplore l'état de plusieurs églises de la communion d'Augsbourg, en disant : *Notre communion ressemble à une armée où chacun voudrait commander ; c'est un serpent coupé en plusieurs morceaux qui vivent, mais qui perdront bientôt leur vie.* Voilà la belle tranquillité que la tolérance produit ! En outre, qu'est-il résulté de la tolérance, que les réformés ont tant prêché dans leurs ouvrages ? qu'on a oublié le dogme, et que le déisme et l'athéisme se sont ensuite introduits ; car il est très-facile de passer du déisme à l'athéisme, les réformés ont tâché d'écrire avec beaucoup de chaleur contre l'athéisme, mais ils doivent avouer qu'ils ont creusé la pente qui conduit à ce précipice, lorsqu'ils ont voulu proclamer la liberté de penser, en matière de religion : et maintenant, malgré tous leurs efforts, ils ne peuvent plus y porter remède.

CONCLUSION.

LVIII. Chétiens, mes très-chers frères, c'est à nous à remercier Dieu de nous avoir éclairés, par le moyen de la religion catholique, et de nous avoir fait naître dans des pays catholiques. C'est une grâce bien grande que celle-ci. Il ne l'a pas accordée à toutes les nations *Non fecit taliter omni nationi* (Ps. CXLVII. 20.) Qu'en serait-il de nous, puisque nous avons, par nos fautes, mérité de perdre la lumière de la loi; si nous étions nés parmi les infidèles, ou dans des pays hérétiques, où la plus grande partie, celle au moins des hommes instruits, est passée de l'hérésie à l'athéisme; puisque maintenant qu'on a bien discuté et mis en évidence leur erreurs; et que par cette raison la crainte de la damnation éternelle est venue grandir dans leurs cœurs, ils ont imaginé, pour se délivrer de cette crainte, de nier tout, et de ne vouloir croire à rien. C'est pour cela que nous voyons déborder des pays d'au-delà des Alpes une infinité de libelles, infectés d'athéisme ou de déisme. Mais qu'ils pensent et qu'ils disent ce qu'ils voudront, l'horreur des peines éternelles ne cessera de les tourmenter jusqu'à la mort; et après leur mort, ils éprouveront la vengeance divine, à laquelle ils n'ont pas voulu croire pendant leur vie. Remercions donc toujours de plus en plus le Seigneur, ô fidèles, et prions-le d'augmenter en nous la foi, ainsi que la force, pour correspondre à une si grande grâce, car, si nous venions par malheur à la négliger, elle nous rendrait plus coupables au tribunal de Dieu, au grand jour de la reddition des comp-

tes. Prions pour nous, et prions aussi pour ces malheureux mécréants, qui, pour vivre dans leurs vices, sans remords, après s'être livrés à l'incrédulité, tâchent de pervertir les autres, en leur persuadant, qu'il n'y a ni loi, ni éternité, ni Dieu. *Et utinam*, plût à Dieu qu'ils ne parvinssent pas à se faire des prosélytes dans ces temps si malheureux, où la corruption des mœurs s'est augmentée outre mesure, à tel point, que les malheureux qui s'y plongent, après avoir perdu facilement la grâce de Dieu, finissent par perdre la foi. Que Jésus-Christ et sa divine Mère veuillent nous exaucer et nous protéger.

FIN DES RÉFLEXIONS DIVINES.

DISSERTATIONS

DOGMATICO-THÉOLOGIQUES,

SUR LES FINS DERNIÈRES.

Ces dissertations , au nombre de neuf, ont pour objet : 1° Le jugement particulier ; 2° le purgatoire ; 3° l'antechrist ; 4° les signes précurseurs de la fin du monde ; 5° la résurrection des morts ; 6° le jugement universel ; 7° l'état du monde après le jugement ; 8° l'état des damnés ; 9° l'état des bienheureux.

PROTESTATION DE L'AUTEUR.

Pour obéir aux décrets d'Urbain VIII, je proteste que, dans tout ce que je dirai dans cet ouvrage, relativement à des révélations, des miracles et d'autres faits de ce genre, je n'entends attribuer à mes paroles qu'une autorité purement humaine ; il en est de même du titre de saint ou de bienheureux que je donne parfois : il n'y a là qu'une simple opinion. Il n'y a d'exception que pour les choses, ou les personnes qui ont déjà reçu l'approbation du Saint-Siège.

DISSERTATION PREMIÈRE.

Sur le jugement particulier.

I. *Statutum est hominibus semel mori, post hoc autem judicium.* (Heb. ix. 27.) Quoique les théologiens soient divisés sur l'interprétation du texte, relatif au jugement qui suit la mort ; que les uns l'entendent du jugement particulier et que les autres soutiennent qu'il s'agit du jugement universel, il est une chose dont on ne saurait douter ! c'est que chacun , après sa mort , sera examiné et jugé , immédiatement et sans intervalle. Écoutons l'Ecclésiaste : *Facile est coram Deo in die obitûs retribuere unicuique secundùm vias suas.... et in fine hominis denudatio operum illius.* (Eccl. xi. 28.) Ces paroles indiquent d'une manière claire et précise qu'immédiatement après la mort , chaque individu sera jugé et rétribué selon ses œuvres. Si l'écrivain sacré se sert de ces mots *facile est* , c'est pour marquer que le Seigneur pourra sans fatigue récompenser ou punir, au jour de la mort, ceux qui l'auront servi fidèlement ou qui l'auront trahi. Voyons maintenant ce que pensent les SS. Pères du jugement particulier. St.-Ambroise (in Hebr. ix. 27 ,) s'exprime en ces termes : *Statutum est omnibus semel mori, et post mortem judicabitur unusquisque juxta merita sua.* St.-Jean Chrysostôme ajoute : *Postquàm diem tuum obieris, judicaberis et pœna consequetur* (Hom. in Matth.) St.-Jean de Damas, dit de même : *Cùm exhalamus spiritum quasi in librâ humanâ opera probantur.* (Orat. de defunct.) ;

et St.-Augustin : (Lib. 2. de anim.) *Illud rectissimè creditur , judicari animas cum de corporibus exierint.*

II. Ainsi, outre le jugement universel , qui aura lieu à la fin du monde pour les anges et pour les hommes , il est certain qu'il y aura encore un jugement particulier, qui déterminera pour chacun, à la fin de sa vie, la récompense ou la peine qu'il aura méritée. St.-Thomas l'Angélique dit , en ce qui concerne les hommes , que chacun d'eux, pris individuellement, sera jugé en particulier après sa mort ; mais que , considéré comme membre de la grande communauté humaine , il sera jugé avec les autres à la fin du monde, par le jugement universel. Il ne faut pas dire, que puisqu'il y aura un jugement particulier, le jugement universel sera superflu ; car les jugements particuliers auront été readus en secret , et, comme St.-Augustin le remarque , le jugement universel a été institué pour qu'il soit public, afin que chacun puisse connaître la rectitude de la justice divine. Qu'on ne dise pas non plus, qu'il n'est pas juste de juger les hommes deux fois ; car Dieu n'assignera pas double peine pour le même péché , ni double récompense pour la même bonne œuvre ; il ne s'agira, dans le second jugement, que de confirmer les peines et les récompenses décernées dans le premier. Ainsi , après le jugement dernier , les impies seront définitivement punis , les bons définitivement récompensés. Ces peines et ces récompenses seront reçues par l'homme en corps et en âme , car le corps ayant fait avec l'âme partie du corps et ayant joui et souffert sur la terre avec elle, il est juste qu'ils jouissent ou qu'ils souffrent ensemble dans l'éternité. C'est pour cela qu'il sera nécessaire qu'à la fin du monde les mérites de chacun soient examinés et pesés de nouveau.

III. Elle est donc fausse , l'opinion de ceux qui prétendent que les âmes ne sont ni punies dans l'enfer , ni récompensées dans le ciel qu'après le jugement dernier , puisqu'il est de foi , comme l'assure le docteur Angélique , (4 Dist. XLVII. qu. 1. art. 1.) qu'aussitôt après la mort les âmes seront précipitées dans l'enfer , si elles se trouvent en état de péché , ou qu'elles monteront au ciel, si elles sont pures de toute tache. Cette doctrine était celle de St.-Augustin , de St.-Grégoire , de Bède et d'autres; elle se trouve confirmée par le propre texte de l'Évangile , lorsque en parlant du mauvais riche , il est dit qu'aussitôt après sa mort il fut tourmenté dans l'enfer. *Mortuus autem est dives, et sepultus est in inferno.... cum esset in tormentis* etc. (Luc. XVI. 22 et 23) Il est dit pareillement du bon Lazare qu'aussitôt après sa mort il fut conduit par les anges au sein d'Abraham. *Factum est autem ut moreretur mendiculus, et porteretur ab angelis in sinu Abraham.* (Luc. Ibid. 22.) Nous savons d'ailleurs que Jésus-Christ sur la croix dit au bon larron : *Hodie mecum eris in paradiso.* (Luc. XXIII. 43.)

IV. Ici on peut faire plusieurs questions. On demande d'abord à quelle époque précise a lieu le jugement particulier , la plupart des théologiens pensent que c'est à l'instant précis où l'âme se sépare du corps. Ce ne peut-être avant ce moment , parce que le temps de mériter et de démériter n'est pas encore fini. Ce n'est pas non plus après la séparation , parce que dès le moment où l'âme est sortie du corps et de l'état de vie , elle devient incapable d'acquérir ou de perdre. St.-Bonaventure , (in IV. Dist. 20.) estime que l'âme reste dans le corps pour entendre sa sentence , et que de là elle est conduite au lieu qui lui est assigné ; mais l'opinion la plus commune , c'est que l'âme est exa-

minée et jugée aussitôt qu'elle se sépare du corps , et qu'en même temps qu'elle est transportée au lieu où elle doit rester, elle est instruite du jugement rendu et de ce qui l'attend.

V. Les Pères et les théologiens disent, il est vrai qu'à ce jugement assiste l'ange gardien , comme avocat de l'âme et le démon comme accusateur ; mais tout cela s'accomplit en un instant , où du moins avec une grande célérité, comme le dit St.-Augustin, (de Civ. Dei lib. 20. cap. 14.), *mirâ celeritate*. Car Jésus-Christ ayant une connaissance parfaite de toutes nos œuvres, n'a besoin ni de temps pour discuter, ni de témoignage pour prouver. *Et accedam ad vos, nous dit-il, in judicio, et ero testis velox maleficis...* (Malach. III. 5.) *Ego sum judeæ et testis.* (Jerem. xxix. 23.) D'ailleurs par un effet de la volonté divine , chacun de nous , au moment du jugement voit d'un coup d'œil , ses actions bonnes ou mauvaises, comme le dit St.-Augustin au lieu cité, St.-Laurent-Justinien nous prévient aussi que souvent les démons trompent les hommes , en leur faisant croire qu'il sont déjà condamnés aux peines de l'enfer et qu'il n'y a plus pour eux aucune espérance ; mais pour rendre les tentations impuissantes , il suffit de faire observer à ceux qu'elles épouvantent , que personne, avant la mort , ne peut se dire ni damné, ni sauvé , puisque ce n'est qu'après la mort que la sentence est prononcée.

VI. En second lieu, on demande en quel lieu l'âme subit ce jugement particulier. Mais cette question n'en est pas une. Puisque le jugement a lieu, comme nous l'avons dit , immédiatement après la séparation de l'âme et du corps, il faut croire, et c'est l'opinion de presque tous les savants , que le jugement est rendu sur le lieu même où se trouve le corps du défunt. On

dit : Mais c'est l'accusé qu'on conduit devant le juge ; le juge ne va point trouver l'accusé. St.-Thomas, (Quod. lib. x. art. 2. ad. 2.), répond à cette objection. S'il fallait le pratiquer autrement, dit-il, les âmes devraient être conduites au ciel avant leur sentence, puisque c'est au ciel que siège Jésus-Christ ; cela devrait avoir lieu, même pour les âmes de ceux qui méritent l'enfer, ce qui n'est pas soutenable. D'autres avancent que les âmes doivent être jugées aux lieux respectifs qui leur sont destinés : le ciel, l'enfer ou le purgatoire ; et cette opinion n'est pas moins fautive que la première dont nous avons parlé ; car dans ce cas, l'exécution de la sentence précéderait la sentence elle-même, tandis qu'il faut que la sentence précède l'exécution, et qu'avant de conduire l'âme à un lieu, il faut que ce lieu ait été déterminé par la sentence. Quel sera donc le lieu où cette sentence sera rendue ?

VII. La solution de cette question dépend de celle de savoir par qui se fera le jugement particulier. Quelques théologiens prétendent que Jésus-Christ se fait représenter par des anges. *Creditur Michaël*, a dit Vega, *animarum à corporibus discedentium particulare iudicium exciscere*. Mais ces opinions n'ont pas beaucoup de partisans. La plupart pensent que Jésus-Christ est le seul juge des âmes, comme cela résulte du texte sacré. Mais ce qui est plus douteux, c'est de savoir si la puissance de juger appartient à Jésus-Christ, en sa qualité d'homme, ou comme Dieu. Selon St.-Thomas et la plus grande partie des docteurs, le jugement particulier, avant la venue de Jésus-Christ, était fait par le Verbe, c'est-à-dire par Dieu, cela ne pouvait être autrement, puisque Jésus n'a pu acquérir le pouvoir de juger comme homme que par son incarnation. La

question ne concerne donc que le temps postérieur à l'incarnation. Le docteur Angélique paraît la décider par les mots : *Sic igitur auctoritas judicandi attribuitur Patri, quantum est principium filii ; sed ipsa ratio judicii attribuitur filio, qui est sapientia Patris ;* le père juge tout par son fils, qui est sa propre sagesse : *judicat omnia per filium in quantum est sapientia ejus.* Pour ce qui est du jugement universel, il est certain que Jésus-Christ jugera comme homme ; ainsi le dit le même St.-Thomas en ces termes : Quoique l'autorité de juger réside en Dieu, cependant comme Dieu a placé Jésus-Christ à la tête de l'Église, c'est à Jésus-Christ, selon sa nature humaine qu'appartient le droit de juger les hommes. Reste toujours la question concernant le jugement particulier, savoir : si Jésus juge comme fils de l'homme ou simplement comme fils de Dieu. Le cardinal Gotti se rapproche de l'opinion de St.-Thomas ; il incline à croire qu'en cette circonstance Jésus-Christ agit comme Dieu ; mais le P. Suarez, (tom. xvii. de incarn. disp. 52. §. 1.) dit que les théologiens pensent généralement que c'est à Jésus-Christ, en sa qualité d'homme, qu'a été donné le pouvoir de juger les hommes. Il se fonde sur ce texte : *Quia ipse est qui constitutus est à Deo iudex vivorum et mortuorum.* (Actor. x. 42.) Le sens de ces mots, dit Suarez, s'applique évidemment à Jésus fait homme, et véritablement il semble que le mot *constitutus* détermine ce sens. Observons toutefois que ce pouvoir n'a été donné à Jésus que par commission ; car le pouvoir principal de juger, de récompenser et de punir appartient sans contredit à Dieu.

VIII. Du reste, tous les théologiens s'accordent à dire que, bien que le jugement particulier soit rendu par Jésus-Christ, Fils de l'Homme, toutefois Jésus-Christ ne descend pas du ciel pour exercer ses fonc-

tions de juge ; car autrement il devrait être sans cesse en mouvement , allant d'un lieu de la terre à un autre, pour juger chaque homme qui meurt. Ainsi ce qui est dit dans l'Écriture et dans les SS. Pères que Jésus-Christ vient nous juger à l'instant de la mort doit s'entendre de cette manière ; il vient , intellectuellement, non localement, car c'est par l'intelligence que les âmes le verront comme s'il était réellement présent. On ne saurait penser que les âmes , avant d'être jugées, sont amenées devant le trône de Jésus-Christ, qui est au ciel, car il serait contre la sainteté du lieu que des âmes souillées de péché y entrassent. Lors même qu'en sortant de ce monde, elles se trouveraient suffisamment purifiées, elles ne pourraient néanmoins être introduites dans le ciel avant la sentence qui les y admet. Ainsi encore , lorsque les Pères disent que les âmes sont conduites devant le trône de Dieu pour y être jugées, cela signifie qu'elles y sont présentées intellectuellement.

IX. Les théologiens disent aussi que la sentence ne sera point prononcée par Jésus-Christ , vocalement , c'est-à-dire de manière à ce qu'on entende sa voix , mais spirituellement ; ce sera spirituellement aussi que la sentence sera connue par les âmes ; car les âmes séparées du corps , étant de purs esprits, il paraît plus dans l'ordre que la sentence se manifeste à elles spirituellement, à l'instant même où elle est prononcée de la même manière. De là Estius, (in dist. XLVII. §. 1.) conclut avec St.-Thomas , (opus. x. art. 27.) que Jésus-Christ, par sa vertu divine, imprimera dans l'intelligence de chacun de ceux qu'il jugera, la sentence qui le concernera, relativement à la peine où à la récompense. Le P. Libérius de Jésus, savant docteur, enseigne la même chose, (tom. I. de statu anim.

contr. 1.) Voilà donc comment nous devons tous fuir : Nous serons présentés un jour au tribunal de Jésus-Christ, pour y être examinés sur toutes nos actions, bonnes ou mauvaises, et successivement être jugés suivant nos mérites. *Omnes enim nos manifestari oportet antè tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit sive bonum sive malum.* (2. Cor. v. 10.)

PRIÈRE.

Mon Jésus, qui devez être un jour mon juge, je ne veux pas attendre pour être conduit à votre tribunal le temps de ma mort ; je m'y présente aujourd'hui, digne de l'enfer, je l'avoue ; mais ce n'est pas devant le trône de la justice, du haut duquel vous jugez les morts, c'est devant celui de votre miséricorde que je me montre, au pied de cette croix sur laquelle vous êtes mort pour l'amour de moi. Au nom de ce sang que vous y avez répandu avec tant de douleur, j'espère que vous me pardonneriez d'avoir tant de fois méprisé votre grâce et votre amour.

Vous m'avez si souvent comblé de vos faveurs, au lieu de m'infliger les châtimens que je méritais, que j'ai l'espérance que vous m'aurez déjà pardonné ; mais si vous ne l'avez pas fait encore, ô mon Rédempteur bien-aimé ! pardonnez-moi avant de venir me juger. Je me repents de toute mon âme de vous avoir offensé ; quand je me rappelle toutes les injures que j'ai faites à votre bonté infinie, je voudrais pouvoir mourir de douleur. Mais j'attends le pardon par ce sang même que vous avez versé pour avoir le droit de pardonner. *Tu ergò, quæsumus, tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.*

Mais, Seigneur, ce n'est pas assez pour moi du pardon; je vous aime et je désire être tout à vous. Ce désir n'est pas de moi, c'est un pur don de vous; ne me le retirez pas, augmentez-le plutôt; je vous le demande en votre propre nom, car vous avez promis : *Si quis petieritis in nomine meo, hoc faciam.* (Jo. xiv. 14.) C'est en votre nom que je vous invoque; faites que d'aujourd'hui en avant je renonce à toutes les créatures, pour n'aimer que vous, mon bien suprême. Vous pouvez le faire, vous le voulez; ne permettez pas que moi-même je m'y oppose. Je me confie en vos mérites. Je me confie aussi en votre intercession, ô Marie, mère de Dieu! Priez Jésus pour moi. Je me vante d'être voire serviteur; je sais que vous vous vantez aussi de convertir vos serviteurs de pécheurs en saints, vous l'avez fait souvent; j'espère que vous le ferez aussi pour moi. Ainsi soit-il.

DISSERTATION II.

Sur le purgatoire.

I. Le premier qui nia le purgatoire, ce fut Arius, l'an 304; d'autres hérétiques l'ont nié ensuite, tels que les Valdéricus et Jean Hus. Luther l'a nié aussi; il a fini pourtant par l'admettre en un certain lieu, mais il a prétendu faussement qu'on ne pouvait en prouver l'existence par l'Écriture. Calvin, au contraire, dans son livre de l'Instruction, l'a tout-à-fait nié; il l'appelle même *commentum diaboli*, invention du diable. Mais la sainte Église catholique, dans le concile de Trente (sess. 25, in decret. de purg.), nous assure qu'il y a un purgatoire, et que cela résulte de l'Écriture.

Dans le 2^e livre des Machabées, chapitre XII, on lit ces mots : *Sancta ergò et salubris cogitatio pro defunctis exorare, ut à peccatis solvantur.* Il est encore écrit dans l'Évangile de St.-Mathieu (v. 26.) : *Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem.* Il y a donc, dans l'autre vie, un lieu d'où l'on sort, après avoir satisfait la justice divine et expié jusqu'au péché le plus léger. Tels sont les péchés véniels, qui ne méritent pas les peines de l'enfer, puisque le coupable n'en est pas moins serviteur de Dieu ; qui ne permettent pas non plus qu'il aille au ciel, où ne saurait entrer la plus petite souillure ; il va donc au purgatoire, où il se lave de toutes ses taches.

II. Dans un autre passage du même évangéliste (xii. 32.), il est dit que si quelqu'un blasphème contre le St.-Esprit, *non remittetur ei neque in hoc seculo, neque in futuro.* Sur ce texte St.-Grégoire (lib. iv. dial. c. 39.), dit que, *de levibus culpis esse purgatorius ignis credendus est.* Bède, St.-Fulgence, St.-Bernard, Tertulien, St.-Cyprien, St.-Cyrille de Jérusalem, St.-Grégoire de Nice, St.-Ambroise, St.-Jérôme, St.-Chrysostôme, St.-Augustin, pensent tous de la même manière. Cette vérité avait été établie avant le concile de Trente par le 2^e concile de Lyon, où il est dit : *Animam (credimus) pœnis purgatoriis puniri.* On lit aussi dans les actes du concile de Florence : *Animas purgari post mortem, etc.* Celui qui désire plus de lumières sur ce point, peut lire mon livre sur le concile de Trente, ayant pour titre : *Opera dogmatica, etc.* ; il y trouvera la matière pleinement discutée, avec la réfutation des objections des hérétiques.

§. I.

Des peines du purgatoire.

III. Quant aux peines du purgatoire, on peut dire que la plus grande peine que souffrent les âmes pieuses, qui, bien qu'emprisonnées, aiment Dieu de toutes leurs forces, c'est d'être éloignées de leur époux et de ne pouvoir le contempler face-à-face. Les autres peines sont graves, sans doute, mais elles ne sont rien au prix de cette privation; et les âmes les souffriraient volontiers mille et mille fois plus fortes, pour pouvoir jouir de la présence de leur Dieu.

IV. Quant à la nature de ces peines, St.-Thomas dit que chaque peine corporelle du purgatoire *excedit maximam pœnam hujus vitæ.* (iv. Dist. 21. quæst. 3.) Et St.-Augustin ajoute : Que le feu du purgatoire est plus douloureux que tous les tourments qu'on peut souffrir sur la terre. Toutefois St.-Bonaventure (in iv. dist. 20.) nie que chaque peine du purgatoire soit plus grande que celles qu'on peut souffrir en cette vie; car, s'il y a au purgatoire la peine immense d'être privé de la présence de Dieu, cette peine se mitige par la certitude de l'obtenir dans peu; et plus on s'approche du moment de la jouissance, plus la peine perd de son âpreté.

V. On demande s'il y a dans le purgatoire la peine du feu. Le cardinal Gotti (Theol. tom. III. quæst. 3. de purg.) l'affirme en se fondant sur le texte de St.-Paul : *Unius cujuscumque opus, quate sit, ignis probabit.* (1. Cor. III. 13.) *Si cujus opus asserit, detrimentum patietur; ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.*

(Ibid. v. 15. Ce texte semble prouver que la peine du feu existe dans le purgatoire. Les Grecs néanmoins, d'après St.-Chrysostôme, interprètent le mot *feu* par un lieu rempli de ténèbres et de tristesse, et ils ont soutenu cette opinion au concile de Florence. Mais le cardinal Gotti soutient que l'opinion des Latins est générale, et qu'elle est sans contredit la plus vraie; il ajoute que nous ne devons point nous en départir; que, bien qu'il y ait au purgatoire des lieux de douleur et de ténèbres, nous ne devons pas abandonner le sens propre du mot employé par St.-Paul, tel qu'il est entendu par St.-Augustin, St.-Grégoire, St.-Bernard et d'autres; il dit enfin que, suivant la règle générale, on ne doit pas, sans nécessité, s'éloigner du sens littéral des termes. Bellarmin (de purg. c. 2.) prouve que telle est l'opinion commune des théologiens. Estius (lib. iv. d. 21) dit la même chose, ajoutant que ce n'est pas sans raison que l'Église, dans ses canons, demande du secours pour les âmes *contrà ardorem ignis*.

VI. On dit de plus que les Grecs eux-mêmes, dans le concile de Florence, à la fin de la session 25, (de purgat.), ont admis l'opinion des Latins, en disant: *Quod verò de igne purgatorio dicitis, hoc etiam suscipimus*. Un docte écrivain, dans un livre intitulé: *Animadversiones contrà Ant. Jenuens.*, dit qu'aujourd'hui les Grecs sont presque tous d'accord avec les Latins, ainsi qu'on peut le voir dans Allace et dans leurs rituels, où ils prient *ut animæ à purgatoriis ignibus liberentur*.

VII. St.-Thomas dit encore que les démons seront en présence de ces saintes âmes pour les affliger, mais non pour les tourmenter par des supplices; car il n'est pas juste que ces âmes, qui ont triomphé de leur ennemi, puissent être encore tourmentées par lui,

comme Dieu permet que Job le fût dans cette vie, qui est un lieu de combat ; le purgatoire n'est pas un lieu de combat, mais un lieu d'expiation.

VIII. La clémence divine, dit Dominique Soto, ne permet pas que ces âmes, amis de Dieu, soient séparées de lui plus de dix ans ; mais cette opinion n'a pas été adoptée, et même sa proposition 43, ainsi conçue : *Annuum legatum pro animâ relictum, non durat plusquam per decem annos*, fut condamnée par Alexandre VII. Estius et beaucoup d'autres disent qu'il est plus naturel de penser que les peines s'étendent bien au-delà de dix ans. St.-Augustin (lib. xx. de Civit. Dei. cap. 25.) dit que beaucoup d'âmes ne recevront la pleine rémission de leurs péchés qu'au jour du jugement dernier. Le cardinal Gotti croit qu'à mesure que le terme de la peine s'approchera, elle deviendra moins aigüe ; et quant à ce qui concerne la peine des sens, St.-Bernard dit dans la vie de St.-Malachias, que ce saint, priant pour sa sœur, s'aperçut que la peine diminuait chaque jour, jusqu'à ce qu'enfin il vit l'âme de sa sœur unie à Dieu.

IX. Il est vrai, au reste, que ces âmes prisonnières souffrent beaucoup, mais c'est avec autant de résignation que de patience. *Dormiunt in somno pacis*, comme il est dit au canon de la messe ; elles aiment Dieu de toutes leurs forces, faisant des actes continuel, ou pour mieux dire ne faisant qu'un acte continuel d'amour ardent, comme dit St.-Thomas ; car, possédant déjà le trésor de la parfaite charité, cette vertu ne peut rester oisive dans une âme séparée du corps ; le corps seul aurait pu l'arrêter dans la production d'un tel acte d'amour. La rigueur même des tourments, en agissant sur les organes corporels, ne peut affecter l'âme, puisque le corps en est séparé.

X. Quant à la situation du purgatoire, Estius et St.-Thomas rapportent, que l'opinion commune des docteurs, opinion à laquelle on ne saurait résister sans témérité, est qu'il se trouve placé dans les entrailles de la terre, mais loin des portes de l'enfer, pas si loin pourtant qu'on ne puisse conjecturer quel intervalle sépare les deux lieux. Estius ajoute (lib. iv. dist. 21. §. 3.) que c'est l'avis de St.-Grégoire (lib. iv. dial. c. 42.), et celui de toute l'école.

II. Quelques-uns ont pensé que certaines âmes ont été assujéties dans le purgatoire à des peines si graves, qu'elles se croient elles-mêmes damnées. Mais cela ne peut être exactement vrai, car les âmes damnées doivent sentir bien autrement que les âmes qui sont déjà assurées de leur salut. D'autres prétendent que certaines âmes restent dans le doute sur leur avenir, jusqu'à ce qu'elles soient parfaitement purifiées, et c'est là l'opinion de Luther; et, chose étrange! ce même Luther, qui veut que les chrétiens deviennent certains de leur saint lorsqu'ils ont la foi, veut que les âmes qui se purifient restent dans le doute! Mais cette proposition de Luther, qui est la 38^e, fut condamnée, avec beaucoup d'autres de cet hérésiarque, par le pape Léon X.

XII. La vérité est, que toutes les âmes du purgatoire sont sûres de leur salut éternel: sorties de cette vie en état de grâce, elles ont reçu cette certitude au moment de leur jugement. Ainsi l'affirment St.-Cyprien (lib. de mort.) et St.-Augustin (de prædest. lv. cap. 14.) Ils ajoutent que c'est là un point de foi catholique. D'ailleurs, cette certitude salutaire, ces âmes pourraient l'acquérir en voyant l'état de paix intérieure où elles se trouvent, et la résignation inaltérable avec laquelle elles souffrent les peines qui leur sont infligées.

gées. Le même amour qu'elles ont eu pour Dieu, leur promet l'entrée du royaume éternel, et leur donne l'espérance de jouir bientôt de la présence divine; elles n'ignorent pas que les damnés ne peuvent plus espérer ni par conséquent, aimer Dieu. C'est pour cela qu'on dit dans le canon de la messe : *Memento, Domine, famulorum tuorum qui nos præcesserunt cura signo fidei, et dormiunt in somno pacis.* On ne pourrait certainement pas s'exprimer ainsi, dans le cas où ces âmes doute-raient de leur salut.

§. II.

Des suffrages pour les morts.

XIII. Le saint concile de Trente, dans sa session 25 (decr. de purgat.), a fait cette déclaration : *Cum catholica Ecclesia in hoc synodo docuerit purgatorium esse, animasque illic detentas fidelium suffragiis, potissimum verè altari sacrificio juvari,* etc. La principale raison que donne St.-Thomas (suppl. qu. LXXI. ar. 6.), de la valeur de ces suffrages, est tirée de la communion des Saints et de l'union qui existe entre l'Église militante, l'Église purifiante et l'Église triomphante. C'est ce qui rend très-probable que les bienheureux peuvent prier pour les âmes du purgatoire, suivant l'opinion du même docteur, (qu. LXXII. art. 3.), contre celle de Dominique Soto, puisque les bienheureux ne forment qu'un seul corps, comme le dit l'Apôtre (1. Cor. XII. 26.), et si *quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra;* ce qui les porte à s'aider les uns les autres; et les Saints qui, dans leur sollicitude, prient pour les vivants, doivent prier aussi pour ces âmes

affligées. Qu'on ne dise pas que les Saints ne peuvent pas acquérir de nouveaux mérites; St.-Thomas répond que s'ils ne peuvent en acquérir pour eux-mêmes, ils le peuvent certainement pour les autres. *Licet sancti non sint in statu merendi sibi, sunt tamen aliis.* Aussi, l'Église militante, dans ses prières pour la recommandation des âmes, prie les Anges et les Saints de les secourir; *subvenite Sancti Dei, occurrите Angeli;* et dans un autre lieu (in Missali. Num. 35.) : *Omnipotens sempiternus Deus, ut quos seculum futurum jam exultos corpore suscepit, intercedentibus omnibus sanctis tuis, pietatis tue clementiâ, omnium delictorum suorum veniam consequantur.*

XIV. Il ne faut pas dire non plus que l'œuvre de l'un ne peut pas être comptée à l'autre, pour acquérir la gloire, qu'on ne peut gagner que par son propre mérite; St.-Thomas répond que moyennant la communication qui s'établit entre les individus par la charité, les œuvres des Saints peuvent profiter aux autres, et réciproquement. Quant à ce qui est avancé par quelques-uns, qu'avant le jour du jugement, les damnés peuvent être secourus par des suffrages, s'ils ont reçu les lumières de la foi et les Sacrements durant leur vie, St.-Thomas le réfute victorieusement.

XV. On demande encore si les âmes du purgatoire peuvent prier pour les vivants; les uns le nient, d'après ces paroles de St.-Thomas (J. II. quart. 83. art. 11.) *Illi qui sunt in purgatorio etsi sint superiores nobis propter impeccabilitatem, sunt tamen inferiores quantum ad pœnas quas patiuntur; et secundum hoc, non sunt in statu orandi, scilicet magis ut oretur pro eis.* Par cette raison, dit Antoine de Gênes, (Ant. Jen. tom. II. p. 178.) que c'est par suite d'une erreur populaire que les vivants invoquent l'appui des âmes du purga-

toire. Mais c'est sans raison qu'il appelle cela un abus; le cardinal Gotti, très-attaché d'ailleurs aux doctrines de St.-Thomas, écrit que l'opinion commune est contraire à l'interprétation d'Antoine de Gênes. Cette opinion commune a pour elle Bellarmin, Sylvius, Estius, Lessius, Vallence, Gabriel, Suarez, Medina et beaucoup d'autres; elle nous paraît aussi la plus probable. Le cardinal Bellarmin, (De purg. cap. 15.) s'exprime ainsi : *Quamquam St.-Thomas contrarium doceat, tamen ratio ejus non convincit; nam si animæ illæ non orant pro nobis, vel causa est quia non vident Deum, vel quia sunt in maximis tormentis, vel quia sunt nobis inferiores : sed nihil horum dici potest.* Bellarmin prouve sa proposition par de longs raisonnements.

XVI. D'ailleurs, comme le fait observer le cardinal Gotti d'accord avec Sylvius, l'Angélique ne contredit pas l'opinion commune, car il ne dit pas que les vivants ne peuvent recevoir aucun secours des prières des âmes du purgatoire, ni que ces âmes ne prient point pour les vivants; il dit seulement que par rapport aux peines qu'elles endurent, elles sont inférieures à nous, et qu'elles ne sont guère en état de prier; mais n'être pas en état de prier, ce n'est pas ne point prier. Quoiqu'elles ne puissent, en l'état où elles se trouvent, obtenir des grâces pour les autres, néanmoins connaissant l'amour que Dieu a pour elles *Nihil velat*, dit Gotti, *ut pro se orent et etiam pro nobis.* Nous croyons pieusement que Dieu leur fait connaître les prières que nous faisons pour elles, et que, pleines de charité, elles prient pour nous à leur tour. On lit dans la vie de Ste.-Catherine de Bologne, que lorsqu'elle voulait obtenir quelque grâce, elle s'adressait aux âmes du purgatoire, et qu'elle ne tardait pas à recevoir des consolations; elle disait même avoir obtenu par ce

canal bien des faveurs qu'elle n'avait pas obtenues par l'intercession des Saints. L'histoire fournit au surplus mille exemples de faits semblables. St.-Augustin, parlant des morts, qui ne savent ce qui se fait sur la terre, dit qu'ils peuvent l'apprendre par les anges : *Scire possunt ab angelis qui hic nobis præsti sunt.* (De an. et spir. cap. 29. et de curâ pro mort. c. 15.) Le P. Concina quoiqu'il ait quelques doutes, convient que notre opinion est défendue par de très-grands théologiens, au nombre desquels il faut compter le docte Estius, qui la défend sans restriction. *Requirat hoc membrorum ejusdem corporis in charitate communi, præsertim eùm (animæ) non ignorent nos indigere suffragiis alienis.* (In 4. d. XLIII. 9.)

Pour compléter cette dissertation, disons quelques mots de la question que pose dans un de ses ouvrages (de statu anim. cont. 5.) un certain carme déchaussé, nommé le P. Liberius. Il demande si les âmes du purgatoire sortent quelquefois de leur prison, et se font voir sous quelque forme par les vivants. Il répond affirmativement. Il prétend d'abord que rien ne s'y oppose, si Dieu le permet, et dispense les âmes de l'obligation de rester, sans pouvoir en sortir, dans le lieu qui est destiné à leur purification. En second lieu, il rapporte beaucoup d'exemples qui confirment sa proposition et qu'il emprunte à des auteurs d'un grand poids. St.-Grégoire-le-Grand, (Dial. cap. 40.) dit d'un certain Parcasius qu'il apparut à St.-Germain, et dans le chapitre 55 il parle d'une autre apparition. St.-Pierre Damien (Epist. ad Desid.) raconte que St.-Séverin évêque de Cologne, apparut à un prêtre de son église, et lui dit qu'il était au purgatoire, pour avoir récité à la fois le matin toutes les heures canoniales. St.-Bernard, dans la vie de St.-

Malachias, dit que ce saint vit plusieurs fois sa sœur lui apparaître au purgatoire, et qu'il la vit enfin délivrée de ses peines par le moyen du sacrifice de l'autel. Guillaume rapporte dans la vie de St.-Bernard, que celui-ci eut l'apparition d'un de ses moines, qu'il avait tiré du purgatoire par ses prières. On trouve d'autres exemples dans Beda et Blosius, dans les révélations de Ste.-Brigitte et dans beaucoup d'autres auteurs.

Mais, dit-on, beaucoup de ces prétendues apparitions sont évidemment fausses. St.-Augustin répond que malgré cela, il y aurait une bien grande témérité à nier toutes les apparitions, puisque quelques unes sont prouvées par le témoignage de beaucoup d'hommes sages et éclairés. *Magnæ impudentiæ est negare animas identidem à suis seclibus ad nos emitti, cum tot viri sapientes et Deo pleni, idipsum ratione et experimento comprobent suo.* (De curâ pro mort.) Dieu ajoute-t-il, ne permettrait pas dans une matière aussi grave, que les docteurs de l'Église se trompassent, et qu'ils restassent dans l'erreur, lorsqu'ils parlent d'apparitions de ce genre, en confirmation des mystères de la foi, de la résurrection, de l'immortalité de l'âme, des peines et des récompenses de la vie future.

PRIÈRE.

Seigneur, je suis mille fois débiteur envers votre divine justice, et je sens que toutes les peines de ce monde ne suffisent pas pour me punir; mais je n'ose pourtant vous prier de me délivrer des peines du purgatoire. Certes, je désire vivement d'aller bientôt au ciel pour vous aimer à de l'amour le plus parfait; mais il est juste que ces feux salutaires viennent me

laver de toutes les souillures dont je me vois couvert. Du reste je vous dis ô mon Dieu, que les peines du purgatoire ne m'effraient pas, puisque je sais que je serai là dans un lieu où il ne sera plus possible que je vous perde, et où je pourrai vous aimer de toutes mes forces. Ce qui m'épouvante, c'est l'enfer; l'enfer où je ne pourrais plus vous aimer, où je vous haïrais, où je serais haï de vous. Délivrez-moi de cet enfer, Seigneur, je vous en conjure par ce sang que vous avez répandu pour moi avec tant de douleur. Je sais que mes péchés me rendent indigne de la grâce de vous aimer et d'être aimé de vous; mais cette mort que vous avez soufferte pour mon salut, me donne une ferme espérance que je pourrai vous aimer toujours dans l'éternité. O mon Jésus, donnez-moi du courage et de la confiance. Le démon me dit qu'après avoir tant de fois méconnu votre amour et dédaigné votre grâce, je ne dois point prétendre au bonheur de vous aimer et d'être aimé de vous dans la patrie des Saints. Mais quand je me rappelle votre passion et les grâces que vous m'avez faites, malgré mes fautes nombreuses, je retrouve en moi une vive espérance. Mon Dieu! je vous aime et veux toujours vous aimer; je me donne à vous sans réserve, et si je ne puis le faire comme je le voudrais, je vous le demande ô mon Dieu, au nom de votre fils Jésus-Christ. Mère de Dieu, Marie, je vous aime et je me confie en vous: priez Jésus pour moi.

DISSERTATION III.

De l'Antechrist.

I. On trouve dans le monde un opuscule intitulé : *de Antichristo*, attribué à St.-Augustin, et dans lequel il est dit que l'Antechrist naîtra d'une vierge, par l'opération du démon. Cet écrit est bien évidemment supposé, puisque St.-Augustin écrit que la naissance d'un homme sous l'opération d'un autre homme, est un miracle extraordinaire, qui n'a eu lieu sur la terre qu'une seule fois, en la personne de Jésus-Christ. St.-Hyppolyte, martyr, St.-Ephrem, Syrien, St.-Jean de Damas, disent au contraire qu'il doit naître d'une femme de mauvaises mœurs, et le cardinal Gotti semble partager cette opinion. St.-Irénée, St.-Ambroise, St.-Augustin, St.-Grégoire le font sortir d'une famille juive de la tribu de Dan. Ils se fondent sur un passage de la Genèse, (xlix. 17.) et sur un autre de Jérémie (viii. 16.) Cela ne saurait être autrement, dit le cardinal Gotti, car s'il n'était juif, les Juifs ne voudraient pas reconnaître en lui leur messie. St.-Jérôme et St.-Cyrille sont du même sentiment.

II. La patrie de l'antechrist, dit St.-Jérôme, (in cap. 7. Dan.) sera la ville de Babylone, dans la Chaldée. C'est là une opinion générale parmi les Pères. Théodoret, St.-Ambroise et d'autres, disent ensuite, que de même que Jésus-Christ dès sa plus tendre enfance, fut rempli de grâces et de vertus, de même l'Antechrist dès sa naissance, aura tous les vices, ce qui fait que St.-Paul l'appelle *homo peccati*, *filius per-*

ditionis. (2. Thess. II. 3.) Il sera, dit encore St.-Jérôme, comme possédé du démon : *in quo Satanas habitaturus est corporaliter*; non toutefois comme il habite dans le corps des obsédés, qui perdent la raison et la liberté, mais en lui laissant l'un et l'autre et le remplissant de malice, de sorte que dès ses premières années, il se montrera bien supérieur aux enfants de son âge.

III. Il sera élevé dans la même ville de Babylone ou dans les lieux voisins; et comme il naîtra de parents de la plus basse condition, dit St.-Jean de Damas, (Lib. 4. de fide c. 26.) il sera nourri en cachette, de manière que le peuple ignore le lieu de sa naissance et le nom de ses parents. St.-Ambroise, Rabban et d'autres disent qu'aussitôt qu'il sera sorti de l'enfance il abandonnera ses parents, et s'en ira, sous la direction du démon, répandre les premières semences de l'erreur à Corozain et à Bethsaïde, afin d'infecter les premiers les lieux que Jésus-Christ avait les premiers sanctifiés.

IV. L'Antechrist, dit le même St.-Anselme sera d'une étonnante sagacité, et en s'appliquant quelque temps à l'étude, il acquerra beaucoup d'instruction et d'éloquence; il fera une attention particulière à l'étude des livres saints qu'il saura par cœur. Ainsi à l'aide de son talent et soutenu par le démon, il trompera le monde, les Juifs surtout, et il fera croire à ces derniers qu'il est le Messie qui leur fut promis. Il fera aussi, mais secrètement, une étude particulière de la magie, et tant par son propre génie que par le secours du démon, il deviendra un si habile enchanteur que par ses prestiges, il séduira la multitude : (St.-Cirill. Catech. c. 15.) On verra pour lors arriver ce que dit St.-Jean, que le démon, après avoir été lié

pendant mille ans, sera déchaîné, et qu'il séduira les hommes aux quatre angles de la terre. *Et cùm consummati fuerint mille anni, solvetur Satanas de carcere suo, et exhibit, et seducet gentes, quæ sunt super quatuor angulas terræ.* (Apoc. 20. 7.)

V. Les mœurs de l'Antechrist ont été décrites en peu de mots par l'Apôtre, qui l'appelle *homo peccati, filius perditionis*. St.-Ephrem de Syrie et St.-Cyrille de Jérusalem ont écrit que cet impie prendra dans les premiers temps, tous les dehors de la sainteté, afin de s'attirer la vénération et l'amour, surtout de la part des Juifs. *Et veniet cldm, a dit Daniel, et obtinebit regnum in fraudulentis.* (II. 21.) Il réunira tous les vices afin de les répandre parmi ses sujets, lorsqu'il aura usurpé le sceptre. Son orgueil sera extrême; en toutes choses il s'appropriera toute la gloire; il se placera même au-dessus de Dieu : *Qui extollitur, dit St.-Paul, suprâ omne quod dicitur Deus.* (2 Thess. II. 4.) Aussi renversera-t-il tous les temples des idoles, *Nec quemquam deorum curabit, quia adversùm universa consurget.* (Dan. II. 37.) Et bien qu'il soit dit dans Daniel, qu'il adorera le Dieu Magozin, Malvendæ, (de Antech. I. 7 c. 12.) soutient, et il l'établit longuement par le texte ci-dessus, cité de l'Apôtre : *Elevabitur suprâ omne quod dicitur Deus*, que par ce Dieu Magozin, (que les Hébreux nomment *Mulosin*, c'est-à-dire seul Dieu tout-puissant) l'Antechrist se désignera lui-même à l'adoration des hommes, et pour y réussir, il fera ériger sa statue dans le temple du Seigneur.

VI. Au reste l'Antéchrist s'adonnera aux fraudes et à la rapine : il remplira son trésor par ses exactions et il pourra ainsi solder des armées; il dépouillera les

autres princes de la terre , les réduira à la condition de vassaux : *Rapinas , et prædas , et divitias eorum dissipabit.* Tout cela il est vrai , a pu se dire d'Antiochus , mais le cardinal Gotti établit , d'après le témoignage unanime des docteurs et des savants, que ces indications se rapportent toutes à l'Antechrist.

VII. Il sera pareillement adonné aux plaisirs impurs des sens. *Et erit in concupiscentiis feminarum.* (Dan. 11 37.) Avant de s'emparer du trône, dit Malvenda, il se montrera le plus chaste des hommes ; aussitôt après, il s'abandonnera aux plus honteux excès.

VIII. Pour ce qui concerne la religion , il se fera voir d'abord soumis à la loi , et principalement à la loi et aux rites judaïques , afin de se faire des partisans de tous les Juifs ; mais à peine le pouvoir sera-t-il en ses mains , qu'il méprisera la loi et ses pratiques religieuses ; il se présentera même dans le temple comme Dieu , ainsi que l'a dit St.-Paul : *Qui adversatur et extollitur supra omne quod dicitur Deus aut quod colitur : ita ut in templo Dei sedens, ostendens se tanquam sit Deus.* (2 Thess. 11. 4.) Les Pères confirment ces paroles : *Et latro quasi Deus vult adorari.* (St.-Iren. l. 5. c. 25.) *Seipsum constituet ac vocabit deum ; et se eoli jubebit ut Dei filium.* (Lactant. l. 7. c. 17.) *Se omnium Deum profitebitur* (St.-Chrysost. hom. 4. in Jo.) St.-Hyppolyte, martyr, dit que l'Antechrist réunira les peuples et leur dira : *Quis Deus magnus præter me ? potentiaæ meæ quis resistat ?* St.-Ephrem ajoute que les démons l'entoureront en cercle comme sont les anges autour de l'éternel , et qu'ils auront l'air de l'enlever au ciel , d'où il redescendra sur la terre.

IX. Comme l'Antechrist sera un grand magicien , il lui sera facile, avec ses prestiges et l'aide du démon, de tromper les peuples par un grand nombre de faux

miracles ; *cujus est adventus secundum operationem satanæ, in omni virtute, et signis et prodigiis mendacibus, et in omni seductione iniquitatis, iis qui pereunt.* (2 Thess. II. 9 et 10.) Son plus grand miracle sera de se montrer d'abord comme mort, pour ressusciter ensuite. *Et plaga mortis ejus curata est, et admirata est universa terra post bestiam.* (Apoc. XIII. 3.) Au moyen de ces illusions, il séduira la multitude qui l'adorera comme Dieu. *Et fecit terram, et habitantes in eâ adorare bestiam primam cujus curata est plaga mortis.* (Exod. 12.) Par ces mots, *bestiam primam*, il faut entendre l'Antechrist, car immédiatement après, (v. 13.) St.-Jean parle d'une seconde bête, c'est-à-dire d'un misérable compagnon d'imposture, d'un faux prophète, qui lui servira de précurseur, et fera tous ses efforts pour le faire passer pour Dieu. Un autre de ses miracles sera de faire descendre du feu du ciel. *Et fecit signa magna, ut etiam ignem facere de cælo descendere in terram in conspectu hominum.* (Exod. XIII. 13.) Un autre miracle consistera à faire parler par l'œuvre du démon une statue qui le représentera; *et datum est illi, ut daret spiritum imagini bestiæ, et ut loquatur imago bestiæ.* (Ibid. 15.) St.-Mathieu, dit que ces faux miracles joints à d'autres prestiges, à des actes de violence, à des tortures employées contre les fidèles, pour les faire prévariquer, produiront une si forte impression sur les esprits, que, si Dieu ne soutenait point ses élus par le secours de sa grâce, ses élus eux-mêmes, seraient séduits. *Ita ut in errorem inducantur etiam electi.* (Matth. xxiv. 24.)

X. L'Antechrist s'appliquera principalement à faire mépriser Jésus-Christ, en disant qu'il n'était point le véritable Messie, ni le fils de Dieu, ni le Rédempteur des hommes. Il répandra de tous les côtés que la religion, les préceptes de Jésus-Christ, de même que les

Sacrements institués par lui , sont le fait de l'imposition. St.-Jean énonce succinctement ces résultats : *Qui negat , quoniam Jesus est Christus ; hic est Antichristus , qui negat Patrem , et Filium.* (1. Jo. epist. II. 22.)

XI. Il imposera à tout individu l'obligation de porter sur la main ou sur le front un signe ou caractère émané de lui. Personne ne pourra ni acheter ni vendre , s'il n'a ce caractère ou tout au moins son nom , ou un nombre qui le désigne particulièrement. *Et faciet omnes.... habere characterem in dexterâ manu suâ , aut in frontibus suis. Et ne quis possit emere , nec vendere , nisi qui habet characterem , aut nomen bestiae , aut numerum hominis.* (Eocl. XIII. 16 et 17.) *Numerus enim hominis est , et numerus ejus sexenti sexaginta sex.* (v. 18.) Tous les hommes , dit St.-Ephrem , feront alors sur leur front le signe de l'impie , et ils cessent de faire le signe de la croix , signe tutélaire , contre lequel échoue tout le pouvoir du démon. Mais quel sera ce caractère infâme ? Les uns disent que ce sera le propre nom de l'Antechrist ; les autres une figure de dragon , car ce sera sous cette forme qu'il se fera adorer ; on désigne encore d'autres choses ; mais sur ce point tout est douteux.

XII. Les érudits prétendent qu'aussitôt après que l'Antechrist aura subjugué par les armes , l'Égypte , la Libye et l'Éthiopie , (c'est ce qui résulte du texte de Daniel , cap. 11. v. 44.) , il soumettra sept autres royaumes , dont les souverains deviendront ses confédérés ; il obtiendra ainsi l'empire du monde. C'est l'interprétation qu'ils donnent à ce passage de St.-Jean : *Et decem cornua quæ vidisti , decem reges sunt.... Hi unum consilium habent , et virtutem , et potestatem suam bestiae tradunt.* (Apoc. XVII. 13.) Par-

lant ensuite du siège du gouvernement de l'Antechrist, les uns disent, que ce sera la ville de Rome, à cause de ces mots de St-Jean (xvii. 9.), *septem montes sunt, super quos mulier sedet*. Mais ce texte est fort obscur. D'autres disent qu'il siégera dans le temple du Seigneur, se fondant sur cet autre passage de St.-Paul, déjà cité : *Extollitur.... ut in templo Dei sedeat*. Ce temple de Dieu devrait s'entendre de celui de Jérusalem; mais ce temple est détruit depuis long-temps. Le cardinal Gotti pense que l'Antechrist établira d'abord le siège de son empire à Babylone, d'où il le transportera à Jérusalem; c'est assez l'opinion des Pères et des théologiens; St.-Irenée, St.-Hyppolyte, St.-Cyrille de Jérusalem, St.-Audré Césarien le pensent; St.-Jérôme dit qu'il siégera sur le mont des Oliviers. *Verticem montis Oliveti, qui inclytus vocatur, quia ex eo Dominus atque Salvator ascendit ad Patrem*; il se fonde sur ce texte de Daniel, (cap. ii 41 45.), *et figet tabernaculum suum super montem inclytum et sanctum*. Cette montagne illustre et sainte, disent St.-Jérôme, Théodoret et beaucoup d'autres, c'est le mont des Oliviers.

XIII. La persécution que l'Antechrist fera subir à l'Église sera la plus grande qu'elle ait jamais soufferte, comme le dit St.-Matthieu. *Et erit tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modo neque fiet; et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret silva omnis caro; sed propter electos breviantur dies illi.* (Matth. xxi. v. 21.) L'intention de l'Antechrist sera de détruire la foi chrétienne, en se faisant adorer lui-même, là où il ne sera pas en personne, il fera ériger des statues qui le représenteront; le principal instrument dont il se servira, ce sera un faux prophète, que St.-Jean appelle : seconde bête. *Et vidi aliam bestiam ascendentem de ter. à.* (xiii. 11.) Quelques interprètes veulent que ce soit

un prêtre , un religieux , ou même un évêque , à qui son caractère donnera plus d'ascendant sur le peuple, pour le contraindre à adorer la bête : *Et adoraverunt eam omnes , qui inhabitant terram , quorum non sunt scripta nomina in libro vitæ.* (Eod. XIII. 8.) De là on peut conclure, que tous les hommes ne prévariqueront pas et que beaucoup d'entr'eux resteront fidèles. Au temps de cette persécution , qui durera douze cent quatre-vingt-dix jours ou trois ans six mois, le sacrifice de l'autel sera aboli : *Et à tempore quo oblatum fuerit juge sacrificium , et posita fuerit abominatio in desolationem , dies mille ducenti nonaginta.* (Dan. XI. 12.) Ainsi pendant ce temps, le sacrifice de la messe ne sera plus célébré malgré cela ; les fidèles tâcheront de se réunir en secret, il est vrai, pour faire leurs prières et louer le Seigneur, et peut-être célébrer furtivement quelque messe ; car suivant la prédiction de Daniel, interprétée par les docteurs, il n'y aura de poursuites que contre les églises publiques. C'est ainsi qu'on explique aussi le passage de St.-Jean. *Et mulier fugit in solitudinem ubi habebat locum paratum à Deo , ut ibi pascat eam diebus mille ducentis sexaginta.* (Ap. XII. 6.) Le mot *mulier*, la femme, signifie l'Église.

XIV. Pour ce qui concerne la mort de l'Antechrist, on dit que lorsque l'impie aura réuni deux grandes armées pour consommer la ruine de l'Église et de tous les serviteurs de Jésus-Christ, il livrera une bataille, où au lieu de vaincre, il sera vaincu ; il périra avec tous ses soldats. Lorsque les ennemis de Dieu auront entouré le camp des chrétiens et la cité bien-aimée de Jérusalem, le feu du ciel descendra sur eux et les dévorera. Le démon qui les avait séduits, l'Antechrist ou la bête et le faux prophète son compagnon, seront précipités au fond des enfers. *Et ascenderunt supra lati-*

tudinem terræ , et circuierunt castra sanctorum , et civitatem delictam ; et descendit ignis à Deo de cælo , et devorabit eos , et diabolus qui seducebat eos , missus est in stagnum ignis , et sulphuris , ubi et bestia et pseudopropheta cruciabuntur die ac nocte in secula seculorum (Apo. xx. 9 et 10.)

Les interprètes et principalement le cardinal Gotti et Malvenda, celui-ci dans son livre (de Antich.), le premier dans son traité (de fine mundi), disent pour concilier ce passage avec l'explication que donne St.-Thomas d'un autre passage de St.-Paul, que l'Antechrist voyant la destruction de son armée, prendra la fuite, et ira cacher son désespoir dans quelque lieu isolé du mont des Oliviers, où il sera découvert et tué par l'archange St.-Michel. Voici ce que dit l'Apôtre dans sa 2^e épître aux Thessaliens, (v. 8.), *et tunc relevator ille impius , quem Dominus Jesus interficiet spiritu oris sui.* St.-Thomas interprète ces mots par ceux-ci : *Id est mandato suo , quia Michuël intecteturus est eum in monte Oliveto.* On pourrait dire encore avec Silveyra, que par ordre de Jésus-Christ St.-Michel tuera l'Antechrist d'un coup de tonnerre, et le précipitera dans l'enfer.

XV. Après la mort de l'Antechrist, disent les interprètes, l'Église jouira d'une paix profonde, et les fidèles rendront à Dieu de solennelles actions de grâces. On ne sait combien de temps s'écoulera depuis la mort de l'Antechrist jusqu'à la fin du monde et jusqu'au jour du jugement universel. St.-Jérôme (in cap. 12. Dan.), Théodoret et d'autres théologiens, pensent qu'il n'y aura qu'un intervalle de quarante-cinq jours. Ils se fondent sur le texte de Daniel : *Beatus qui expectat , et pervenit usquè ad dies mille trecentos triginta quinque. Tu autem vade ad præfinitum , et requiesces , et stabis in sorte tuâ in finem dierum.* (Eod. xii et 13.) Au reste, sur cette matière on ne peut rien dire de positif.

DISSERTATION IV.

Des signes précurseurs de la fin du monde.

I. Le premier signe de la fin du monde actuel, dit Sylvius (in sup. III. p. qu. 73.), sera la prédication de l'Évangile par toute la terre, suivant cette prédiction de Jésus-Christ : *Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus; et tunc veniet consummatio.* (Matth. xxiv. 14.) D'où le cardinal Gotti infère, que cette prédication universelle est un signe qui doit nécessairement précéder la destruction du monde. Quelques commentateurs, comme Eutyme et Théophile, d'après l'autorité de St.-Hilaire et en partie de St.-Jérôme et de St.-Anselme, disent qu'il ne faut pas regarder ce signe comme devant être immédiat au jugement dernier, puisque la prédication de l'Évangile par toute la terre a été commencée par les apôtres : *In omnem terram exiit sonus eorum.* (Rom. 10.) Mais St.-Augustin, Origène, St.-Damarce, St.-Cyrille, Théodoret, St.-Grégoire, Bède, St.-Thomas et le P. François Suarez (tom. xvii. disp. 56. sect. 1.), affirment positivement le contraire; les paroles de St.-Matthieu, *Et tunc veniet consummatio*, dit ce dernier, doivent rigoureusement s'entendre de la fin du monde, puisque la fin du monde doit suivre la prédication générale de l'Évangile. Le mot *consummatio* signifie proprement la destruction du siècle, non celle de Jérusalem, comme quelques-uns le prétendent; d'autant que cette prédication par tous les lieux de la terre ne s'accomplira probablement qu'à la fin du

monde ; *in testimonium omnibus gentibus*, dit St.-Matthieu ; or, quand le temps s'approchera où Jésus-Christ devra juger tous les hommes, afin qu'aucun ne puisse alléguer d'excuse, il voudra que tous aient d'abord entendu prêcher la foi, avant d'être soumis au jugement.

II. Le second signe sera l'apostasie universelle ou l'abandon de la foi de la part des chrétiens, comme l'a écrit St.-Paul (1. Tim. iv. 1.) : *Spiritus autem manifestè dicit, quia in novissimis temporibus discedent quidam à fide, attendentes spiritibus erroris et doctrinis dæmoniorum*. L'Apôtre dit ailleurs que le jour du Seigneur ne viendra pas, *nisi venerit discessio primum*. (Is. 2. Thess. II. 3.) Par ce mot *discessio*, dit St.-Thomas, il faut entendre la séparation des fidèles de l'obéissance du souverain pontife. St.-Léon, pape, dit la même chose, (serm. 1. de Apost. pet.) ; et St.-Augustin (de Civ. Dei. lib. xx. c. 17.) ajoute que cela doit se vérifier avant la venue de l'Antechrist ; il avertit néanmoins que tous les fidèles n'abandonneront pas la foi, mais que le nombre de ceux qui la conserveront ne sera pas grand.

III. Le troisième signe sera la destruction totale de l'empire et du nom romain, ainsi que l'indique le prophète Daniel au chapitre 7, où il parle de la quatrième bête, que les SS.-Pères prennent pour l'empire romain, qui sera anéanti à cette époque. Ainsi l'entend Tertullien, qui dit que la ruine entière du monde suivra celle de cet empire. St.-Jérôme (Quæst. II. ad Aglas. in 2 Thess.) s'exprime ainsi : *Nisi fuerit romanum imperium desolatum et Antichristus præcesserit, Christus non veniet. Qui modò imperat*, dit St.-Augustin (de civit. cap. 19.), *imperet donec de medio tollatur ; et tunc revelabitur ille iniquus, quem significare Antichristum*

nullus ambigit. Lactance dit aussi (lib. vii. instit. c. 15.) Romanum nomen tollatur de terrâ.

IV. Le quatrième signe sera la venue de l'Antechrist, qui apparaîtra au milieu de ce relâchement de la foi; car après les mots *nisi venerit discessio primùm*, l'Apôtre ajoute : *et revelatus fuerit homo peccati et filius perditionis.* Nous avons déjà parlé de l'Antechrist.

V. Le cinquième signe sera la venue d'Enoch et d'Élie, qui, suivant l'opinion commune des catholiques, vivent encore. St.-Paul dit d'Enoch : *Fide Enoch translatus est ne videret mortem; et non inveniebatur, quia transtulit illum Deus; antè translationem enim testimonium habuit placuisse Deo.* (Hebr. ii. 5.) Il est pareillement écrit d'Élie (4. Reg. ii. 11.) : *Cumque pergerent, et incedentes sermocinarentur, ecce currus igneus et equi ignei dividerunt utrumque; et ascendit Elias per turbinem in caelam.* (4. Reg. ii. 11.) C'est là le sentiment des SS. Pères (St.-Cyprien, de Monte Sinâ; St.-Basile, Hom. xi. in Exhum.; St.-Athanasie, de Syn. Nicon.; St.-Epiphane, Panar.; Tertullien, contrâ Jud. c. 2.; St.-Augustin, de pecc. orig. c. 23.) et plusieurs autres. Or, ces deux saints personnages, par leurs prédications, répareront le dommage que l'Antechrist par ses prestiges et sa tyrannie aura causé à l'Église. Le prophète Malachias écrit sur Élie : *Ecce ego mittam vobis Eliam prophetam, antequàm veniat dies Domini, magnus et horribilis.* (Mal. iv. 5.) St.-Jean a dit d'Élie et d'Enoch à la fois : *Et dabo duobus testibus meis et prophetabunt dies mille ducentis sexaginta, amicti saccis.* (Âpoc. xii. 3.)

VI. Il y a des personnes qui pensent qu'on verra encore à cette époque Moïse, Jérémie et St.-Jean l'évangéliste; mais l'opinion la plus commune, c'est qu'Élie et Enoch viendront seuls pour prêcher, et qu'ils arriveront probablement vers le commencement de la

persécution de l'Antechrist, puisque St.-Jean dit qu'ils prêcheront pendant 1260 jours, et que le règne de l'Antechrist ne sera que de 1290, comme le dit Daniel : *Et à tempore cùm oblatum fuerit juge sacrificium, etc.* Ces jours, dit St.-Augustin, composent en tout trois ans six mois. L'Antechrist ne survivra que de quelques jours à Enoch et à Élie. St.-Jean dit que ces deux saints se montreront couverts de sacs, en signe de pénitence et qu'ils confirmeront leurs prédications par des prophéties et des miracles. *Habent potestatem claudendi cælum, ne pluat diebus prophetiæ ipsorum, et potestatem habent super aquas convertendi eas in sanguinem et percutere terram omni plagâ, quotiescumquè voluerint.* (Apoc. xi. 16.) Le même St.-Jean dit encore (Vers. 5.) : *Si quis voluerit eos lædere, sic oportet eum occidi.*

VII. Leurs prédications auront pour effet de fortifier les fidèles et de convertir les infidèles, principalement les Hébreux, selon cette prédiction d'Osée : *Quia dies multos sedebunt filii Israël sine rege, et sine principe, et sine sacrificio, et sine altari. Et post hæc, revertentur filii Israël et quærent Dominum Deum suum, et David regem suum* (le Messie, fils de David, comme le disent les Pères), *et parebunt ad Dominum, et ad bonum ejus in novissimo dierum.* (Os. iii. 4 et 5.) St.-Jean-Chrysostôme pense qu'alors tous les Hébreux se convertiront, conformément à ces mots : *Et revertentur filii Israël;* c'est ce que l'Apôtre semble confirmer : *Et sic omnis Israël salvus fiet, sicut scriptum est. Veniet ex Sion qui cripiat et accipiat impietatem à Jacob.* (Rom. xi. 26.) Toutefois, Théophilato et Rabban pensent que peu d'entre eux seront sauvés, suivant ce que dit le même St.-Paul dans un autre passage : *Isaias autem clamat pro Israël : Si fuerit numerus filiorum Israel tanquàm arena maris, reliquiæ salvæ fiunt.* (Rom. ix. 27.) Mais ces

deux textes ne sont pas clairs ; aussi l'opinion commune est-elle qu'à la fin du monde la plupart des Hébreux se convertiront. Quant aux deux saints personnages, à la fin de leur mission, ils seront mis à mort par l'Antechrist, et leurs corps resteront trois jours et demi sans sépulture, sur la place de Jérusalem : *et cum finierint testimonium suum, bestia quæ ascendit de abyssu, faciet adversum eos bellum et vincet illos et occidet eos. Et corpora eorum jacebunt in plateis civitatis magnæ... ubi et Dominus eorum crucifixus est.* (Apoc. xi. 7 et 8.) Après ces trois jours et demi, ils ressusciteront ; une voix puissante sortie du ciel les appellera, et ils y seront transportés sur une nuée en vue de leurs ennemis. *Et post dies tres et dimidium, spiritus vitæ à Deo intravit in eos.... et audierunt vocem magnam de cælo dicentem eis : Ascendite huc, et ascenderunt in cælum in nube, et viderunt illos inimici eorum.* (Apoc. ii. 11 et 12.) Ensuite surviendra un grand tremblement de terre, qui renversera la dixième partie de la cité et fera périr sept mille hommes. (Ibid. v. 13.)

VIII. Voyons maintenant quels seront les signes plus immédiats du jugement dernier. L'auteur du supplément de la troisième partie de St.-Thomas en rapporte quinze, d'après Lyran, qui les décrit d'après un passage de St.-Luc, qu'il a commenté. (Luc, cap. xxi. v. 25.) Il est bon de dire que l'auteur lui-même ne tient pas tous ces signes pour vrais, c'est-à-dire comme devant avoir réellement lieu, et que St.-Jérôme même, que cet auteur cite comme les ayant indiqués le premier, dit les avoir trouvés dans les annales des Hébreux. Quoiqu'il en soit, voici ces quinze signes. Le premier jour, les eaux de la mer s'élèveront de quinze coudées au-dessus des montagnes ; le second jour, elles descendront du fond de l'abîme, de telle sorte

qu'on ne pourra les distinguer qu'à peine; le troisième jour, elles reviendront à leur premier état; le quatrième jour, tous les animaux qui vivent dans les eaux se réuniront et tireront la tête hors de l'eau, en mugissant alternativement comme s'ils étaient entre eux en querelle; le cinquième jour, tous les oiseaux réunis dans les champs, gémiront sans manger ni boire; le sixième jour, des fleuves de feu s'élanceront vers le ciel, détruisant tout d'un pôle à l'autre; le septième, toutes les étoiles fixes ou errantes, comme les comètes, auront des chevelures de feu; le huitième, il y aura un grand tremblement de terre, qui renversera tous les animaux; le neuvième, toutes les plantes se couvriront d'une rosée de sang; le dixième, toutes les pierres, petites ou grandes, se diviseront en quatre parts, et elles se rompront l'une l'autre; le onzième, les montagnes, les collines et les édifices seront réduits en poussière; le douzième, tous les animaux des bois et des montagnes viendront dans la plaine, en rugissant, et sans prendre de nourriture; le treizième, tous les tombeaux s'ouvriront, depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, pour que les morts en sortent; le quatorzième, tous les hommes sortiront de leurs habitations, sans entendre, parler ni voir; enfin, le quinzième, tous mourront pour ressusciter avec les autres défunts.

IX. Les véritables signes qui annonceront le jugement universel seront ceux qu'a indiqués St.-Matthieu, lorsqu'après avoir parlé de la persécution de l'Antechrist, il ajoute : *Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cælo, et virtutes cælorum commovebuntur.* (Matth. xxiv.)

X. Que ces divers signes précéderont immédiate-

ment le jugement, c'est là ce dont les commentateurs ne doutent pas ; St.-Chrysostôme, St.-Jérôme, St.-Hilaire, St.-Augustin, Théodoret et Eusèbe d'Emesse. Les uns disent qu'ils auront lieu après la résurrection, d'autres les placent avant la mort de l'Antechrist, Suarez, Théodoret, Origène, Bède et St.-Thomas disent que la première opinion est plus vraisemblable, à cause de ces mots de l'évangéliste : *et tunc parebit signum filii hominis.* (xxiv. 30.) St.-Augustin croit il est vrai, que tout ce qui se dit de ces signes n'est qu'allégorique ; toutefois St.-Jérôme, St.-Hilaire, Origène, Bède, St.-Anselme etc. disent qu'il faut les regarder comme des signes réels par lesquels Dieu a voulu imprimer aux hommes une terreur salutaire, qui les oblige à se préparer pour le jugement.

XI. En premier lieu, cet obscurcissement du soleil et de la lune, disent St.-Jérôme et St.-Jean Chrysostôme aura lieu en raison de la splendeur immenso qui régnera autour de Jésus-Christ, lorsqu'il viendra nous juger ; mais d'après St.-Luc qui prédit les mêmes signes, (cap. xxi. v. 26.) l'obscurcissement de ces deux astres précèdera la venue de Jésus-Christ, car ces signes seront un avertissement du ciel : *Præ timore et expectatione, quæ supervenient universo orbi.* Le prophète Joël a dit la même chose : *sol convertetur in tenebras, et luna in sanguinem, antequàm veniet dies Domini magnus et terribilis.* (Joël II. 21.) Cela fait dire à St.-Thomas, et son opinion a été généralement adoptée par les théologiens, que cet obscurcissement du soleil proviendra de ce que le Seigneur lui ôtera toute sa lumière, du moins pour quelque temps, comme cela arriva au moment de la mort de Jésus-Christ. Cela est confirmé par St.-Jean (Apoc. vi. 12.) : *Et sol factus est niger tanquàm saccus cilinicus, et luna tota facta*

est sicut sanguis. On explique avec ces derniers mots ceux du prophète Joël qui dit que la lune sera convertie en sang : il faut entendre qu'elle acquerra la couleur du sang.

XII. On dit sur le second signe relatif à la chute des étoiles, *et stellæ cadent de cælo* qu'on verra réellement alors tomber les étoiles du ciel ; ce qui semble répondre à ces mots de St.-Jean *et stellæ de cælo ceciderunt super terram.* (Apoc. vi. 13.) Mais les savants pensent qu'il ne s'agit ici que de la perte de la lumière que feront ces astres, qui, cessant de briller, paraîtront comme tombés du ciel. Cette interprétation s'accorde avec un autre passage de l'Apocalypse (vi. 14.) *et cælum recessit sicut liber involutus.* Tout dans le ciel paraîtra obscur et confus, comme dans un livre qu'on ne peut lire, parce que les lettres en sont effacées. St.-Augustin, (de Ci. l. xx. c. 40.) dit simplement qu'on verra tomber des feux du haut des airs, et qu'on prendra ces feux pour des étoiles.

XIII. Le dernier signe suivant St.-Matthieu, consistera en ce que *virtutes cælorum commovebuntur.* Mais qu'entend-on par ces trois mots ? Les uns disent que ces vertus du ciel sont les astres qui alors cesseront de faire sentir leur influence, et le mot *commovebuntur*, signifie les tremblements, les mouvements extraordinaires qui auront lieu dans le ciel, selon ces paroles de Job : *columnæ cæli contremiscunt et pavent ad nutum ejus.* (Job. xxvi. 11.) C'est-à-dire qu'on verra les cieux manquer de force et trembler aux signes du Seigneur qui viendra juger les hommes ; mais St. Thomas (Suppl. qu. 73.) et avec lui beaucoup de docteurs pensent que les vertus du ciel sont les anges, et que ces anges *commovebuntur*, c'est-à-dire, seront frappés d'admiration en voyant le mouvement des

cieux cesser, ce qui les surprendra, comme une chose qui excède leurs connaissances. *Admiratio solet esse de his quæ nostram cognitionem excedunt vel facultatem.*

XIV. Mais Estius soutient que cette commotion ne peut s'entendre de ce qu'éprouveront les anges, parce que les hommes ne pourraient pas la voir, mais cette commotion sera sensible sur les corps célestes, et les hommes en seront témoins afin qu'ils se préparent au jugement, comme le dit St.-Luc (xxi. 25 et 26.) *Et erunt signa in sole et lunâ et stellis et in terris, pressura gentium, præ confusione sonitûs maris et fluctuum, arescentibus hominibus præ timore et expectatione quæ supervenient universo orbi; nam virtutes cælorum commovebuntur.* Estius explique ces derniers mots, en disant que les cieux cesseront d'exercer aucune influence sur la terre, de sorte que l'on verra sur la terre et dans l'état des saisons les choses les plus étranges, l'été froid, l'hiver chaud; que les signes qu'on verra dans le ciel seront accompagnés d'autres signes sur la terre et les éléments. Il y aura sur mer d'horribles tempêtes, le fracas des vagues remplira les hommes d'épouvante. Le bruit du tonnerre et les feux de la foudre rempliront les airs; on entendra aussi dans l'air des voix effrayantes. La terre sera agitée de tremblements les plus violents qui jamais aient été ressentis; toutes les cités seront renversées. Tout cela a été prédit par St.-Jean. *Et facta sunt fulgura et voces et tonitrua; et terræ motus factus est magnus, qualis nunquàm fuit ex quo homines fuerunt super terram talis terræ motus sic magnus. Et facta est civitas magna in tres partes, et civitates gentium ceciderunt etc.* (Apoc. xvi. 18 et 19.) De plus, des torrents de feu jailliront des abîmes de la terre et

causeront un grand ravage parmi les hommes et les animaux.

XV. Outre ces torrents de feu, il y aura un autre feu prodigieux et actif, qui, dit St.-Pierre purifiera les éléments, la terre et toutes les choses de la terre. *Adveniet autem dies Domini ut fur, in quo cæli magno impetu transient, elementa verò calore solventur; terra autem et quæ in ipsâ sunt opera exurentur.* (2. Petr. III. 10.) On lit ensuite (v. XII et 13.) *Expectantes et properantes in adventum diei Domini, per quem cæli ardentes solventur, et elementa ignis ardore tabescent. Novos verò cælos et novam terram secundùm promissa ipsius, expectamus, in quibus justitia habitat.* Beaucoup de textes de l'Écriture parlent de ces feux, mais aucun ne le fait avec autant de précision que celui que nous venons de citer.

XVI. Au sujet de l'embrâsement du monde, les SS.-Pères et les théologiens sont divisés entr'eux d'opinion. Les uns disent que ce feu dévorant viendra avant la résurrection générale, d'autres disent après, mais avant la venue de Jésus-Christ comme juge; les autres, qu'il ne viendra qu'après le jugement même; St.-Augustin est du nombre de ces derniers. Pour moi, que ce conflit d'opinions embarrasse, ne sachant celle que je dois embrasser, je ne puis que m'en rapporter à ce que dit St.-Thomas l'Angélique; car en vérité, comme le dit St.-Augustin, ce sont là toutes choses douteuses qu'on ne connaîtra bien que lorsqu'elles arriveront. *Ventura esse credendum est* dit ce dernier (de civit. cap. ult. in Tim.) *sed quo ordine veniant magis tunc docebit rerum experientia.*

XVII. St.-Thomas (suppl. part. 3. qu. 74.) commence par dire que le monde ayant été fait pour l'homme et celui-ci devant être glorifié non seulement en son âme, mais encore dans son corps, il sera né-

cessaire que tous les autres corps dont se compose le monde s'améliorent; que spécialement les lieux infectés par les péchés des hommes soient purifiés; que même les éléments le soient aussi, puisqu'étant corporels, ils auront été souillés par le contact du pécheur.

XVIII. Or, cette purification aura lieu par le feu qui, dit le saint docteur, sera de la même espèce que le nôtre, mais auquel Dieu donnera un bien plus haut degré d'activité pour brûler et purifier. Il s'appuie de ce texte du psalmiste : *Ignis ante ipsum precedet à facie Domini.* (Psal. xcvi. 3.) Cet embrâsement, dit-il, qui doit purifier le monde avant son renouvellement, précèdera le jugement; mais il n'enveloppera les réprouvés qu'après la sentence. *Ista conflagratio quoad purgationem mundi, iudicium precedet, sed quoad aliquem actum qui scilicet est involvere malos, iudicium sequetur.* Ainsi, avant que Jésus-Christ paraisse, le feu aura purifié le monde et tous les lieux souillés par le péché, ce feu fera mourir tous les hommes qui seront encore vivants; mais continue St.-Thomas, les pécheurs mourront avec douleur; les bons au contraire, par la volonté divine n'éprouveront point de douleur, ou s'ils en éprouvent, elle sera proportionnée à la nature des fautes qu'ils auront à expier. Alors, suivant ces paroles de St.-Pierre : *Terra autem et quæ in ipsâ sunt opera exurentur*, le feu détruira toutes les choses naturelles ou artificielles qui seront sur la terre, tous les animaux terrestres, les oiseaux et les poissons, les arbres, les pierres, et même les métaux que les montagnes recèlent dans leurs entrailles. *Montes sicut cera fluxerunt à facie Domini.* (Psal. xcvi. 5.)

XIV. Enfin Jésus-Christ paraîtra avec le signe de la croix, pour procéder au jugement. Aussitôt ressus-

citeront d'abord ceux qui sont morts en Jésus-Christ , c'est-à-dire les saints , ensuite ceux des hommes qui seront en état de grâce ; les uns et les autres seront enlevés sur les nuages pour aller trouver Jésus-Christ : c'est ce qu'affirme l'Apôtre (1. Thessal. iv. 15 et 16.) ; *Quoniam ipse Dominus in jussu et in voce archangli , et in tubâ Dei descendet de caelo ; et mortui qui in Christo sunt resurgent primi. Deindè nos qui vivimus , qui relinquimur , simul rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera , et sic semper cum Domino erimus.*

XX. Enfin après que tous les hommes auront été jugés et que le juge aura prononcé la sentence ; les élus suivront Jésus-Christ au ciel ; après quoi le feu saisira tous les damnés, et les entraînera sous la terre où est l'enfer ; de sorte que l'exécution de la sentence se fera contre les réprouvés par ce même feu , ministre de la justice divine , comme le dit la sainte Église : *Dùm veneris judicare seculum per ignem.*

DISSERTATION V.

De la résurrection universelle des hommes.

§. I.

De la vérité de la résurrection.

I. Les philosophes païens niaient la résurrection des morts, parce qu'ils la jugeaient impossible. Chez les Hébreux, les Sadducéens tenaient le même langage, comme on le voit aux Actes des Apôtres, (c. 23. v. 8.) mais cette résurrection des corps est une des vérités fondamentales de notre foi. Nous disons *des corps*, parce que les hommes ne mourant que selon le corps, ce n'est que selon le corps qu'ils peuvent ressusciter. Cette vérité est confirmée par plusieurs passages, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. (Job. xix. 15. Tobie ii. 18. Daniel xii. 2. St.-Matth. xix. 28. St.-Jean v. 28. St.-Paul i. Cor. 15 et 16.) St.-Thomas rapporte une infinité de raisons pour prouver la résurrection. (Supp. iii. p. q. 75.) Voici celle qui me paraît la meilleure. La dernière fin de l'homme est la béatitude, et comme la béatitude ne peut s'acquérir dans ce monde, le Seigneur a voulu qu'il pût l'obtenir dans l'autre, où elle sera éternelle. Mais l'homme ne l'aurait point complète, si l'âme ne s'unissait au corps de nouveau, car le corps fait naturellement partie de la nature humaine. Or, l'âme sans le corps ne serait qu'une partie de l'homme, non l'homme tout entier, et l'homme doit désirer la perfection de sa béatitude; autrement ses désirs ne

seraient pas entièrement satisfaits. Tel est le raisonnement du docteur Angélique.

II. Mais plusieurs doutes s'élèvent. On demande en premier lieu si la résurrection sera de tous les hommes généralement, et l'on répond que oui. Si quelques-uns par un privilège spécial sont déjà ressuscités comme l'Église le pense principalement de la mère de Dieu, et que l'assurent St.-Épiphane, St.-Damase, le même St.-Thomas et Nicéphore avec beaucoup d'autres contre le sentiment de Baronius, il n'en est pas moins vrai que tous les hommes doivent mourir et ressusciter à la fin du monde; c'est l'avis de tous les théologiens et l'on ne saurait avoir un autre opinion sans une grande témérité. St.-Thomas regarde comme assez probable la résurrection anticipée de St.-Jean l'évangéliste et de tous ceux qui sont ressuscités, avec Jésus-Christ suivant le texte de St.-Mathieu (xxvii. 52.) *Et monumenta aperta sunt, ut multa corpora sanctorum, qui dormierunt, surrexerunt.* Nous avons vu dans notre 3^e dissertation n^o 7, que les deux saints personnages Enoch et Élie jouiront à la fin du monde du même privilège. Hors ces cas, tous ressusciteront parce que tous doivent mourir. *Venit hora*, dit St.-Jean (v. 58.), *in quâ omnes qui in monumentis sunt, audient vocem filii Dei, et procedent qui bona fecerunt in resurrectionem vitæ; qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.* La raison qu'en donne St.-Thomas, c'est que Dieu veut que, par le moyen de la résurrection, tous les hommes soient jugés, tant bons que mauvais, et que chacun d'eux reçoive en corps et en âme les peines ou les récompenses qui lui seront dues d'après ses œuvres.

III. On oppose ces paroles de David : *Non resurgent impii in judicio* (Psalm. i. 6.) : On répond que David parle ici de la résurrection spirituelle, suivant laquelle

les impies ne ressuscitent pas ; et les théologiens expliquent ainsi ce texte : ceux qui ne ressusciteront pas , *qui non resurgent , non resurgent ad vitam* , ou bien , *non consistent in judicio* , ou bien encore , *non stabunt* , à la différence des justes qui au jour du jugement , seront là constamment pour demander justice contre leurs persécuteurs. *Tunc stabunt in magnâ constantiâ adversus eos qui se angustiaverunt.* (Sap. v. 1.) Mais les impies seront séparés des bons à leur grande confusion. Aussi dit St.-Thomas (loc. cit.) dans la résurrection , *omnes ei (Christo) conformabuntur in reparatione vitæ naturalis , nec autem in similitudine gloriæ , sed soli boni* ; tous les hommes , bons ou méchants , se conformeront à Jésus-Christ en ressuscitant à la vie naturelle , mais tous ne ressusciteront pas à la grâce divine.

IV. On demande en second lieu si la résurrection est une chose naturelle. On répond avec St.-Thomas. (Suppl. p. III. qu. 75. a. 3.) , que la résurrection des corps est toute surnaturelle et miraculeuse , et les SS.-Pères sont tous d'accord en cela , St.-Chrysostôme , St.-Denis , St.-Ambroise , St.-Augustin , St.-Grégoire et tous les théologiens. La raison en est , qu'il n'y a point dans la nature de puissance capable d'opérer la résurrection , et si l'on nous ôtait la foi , dit St.-Thomas , on ne pourrait démontrer par aucun raisonnement la possibilité de la résurrection. Il prouve (loc. cit. ar. 2.) que la cause de notre résurrection future est la résurrection même de Jésus-Christ , par la raison que *divina dona à Deo in homines , mediante Christi humanitate , proveniunt ; sicut autem à morte spirituali liberari non possumus , nisi per donum gratiæ divinitus datum , ita nec à morte corporali , nisi per resurrectionem divinâ virtute factam.*

V. On demande en troisième lieu , si le son de la

trompette qui appellera les hommes à la résurrection pour comparaître devant leur juge, suivant ces mots de l'Apôtre : (1. Cor. xv. 52.) *ir momento, in ictu oculi, in notissimâ tubâ; canet enim tuba, et mortui resurgent incorrupti etc.*, sera sensible ou seulement intellectuel. St.-Thomas dit qu'il sera sensible parce que la résurrection devant être celle des corps, il faut qu'elle s'opère à quelque signe corporel sensible. *Oportet in resurrectione corporum, communi signo corporali dato, Christus resurrectionem operetur.* (Eod.) Ce signe, dit-il, doit être sensible, afin qu'il s'adapte à la nature humaine, qui ne connaît les choses que par le secours des organes. Il dit au surplus que le son de la trompette ne sera que la voix même de Jésus-Christ.

VI. Il ne faut pas dire que cette voix ne pourrait pas être entendue par toute la terre; car Jésus-Christ par sa divine puissance, fera en sorte que tous puissent l'entendre; ni dire les morts ne peuvent pas entendre un son sensible, puisque les morts n'ont point l'usage des sens. On répond à cette seconde objection avec Suarez, qui dit qu'obéir en ressuscitant c'est entendre la voix de Dieu. D'ailleurs, de même que les âmes du purgatoire, quoiqu'elles n'aient point d'organes ne laissent pas de sentir les atteintes du feu matériel, ainsi que nous l'avons prouvé dans notre seconde dissertation n° 5., parce que, selon l'expression de St.-Augustin, Dieu opère toujours *miris modis*, de même, Dieu peut faire que les morts entendent un son sensible. Cela se concilie très-bien avec ce que dit St.-Thomas, (loc. cit.) que cette voix, quelle qu'elle soit, aura la vertu de ressusciter les morts, non parce que les morts l'entendront, mais parce que ce sera la voix de Jésus-Christ. *Illa vox, quidquid sit, habebit efficaciam instrumentatum ad resuscilandam, non ex hoc*

quod sentitur ; sed ex hoc quod profertur. Il cite l'exemple des formes des Sacrements, qui ont la vertu de sanctifier, non parce que celui qui les reçoit, entend les paroles sacramentelles, mais parce que ces paroles sont proférées par le prêtre qui les administre. Qu'on ne dise pas non plus qu'il ne s'agit pas non plus d'une trompette de métal, car on ne peut pas affirmer que les anges se servent de pareils instruments, et que, par conséquent, le son ne sera pas matériel et sensible. On répond que bien que les anges ne se servent pas de trompette de métal, ils formeront ce son sensible par l'agitation ou la commotion de l'air ou d'autres corps matériels. Au reste St.-Thomas ne détermine pas si ce sera une véritable voix articulée où un son semblable à celui d'une trompette, où si ce sera simplement la présence même du juge. Voici ses termes: *Et secundum hoc, ipsa apparitio Filii Dei vox ei dicitur.* (loc. cit.) Il s'appuie de l'autorité de St.-Grégoire, qui s'exprime ainsi: *Tubam sonare nihil aliud est quàm huic mudo, ut judicem, filium demonstrare.*

VII. En quatrième lieu, on demande, si la voix de l'archange dont parle St.-Paul, (1. Thess. iv 15.) *ipse Dominus, in jussu et in voce archangeli, et in tubâ Dei, descendet de cælo, et mortui qui in Christo sunt resurgent primi etc.*, si cette voix de l'archange sera la même que celle de Jésus-Christ? On répond que ce sera, sinon la même, comme si c'était la même, parce que l'archange l'émettra par l'ordre de Jésus-Christ: *in jussu et in voce archangeli.* Quelle sera donc cette voix de l'archange, dit St.-Thomas, (in. cap. iv. Ep. 1. ad Thess.)? Ce seront ces mots qu'on attribue communément à St.-Jérôme, *surgite mortui, tenite ad judicium.* Quel sera cet archange? l'opinion commune désigne St.-Michel que, par antonomase, on appelle

l'archange , parce qu'il est le chef de la milice céleste ; et ce sera sur lui probablement qu'au jour du jugement , roulera le soin de distribuer aux anges inférieurs, les fonctions qu'ils devront remplir.

VIII. Dans cette résurrection des morts , il faudra , selon le commandement divin , que d'abord les cendres des corps soient recueillies , et ensuite disposées pour réformer les corps humains , de sorte que tous les membres et le corps lui-même puissent être rendus à leur ancienne forme. Toutes ces opérations , dit St.-Thomas , (suppl. p. III. q. 75.) d'accord avec St.-Augustin et St.-Grégoire , auront lieu par le ministère des anges , en partie par leur puissance propre , et en partie par une vertu divine et surnaturelle ; car cette seule vertu divine sera capable de réordonner tous les organes de chaque corps , avec toutes les parties qu'ils avaient auparavant ; Dieu seul peut encore , par un acte de sa volonté , réunir les âmes aux corps , par le moyen de l'humanité de Jésus-Christ comme nous avons dit ci-dessus , n° 4. Les morts ainsi ressuscités , par le travail des anges , seront réunis devant le tribunal de Jésus-Christ. Là , seront divisés les bons d'avec les méchants ; ceux-ci seront envoyés au feu éternel. *Sic erit in consummatione seculi ; eribunt angeli , et separabunt malos de medio justorum , et mittent eos in caminum ignis.* (Matth. XIII. 49.)

IX. On demande enfin si les bons anges coopèrent indistinctement à la résurrection , non-seulement des élus et des réprouvés. Quelques-uns prétendent qu'en ce qui concerne ces derniers , ce seront les démons qui travailleront à recueillir leurs cendres et qui les conduiront à la vallée de Josaphat. D'autres disent que ce seront les anges eux-mêmes. Le doute naît de

ces mots de l'évangéliste : que les anges *congregabunt electos* , et qu'il n'est pas question des damnés. Malgré cela le cardinal Gotti scutient qu'il est plus probable que les anges gardiens seront seuls chargés du travail de la résurrection de leurs cliens, bons ou méchants, afin qu'après avoir été pendant leur vie ministres de la miséricorde divine, ils le deviennent au jour du jugement de la justice éternelle , en les remettant aux démons qui doivent les punir. Cela résulte des paroles du même évangile déjà citées : *Exibunt angeli et separabunt etc.*

§. II.

Du temps , du lieu et de la consommation de la résurrection.

X. En quel temps, dit-on, aura lieu la résurrection générale des morts ? Ce sera nécessairement avant la fin du monde , comme cela résulte du texte de l'Écriture, et des propres paroles de Jésus-Christ. *Qui videt filium* (il faut entendre : par les yeux de la foi) *et credit in eum in novissimo die.* (Jo. vi. 4.) *Messis verò* , dit St.-Mathieu (xiii. 39.) *consummatio seculi est.* Sous le nom de moisson, *messis* , l'évangéliste veut parler du temps de la rétribution générale, temps où chacun recueillera ce qu'il aura semé en bien ou en mal. Toutefois il y a dans St.-Jean , un texte qui semble contredire notre proposition. *Et vidimus animas decollatorum propter testimonium Jesu et propter verbum Dei... et vixerunt et regnaverunt cum Christo nullo anni ceteri mortuorum non vixerunt donec consummentur mille anni, hæc est resurrectio prima.* (Ap. xx. 4.) Certains hérétiques, qu'on appella Millénaires, prétendirent, d'après ce texte que la pre-

nière résurrection aurait lieu seulement pour ceux qui auraient régné mille ans sur la terre avec Jésus-Christ. Un assez grand nombre de Pères l'Église, dans les premiers âges, penchaient assez pour cette opinion ; toutefois ces Pères n'étaient pas d'accord surtout avec les Millénaires, qui prétendaient que tous les hommes ne ressusciteraient pas ensemble à la fin du monde. St.-Thomas, répond que pour ces mille ans, durant lesquels les saints, dit-on, doivent régner avec Jésus-Christ, il ne faut pas prendre le mot mille, pour un nombre déterminé, mais pour tout le temps pendant lequel les saints, qui ont donné leur vie pour Jésus-Christ, auront régné avec lui dans le ciel, c'est-à-dire, le temps qui doit s'écouler depuis leur mort jusqu'à la fin du monde, époque à laquelle ils reprendront leur corps ; et comme dans cet intervalle leurs âmes sont heureuses, cet état de béatitude s'appelle pour elles la première résurrection ; mais, à l'exception du très-petit nombre d'exceptions que nous avons rapportées n° 2, ces âmes ne se rejoindront à leur corps qu'au moment de la résurrection universelle.

II. C'est encore ainsi qu'il faut entendre ce passage de St.-Jean : que le démon sera pendant ce temps lié dans l'enfer, mais qu'au bout de ces mille ans, il sera délivré de ses chaînes et qu'il viendra sur la terre pour séduire les hommes : *Et cum consummati fuerint mille anni, solvetur satanas de carcere suo et exibit et seducet gentes.* (Apoc. xx. 7.) Par ces mille ans, on entend tout le temps qui s'écoulera entre la mort de Jésus-Christ, et la venue de l'Antechrist. Quelques auteurs et entr'autres le cavalier Maffei, ont conclu de ce texte que depuis la mort de Jésus-Christ, il n'y a plus de possédés ou démoniaques, parce que le Seigneur ayant lié le démon, celui-ci avait perdu le pou-

voir de s'emparer d'un corps humain. Un docte écrivain a répondu à Maffei, que depuis la mort du Rédempteur, cette puissance du démon avait été limitée, mais non détruite; l'histoire ecclésiastique rapporte mille exemples de possédés délivrés par l'opération ou l'intercession des saints; et l'on ne peut pas croire que tous ces exemples sont faux ou chimériques. La meilleure raison à donner c'est que l'Église a l'ordre des exorcistes, c'est-à-dire de ceux qui sont ordonnés par les évêques, précisément pour chasser le démon des corps humains, et St.-Charles Borromée, conférerait le pouvoir d'exorciser, même à des enfants, afin de confondre les hérétiques qui n'accorderaient pas ce privilège à l'Église. Or, d'après Maffei, nous devrions dire que cet ordre est aujourd'hui tout-à-fait inutile et que c'est en vain qu'on en revêt les ordonnés; mais nous ne concevriens pas une telle assertion dans la bouche d'un catholique. Nous ne rions pas que parmi ceux qu'on croit possédés du démon, il n'y ait un grand nombre qui ne sont pas véritablement obsédés du démon; mais ce n'est pas une raison de dire qu'il n'y en a plus et qu'il n'y en aura plus.

XII. On veut savoir, si le temps de la résurrection est connu; l'on répond que l'époque en sera tout-à-fait incertaine et cachée jusqu'au jour du jugement. On n'en sait rien, dit St.-Thomas même par révélation, parce que Dieu a voulu en faire un mystère, et que les apôtres n'ont pas été à cet égard plus instruits que les autres: lorsqu'ils cherchèrent à la savoir, Jésus leur répondit: *Non est vestrum nosse tempora vel momenta quæ Pater posuit in potestate.* (Act. 1. 7.) Dans un autre occasion, il leur dit que le fils de Dieu l'ignorait lui-même. *De die autem illo vel horâ nemo scit, neque angeli in cælo, neque filius, nisi Pater.* (Matth. XIII.

32.) Ce n'est pas que Jésus-Christ ne le sait pas, comme l'a soutenu l'impie Calvin; mais bien que Jésus-Christ ait reçu de son père la science du passé et de l'avenir, il ne l'a pas reçue pour la communiquer aux hommes; c'est dans ce sens qu'il dit : *Nemo scit, neque filius*, afin de détourner des hommes de la pensée de vouloir connaître une époque qui n'est connue que de Dieu. Il ne faut pas non plus tirer d'inductions des signes précurseurs dont il est fait mention dans l'Écriture; car nous ne pouvons savoir quand ces signes arriveront ni quand ils seront accomplis. Tous ceux qui ont prétendu calculer ce temps, dit St.-Thomas; se sont trouvés dans l'erreur. L'opinion commune des théologiens, suivant le cardinal Gotti, c'est qu'il faut rejeter celle de St.-Justin, de St.-Irénée, de Lactance, de St.-Hilaire, de St.-Jérôme, et même de St.-Augustin, qui, dans les premiers temps était assez disposés à adopter le sentiment de ces Pères, (Lib. xx. de civ. c. 7.) en considérant que la création du monde a eu lieu en sept jours et que mille ans ne sont qu'un jour devant Dieu, comme il est dit au psaume (LXXXIX. 4.); d'où ils inféraient que le monde ne devait pas durer plus de six mille ans. Mais tout cela n'a aucun fondement solide. Ce qui est certain, c'est ce que Jésus-Christ nous a dit : *De die autem illo vel horâ nemo scit*. C'est en se fondant sur ces paroles, que St.-Thomas combat et réfute toute espèce de conjectures des Pères, sur l'époque précise du jugement.

XIII. On demande en quel lieu se fera la résurrection universelle. Il y a sur ce point deux avis. Les uns disent que chaque homme ressuscitera au lieu où se retrouveront ses cendres, ou la plus grande partie de ses restes; d'autres disent que les cendres de tous les

hommes seront recueillies par les anges et rapportées dans la vallée de Josaphat, où la résurrection aura lieu. Plusieurs textes de l'Écriture rendent la première opinion plus probable. *Et scietis quia ego Dominus, cum aperuero sepulchra vestra et eduxero vos de tumulis vestris, popule meus; et dederò spiritum meum in vobis, et vixeritis, etc.* (Ezech. xxxvii. 13 et 14.) Il est dit : *eduxero vos*, et non *cineres vestras*. Le mot *vos* semble indiquer que les hommes seront déjà ressuscités dans leurs tombeaux. St.-Jérôme conclut de ce passage que c'est aux lieux où ils furent ensevelis, que les morts ressusciteront, non dans la vallée de Josaphat : *Cum resurgere debeant mortui ex his locis in quibus sepulti sunt*. St.-Chrysostôme partage cet avis : *Visura sit Roma Paulum repente ex illâ techâ cum Petro resurgentem et sublatum in occursum Domini*. (Hom. 32 in ep. ad Rom.) Ainsi, St.-Pierre et St.-Paul ressusciteront, et ils seront ensuite transportés en présence du Seigneur. St.-Thomas (in 1. Thess. iv. 5.) pense de la même manière. Le texte de St.-Jean favorise cette interprétation : *Omnes qui in monumentis sunt audient vocem filii Dei et procedent*. (Jo. v. 28.) Remarquez ces mots : *in monumentis audient et procedent*. Ils marcheront; donc ils seront déjà ressuscités. Les anges, dit St.-Matthieu (xxiv. 31.), *congregabunt electos à quatuor ventis*. Il ne dit point que les anges convoqueront ou réuniront les cendres des élus et qu'ils les porteront à la vallée, mais qu'ils conduiront à la vallée les élus déjà ressuscités. Dom Calmet est de ce sentiment.

XIV. On demande si tous les hommes mourront avant de ressusciter; on répond sans hésitation qu'ils mourront tous. Nous renvoyons aux raisons que nous avons données, dans notre 4^e dissertation (iv. 11.), où il est prouvé que tous les hommes qui seront encore

vivants à la fin du monde périront par le feu, qui brûlera la terre et tout ce qui s'y trouvera, et qu'aus-
sitôt après les hommes ressusciteront. Plusieurs textes
de l'Écriture prouvent d'ailleurs que la mort est inévi-
table pour tous les hommes. *In omnes homines mors
pertransiit. in quo omnes peccaverunt.* (Rom. v. 12.) *Sta-
tutum est hominibus semel mori.* (Heb. ix. 22.) *Quis est
homo qui vivet et non videbit mortem?* (Psalin. LXXXVIII.
49.) La raison en est que la mort est la peine du pé-
ché; or tous les hommes ont péché en Adam, à l'except-
tion de Jésus-Christ et de la Vierge Marie, comme le
reconnaissent aujourd'hui la plus grande partie des
théologiens; tous les hommes doivent donc mourir.
Et il est à remarquer même que Jésus-Christ et
Marie sont morts, quoiqu'ils n'eussent pas contracté
la tache originelle.

XV. Toutefois, quelques personnes ont douté sur
le point de savoir si tous les hommes qui seront encore
vivants au jour du jugement seront soumis à la loi gé-
nérale; elles se fondent sur ces mots de l'épître 1^{re}
de St.-Paul aux Corinthiens (15. 51.) : *Omnes quidem re-
surgemus, sed non omnes immutabimur*; ce qui signifie
que nous mourrons tous, mais que nous ne serons
pas tous changés pour la glorification. Ce passage, il
est vrai, ne se lit ainsi que dans la Vulgate; car, dans
le texte grec, on trouve : *Non omnes quidem dormiemus,
omnes tamen immutabimur*; ce qui offre un sens à peu
près opposé : nous serons tous changés pour la gloire,
mais nous ne mourrons pas tous. Ce sens paraît se
confirmer, au reste, par ce qui suit : *Mortui resurgent
incorrupti, et nos immutabimur.* Les hommes morts dans
le péché ressusciteront entiers, c'est-à-dire immortels;
nous autres justes, nous serons changés par l'état de
gloire où nous entrerons. Mais on répond que les mots

non omnes dormiemus ne se trouvent pas dans tous les exemplaires grecs, comme l'affirme St.-Jérôme, avec Didyme (epistol. 152 ad Minero.), mais seulement dans quelques-uns; que la Vulgate leur est contraire, et que la Vulgate seule a été déclarée par le concile de Trente comme devant faire foi; nous devons donc nous en tenir à cette décision. On répond en outre, que du second passage de St.-Paul; *mortui resurgent*, etc., on ne peut pas tirer la conséquence que les impies, au jour du jugement, seront ressuscités entiers, et que les justes seront changés pour la gloire sans avoir subi la mort, et, par conséquent, sans ressusciter; car il est clair que le mot *immutabimur* ne signifie pas changement pour l'état de gloire, mais seulement changement pour l'immortalité, comme cela s'explique au v. 53 : *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem, et mortale hoc induere immortalitatem*. En voici la raison que donne St.-Thomas (suppl. qu. lxxv. art. 3.), *Omnes ei (Christo) conformabuntur in reparatione vitæ naturalis, non autem in similitudine gloriæ, sed soli honi*. Ainsi, tous, justes ou impies, seront changés par la résurrection et ils acquerront l'immortalité, ce qui suppose la mort des uns et des autres.

XVI. On objecte qu'au jour du jugement Jésus viendra juger les vivants et les morts, et que c'est pour cela qu'on l'appelle *judex vivorum et mortuorum*. (Act. x. 42.) Il y aura donc, au jour du jugement, des hommes qui seront jugés encore vivants. Mais, dit St.-Thomas, *illi dicuntur vivi reperiri qui usquæ ad tempus conflagrationis vivent in corpore*. Ainsi, tous le temps de la conflagration universelle, qui fera périr les vivants, est compris sous le nom de jugement dernier.

§. III.

De la condition des hommes qui ressusciteront.

XVII. Quelques hérétiques, tels que les Calvinistes de Montauban et les Albigeois, disaient que la seconde union de l'âme et du corps n'aura pas lieu avec le même corps, mais avec un corps différent. D'autres, par une erreur non moins grave, prétendaient que les âmes sauvées iraient se joindre à des corps célestes matériels, mais extrêmement subtils. Toutes ces opinions sont fausses; la vérité, celle qu'enseigne l'Église catholique, que les âmes reprendront les mêmes corps qu'elles habitaient, avec la même chair, la même peau, les mêmes os, les mêmes nerfs, comme cela s'induit clairement de ces paroles de l'Apôtre : *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem*. S'il en était autrement, c'est-à-dire, si l'âme prenait un autre corps que le sien, ce nouveau corps ne serait pas ce *hoc corruptibile*, dont parle l'Apôtre. St.-Paul dit encore : *Cùm autem mortale hoc induerit immortalitatem, tunc fiet sermo qui scriptus est : absorpta est mors in victoriâ ; ubi est mors, victoria tua?* (Eod. 54 et 55.) Mais si le corps immortel n'était pas le même que celui qu'elle aurait privé de vie, la mort pourrait se vanter d'une victoire, puisque les corps frappés par elle ne ressusciteraient pas. Cela est encore prouvé par le propre exemple de Jésus-Christ. Lorsqu'il apparut à ses disciples, ils crurent voir un esprit, c'est-à-dire un corps aérien, de telle sorte que pour les détromper il leur dit : *Palpate*

et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut videtis me habere. (Luc. xxiv. 39.)

XVIII. Ce fut ainsi que St.-Grégoire convainquit Eutychès, qui niait la résurrection de la chair. Celui-ci opposait le passage de l'Apôtre : *Seminatur corpus animale, surget corpus spirituale.... secundus homo de caelo caelestis. (1. Cor. xv. 44.)* Donc, l'homme ne ressuscitera pas avec sa même chair. On lui répondit que le corps de l'homme est animal, en ce que, pour le conserver vivant, il est nécessaire de l'alimenter avec des aliments terrestres, tout comme s'alimentent les autres animaux ; mais que le corps de l'homme ressuscitera spirituellement, c'est-à-dire que pendant la vie éternelle il n'aura plus besoin, pour se conserver, d'aliments matériels, et qu'il lui suffira de l'esprit ; que c'est pour cette raison que les élus seront des hommes célestes, devenus par la glorification semblables aux anges.

XIX. On objectait encore que lorsque l'homme meurt, il ne reste de son corps que la matière, qui peut prendre toute espèce de forme corporelle. Or, quelle forme aura-t-elle quand l'homme ressuscitera. Voici la réponse : Si par formes vous entendez les qualités accidentelles, assurément ces formes sont détruites par la mort ; mais si vous entendez seulement, comme cela se doit, les formes substantielles, c'est-à-dire la propriété essentielle à la matière, celle-ci existe déjà quand l'âme s'unit au corps. Mais que dira-t-on des antropophages, qui se nourrissent de chair humaine ? Quand les deux corps ressusciteront, c'est-à-dire celui qui a été dévoré et celui qui s'en est nourri, chacun d'eux reprendra-t-il la matière propre de son corps ? St.-Augustin et St.-Thomas répondent que la chair de l'homme dévoré retournera à celui à qui elle appar-

tenait, et qu'il sera suppléé pour l'autre aux chairs qu'il perdra par cette restitution, par des chairs formées d'aliments ordinaires; ce qui arrivera par un effet de la toute-puissance.

XX. On demande si l'homme ressuscitera tel qu'il était avant de mourir. St.-Thomas répond que oui. C'est une vérité constante, dit-il (suppl. 3. part. qu. LXXIX. art. 2.), et il le prouve par ce passage de Job : *Et in novissimo die de terrâ surrecturus sum et rursum circumdabor pelle meâ, et in carne meâ videbo Deum meum.* (Job. xix. 26.) La raison en est que, dans la résurrection, la même âme doit se réunir au même corps. On objecte que si l'on refait une statue du même métal, ce ne sera plus la même statue; que, par conséquent, l'homme, refait avec ses propres restes, ne sera plus le même homme. St.-Thomas répond que si on refait une statue du même métal ou matière dont elle était d'abord composée, on dit que c'est la même statue, bien que ses formes accidentelles soient diverses.

XXI. On demande si tout ce qui se trouvait sur le corps d'un homme ressuscitera avec lui. Le cardinal Gotti (Theol. part. 3. in fin. qu. 5.) répond que chacun de nous ressuscitera avec tout ce qui a rapport à l'intégrité de l'individu. Ainsi, dit-il, tous ceux qui, à quelque époque de leur vie, auront plus d'embonpoint, par exemple, qu'il ne fallait pour un état ordinaire, ne reprendront que la quantité de chair suffisante; et qu'au contraire, ceux à qui, par l'effet de la maladie, ou par celui des années, quelque chose manquera, recevront un supplément par un effet de la puissance divine.

XXII. On demande encore si tout ce qui, dans l'homme, a été matière, ressuscitera. Pour ce qui est, dit St.-Thomas, des parties matérielles que l'homme

a acquises surabondamment par les aliments, elles ne ressusciteront pas toutes, telles qu'elles furent durant tout le cours de la vie, parce qu'elles ne sont pas nécessaires pour l'intégrité de l'homme; mais celles qui sont plus formelles, c'est-à-dire intégrantes et constitutives de l'espèce, telles que les os, les nerfs, etc., ressusciteront exactement les mêmes.

XXIII. Si l'homme ressuscitera avec les mêmes membres. Le même docteur répond affirmativement, parce que, dit-il, le corps humain doit ressusciter avec les proportions qui correspondent avec l'âme. Celle-ci exige que le corps ait tous ses membres, car autrement le corps ne ressusciterait pas dans son état naturel, d'où il résulte que les hommes ressusciteront avec tous les membres qu'ils avaient avant la mort; ils auront même ceux dont ils auraient été privés dès leur naissance, naturellement ou par accident.

XXIV. Si les corps des damnés ressusciteront avec leurs difformités, ou sans elles. Duraud estime qu'ils ressusciteront sans les membres qui leur manquaient en mourant, bien qu'ils les eussent à leur naissance, parce que cette imperfection est un des accessoires de leur misérable état. Estius distingue. Si le réprouvé, dit-il, a perdu quelque membre depuis sa naissance, ce membre lui sera rendu, mais s'il est né avec un vice de conformation, un membre manquant, par exemple, il ne paraît pas qu'il faille lui rendre un membre avec lequel il n'a jamais péché. Sylvius nous apprend que St.-Bonaventure croyait, non sans raison, que les réprouvés ressusciteront sans les difformités qui proviendront de l'amputation d'un membre, mais qu'ils conserveront celles qui ne consisteraient qu'en un vice de conformation. Toutefois St.-Thomas, continue le même Sylvius (in suppl. St.-Thom. p. 3

qu. 86.), pense avec plus de probabilité, que les réprouvés ressusciteront sans aucune de ces difformités qui ne tiennent pas essentiellement à la nature humaine, mais qu'ils conserveront tous les défauts qui y sont attachés, comme la passibilité, la pesanteur, la lenteur, etc.; qu'au surplus, ils n'auront aucune difformité d'aucun genre, qu'aucun membre ne leur manquera, qu'enfin ils auront les proportions convenables. Quant aux élus, (remarquons ici que l'opinion de St.-Thomas sur ce point a été universellement adoptée) ils ressusciteront non-seulement sans défauts corporels, mais encore sans aucune autre espèce de défauts. Car c'est là ce qu'exige l'état de béatitude auquel ils sont appelés; ce qui se trouve conforme à ce que dit St.-Paul : *Reformabit (Christus) corpus humilitatis nostræ configuratum corpori claritatis suæ.* (Phil. III. 11.)

XXV. Mais à quoi serviront à ceux qui ressusciteront, certains membres dont ils n'auront plus besoin? les intestins, par exemple, puisqu'ils ne doivent plus ni manger ni boire? Si c'était là une difficulté, dit St.-Thomas, il faudrait dire qu'il n'y aura pas non plus, après la résurrection, différence de sexe. Mais aucun membre ne sera superflu, parce que, bien qu'on n'en fasse aucun usage, ils n'en servent pas moins à la perfection du corps humain. Quant à l'opinion extravagante de Scot, cité par dom Calmet (dissert. de ress. mort.), que les femmes ressusciteront sous la forme d'hommes, elle a été généralement rejetée, et avec raison, comme nous le verrons dans le §. suivant.

XXVI. Les hommes ressusciteront-ils avec leurs cheveux et leurs ongles? Oui, dit St.-Thomas, (Loc. cit. qu. 80.) car, bien que les ongles et les cheveux ne doivent plus servir à la conservation de l'animal, par

ties du corps, elles contribuent à la perfection du corps humain, selon sa nature. Ces cheveux et ces ongles, dit St.-Augustin (de Civ. lib. xxii. cap. 19.), ressusciteront en quantité suffisante pour l'ornement de l'homme. St.-Thomas ajoute qu'il en sera de même des humeurs du corps; elles seront restituées aux ressuscités en quantité suffisante pour l'intégrité du corps.

§. IV.

De l'âge, de la nature, du sexe et des opérations des sens.

XXVII. Nous dirons d'abord, en parlant de l'âge, que les bienheureux ressusciteront avec toute la perfection qu'a la nature dans la jeunesse; St.-Thomas, qui le croit ainsi, ajoute que cela doit s'entendre de l'époque où le corps a acquis toute sa perfection, moins par rapport au nombre des années, que relativement à l'état d'un corps sans défaut et parfaitement conformé. Aussi, tous les élus ressusciteront-ils avec cette force et cette vigueur qui caractérisent l'âge viril, à peu près vers la 33^e année, époque où le corps a pris tout son accroissement et commence à décroître. St.-Paul favorise cette opinion: *Donec occurramus omnes in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi.* (Eph. iv. 32.) *In mensuram ætatis*, ajoute St.-Augustin, *usquæ ad quam Christum pervenisse cognovimus; circa triginta quippè annos desinierunt esse, etiam seculi hujus doctissimi homines, juventutem.*

XXVIII. St.-Thomas, par suite de son opinion rapportée plus haut (n. 24.), contre celle de St.-Bona-

venture, dit que les réprouvés n'auront aucune de ces difformités qui sont naturelles à l'homme, comme d'être aveugles, sourds, boiteux, bossus, etc., mais qu'ils conserveront la passibilité, la lourdeur, etc. Les élus, au contraire, seront exemptés de ces défauts, incompatibles avec les avantages de la glorification, comme nous le verrons plus bas. St.-Augustin, parlant des réprouvés, tient à peu près le même langage. *Incorrupti quidem resurgent integritate membrorum, sed tamen corrumpendi dolore poenarum*, mais cette intégrité ne sera pas pour leur avantage, puisque leur peine en sera plus grande, mais ce sera pour le perfectionnement de la nature humaine, parce que, dans la résurrection, Dieu n'aura point d'égard aux mérites des individus, mais à la constitution naturelle du genre humain.

XXIX. Pour ce qui est de la stature, dit St.-Thomas, les hommes ressusciteront avec la taille et la corpulence qu'ils auraient dû avoir au terme de l'accroissement, si la nature ne leur avait rien refusé. Ceux qui auraient du superflu, ou auxquels il marquerait quelque chose, trouveront un remède dans la puissance divine, qui les rendra tels qu'ils doivent être. De là, il suit que les hommes qui seraient d'une corpulence excessive, ou d'une trop grande maigreur, ressusciteront dans un état d'embonpoint, de corpulence ou de taille ordinaire. Tous ne seront pas pourtant de la même taille, car chacun ressuscitera dans une taille conforme à la nature de son individu, et suivant la proportion de chaleur ou d'humide radical qui était en lui. St.-Augustin réfute l'opinion de ceux qui prétendent que tous les hommes ressusciteront avec la même taille que celle de Jésus-Christ; car, dans le texte de l'Apôtre déjà cité, il n'est pas dit : *in*

mensuram corporis Christi, mais in mensuram ætatis plenitudinis. Ainsi, chacun aura la taille qu'il eut dans sa jeunesse, ou qu'il aurait eue s'il y était arrivé; et ce qui manquera aux vieillards ou aux enfants, à raison de leur âge, leur sera attribué par un effet de la puissance divine.

XXX. On a dit, relativement au sexe, que les femmes, en ressuscitant, en changeraient, parce que Dieu ne forma de la terre que l'homme seul, et qu'il forma la femme de l'homme même. Les Arméniens étaient tombés dans cette erreur; ils disaient que le sexe féminin était imparfait et que rien d'imparfait ne devait exister à la résurrection. Mais St.-Augustin et St.-Thomas, aux lieux déjà cités de leurs ouvrages, ont opposé à cette opinion celle de tous les Pères et de tous les théologiens. *Non est enim vitium femineus sexus,* dit le premier aux Arméniens, *sed natura.* D'ailleurs, dit St.-Thomas, cette différence de sexe convient à la perfection de l'espèce humaine. Qu'importe que la femme n'ait pas été formée immédiatement de la terre, mais d'une côte d'Adam. Ce fut là un mystère, dit St.-Augustin, par lequel Dieu voulut annoncer la naissance de l'Église, qui sortirait, pour ainsi dire, des flancs de Jésus-Christ, par le moyen de la Rédemption. On a opposé aussi ce passage de St.-Paul : *Donc omnes Christo occurramus in virum perfectum.* (Ephes. iv. 13.), parce que St.-Thomas répond : *Non (hoc) dicitur propter sexum virilem, sed propter virtutem animi quærit in omnibus viris et mulieribus.*

XXXI. Le cardinal Gotti prétend d'après St.-Thomas, que nul ne ressuscitera selon la vie animale, actuelle, qui a la puissance d'engendrer et de nourrir les corps, car, après la résurrection, les hommes ayant toute la perfection possible et le nombre des

hommes étant complet, ils n'auront pas besoin de conserver la faculté d'engendrer et de nourrir les corps, comme dans la vie présente.

XXXII. Après la résurrection, tous les sens seront-ils aptes à opérer ? Ils le seront sans doute, dit St.-Thomas, en exceptant pourtant *actus ad nutriendum corpus et ad generandum*, parce que la paissance est plus parfaite lorsqu'elle est jointe à l'acte, et que la nature humaine sera d'ailleurs portée dans les bienheureux au plus haut point de perfection. Le cardinal Gotti ajoute que dans l'autre vie chaque homme sera récompensé ou puni dans son corps, suivant ses mérites ou ses fautes; qu'ainsi les bienheureux jouiront par les sens, tout comme les réprouvés seront punis par eux en expiation du mauvais usage qu'ils en auront fait.

XXXIII. Les bienheureux jouiront par le sens de la vue en contemplant la beauté du corps de Jésus-Christ et de sa sainte mère, que Jésus-Christ, excepté, surpassera en beauté tous les habitants du paradis, car leurs corps *fulgebunt sicut sol*. Ils jouiront par l'ouïe, en écoutant les concerts de tous les saints qui, avec une céleste mélodie chanteront les louanges du Seigneur. *Exultationes Dei in gutture eorum* (Psal. clix. 6.). Sans que la voix de l'un dit St.-Bernardin de Sienne, empêche d'entendre la voix de l'autre, mais toutes ces voix s'entendront distinctement. Ils jouiront par l'odorat; car de tous les corps des bienheureux s'exhaleront les plus doux parfums, et surtout du corps de Jésus-Christ sortira l'odeur la plus suave, la plus ravissante, qui contiendra en elle-même toutes les autres odeurs. Ils jouiront aussi par le tact, car, comme le dit le cardinal Gotti. : *Corpora sanctorum post resurrectionem erunt passabilia, ut apparuit in corpore Christi.*

XXXIV. En ce qui concerne le sens du goût, les avis sont assez partagés ; pour moi , j'aime ce que dit St.-Thomas , (voy. ci-dessus n^o 31.) que le corps n'ayant plus besoin d'aliments, le sens du goût n'esera plus mis en exercice. Toutefois j'estime, que de même que le damné rendra par la bouche une humeur aigre et déplaisante , de même les bienheureux y trouveront une humeur douce et agréable. Au reste ce qui doit nous réjouir le plus sur cette matière , c'est ce que nous dit l'Apôtre (1. Cor. II. 9.) *Oculus non vidit nec auris audivit , nec in cor hominis ascendit quæ preparavit Deus iis qui diligunt illum.* Les réprouvés auront aussi l'usage de leurs sens , mais ce sera pour leur malheur. Leurs sens les ont aidés à pécher , ils seront punis sur ces sens coupables.

§. V.

Des qualités des corps ressuscités.

XXXV. Les corps des bienheureux seront doués de quatre qualités ou propriétés essentielles. La première sera l'impassibilité , par laquelle non seulement ils seront exempts de la mort et de la corruption , mais encore ils seront à l'abri de toute douleur et de toute lésion , de telle sorte qu'ils se trouveraient impunément au milieu des démons et des flammes de l'enfer. C'est que dans le ciel, dit St.-Thomas , de même que l'âme est tout-à-fait soumise à Dieu , de même le corps est tout-à-fait sous la dépendance de l'âme , sans que rien soit capable d'affaiblir cette dépendance,

ni par conséquent de faire éprouver au corps le moindre dommage.

XXXVI. La seconde propriété des corps des bienheureux sera la subtilité ou la spiritualité, qualité qui consiste à être exempt de toute influence matérielle, en sorte que l'âme gouvernera le corps comme un esprit, non que le corps devienne esprit ou corps aérien, mais parce qu'il sera parfaitement obéissant à l'âme. Le corps glorieux dit le cardinal Gotti, (de Resum., quæst. vi. Dub. 3.) pourra pénétrer un autre corps de manière à pouvoir rester avec cet autre corps dans le même espace et sans en augmenter le volume. Toutefois cela n'aura lieu qu'en vertu de la puissance divine, non en vertu du simple don de subtilité, St.-Thomas, (suppl. quæst. LXXXII. art. 5.), dit que le bienheureux pourra rendre son corps visible ou invisible à son gré; mais il ajoute que la subtilité ne le rendra pourtant pas impalpable, parce qu'il ne sera pas aérien, mais qu'il restera solide et capable de résister à un autre corps.

XXXVII. L'agilité sera la troisième vertu des corps bienheureux. Par elle, l'âme pourra transporter le corps où et quand elle voudra, avec une célérité prodigieuse, et pour mieux dire avec un mouvement si rapide qu'il sera imperceptible. Toutefois, dit encore le cardinal Gotti, le corps malgré cette rapidité, ne pourra se trouver à la fois en deux lieux différents.

XXXVIII. La quatrième propriété des corps bienheureux sera la clarté ou lucidité. La lumière qui jaillira de lui sera bien plus grande, dit St.-Thomas, que celle du soleil tel que nous le voyons, et malgré cet éclat extraordinaire, elle n'offensera point les yeux. Cette lumière, dit le même cardinal Gotti ne sortira pas seulement de la surface du corps, mais encore de

tout le corps, comme elle sera de la même nature que celle que nous voyons, elle pourra être aperçue même de ceux qui ne seront point bienheureux, c'est pour cela qu'au jour du jugement, les réprouvés eux-mêmes verront ces flots de lumière sortir des corps des bienheureux. *Videntes turbabuntur timore horribilis* (Sap. cap. v. v. 2.) Au reste, il dépendra de l'âme du bienheureux de laisser voir ou de cacher cette lumière, et il en sera de même, dit St.-Thomas, de tous les actes du corps, qu'elle pourra manifester ou rendre invisibles.

§. VI.

De la qualité des corps des damnés.

XXXIX. Les damnés conserveront leurs corps entiers, tels qu'ils les auront eus durant leur vie, comme nous l'avons déjà établi ci-dessus (n. xxiv.)

XL. Ils seront incorruptibles comme dit l'Apôtre, *mortui resurgent incorrupti*, et comme ces corps, de même que ceux des bienheureux seront incorruptibles, ils seront d'une autre qualité que celle qu'ils ont eue pendant la vie, suivant le P. Suarez qui en puise la raison dans St.-Thomas; et c'est que le principe de la corruption de la matière est dans le mouvement des cieux; et comme à la fin du monde ce mouvement des cieux cessera, tout principe de corruption cessera aussi, tout agent capable d'altérer perdra son influence. *Corpora damnatorum* dit, St.-Thomas, *corrumpti non poterunt*, et hâc desertit divinæ justitiæ ut perpetuò viventes perpetuò punientur (Suppl. quæst. lxxxvi. art. 2.) Toutefois dit le cardinal Gotti, ce sera par un

effet de la puissance divine plus que par aucune cause naturelle que les corps, après la résurrection, seront incorruptibles. On peut dire la même chose pour les corps des bienheureux, avec cette différence qu'en ceux-ci à l'incorruptibilité sera l'effet de leur béatitude, et dans les damnés, un effet de la justice divine afin que leur supplice soit éternel.

XLI. Les corps des damnés sont-ils passibles ou impassibles ? Ils sont impassibles, dit St.-Thomas, pour les passions de la nature, parce que leurs corps sont devenus inaltérables, quoique leur nature ait été altérée, mais ils sont passibles pour toutes les passions animales sensibles.

XLII. Il y a des gens, dit le cardinal Gotti qui ne peuvent concevoir comment les corps des damnés seront tourmentés par le feu et par la douleur sans pouvoir mourir; mais St.-Augustin nous apprend que le corps peut-être passible et capable de douleur, bien qu'à proprement parler, ce soit l'âme qui souffre, non le corps. Le cardinal pourtant ajoute qu'il n'est pas improbable que les corps des damnés seront affligés par le feu, en vertu d'une altération naturelle causée par la chaleur.

DISSERTATION VI.

Du jugement dernier.

§. I.

Preuves de la vérité du jugement dernier.

I. Il est de foi qu'il y aura au jugement dernier, où chaque homme, après la résurrection, sera obligé de paraître devant le juge suprême. Jésus-Christ pour être examiné sur toutes ses œuvres et entendre son arrêt de vie ou de mort éternelle. St.-Thomas, (suppl. part. III. quæst. 88.) le prouve par une infinité de passages de l'Écriture, et principalement de St.-Matthieu : *Cùm autem venerit filius hominis in majestate suâ... et statuet oves quidem à dextris suis, hædos autem à sinistris etc.* (Matth. xxv. 31. et seq.), et de St.-Paul : *Omnes enim nos manifestari oportet antè tribunal Christi, ut referat unusquisque propriam corporis, prout gessit, sive bonum sive malum.* (II. Cor. 5. 10.) Les évangélistes ont dit que Dieu n'avait pas envoyé son fils sur la terre pour juger les hommes, mais pour les sauver. *Non enim Deus misit filium suum in mundum ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.* (Jo. III. 17.) Mais cela ne s'entend que de la première venue de Jésus-Christ, car dans sa seconde venue il viendra juger tous les hommes. *Sermo quem locutus sum, ille judicabit eum, in novissimo die,* (Jo. III. 17.) fait dire à St.-Augustin que la vérité du jugement universel jaillit si clairement de l'Écriture sainte, qu'il n'est pas possible de la nier, à moins de nier aussi la vérité de l'Écriture même.

II. Nous avons déjà indiqué les motifs de ce jugement universel , en parlant du jugement particulier , et ce sont ceux que développe St.-Thomas , dans ses questions , que la justice divine qui , pendant long-temps semble éviter de se montrer , vient à la fin se manifester aux yeux de tous. Quelquefois dans cette vie , Dieu dispose d'un individu pour l'exemple et l'utilité des autres , négligeant en cela de satisfaire ceux qui voudraient , qu'il agit toujours à découvert ; beaucoup de pécheurs prospèrent ; beaucoup de saints personnages vivent dans l'affliction ; souvent nous ne distinguons pas celui qui est méchant , de celui qui est bon ; et quoiqu'il soit certain qu'après la mort , chacun sera puni ou récompensé selon ses œuvres , nous ignorons maintenant quel sera le traitement dans l'autre vie de ceux que nous voyons dans celle-ci. Ainsi pour que chacun connaisse tous les actes de la justice divine ; il faut qu'à la fin du monde ces actes se manifestent à tous. Ces œuvres que maintenant nous jugeons bonnes ou mauvaises sur les apparences par que nous en ignorons le but ou les moyens , Dieu alors nous les fera connaître. Il ne sera plus temps il est vrai de mériter , mais les bons n'en recevront pas moins un prix accidentel par les louanges de ceux à qui la vérité sera dévoilée.

§. II.

Du temps et du lieu du jugement universel.

III. Tout ce qu'on peut dire sur l'époque du jugement dernier, c'est qu'il aura lieu immédiatement après la résurrection ; mais comme l'époque de la fin du monde et de la résurrection nous est entièrement inconnue, nous ne reconnaissons pas davantage l'opinion de ceux qui ne veulent accorder au monde que six mille ans d'existence, elle est tout-à-fait dénuée de fondement et les théologiens se sont tous réunis pour la rejeter.

IV. Reste l'opinion de ceux qui disent que Jésus-Christ étant venu la première fois *au milieu du temps*, ou ces années dont parle Habacuc : *Domine, opus tuum in medio annorum vivificu illud.* (Hab. 2.) On peut croire qu'entre la venue du Christ, notre rédempteur, et la fin du monde, il s'écoulera un temps égal à l'intervalle qui sépare la création de la venue du Christ. La version des Septante, avec l'interprétation de St.-Jérôme, paraît s'accorder assez avec cette opinion. Les Septantes, au lieu de ces mots : *In medio annorum* ont mis : *Cùm appropinquerunt anni.* St.-Jérôme dit sur ce passage : *Cùm appropinquerit consummatio, et in extremâ horâ ad destruenda peccata, venerit filius tuus, manifestatis cognosceris.* Ils paraît que le saint parle ici de la première venue de Jésus-Christ, laquelle a eu pour objet de détruire le péché, comme on le lit dans Isaïe : *Quoniam completa est malitia ejus dimissa est iniquitas illius.* (Is. xl. 2.)

V. Du reste quand on tiendrait cette opinion pour probable, on ne pourrait rien assurer touchant la fin du monde, car dans cette assertion que le monde finira quatre mille ans après Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ est venu quatre mille ans après la création, il n'y a que de la probabilité, mais aucune certitude. On ne saurait que bien moins encore assigner le mois et le jour de ce grand événement; car dans ce que disent les uns, qu'il aura lieu au mois de mars, parce que c'est dans ce mois que la création s'est faite, et ce que disent les autres qu'il arrivera un dimanche, parce que c'est un dimanche que Jésus-Christ est ressuscité, on ne peut voir que des conjectures dénuées de tout fondement solide. Aussi Léon X, dans le concile de Latran, session II, défendit-il expressément de rien affirmer sur cette matière : *Tempus quoque proximum futurorum malorum, vel Antichristi adventum aut certum diem judicii prædicare, vel asserere nequaquam (quis) præsumat.* Ici l'on demande si les élus et les réprouvés ressusciteront au même instant, et l'on répond affirmativement avec St.-Paul : *In momento... canet enim tuba et mortui resurgent.* (1. Cor. xv. 52.) St.-Thomas, (suppl. qu. 88.) s'exprime ainsi : *Collectio cinerum non erit in instanti, bene verò resurrectio.*

VI. Pour ce qui est du lieu où le jugement universel sera rendu, on peut croire avec Sylvius que ce sera la cité de Jérusalem; car là où Jésus-Christ fut jugé par ses ennemis, il convient que Jésus-Christ juge et condamne ses juges; c'est là aussi ce que semble indiquer le prophète : *Dominus de Sion rugiet, et de Jerasalem dabit vocem suam* (Jo. III 16.). Toutefois l'opinion commune veut que le lieu du jugement soit la vallée de Josaphat, dans l'enceinte des murs de

Jérusalem et le mont des Oliviers; ce qui au surplus n'est qu'une conjecture qu'on a induite dît St.-Thomas, de divers textes de l'Écriture, et qu'ensuite les théologiens ont adoptée. Ces textes sont empruntés à Joël III. 1. et 12. : *Congregabo omnes gentes, et d'educam eas in valle Josaphat, et discipulabo cum eis ibi.... Consurgant et ascendant gentes in vallem Josaphat, quia ibi sedebo, ut judicem omnes gentes in circuitu.* Que le prophète parle ici du jugement dernier, c'est l'opinion de St.-Jérôme, d'Estius, de Sylvius, du cardinal Gotti, de Dom Calmet et des autres théologiens; mais cela résulte surtout d'un autre passage du même (Joël. III. 14.) *Populi, populi, in valle concisionis, quia juxta est dies Domini in valle concisionis.* On objecte que le mot de Josaphat peut s'interpréter par *judicium Domini*, et qu'on peut ainsi, par vallée de Josaphat, entendre le lieu du jugement ou la vallée du jugement. On répond que suivant la règle générale les paroles de l'Écriture doivent être prises dans leur sens littéral propre, à moins qu'il n'y ait quelque obstacle fondé; or ajoute que la version latine, de même que les versions syriaque et arabe retiennent le nom de Josaphat comme nom propre.

VII. On trouve d'ailleurs dans les Actes des Apôtres, (1. 11.) un texte confirmatif. Quand Jésus monta au ciel, y est-il dit, les anges s'écrièrent : *Ille Jesus qui assumptus est à vobis in caelum, sic veniet.* St.-Thomas, fait à ce sujet la réflexion suivante, que si Jésus-Christ monta au ciel du mont des Oliviers, au pied duquel gît, la vallée de Josaphat, ce sera dans ces mêmes lieux qu'il viendra comme juge d'après ces mots : *Sic veniet.* Et certes, il semble bien convenable que Jésus-Christ vienne accomplir sa dernière œuvre là où il consumma celle de la rédemption par le sacrifice de sa vie sur la croix. Cela se corrobore par l'ancienne

glose, sur le passage de Joël, où il est dit que le juge : *Non in terra sed in spatio hujus aeris sedebit, contra locum montis Olivæ ex quo ascendit.*

VIII. Mais, dira-t-on peut-être, comment sera-t-il possible que cette vallée contienne tant de milliers d'hommes qui devront y être jugés ? On répond : Nous ne disons pas que tous les hommes devront être renfermés dans cette vallée ; nous disons seulement que Jésus-Christ rendra son jugement d'un lieu éminent de cette vallée : *Ibi sedebo ut judicem omnes gentes in circuitu.* (Joël. III. 12.) Le Seigneur siègera dans ce lieu de manière à être vu de tous. Les élus seront élevés dans les airs à sa droite, les réprouvés seront à sa gauche dans la vallée, et dans les lieux circonvoisins. Les textes cités plus haut s'accordent avec celui de Zacharie : *Et stabunt pedes ejus in die illa super montem Olivæ.* (Zach. XIV. 4.). *Populi verò,* dit Dom Calmet sur ce passage. *ad montis ejusdem radices subsistent in valle Josaphat.* On demande encore si, attendu que les méchants doivent être séparés des bons, comme le dit St.-Matthieu (XIII. 49.), les premiers seront sur la terre et les second en l'air ? On répond que les méchants seront sur la terre à la gauche, et les bons à la droite dans l'air.

§. III.

Du signe de la croix qui précédera la venue de Jésus-Christ.

IX. Après avoir prédit les divers signes qui précéderont le jugement dernier, St.-Matthieu s'exprime ainsi : *Tunc parebit signum Filii hominis in cælo, et tunc plangent omnes tribus terræ et videbunt Filium hominis ve-*

nientem in nubibus cæli, cum potestate magnâ et majestate. (xxiv. 30.) Qu'est-ce que ce signe, dit-on, du Fils de l'Homme ? Un auteur, (opu. imp. hom. 49. in Matth.) croit que ce signe ne sera pas autre chose que le corps glorieux de Jésus-Christ lui-même, marqué des cicatrices de ses plaies. Les SS. Pères ont pensé que ce signe était la croix de Jésus-Christ. *Signum autem verum et Christi proprium crux est demonstrans eum qui prius crucifixus fuit.* (St.-Cyrill. Hyéros. Catech. 15.) St.-Jean-Chrysostome dit sur le passage de l'Évangéliste: (Hom. 37. in Matth.), *Id est crux sole splendidior; siquidem sol obtenebratur et absconditur, crux autem apparet, neque appareret nisi solaribus longè radiis splendidior esset.* Le texte de St.-Matthieu est entendu ou expliqué de la même manière par St.-Hilaire St.-Jérôme et tous les autres pères latins, ou grecs; l'Église a adopté cette opinion, et dans l'office de l'exaltation de la Ste.-Croix; elle chante : *Hoc signum est*, dit Estius sur ce même texte, *à quo St.-Michaël in officio ecclesiastico signifer appellatur.* On attribue cet honneur à St.-Michel comme chef de la milice céleste. Selon l'opinion de beaucoup de Pères, continue Estius, Jésus-Christ retiendra les signes de ses plaies et les rendra visibles à tous le jour du jugement.

X. On demande en quel temps apparaîtra le signe de la croix. On répond que selon le sentiment le plus accrédité il paraîtra lorsque le monde sera déjà réduit en cendres, et que les hommes ressuscités comparaitront dans la vallée pour être jugés. Tous verront alors venir le juge, précédé du signe de la croix. Il ne faut pas objecter que, selon St.-Matthieu, la croix ne doit apparaître qu'après l'obscurcissement du soleil et avant que les anges aient réuni les hommes; qu'il semble donc que l'apparition de la croix précé-

dera la résurrection. On répond que lorsque l'Écriture parle de plusieurs choses qui arrivent en même temps elle ne les nomme pas toujours dans le même ordre qu'elles prennent en arrivant; cela se voit dans le texte même dont il s'agit : *Tunc parebit signum Filii hominis*, etc. On y voit clairement au surplus que les hommes verront Jésus-Christ, après leur résurrection.

XI. Cette croix qui apparaîtra sera-t-elle la même que celle où le Seigneur expira, où n'en sera-ce qu'une représentation, formée par les nuages ou par l'air même ? Plusieurs auteurs modernes, alléguant l'autorité de St.-Cyrille, de St.-Ephrem, de St.-Chrysostôme et de St.-Paulin, prétendent, dit le cardinal Gotti, que ce sera la même croix sur laquelle Jésus fut crucifié; ils en donnent plusieurs raisons; la première, c'est que cette croix ne doit se montrer que pour la consolation des bons et la confusion des méchants; et pour cela la croix elle-même aura plus d'efficacité qu'une figure; la seconde c'est que la présentation même de l'instrument de mort rendra plus glorieux, le triomphe de Jésus-Christ. Malgré ces raisons, St.-Thomas écrit que ce ne sera point la croix mais une image de la croix: *Veniente Domino ad judicium signum crucis et alia passionis indicia demonstrabuntur ut impii videntes in quem confixerunt doleant et crucientur, et ii qui redempti sunt, gaudeant de gloriâ Redemptoris.* (Opusc. II. p. 1. cap. 244.) St.-Chrysostome, St.-Augustin, St.-Cyrille et St.-Jérôme, Estius, Prudence, Eutyme et Théophilate, sont du même avis, avis que l'Église a adopté, en disant le jour de l'exaltation de la Ste.-Croix : *Hoc signum crucis erit in cælo.* Le cardinal Gotti ajoute même (qu. XI. Dub. 1. n° 15.), que les Pères qui tiennent pour la première opinion n'y sont pas tellement attachés, qu'ils n'expriment

quelque doute ; qu'ainsi St.-Cyrille et St.-Ephrem déclarent ne regarder la chose que comme probable. Ainsi, tenons que l'opinion de St.-Thomas est la plus vraisemblable, d'autant que l'autre ne peut se soutenir qu'à l'aide d'un miracle ; car ne faudrait-il pas recueillir et rassembler tous les fragments de la vraie croix, divisée à l'infini et répandue par parcelles par toute la terre. Le cardinal Gotti dit encore qu'avec le signe de la croix paraîtront tous les autres signes de la passion, les fouets, les cious, les épines et la lance.

§. IV.

De la venue de Jésus-Christ juge.

XII. Aussitôt après l'apparition du signe de la croix, Jésus-Christ arrivera et se placera, comme le disent les érudits, sur la vallée de Josaphat, et proprement sur le mont des Oliviers, au pied duquel est la vallée, afin que là où on l'a vu monter de la terre, au ciel, on le voie encore descendre du ciel sur la terre suivant ce que les anges dirent aux apôtres : *Hic Jesus assumptus est à vobis in cælum ; sic veniet , quemadmodum vidistis euntem.* (Act. i. 11.)

XIII. On dit que le Seigneur viendra juger sous la forme humaine, comme le dit St.-Thomas, et que cela peut s'induire assez clairement de St.-Matthieu : *Videbunt filium hominis venientem, etc.* (Matth. xxiv. 40.) St.-Jean s'était exprimé à-peu-près de même, lorsqu'il dit, en parlant du Père éternel ; *Potestatem ei dedit judicium facere, quia Filius hominis est.* (Jo. v. 27.) La raison dit St.-Thomas, c'est qu'afin de pouvoir juger les hommes, Jésus devait avoir sur les hommes un

empire particulier, et cet empire il l'a non seulement comme Dieu, mais encore et principalement comme notre Rédempteur, suivant la nature humaine dont il s'était revêtu pour nous racheter. *In hoc enim Christus mortuus est, et resurrexit, ut et mortuorum et vivorum dominetur.* (Rom. xiv. 9.) Si l'homme n'avait pas été racheté par Jésus-Christ fait homme, il n'aurait jamais pu aspirer au paradis d'où le péché l'avait exclu; et comme le jugement de Jésus-Christ n'a été disposé qu'afin de pouvoir admettre les uns au royaume des cieux et d'en exclure les autres, suivant leurs mérites, il convenait que Jésus-Christ présidât au jugement sous la forme humaine. Qu'on ne dise pas que beaucoup d'hommes seront jugés et exclus du royaume céleste sans avoir reçu le bienfait de la rédemption, comme cela arrivera aux infidèles. On répond que cela ne leur est arrivé que par leur faute; d'ailleurs le Sauveur, de son côté, a accompli l'œuvre de la rédemption, le prix qu'il a donné a été destiné au rachat de tous les hommes. Revenons: nous avons dit que Jésus viendra juger les hommes sous la même forme qu'il avait lorsqu'il monta au ciel; or, s'il avait alors la forme visible d'un homme, c'est celle qu'il prendra pour revenir. Il faut ajouter ce que dit St.-Jean : *Videbunt in quem transfecerant.* Il s'agit là des réprouvés, qui certainement ne pourront voir le Seigneur qu'avec les yeux du corps. Et comment pourraient-ils le voir, si lui-même n'avait un corps humain ?

XIV. Il est certain que Jésus-Christ jugera les hommes sous une forme glorieuse : *Cum virtute multâ, et majestate magnâ,* comme dit St.-Matthieu. Médiateur entre Dieu et les hommes, dit St.-Thomas, (quæst. 90.) s'il satisfait le Père pour les péchés des

hommes, il le fait comme homme; s'il communique aux hommes les dons de Dieu, il le fait comme Dieu. Il convient donc qu'au jour du jugement, ajoute le docteur angélique, il paraisse sous une forme glorieuse; voilà pourquoi son corps brillera d'une clarté infiniment plus vive que celle du soleil. Les réprouvés, de même que les élus, dit St.-Augustin, le verront sous cette forme, mais les premiers ne verront pas la gloire de sa divinité. *Boni et mali visuri sunt judicem vivorum et mortuorum; procul dubio cum videre mali non poterunt, nisi secundum formam, quâ Filius hominis est, sed tamen in claritate quâ judicabit, non in humilitate in quâ judicatus est. Ceterùm illam Dei formam, in quâ æqualis est Patri, procul dubio impii non videbunt.* (lib. 1. de trinit. c. 13.)

XV. Ainsi continue St.-Thomas, Jésus-Christ viendra avec la même chair qu'il a reçue de la vierge Marie, chair glorieuse, qui n'est plus sujette ni aux maladies ni aux souffrances, comme elle l'était durant sa vie mortelle; mais Jésus laissera voir les cicatrices de ses plaies : *Cicatrices autem in corpore ejus apparebunt.* Il arrivera sur les nuages du ciel, ces nuages lui formeront un trône, et ils reposeront sur d'autres nuages qui serviront de degrés aux élus, pour arriver jusqu'à lui, selon ce qu'écrit l'Apôtre : *Deinde nos... simul rapiemur cum illis* (cela s'entend des saints qui, déjà ressuscités, sont maintenant dans le ciel en corps et en âme, ainsi que nous l'avons dit plus haut, (dissert. iv. §. 19.) *in nubibus obviam Christo in aera.* (1. Thess. iv. 16.) Selon quelques écrivains, ces nuages ne seront point de véritables nuages, car dans la conflagration du monde, toutes les vapeurs dont ils se forment auront été consumées; ce ne seront, disent-ils que des effets de lumières qui auront l'apparence

de nuages. D'autres prétendent que ce seront de véritables nuages , formés des vapeurs que les anges auront élevées , et qui , le jugement terminé , se dissiperont complètement.

XVI. St.-Matthieu ajoute : *Cùm autem venerit Filius hominis in majestate suâ, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ.* (xxv. 31.) Jésus-Christ viendra donc accompagné de tous ses anges , pour juger les hommes. Un assez grand nombre d'interprètes disent que tous ces anges, pour la gloire du Christ, la consolation des élus et la confusion des damnés, se présenteront au jour du jugement , avec des corps tout resplendissants; mais il faut dire que cette opinion n'a aucune preuve suffisante. On dit de plus, et ceci est mieux fondé, que les élus ne viendront pas du ciel avec Jésus-Christ; mais qu'avant qu'il descende sur la terre, ils y viendront ressusciter et reprendre leur corps, et que ce sera pour lors qu'ils seront enlevés au ciel et qu'ils iront à la rencontre de Jésus-Christ conformément à ce que dit l'Apôtre : *Rapiemur cum illis in nubibus obviam Christo in aera.* On lit dans ce passage *cum illis*, parce que, dans le verset précédent que, *mortui qui in Christo sunt resurgent primi*, les interprètes pensent que ceux dont il s'agit, qui ressusciteront les premiers, seront ces saints, qui, par privilège spécial, sont déjà dans le ciel avec leurs corps, comme on le pense de la Sainte-Vierge, d'Enoch, d'Élie et des Pères de l'ancien testament. Ceux-là viendront du ciel avec Jésus-Christ et les anges, et ensuite, ajoute l'Apôtre, *nos qui vivimus, qui relinquimur, simul rapiemur cum illis, etc.* St.-Paul termine en écrivant à ses disciples : *Itaque consolamini invicem in verbis istis.* Il veut que ses disciples s'encouragent, se consolent mutuellement et que tous ceux

qui aiment Dieu , confiants en ses paroles qu'il vient de leur adresser , servent Dieu avec plus de zèle.

§. V.

Si d'autres que Jésus-Christ l'aideront à juger.

XVII. Tous les élus jugeront en quelque sorte les réprouvés, conjointement avec Jésus-Christ. *Ut faciant judicium conscriptum , gloria hæc est omnibus sanctis ejus.* (Psalm. cXLIX. 9.) On trouve dans l'Apocalypse, (III. 21.) quelque chose d'à-peu-près semblable : *Qui viccrit , dabo ei sedere mecum in throno meo.* Ou sait ce que Jésus-Christ dit à ses apôtres : *Vos qui secuti estis me in regeneratione , cùm sederit filius hominis in sede majestatis succe-
debitis et vos super sedes duodecim , judicantes duodecim tribus Israel.* (Matth. XIX. 28.) Ces derniers mots, l'Évangéliste les ajoute pour faire bien entendre que ce ne seront pas seulement les apôtres, mais d'autres encore qui seront appelés à l'honneur de juger avec Jésus-Christ ; car de même que par ce nombre de douze, on entend non-seulement l'universalité des Israélites, mais encore de tous les hommes qui devront être jugés, de même en nommant les douze tribus d'Israël, on donne à entendre que seront admis au nombre des juges tous ceux que Jésus-Christ aura désignés ; telle est l'explication qu'en donne St.-Augustin : *Alii ergò erunt judicantes cum Domino , alii verò judicandi ; sicut enim judicari ex toto mundo , sic et judicandi ex toto mundo.* (De civ. Dei I. 20. c. 5.) Ici les savants prétendent que de même que Jésus-Christ sera assis sur un nuage visible, d'où il manifestera tout l'éclat de sa majesté, de même tous les saints qui seront as-

sesseurs de Jésus-Christ, au jour du jugement, seront pareillement assis sur de brillants nuages formés d'air ; tels seront les sièges annoncés aux apôtres. En ce qui concerne l'examen des mérites, dit St.-Thomas, tous les hommes ne seront pas jugés par Jésus-Christ, mais plusieurs d'entre eux seront assis auprès de lui pour juger : *Omnes stabunt.... sed quantum ad discussionem non omnes stabunt ut judicandi, sed quidam consedebunt ut judices.*

XVIII. Mais qui seront ces assesseurs de Jésus-Christ. Ce seront d'abord les apôtres, comme cela est exprimé dans St.-Mathieu (xix. 28.) Ce seront ensuite les hommes apostoliques, qui, à l'exemple des apôtres, auront consacré leur vie à la pauvreté, comme cela résulte encore de plusieurs passages du même St-Mathieu, dans le même chapitre, notamment du verset 21, où il est question du jeune homme auquel Jésus-Christ dit que s'il voulait se rendre parfait, il n'avait qu'à donner tous ses biens aux pauvres et le suivre ; ce qui porta St.-Pierre, à faire à Jésus cette question : *Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te ; quid ergo erit nobis ?* Jésus lui répondit, ainsi qu'aux autres apôtres : *Amen dico vobis, qui vos, qui secuti estis me..... sedebitis et vos super sedes duodecim judicantes, etc.*

XIX. Toutefois St.-Thomas nous prévient que tous ceux qui se sont voués à la pauvreté ne seront pas pour cela au rang des juges, mais ceux-là seulement qui auront constamment suivi Jésus-Christ, dans les voies de la perfection. *Non quibuscumque pauperibus etiam voluntariè, repromittitur potestas prædicta, celle de juger, sed illis qui relinquentes omnia, sequuntur Christum secundùm perfectionem vitæ.* St.-Grégoire et le cardinal Gotti disent que la puissance de juger sera

donnée à tous ceux qui auroient tout quitté sur la terre pour l'amour de Jésus-Christ , *quia quantò huic mundo magnâ humilitate despecti sunt , tantò tunc acceptis sedibus majore culmine potestatis excrescunt.* (St.-Grég. l. xxvi. Mer. cap. 27) Le même cardinal Gotti , pense que Jésus-Christ admettra aussi au nombre de juges ceux qui furent pauvres , parce qu'ils nâquirent tels , mais qui résignés à leur pauvreté , n'ont jamais succombé au désir d'obtenir des richesses et ont tenu une conduite irréprochable. *Multùm dimisit*, dit St.-Grégoire, (hom. in. Évang.) *qui cum re possessâ etiam concupiscentiis renuntiavit.* Jésus-Christ lui-même après la promesse faite à ses apôtres : *sedebitis et nos etc.* , ajoute immédiatement ces mots : *Et omnis qui reliquerit domum , vel fratres etc , propter nomen meum , centuplum accipiet et vitam æternam possidebit.*

XX. L'honneur de siéger avec Jésus-Christ , dit encore Gotti , est réservé aux martyrs , aux vierges , aux prélats célèbres qui , bien qu'ils n'aient pas été réellement pauvres , l'ont été d'intention , en renonçant volontairement à la jouissance des biens terrestres et en détachant d'eux toutes leurs affections , et qui par ce moyen sont parvenues à une grande perfection. Cette opinion se corrobore du sentiment de St.-Thomas qui , parlant des vertus qui conduisent à la perfection , nomme , outre la pauvreté , le martyre , la virginité et les œuvres les plus parfaites. St.-Augustin sur le psaume 49 , ne fait pas de difficulté d'étendre la faculté de juger à tous les fidèles de vie parfaite , comme sont les religieux , les évêques et d'autres de conduite exemplaire ; il l'étend encore aux docteurs , qui , après avoir pratiqué les vertus chrétiennes à un haut degré , les ont enseignées aux autres , suivant ce qui est

écrit dans St.-Mathieu , (v. 19.) *qui autem fecerit et docuerit , hic magnus vocabitur in regno cœlorum*

XXI Ces assesseurs du juge suprême ne se contenteront pas d'approuver les sentences rendues , car tous les élus le feront , mais par quelque action , par quelque signe , ils feront connaître aux autres ces sentences , car ces mots : *sedebunt judicantes* , donnent à entendre qu'ils feront quelque acte de juge envers les autres , tel que la prononciation de la sentence ou quelque chose de ce genre , comme le dit St.-Thomas , (suppl. qu. 89.) et après lui , Riccard de St.-Victor. Quant aux sentences générales tels que *venite , benedicti* etc. *Ite , maledicti* etc , elles seront prononcées par Jésus-Christ lui-même ; nous en parlerons ailleurs. Pour ce qui est des sentences particulières , elles ne seront pas prononcées verbalement , mais elles seront mentalement communiquées aux intéressés par les apôtres et les autres assesseurs de Jésus-Christ , soit qu'elles décernent des récompenses ou qu'elles infligent des peines. *Intelligitur autem* , dit St.-Thomas sur le chapitre vi. de l'épît. 1^{re} aux Corinth. *ista prolatio sententiæ non vocalis , sed spiritualis , in quantum per superiores sanctos , inferiores et etiam peccatores spirituali quâdam illuminatione , illuminabuntur quales pœnæ et qualia præmia eis debeantur .*

XXII. Malgré tout ce que nous venons de rapporter , St.-Jean Chrysostôme , se séparant du sentiment de tous les autres Pères , dit que ni les apôtres , ni les autres saints n'auront le pouvoir de juger ; que le *sedebitis judicantes* de St.-Mathieu ne signifie pas autre chose , si ce n'est qu'ils pourront juger en eux-mêmes que les bons et les méchants méritent le prix ou le châtiment qui leur est attribué. Il en sera des saints et des élus comme des Ninitives et de la reine du Sud qui con-

dammèrent les Juifs incrédules ; mais comme nous l'avons déjà dit, St.-Augustin dit formellement : *alii erunt judicantes cum Domino , alii verò judicandi*. Les douze sièges et les douze tribus, ajoute-t-il, désignent tous les hommes, ceux qui jugeront et ceux qui seront jugés ; il dit dans un autre lieu *Qui ergò judicabunt cum Christo, principes Ecclesiæ sunt. perfecti sunt*. Il parle du jeune homme à qui Jésus-Christ demande s'il veut être parfait ? S'il veut juger avec lui ou être jugé par lui ? *Vis esse perfectus ? vis mecum judicare et non judicari ?* St.-Grégoire de Nazianze, Origène, St.-Cyrille, St.-Jérôme, St.-Grégoire-le-Grand, St.-Anselme, St.-Bernard et tous les autres Pères sont du même avis.

XXIII. Les anges jugeront-ils avec Jésus-Christ ? Se fondant sur ce texte de St.-Jean, qui dit en parlant du Christ : *Potestatem dabit (Pater) ei judicium facere , quia filius hominis est (v. 27.)* St.-Thomas répond négativement : les assesseurs d'un juge, dit-il, doivent être conformes à lui. La puissance de juger est attribuée au Fils de l'Homme, et c'est sous la forme humaine qu'il se montrera au jour du jugement, il faudra donc que ses assesseurs soient de la même nature que lui, et que semblables à des hommes ils puissent être vus de tous. Les anges ne sauraient donc être admis comme juges. Si Jésus-Christ doit venir sur la terre accompagné des anges, dit encore St.-Thomas, cela ne veut pas dire que les anges siégeront comme juges : ils viendront seulement pour rendre témoignage des actions des hommes qui avaient été confiés à leur garde. Et St.-Jean Chrysostôme (hom. lxxix. in Matth.), dit pareillement qu'ils donneront compte de tous les soins qu'ils auront pris pour le salut de leurs cliens. *Testificantes quantum ministraverunt misi à Domino ad hominum salutem*. Quelques-uns disent que les anges

prendront des corps visibles, et que munis de ces corps, ils pourront alors prendre place parmi les juges; mais nous ne devons pas nous éloigner de l'opinion de St.-Thomas; car en vérité, la promesse de juger n'a pas été faite aux anges, mais aux hommes : *Dico vobis quod vos qui secuti estis me etc.* On n'a pas oublié que le pouvoir de juger fut donné à Jésus comme Fils de l'Homme; mais lors même que les anges prendraient des corps visibles avec la forme humaine, les anges ne seraient point pour cela des hommes; ils ne pourraient donc être admis à partager les fonctions du Fils de l'Homme.

§. VI.

Des comptes qui devront être rendus au jour du jugement.

XXIV. On demande si ce compte ou examen des œuvres de chacun, bonnes ou mauvaises, des accusations, des défenses, devra se faire à haute voix, et si cette voix sera sensible. On répond que tout s'opérera spirituellement, parce que les choses ne se passent pas au tribunal de Dieu comme au tribunal des hommes, où il faut entendre l'accusateur produire des témoins, invoquer la loi, les preuves, les conjectures. Ici au contraire, le juge suprême connaît les œuvres et les pensées de chacun de nous; dans un instant la sentence sera rendue, et par un effet de sa puissance il fera en sorte qu'au même instant elle soit connue de tous les hommes et de tous les anges d'une manière si précise, qu'il ne puisse y avoir le moindre doute.

XXV. Cet examen, de l'avis unanime des théologiens, n'aura besoin ni de preuves, ni de témoins,

ni d'accusateurs ; tout se fera mentalement et en silence , au dire de St.-Thomas, de Sylvius, d'Estius et du cardinal Gotti. Jésus-Christ qui connaît les mérites de chacun , sans parler et en un instant , imprimera la vérité dans l'esprit des accusés et des accusateurs : *Convincet eundè ullâ sermonis prolixitate conscientias.* (St.-Aug. l. xx. de civ. Dei c. 14.) Le même juge , écrit encore St.-Augustin , donnera la mémoire à ceux qui devront être jugés , il leur rappellera toutes leurs œuvres avec toutes leurs circonstances, de sorte qu'ils n'auront rien à répondre : *Retocaturus est in memoriam unclè convincat puniatque.* Mais on trouve écrit dans Daniel : *Judicium sedit et libri aperti sunt.* (vii. 10.) et dans l'Apocalypse , (xx. 12) *et libri aperti sunt et alius liber apertus est qui est vitæ ; et judicati sunt mortui ex his que scripta erant in libris , secundùm opera ipsorum.* Il faudra donc produire le livre de la vie de chaque homme et le confronter avec le livre de la loi ? On répond que rien de tout cela ne se fera à haute voix , ni d'une manière sensible ; mais spirituellement , afin que chacun puisse juger lui-même si ses œuvres ont été conformes à la loi divine ou si elles l'ont violée. Il n'y aura pas seulement un livre pour tous , dit St.-Augustin , mais autant de livres qu'il y aura de consciences ; et chacun verra d'un coup d'œil tout ce que contient le livre des consciences , le détail des faits , leur qualité bonne ou mauvaise , jusqu'à ses moindres pensées. Ainsi continue le saint docteur , tous seront jugés à la fois en particulier ; *atque ità simul et omnes singuli judicantur.* St.-Paul exprime la même pensée. *Testimonium reddente illis conscientia ipsorum et inter se invicem cogitationibus accusantibus aut defendentibus in die , cum judicabit Deus occulta hominum etc.* (Rom. xv. 16.)

XXVI. Jésus-Christ demandera plus particulière-

ment compte aux hommes du mépris qu'ils ont fait de sa passion et des souffrances qu'il supporta par amour pour eux. C'était pour que les hommes eussent continuellement sous les yeux les preuves de son amour et du sacrifice qu'il avait fait pour eux sur la croix, qu'il avait institué le Sacrement de l'Eucharistie ; il avait spécialement recommandé à ses disciples la nuit qui précéda sa mort, en leur donnant sa chair et son sang, de se souvenir de sa mort dans chaque communion : *Quotiescumque erim manducabitis panem hunc et calicem bibetis, mortem Domini annuntiabitis* (1. Cor. xi. 26.), et c'est pour cela que l'Église ordonne à tous ceux qui célèbrent la messe, de dire avant la consécration, au nom de Jésus-Christ. *Hæc quotiescumque feceritis, in mei memoriam facietis*. C'est par le Sacrement de l'Eucharistie, dit St.-Thomas, (opus. 57.) qu'on conserve le souvenir de l'amour immense que Jésus-Christ a montré pour les hommes dans sa passion. *Per quod recolitur memoria illius quæ in sua passione Christus monstravit excellentissimæ charitatis*. Le Seigneur a voulu que le saint sacrifice de l'autel fût célébré par toute la terre, afin que le souvenir de sa passion se renouvellât constamment dans la mémoire des hommes. C'est pour cela aussi qu'il a voulu que les quatre Évangélistes fissent chacun séparément le tableau des vives douleurs de sa passion ; aussi les saints ont-ils eu ce tableau constamment sous les yeux ; il leur suffisait d'un simple signe de croix pour sentir en eux le courage de souffrir avec joie toutes les tortures pour l'amour de ce Dieu qui était mort pour l'amour d'eux. Mais les hommes en général, quel prix ont-ils attaché à la passion de Jésus-Christ ? Quelle impression ont-ils ressentie en lisant, en entendant au sermon, que Jésus-Christ a été flagellé à une

colonne , couronné d'épines , crucifié entre deux voleurs ? Aucune ; c'est comme si Jésus-Christ, n'était pas leur Seigneur, qui doit un jour venir pour les juger.

XXVII. St.-Mathieu écrit que Caïphe et les autres prêtres, ayant déclaré Jésus digne de mort, parce qu'il avait dit qu'il était le Fils de Dieu, les Juifs qui attendaient impatiemment le jour pour le traîner devant Pilate, passeront la nuit à l'outrager : *Tunc expuerunt in faciem ejus, et colaplis eum ceciderunt etc.* (Matth. xxvi. 67 et seq.) Mais suivant St.-Jérôme, tous les outrages, toutes les douleurs qu'endura Jésus, durant cette nuit cruelle, outre ce qui est rapporté par St.-Mathieu, le Seigneur les fera connaître à tous les hommes le jour du jugement. Il fera connaître aussi les angoisses qu'il souffrit au jardin de Gethsémani, les douleurs qu'il subit par la flagellation, par le couronnement d'épines, par le voyage au Calvaire et par le crucifiement, jusqu'au moment où il expira. Il parlera aussi des prières, des clameurs, des larmes qu'il offrit alors au Père éternel, afin d'obtenir le salut des hommes. *Qui in diebus carnis suæ, dit l'Apôtre en s'adressant aux Hébreux, (v. 7.) preces supplicitorum ad eum... cum clamore valido et lacrymis offerens, exauditus est pro suâ reverentiâ.* Tout cela embrâsera les élus du feu éternel de la reconnaissance ; mais les réprouvés n'y trouveront qu'un sujet de confusion. Mon Dieu, les gens du monde, aujourd'hui dédaignent de penser à la passion de Jésus-Christ et d'entendre parler de ce qu'il souffrit pour leur salut ; dans l'enfer ils auront constamment sous les yeux ce qu'ils méprisent dans cette vie, et ils verront qu'ils ont été eux-mêmes la cause de leur ruine. La passion du Seigneur sera ainsi pour eux le plus cruel de tous leurs tourments.

§. VII.

De l'arrêt que le Seigneur prononcera pour tous les hommes, élus ou réprouvés.

XXVIII. La sentence de Jésus-Christ à l'égard des élus est prédite par St.-Matthieu : *Tunc dicet rex his qui à dextris ejus erant : Venite, benedicti patris mei, possidete paratum vobis regnum à constitutione mundi.* (xxv. 34.) Se tournant ensuite vers les réprouvés, il leur dira : *Discedite à me, maledicti, in ignem æternum.* (Id. xxv. 41.) Ces deux sentences s'adresseront à ceux qui, parvenus à l'âge de raison, auront agi bien ou mal, et mérité ainsi la vie ou la mort éternelle. Cela résulte de ces mots que le Seigneur leur adressera; aux premiers : *Esurivi enim et dedisti mihi manducare, etc.* (Ibid. xlviii. 35.); aux seconds : *Esurivi enim, et non dedisti, etc.* (Ibid. 42.) Mais quel sera le sort des enfants ou des insensés, morts sans baptême et avec le seul péché originel. Nous parlerons bientôt des uns et des autres; contentons-nous maintenant de dire que la sentence générale leur sera aussi commune; cette sentence sera divisée en trois chefs; par l'un, les élus seront admis au royaume des cieux; par l'autre, les réprouvés seront précipités dans l'enfer; par le troisième, il y aura contre diverses classes, exclusion du ciel; de ce nombre, par exemple, seront les enfants morts sans baptême.

XXIX. Outre ces trois chefs généraux de la sentence, il y aura une quantité innombrable de sentences particulières, car les peines et les récompenses seront graduées suivant la mesure des fautes et des

bonnes œuvres. Mais ces sentences particulières, suivant St.-Thomas, le cardinal Gotti et Estius, ne seront pas verbalement prononcées par Jésus-Christ, car il aurait besoin pour cela d'un temps infini, mais tout se fera spirituellement, et chacun recevra le compte exact de ce qui lui est destiné. Cela aura lieu, soit par un effet de la toute-puissance, soit par le moyen de la conscience, ou bien encore par l'intermédiaire des saints assesseurs, dont il a été parlé plus haut, comme chargés d'annoncer à chacun la sentence prononcée contre lui.

XXX. Non seulement chacun connaîtra son propre sort, mais encore les actions de chacun seront dévoilées aux yeux de tous par une opération de la vertu divine; la sentence particulière qui récompensera ou qui punira sera pareillement connue. Personne alors ne pourra se plaindre de ce que l'impie a été heureux dans ce monde et le juste persécuté, car alors aussi on connaîtra où est le véritable bonheur, où est la véritable infortune. *Nullus ibi erit imperitorum querelæ locus, cur injustus ille sit felix et cur justus ille infelix; omnium namque tibi non nisi bonorum vera et plena felicitas, et omnium non nisi malorum digna et summa infelicitas apparebit.* (L. 20. de civit. Dei. cap. 1.)

XXXI. On demande si les trois sentences générales pour les élus, pour les réprouvés et pour les autres, tels que les enfants morts sans baptême, seront prononcées à haute voix par Jésus-Christ, ou seulement spirituellement. Estius prétend qu'elles seront prononcées verbalement; Riccard, Dominique Soto et le P. d'Avila sont du même avis. Puisque Jésus-Christ, dit Estius, paraîtra au jugement dernier sous la forme humaine, il convient qu'il prononce le jugement avec une voix humaine et sensible. Il paraît que St.-Gré-

goite pense de même. *Ii qui judicabuntur, judicis verba et interpretationem audituri sunt.* (1. 26. mor. cap. 20.) St.-Augustin pense de même : *Christus in voce evidens apparebit, qui prius, cum venisset occultus, antè judicium siluit.* (1. 20. de civit. c. 24.) Le cardinal Gotti adhère à cette opinion, par la raison bien forte que les termes de l'Écriture doivent être pris à la lettre autant que cela se peut; qu'il est écrit dans St.-Matthieu : *Tunc dicet his qui à dextris, etc. dicet qui à sinistris, etc.*; que, puisque Jésus-Christ paraît comme homme au jugement universel, le mot *dicet* signifie qu'il parlera d'une manière sensible, en prononçant la sentence générale.

XXXII. Cela est d'autant plus probable, que nous voyons que tout se fera d'une manière sensible; que si Jésus-Christ, d'une part, vient sous une forme sensible, ce sera aussi sous des formes sensibles que tous les hommes seront devant leur juge, il est donc naturel de penser que la sentence sera proférée d'une voix qui frappe l'ouïe. St.-Thomas n'est pas d'un avis contraire : *Sed locutio quæ tempore mensuratur, requirunt immensam temporis longitudinem, si vocali locutione judicium perageretur.* Le saint docteur ne parle évidemment ici que des sentences particulières qui exigeraient un temps infini s'il fallait les prononcer verbalement; ce qu'il dit ne peut s'appliquer à la sentence générale pour laquelle il ne faut qu'un instant. Ajoutons que la voix de Jésus-Christ causera aux élus une joie infinie, et qu'elle couvrira les damnés de confusion. St.-Thomas, au surplus, reconnaît dans un autre passage que les justes recevront à haute voix leur sentence. *Illi qui fidem habuerunt quam ex verbis Dei conceperant, et ipsis verbis judicabuntur.* St.-Grégoire, d'un autre côté, dit formellement que les fidèles en-

tendront les paroles du juge. *Illi autem judicis verba audiant qui ejus fidem verba tenuerunt.* (1. 26. mor. c. 20.) Ou demande dans quelle langue s'exprimera Jésus-Christ? Silvius répond qu'il se servira d'une langue qui sera entendue de tous les hommes, comme si c'était leur langue naturelle.

XXXIII. Quant aux motifs de la sentence, tels que *esuriri et dedisti mihi*, etc., *esuriri et non dedisti*, etc., ils ne seront certainement pas exprimés à haute voix, car il y a des bonnes œuvres d'un mérite bien supérieur, et des péchés bien plus graves qui ne sont pas exprimés dans le passage de St.-Matthieu, et qui probablement ne le seront point; on peut donc croire que les motifs de la sentence se communiqueront mentalement à chacun de ceux qu'ils concerneront.

§. VIII.

De ceux qui comparaitront au jugement dernier.

XXXIV. Il est certain que tous les hommes qui auront existé depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, bons, méchants, enfants, adultes, infidèles, comparaitront le jour du jugement devant le tribunal de Jésus-Christ pour rendre compte de leur conduite. C'est là une opinion commune à tous les catholiques, et dont la base est dans le texte sacré. *Et congregabuntur antè eum omnes gentes.* (Matth. xxv. 32.) *Omnes enim stabimus antè tribunal Christi...* *Itaque unusquisque nostrùm pro se rationem reddet Deo.* (Rom. xiv. 10.) *Omnes enim nos manifestari oportet antè tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis prout gessit, sive bonum, sive malum* (II. Cor. 5. 10.)

La raison que donne St.-Thomas de ce jugement commun à tous les hommes ; c'est que le droit de juger les hommes fut donné à Jésus-Christ, pour prix de son obéissance aux décrets du Père et à son humilité; il convient donc que tous les hommes soient témoins de la gloire de Jésus-Christ, dans sa nature humaine.

XXXV. Mais comment se peut-il que tous les hommes doivent rendre compte au tribunal de Jésus-Christ de toutes leurs actions ? *Omnes manifestari oportet, etc.* Les enfants, morts avant l'âge de raison peuvent-ils rendre compte de ce qu'ils ont fait en bien ou en mal ? Les enfants répond, St.-Thomas, comparaitront au jour du jugement non pour être jugés, mais pour voir la gloire du juge, *non ut judicentur, sed ut videant gloriam Judicis*. D'ailleurs, quoique les enfants n'aient pas opéré par leur propre volonté, ils ont opéré par la volonté des autres. *Qui crediderit, et baptizatus fuerit, dit l'Évangéliste, salvus erit; qui verò non crediderit, condemnabitur* (Marc. xvi. 16.) St.-Augustin, (Epist. ccvii. ad. Vit cap. 8.), dit que de même que l'enfant croit par l'intermédiaire des autres (la marraine, la nourrice etc, qui répondent : *Credo* à la cérémonie du baptême), qu'il est baptisé sans qu'il ait l'usage de la raison, et qu'il peut être admis au royaume des cieux ; de même, lorsque par négligence de la part des autres ou de tout autre manière, l'enfant reste privé de baptême ; il est exclus du ciel et condamné. *Alienum quippè opus est, dit-il (l. 5. contra Julian. cap. 10.) cum credit per alterum, sicut alienum opus fuit, cum peccavit in altero*. Mais comment peut-il être condamné sans sa faute ? *Condemnabitur, dit St.-Thomas, pro peccato primi parentis.*

XXXVI On demande si les enfants , non venus à terme, et auxquels l'âme a été déjà unie, comparaitront au jugement. St.-Augustin déclare qu'il ne peut ni l'affirmer ni le nier, *ut affirmare, ita negare audeo*. Mais St.-Justin l'affirme comme une chose positive. Toutes les âmes, dit-il, qui reprennent leur corps ressuscité, doivent sans exception assister au jugement universel, ne fût-ce que pour être témoins de la justice du divin juge.

XXXVII. On demande si ces enfants, outre leur exclusion du ciel pour le péché originel, souffriront des peines corporelles comme celle des damnés : St.-Thomas et plusieurs autres pensent qu'ils n'éprouveront ni des peines qui affectent leurs sens ni la douleur d'être privés de la vue de Dieu ; mais St.-Augustin soutient avec force dans son traité, (de Libero arbitrio) qu'ils souffriront des peines corporelles comme les damnés, bien que beaucoup plus douces, *Non enim metuendum est, ne vita esse poterit media quædam inter recte factum atque peccatum, et sententia judicis media esse non possit inter præmium atque supplicium*. Toutefois le saint docteur convient ailleurs, (de dono. persever. cap. 12.) qu'il avait écrit ce premier passage à Rome, étant encore laïque, mais que plus tard il avait considéré plus attentivement la question et modifié son opinion, *non regenerati*, dit-il, *transeunt in mortem secundam* ; il appelle ainsi cette peine des damnés, qui consiste dans la douleur d'être privés de la gloire céleste.

XXXVIII. Quant à ce qui concerne la peine des sens, le même saint docteur n'en exempte pas les enfants ; seulement il dit qu'elle est très-douce. En parlant du jugement dernier, il s'exprime ainsi. Dieu divise les hommes en deux parts, il met les uns à sa

droite, les autres à sa gauche; il dit à ceux-ci : Allez maudits, etc. aux autres : Venez, les bien-aimés de mon père; entre la damnation et le royaume des cieux, je ne vois pas de place pour les enfants : *Nullus est relictus medius locus, ubi ponere queas infantes... qui non in dexterâ, procul dubio in sinistra.* Il convient toute fois que la peine sera fort douce pour ceux qui n'auront pas d'autre péché que le péché originel : *Mitissima omnium pœna erit eorum, qui præter peccatum, quod originale tranxerunt, nullum insuper addiderunt.*

XXXIX. D'autres Pères ont eu la même opinion. St.-Jérôme a écrit que des tourments éternels sont préparés pour ces enfants : *æternæ miseræ cruciatus preparari.* (Dial. cont. Pel. in fin. tertii.) *præterea tormenta percipiunt*, dit St.-Grégoire-le-Grand. *Perpetuâ plexione damnantur*, dit Prudence. *Cum carne*, dit St.-Isidore, *commune habebant peccatum, et pari judicio damnabuntur in ignem æternum.* (Lib. 1. n. 26.) *Totum humanum genus*, dit St.-Bernard, *quasi lignum aridum, utpotè veneno antiqui serpentis inficiatum, justissimis ad dictum flammis, etc.* *Fi missimè tene parvulos*, dit St.-Fulgence, *ignis æterni sempiterno supplicio puniendos.* (Lib. de Fide. cap. 27.) La même opinion a été embrassée par un grand nombre de théologiens; Albert-le-Grand, Grégoire de Rimini, Laurent Berti, le cardinal de Norris, et beaucoup d'autres.

XL. On objecte encore : Comment les infidèles comparaitront-ils pour être jugés, quand on lit dans l'Évangile : *Qui in vitam non credit, jam judicatus est.* (Jo. III. 18.) Les infidèles, et même les méchants, répond St.-Thomas, quoique déjà jugés et condamnés, n'en seront pas moins examinés et condamnés de nouveau. Les fidèles méchants le seront, afin que la justice divine

éclate, en les déclarant exclus du royaume auquel ils étaient appelés; les infidèles seront condamnés, parce qu'ils n'auront pas voulu être citoyens du ciel.

XLII. On demande si les anges, bons et mauvais, seront jugés au jugement universel. St.-Thomas répond qu'ils ne le seront pas pour ce qui concerne la récompense ou la peine essentielle, mais qu'ils le seront pour ce qui concerne les récompenses ou les peines accidentelles; car il ne peut se trouver dans les bons rien de mal, ni dans les mauvais rien de bon; ils ont été d'ailleurs récompensés et punis comme ils devaient l'être dès le commencement. Pour ce qui regarde les rétributions relatives au bien que les bons ont fait faire aux hommes, ou au mal que les mauvais anges leur ont inspiré, les uns seront récompensés par l'allégresse qu'ils éprouveront d'avoir sauvé leurs protégés, les autres seront plus tourmentés, pour avoir causé la ruine des hommes. Mais la joie des bons anges et la douleur des mauvais, ne seront que des récompenses ou des peines accidentelles. St.-Thomas ajoute que les mauvais anges seront enfermés dans l'enfer, d'où ils ne pourront plus sortir. Il semble que c'est là le châtement que Dieu leur a réservé à la fin du monde, suivant ce que dit St.-Pierre: (Epist. 2. cap. II. v. 4.) *Deus angelis peccantibus non pepercit, sed rudentibus inferni tractos in tartarum tradidit cruciandos, in judicium reservari.*

XLIII. Mais, comment entendre ce que dit St.-Paul. que les hommes jugeront les anges? *Nes ex quoniam angelos judicabimus?* (1. Cor. vi. 13.) *Intelligendum*, dit St.-Thomas (loc. cit.) *de judicio comparationis, quia quidam homines quibusdam angelis superiores invenientur.* Quelques hommes d'une grande sainteté jugeront quelques anges, parce que ceux-ci ne les égaleront pas

comme saints. De même, quelques mauvais anges seront jugés par des saints, qui les auront vaincus dans cette vie.

§. IX.

Si dans le jugement chacun a de ses œuvres une connaissance parfaite comme de celles des autres, et de quelle manière il a cette connaissance.

XLIII. Nous avons déjà dit suffisamment au §. vi. n. 24, que Jésus-Christ lui-même fera connaître clairement à chacun de ceux qui auront été jugés, ainsi qu'à tous ceux qui auront assisté au jugement, ses bonnes et ses mauvaises œuvres, avec toutes leurs circonstances. St.-Thomas (suppl. qu. 87.) dit la même chose, après s'être fait à lui-même cette question : *utrùm quilibet poterit legere omnia quæ sunt in conscientia alterius?* Il répond affirmativement, parce que, dans tout jugement, dit-il, les témoins, les accusateurs, les défenseurs, doivent être informés de tout ce qui s'y passe. Dans ce jugement universel, on ouvrira les livres de la conscience de tous les hommes, et chacun y lira toutes ses œuvres, bonnes ou mauvaises, après quoi, il recevra sa sentence de vie ou de mort éternelle.

XLIV. Pour ce qui regarde les justes qui sont morts en état de grâce, il n'est pas possible qu'en se rappelant leurs péchés, ils n'éprouvent pas une douleur extrême ; mais comment accorder cela avec ce que nous lisons dans St.-Jean, que dans l'heureuse patrie, il n'y aura point de douleur : *Dolor non erit ultra?* (Apoç. xxi. 4.) Le même St.-Thomas (suppl. qu. 87.) répond que celui qui, dans cette vie, aime Dieu, ne

peut pas éviter la douleur, lorsqu'il l'a offensé; mais dans la patrie heureuse, la joie sera telle qu'elle ne laissera pas de place pour la tristesse dans l'âme des bienheureux. Le souvenir de la clémence divine, qui lui a pardonné ses péchés et l'a délivré de l'enfer, accroîtra son allégresse, comme dans le cœur du soldat, le souvenir des dangers qu'il a courus augmente la satisfaction de les avoir évités. Mais les damnés ne recevront aucun soulagement du souvenir des grâces qu'ils ont obtenues, ni des bonnes œuvres qu'ils ont faites. Ces souvenirs ne feront même que rendre leur douleur plus aiguë, suivant ce mot de Boëce : *Summum infortunii gerus est -fuisse felicem*. Le souvenir des biens qu'on possédait et qu'on a perdus rend la privation plus douloureuse.

XLV. Ainsi, d'après St.-Thomas, chacun pourra lire dans sa conscience ses propres œuvres, mais il lira dans celle des autres, et cela, dit-il, est nécessaire, afin que chacun reconnaisse la justice du juge, soit lorsqu'il punit, soit lorsqu'il récompense. Au reste, il n'y aura là pour les justes qu'un surcroît d'honneur et de consolation, ajouté au prix bien mérité qu'ils reçoivent de Dieu. Aussi St.-Paul disait-il : *In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddat mihi Dominus in illâ die justus judex*. (2. ad Timoth. iv. 8.)

XLVI. Ici l'on demande si l'on pourra lire dans la conscience des élus le mal qu'ils auront fait durant leur vie. Le maître des sentences, cité par St.-Thomas (loc. cit.) pense que les péchés effacés par la pénitence ne seront pas vus par les autres au jour du jugement; toutefois le saint docteur embrasse l'opinion opposée, comme étant plus conforme à l'Écriture sainte. *Et cuncta quæ fiunt, adducet Deus in judicio pro cunctis errato, sive bonum sive malum illud sit*. (Eccl. xii. 14.)

Nihil est opertum quod non revelabitur, etc. (Matth. xii. 36.) La justice du juge, dans la répartition des peines et des récompenses, ne pourrait être bien connue, si les mérites ou les fautes de ceux qui sont jugés n'étaient pas mis à découvert. D'ailleurs, peut-on dire encore, si les péchés des élus demeuraient cachés, on ne pourrait pas bien connaître la valeur de leur pénitence; ce qui n'aurait lieu qu'au détriment de la gloire des saints et de la divine miséricorde, qui les a sauvés de leur ruine. Qu'on ne dise pas que la manifestation des péchés des saints leur causera une honte à laquelle il semble que Dieu a voulu les soustraire. St.-Thomas prétend qu'elle ne pourra que tourner à leur plus grande gloire, à cause de la pénitence qu'ils en ont faite. Au surplus, ajoute-t-il, ces péchés sont censés effacés, car si Dieu les a laissé subsister, ce n'est point pour les punir.

PRIÈRE.

Jésus, mon Rédempteur, je vous rends grâce de m'avoir sauvé de l'enfer, que j'ai tant de fois mérité. Ah! que je serais à plaindre, si j'y étais déjà arrivé! tout ce que vous avez souffert pour m'en délivrer ne me servirait plus de rien; maintenant, accomplissez l'œuvre de votre miséricorde; donnez-moi la force d'être tout entier à vous le peu de temps qui me reste à vivre. Si j'étais maintenant dans la vallée de Josaphat, combien ne désirerai-je point de vous avoir aimé et d'avoir souffert pour vous, qui avez tant fait pour moi. Pardonnez-moi, ô mon juge! avant que l'heure du jugement arrive; il n'y a plus de pardon pour qui a eu le malheur de mourir dans votre dis-

grâce. Mais vous permettez que je vive encore, pour que je me repente de mes fautes. Oh ! je me repents de tout mon cœur, d'avoir cherché à perdre votre grâce ; rendez-la moi, Seigneur, par ce sang précieux que vous avez versé pour moi. Je vous aime de toute mon âme, et j'espère vous aimer ainsi, jusqu'à ce que je puisse chanter vos louanges dans le ciel.

Vous avez promis, Seigneur, d'exaucer celui qui vous priera. J'ignore si, à ma dernière heure, j'aurai l'esprit sain et capable de vous adresser cette prière ; daignez la recevoir aujourd'hui, et daignez l'exaucer. Je suis près de sortir de ce monde et de comparaître devant vous pour être jugé ; recevez mon âme de vos mains et ne la repoussez pas de votre présence. Vous avez déjà acheté mon salut au prix de votre sang ; finissez ce que vous avez commencé, bénissez-moi et me faites entrer dans le nombre de vos élus. Recevez le sacrifice que je vous fais de ma vie, et ne permettez pas qu'une âme se perde après vous avoir tant coûté : ne souffrez pas qu'au lieu de vous bénir et de vous aimer, elle aille aux enfers vous haïr et blasphémer contre vous. Marie, mère de Dieu, priez pour moi. Je me confie en vous.

DISSERTATION VII.

De l'état du monde après le jugement universel.

I. Après que Jésus-Christ aura proféré les sentences, les élus et les anges iront au ciel jouir de la béatitude éternelle; en même temps la terre s'ouvrant, les réprouvés tomberont avec les démons au milieu des flammes, et la terre se refermant sur eux, ils y resteront enfermés à jamais dans ses entrailles.

II. Cela fait, le monde sera détruit par le feu, suivant l'opinion de quelques philosophes cités par St.-Jérôme. (in cap. 51. Isa.) Le Père Liber, carme, désigne comme ayant embrassé la même opinion, St.-Justin, St.-Chrysostôme, St.-Grégoire de Nicée et St.-Basile; (contra tom. 1. ix. §. 3.) Ambroise, Catherine et Jérôme Maggias, pensent de même; mais l'opinion générale de tous les autres Pères et de tous les théologiens, c'est que le monde ne sera point détruit, mais qu'il recevra une forme meilleure. Partout l'Écriture témoigne qu'il y aura pour lors de nouveaux cieux et une terre nouvelle. *Ecce enim ego creo caelos novos, et terram novam, et non erunt in memoriâ priora, et non ascendent super eos.*, etc. (Isa. LXV. 17.) *Novos vero caelos, et novam terram secundum promissa ipsius expectamus, in quibus justitia habitat.* (2. Petr. III. 12.) *Vidi caelum novum, et terram novam; primum enim caelum, et prima terra abiit, et mare jam non est.* (Apoc. XXI. 1.) Ce n'est pas que la substance des cieux, de la terre et des mers soit changée de manière à ce qu'après la fin du monde actuel, il doive y avoir un monde nouveau

comme l'a prétendu Origène, dont l'opinion n'a pas été adoptée, parce que la matière du monde sera toujours la même; mais les corps célestes et les corps terrestres prendront une forme meilleure, dans les accidents ou à la surface; les cieus seront brillans d'une splendeur nouvelle, selon ce que dit Isaïe; *et erit lux lunæ sicut lux solis, et lux solis erit septemplex sicut lux septem dierum.* (xxx. 26.) St-Jérôme, Liran et d'autres, disent que le soleil et la lune recevront un éclat plus vif et plus doux, comme une récompense (suivant notre façon d'entendre) de la fatigue qu'ils ont eue dans leur cœur pour l'avantage et le service de l'homme. *Ipsi (cæli) peribunt, tu autem permanes.* (Psal. ci. 27.) *Cæli pererunt*, dit St.-Ambroise, commentant en ce passage, *ab eo quam sunt, cummutantur in melius.* Tous les corps célestes brilleront de plus lumière et cette lumière nouvelle, dit St.-Thomas (suppl. iii. p. quæst. 91.), fera découvrir un nouveau ciel, semblable à celui de St.-Jean. *Vidi cælum novum.* De même. par ces mots de St.-Paul : *Præterit enim figura hujus mundi.* (1. cor. 7. 31.) St.-Augustin donne l'explication suivante : *Præterit figura hujus mundi, et non mundus.* St.-Ephiphane a écrit aussi : *Prior figura pereat ad illustriorem statuum immutationem.*

III. Alors, dit St.-Thomas, le mouvement des corps célestes cessera. *Motus cæli cessabit in illi mundi innovatione, non quidem ex aliquâ causâ, sed divinâ voluntate faciente.* (Eod. quæst. 91.) A cette époque, dit-il, le nombre des élus sera complet, la génération humaine le sera aussi, par conséquent, comme le mouvement des cieus contribuait à former les éléments et que les éléments étaient nécessaires pour l'accroissement de la race humaine, la race humaine n'existant plus, le mouvement des cieus, devenu superflu,

cessera aussitôt. Le soleil et la lune, continue St.-Thomas, s'arrêteront et resteront fixes à la place qui leur aura été assignée par Dieu.

IV. Les éléments éprouveront aussi une sorte de restauration, et ils acquerront une très-grande clarté, suivant le même docteur. *Terra erit in superficie exteriori pervia sicut vitrum, aqua sicut crystallus, aer ut cœlum, ignis ut luminaria cœli.* La terre ainsi que tous les corps célestes, dit-il encore, ayant été créés pour l'homme, et l'homme se trouvant élevé à l'état de glorification, il convient que son habitation s'améliore et s'embellisse afin que cette augmentation de splendeur et de beauté, dans tous les corps qui avaient été formés pour son avantage, serve à l'avenir à étendre ses jouissances.

V. La terre, à sa surface, sera transparente comme du verre, et toute plane et unie, car il n'y aura plus ni bassins, ni montagnes, comme cela se trouve prédit par ce texte de St.-Jean : *Ei omnis insula fugit. et montes non sunt inventi* (Apoc. xvi. 20.). Et bien que la terre reste dense comme elle l'est de sa nature, sa densité, continue St.-Thomas, ne nuira pas à sa lucidité et à sa transparence. *Gloria claritatis vestietur sine præjudicio densitatis ipsius.* Elle sera transparente et diaphane, excepté dans la partie où est l'enfer. L'eau sera comme du cristal, non pas sous le rapport de la solidité, car elle sera toujours fluide, mais sous le rapport de la clarté et de la limpidité. L'air sera brillant comme le ciel; le feu sera resplendissant comme le soleil. Ainsi toutes les créatures qui ont servi à l'usage ou à l'agrément de l'homme, seront portées à un état de perfection extraordinaire et surnaturelle; non qu'elles aient mérité cette faveur par elles-mêmes; mais parce que l'homme a mérité pour

elles cette distinction , qui au surplus tourne à sa propre gloire. *Homo tamen meruit, ut illa gloria toto universo conferretur, in quantum hoc cœdit in augmentum gloriæ hominis.* Ainsi l'homme jouira d'autant plus , qu'il sera convaincu que Dieu n'a aussi embelli ces objets, que pour les lui rendre plus agréables; *quia delectasti me Domine in facturâ tuâ, et in operibus manuum tuarum exultabo.* (Psal. LXXI. 5.)

VI. On peut concevoir, d'après tous ces changements dont nous avons parlé, qu'il n'y aura plus sur la terre ni animaux, ni plantes, ni autres matières mixtes. parce que le feu aura tout dévoré. Les animaux et les plantes, ont été créés par Dieu pour fournir à l'homme dans l'état actuel, les aliments dont il peut se nourrir. Leur existence cessera d'être nécessaire, quand l'homme n'aura plus besoin d'aliments. Inutile de dire que les animaux et les plantes servent à la perfection de ce monde. St.-Thomas répond que cette perfection ne regarde que l'état présent, non l'état futur amélioré. *Sunt de perfectione ejus secundum statum istum, non autem secundum statum civitatis illius* (St.-Tho. loc. cit. quest. v. 9.)

VII. On demande si dans ce monde restauré ou renouvelé, la terre aura des habitants. Le cardinal Gotti, (bon. 3. de qualitate mundi, qu. v. dub. 3.) dit que dans l'opinion de quelques auteurs, notamment un certain Siuri, qui a publié un *traité des Lymbes des Enfants*, la terre aura pour habitants tous les enfants morts sans baptême Gotti ne pense pas que cette opinion soit suffisamment établie ; il ne trouve pas improbable ce que dit St.-Thomas, que toute la terre sera couverte d'une vive lumière, qui pourra pénétrer jusqu'aux limbes et y jeter quelque clarté nous avons vu au surplus, (dissert. vi. n. 36 et

suiv.) ; que St.-Thomas est d'avis que ces enfants ne souffriront aucune peine corporelle et qu'ils jouiront au contraire des biens naturels.

DISSERTATION VIII.

De l'état des damnés après le jugement.

I. Quoique beaucoup de gentils , égarés pour l'athéisme , aient dit que l'enfer n'était qu'une fable inventée pour effrayer les impies , cependant les philosophes les plus célèbres , Socrate , Xénophon , Aristote , Platon et d'autres , cités par Vincent Paluzzi , (de futuro imp. statu. tom. 2. cap. 5.) , n'ont nullement douté d'une vie future , où les bons obtiennent des récompenses , où les méchants sont punis.

II. Qu'ils y ait un Dieu créateur et régulateur de l'univers , c'est une vérité que personne ne nie , si ce n'est pourtant quelques impies arrivés au dernier degré de la perversité qui , pour éviter le châtiement , voudraient qu'il n'y eût point de Dieu. Mais les hommes en général , sachant que Dieu est juste , rémunérateur et vengeur , voyant que dans ce monde beaucoup de méchants prospèrent et que des hommes vertueux vivent dans l'affliction et le mépris , ont fini par se persuader qu'après cette vie mortelle , il y a nécessairement un autre monde , où la vertu sera récompensée , où le vice sera puni , comme cela est juste. Parmi les philosophes payens on en trouve qui n'ont pas craint d'enseigner qu'il y a dans l'autre vie un ciel et un enfer. Xénophon , (de fact. et vit. Socr.) attribue à Socrate ces paroles : *Præmia manere illos qui Deo placue-*

rint ; iis autem qui Deo displicent, pœnas decerni. On retrouve le même langage, chez Platon, Plutarque et d'autres, dont je ne cite point les paroles pour abrégér ; mais je ne puis m'empêcher de transcrire ici deux belles pensées de Cicéron. Voici l'une. *Neque enim assentiri iis qui hæc nuper asserere ceperunt, cum corporibus simul animas interire, atque omnia morte deleri. Plus ad me antiquorum auctoritas valet, vel nostrorum majorum, qui mortuis tam religiosa jura tribuerunt... relictum ad cœlum patere optimo cuique et justissimo expeditissimum.* (lib. de Amis.) Voici la seconde. *Justis quidem relictum patere ad supernam felicitatem ; improbis verò deviam quoddam iter esse seclusum à concilio Deorum.* (lib. 1. qu. Tuscul.)

III. Ainsi l'opinion commune de tous les peuples, c'est qu'après la vie actuelle, les bons trouveront un lieu de délices et les méchants un lieu de douleurs et de supplices ; de là sont nées toutes les fables des poètes grecs et latins, sur les joies des Champs-Élysées, et sur les peines du Tartare, sur les fleuves d'Achéron et de Léthé, que les âmes traversent sur la barque de Charon ; sur le fleuve Cocyte, qui, par le bruit de ses ondes, représente les plaintes et les gémissements de ceux qui sont renfermés dans le lieu d'éternelles ténèbres ; sur Minos et Radamanthe, qui sont chargés de demander compte aux morts de leurs actions. De là encore la fable de Tantale, mourant de soif au milieu de l'eau, dont il ne peut avaler une seule goutte, de Sisyphe, qui ne peut assujétir sur le sommet d'une montagne le rocher qu'il y a fait rouler péniblement ; de Thésée, qui se trouve attaché à la place sur laquelle il est attaché. Ce sont là des fables sans doute, mais elles peignent en quelque sorte les peines que les damnés souffrent dans l'enfer, peines indiquées dans

le texte sacré. L'Apôtre en parlant des pécheurs dit : *Qui non obediunt Evangelio, pœnas dabunt in interitu æternas.* (2. Tessal. VIII. 9.) St.-Mathieu, décrivant en peu de mots l'état des justes et celui des méchants dans l'autre vie, dit : *Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.* Au surplus le texte des Écritures est clair et précis ; voyons ce que l'Église nous dit de croire.

§. I.

De la situation de l'enfer.

IV. St.-Jean-Chrysostôme, (Hom. 31. in épist. ad Rom.) pensait que l'enfer était placé hors de ce monde ; en quel lieu se trouve-t-il donc ? *Sed quonam in loco . iniquis , erit ? Extra mundum hunc totum , ut ego puto.* Mais cette opinion que l'enfer est hors de ce monde , créé par Dieu , a été justement réfutée par le cardinal Gotti , sur le motif que , hors de la sphère de ce monde il n'y a point de lieux corporels , mais seulement des espaces vides , imaginaires ; or , l'enfer est certainement un lieu réel . D'autres ont prétendu que l'enfer est sous terre , mais peu éloigné de la surface ; ils se sont fondés sur l'existence des volcans qui , tels que le Vésuve et l'Etna , vomissent presque continuellement du feu . St.-Thomas , (opus. xi. act. 24.) semble avoir penché vers cette opinion . D'autres encore , avec St.-Grégoire , (St.-Grég. Nyss. disp. de animâ) placent l'enfer dans les régions ténébreuses de l'air , demeure de certains démons , comme dit l'Apôtre , (Ephes. vi. 12.) qui les nomme *rectores tenebrarum harum... in cœlestibus.* Mais on ne saurait non plus adopter cette opinion ; car si , par disposition expresse , Dieu a permis à quel-

ques esprits malins de résider dans les airs, pour exercer de là la patience des hommes, toutefois ils ne peuvent y avoir un séjour permanent; le lieu du séjour permanent pour eux, comme le dit St.-Pierre, c'est l'enfer, où ils doivent souffrir éternellement : *Si enim Deus angelis peccantibus non pepercit, sed inferni rudentibus detractos in tartarum cruciandos tradidit.* (2. Petr. II. 4.)

V. Quelques hérétiques qu'on appelle Ubiquistes, comme Retser, Théodore Bèse, et Biencius, cités par Bellarmin, disent que l'enfer n'est restreint à aucune place, mais qu'il est partout, Dieu n'ayant pas désigné de place particulière pour les damnés, envoyant au contraire les uns souffrir dans un lieu et les autres dans un autre lieu. Mais cette opinion, la plus fautive de toutes, est tout-à-fait contraire à la croyance commune de l'Église catholique, qui nous enseigne que le Seigneur a établi un lieu particulier pour les démons et pour les réprouvés, comme cela résulte de plusieurs passages de l'Écriture. St.-Jérôme le prouve spécialement par le texte des Nombres, (cap. 16.) où il est dit que Dathan, Abiron, furent engloutis par la terre, qui s'ouvrit sous leurs pieds, et précipités dans l'enfer. *Dirupta est terra sub pedibus eorum, et aperiens os suum, devoravit illos cum tabernaculis suis, descenderuntque vivi in infernum operati humo.* (xvi. 31.) De ce gouffre sortirent des flammes, qui tuèrent cent cinquante hommes qui avaient pris part à leur péché. Dans le psaume (li. v. 16.), il est écrit : *Veniat mors super illos, et descendant in infernum viventes.* Ce mot *descendere* est souvent répété dans l'Écriture, en parlant de l'enfer, ce qui probablement signifie que l'enfer est dans les entrailles de la terre.

VI. Cela est confirmé par ce passage de St.-Luc qui

dit du mauvais riche , qu'il fut enseveli dans l'enfer. *Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.* (xvi. 22.) Allusion à ce que les sépultures sont sous terre. L'enfer au v. 28. est appelé *locus tormentorum* : de sorte qu'il est reconnu que l'enfer est un lieu déterminé , que quelquefois l'écrivain sacré appelé lac : *salvasti me à descenditibus in lacum.* (Psalin. x. 9. 3.) Étang : *missus est in stagnum ignis.* (Apoc. xx. 9.); remarquez que les mots lac et étang désignent un lieu bas. *Gehenne* : (Math. v. 29.) Geheune était une vallée au fond de laquelle les Hébreux, dit-on, immolaient leur enfants à l'idole Meloch, où l'on brûlait ensuite les cadavres, de même que toutes les choses immondes, de sorte que cette vallée était toujours en feu. Enfin. St.-Thomas assure que l'enfer est sous terre , sans pouvoir dire pourtant s'il est au centre ou dans quelqu'autre lieu moins profond ; et St.-Augustin , (l. iv. in num: qu. 39.) s'exprime ainsi : *Manifestum est, ut dixi, inferiores partes terræ inferorum vocabula nuncupatas.* Quant à la grandeur de l'enfer, séjour des réprouvés, St.-Thomas n'ose rien affirmer , parce qu'on ignore si tous les damnés , après la résurrection , seront séparés les uns des autres, où s'ils seront entassés en une seule masse.

§. II.

Des peines corporelles ou des sens.

VII. La première sera celle du feu. St.-Thomas, (suppl. qu. 97.) démontre qu'il s'agit ici d'un feu matériel, non de ce feu qui ronge et dévore les âmes, abstraction faite du corps, mais de ce feu réel qui brûle et tourmente les damnés en leurs corps. St.-Augustin, (de civit. Dei) dit la même chose. Beaucoup d'écrivains parmi les hérétiques, ont écrit que ces feux de l'enfer n'étaient point réels; qu'on n'en parlait que par allégorie ou métaphore. Dans plusieurs endroits de ses ouvrages, Calvin, suivant en ceci Origène, prétend que l'enfer *nihil aliud est nisi conscientiarum horror*. Théodore Bèze, Lambert Danet et plusieurs autres, ont embrassé cette opinion; mais le contraire résulte de beaucoup de textes de l'Écriture: il est partout parlé de ce feu comme d'un feu matériel. *Ignis succensus est in furore meo, et ardebit usque ad inferni nocissima.* (Deut. xxxii. 22.) *Devoravit eum ignis; qui non succenditur.* (Job. xx. 26.) Il ne lui faut pas d'aliment pour l'entretenir; une fois allumé par Dieu il brûle éternellement. *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante.* (Isa. xxxiii. 14.) *Præparata est enim ab heri Tophet... nutrimenta ejus ignis etc. Vernis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur.* (Isa. lxxv. 24.) *Dabit enim ignem, et vermes in carnes eorum, ut urantur et sentiant.* (Judith. xvi. 20.) *Sed potius timeate eum, qui potest et animam, et corpus perdere in gehennam.* (Matth. x. 24.) *Crucior in hac flammâ,* dit le riche damné.

(Luc. xvi. 24.) Il est dit *in hâc flammâ*, pour dénoter que le feu de l'enfer est de plusieurs espèces, fait exprès pour venger les injures faites à Dieu par le pécheur, esclave de ses sens. *Vindicta carnis impi ignis et vermis* (Eccl. vii. 19.) feu sacré, feu vengeur, dit le Sage, qui tourmentera plus ou moins les damnés suivant qu'ils seront plus ou moins coupables. *Creatura enim tibi factori deserviens, exardescit in tormentum adversus injustos.* (Sap. xvi. 24.) St.-Thomas (loc. cit.) dit que ce feu sera l'instrument de la justice divine : *Ignis ille erit instrumentum divinæ justitiæ punientis.*

VIII. Mais on demande comment le feu matériel pourra tourmenter l'âme, qui est spirituelle ? Nous répondons qu'il ne nous est pas donné de comprendre comment cela sera ; contentons-nous de dire avec St.-Augustin, que ce que nous ne pouvons comprendre, la puissance divine le comprend très-bien : *Cur enim non dicamus, quamvis miris tamen veris modis, etiam spiritus incorporcos posse pœnâ corporalis ignis affligi.* (De civ. Dei. cap. vii. et 8.) Il ne faudrait pas dire que, lorsque l'âme est unie au corps, les sensations du corps occasionnent la douleur de l'esprit, car il restera toujours la difficulté que les sensations matérielles ne peuvent pas agir sur l'âme, qui est immatérielle, et nous devons toujours reconnaître ici la main de Dieu. Que l'âme soit unie au corps, ou qu'elle en soit séparée, c'est toujours Dieu qui fait que la douleur se transmet à l'âme. C'est ainsi que raisonne Jean Leclerc, dans ses notes sur le P. Pétau.

IX. Les damnés, dit encore St.-Thomas (Loc. cit.) passeront d'une chaleur immense à un froid extrême, sans qu'ils trouvent aucun soulagement dans ce passage. *Transibunt ex vehementissimo calore ad vehementissimum frigus, sine hoc quod in eis sit aliquod refrigerium.*

Job avait aussi écrit : *Ad nimiam calorem transeat ab aquis nivium.* (xxiv. 19.) Peut-être faudrait-il croire avec St.-Jérôme que, par le feu seul de l'enfer, les damnés éprouveront le chaud, le froid, et tous les genres de tourments. *In uno igne omnia tormenta sentinent damnati in inferno.*

X. De plus, il est fait mention dans l'Écriture d'autres peines, d'autres supplices. Il est fait plusieurs fois mention des vers : *Vindicta carnis impii, ignis et vermis.* (Ecc. vii. 19.) *Vermis eorum non morietur.* (Isa. 76.) St.-Basile (in psalm. 3.), St.-Grégoire (Orat. 3. de Resurr.), St.-Anselme, (in Elucid.) et d'autres Pères, pensent qu'il est question de vers corporels, qui rongeront les chairs du damné; mais le P. Patuzzi, le cardinal Gotti, St.-Thomas, St.-Ambroise, St.-Jérôme, St.-Bernard, et la plupart des théologiens et des interprètes, estiment que ce mot ver sert à désigner le remords de conscience, que, de tous les maux qui affligent ces malheureuses âmes, St.-Grégoire regarde comme le plus aigu et le plus cruel : *Nulla est major afflictio, quam conscientia delictorum.* (In Psalm. 143.) St.-Basile (loc. cit.) s'exprime ainsi : *Confusio in qua in æternum vivent peccatores, horrenda est magis quam tenebræ et ignis..... semper habitaturi ob oculos quæ in anime memoriâ permanserunt.* Les malheureux répètent sans cesse ces mots du Sage (v. 7.) : *Lassati sumus in viâ iniquitatis et perditionis, et ambulavimus vias difficiles. Quid nobis profuit superbia? aut divitiarum jactantia quid contulit nobis? Transierunt omnia illa tanquàm umbra, etc.*

XI. Aux reproches que le damné recevra de sa conscience, le démon ajoutera l'amertume de ses sarcasmes. Quand un homme est tombé dans une erreur fâcheuse, il en a sans doute beaucoup de peine; mais si un autre vient la lui reprocher sans cesse, ce sera

pour lui un supplice insupportable. L'un des plus cruels tourments des damnés, c'est d'entendre sans cesse les démons leur parler de leurs péchés. Les démons auront-ils d'ailleurs le pouvoir de tourmenter les damnés, comme ils ont celui de tourmenter les hommes sur la terre? *Quoniam non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem*, dit l'Apôtre aux Éphésiens (vi. 12.), *sed adversus principes et potestates, adversus mundi rectores tenebrarum harum, etc.* Le vénérable Bède semble d'abord le nier, puis l'affirmer dans ses remarques sur le passage de saint-Luc : *judem tradat te exactori... donec etiam novissimum minutam reddas*. Il paraît que le démon (qui est l'*exactor*, le percepteur) peut tourmenter le débiteur pour obtenir le paiement; mais Estius (Dist. ult. §. 6.) nie absolument que les démons puissent, après le jugement, tourmenter les damnés sur leur corps en aucune manière. Toutefois, le contraire paraît plus probable, d'après les paroles de St.-Luc.

XII. Les damnés ont aussi dans l'enfer la peine des ténèbres, si bien décrite par Job, qui nomme l'enfer : *Terram miserie et tenebrarum, ubi umbra mortis et nullus ordo, sed semper eternus horror inhabitat*. (x. 22.) Quelques-uns ne voient dans ce texte que la description du tombeau, mais St.-Augustin, St.-Jérôme, Bède, St.-Bernard, St.-Thomas, cités par le P. Patuzzi (de sede infer. l. ii. c. 6.), prétendent avec plus de raison et de vérité qu'il est question de l'enfer. Ces ténèbres sont horribles : *quibus*, dit l'Apôtre St.-Jude, en parlant des réprouvés, *procella tenebrarum scrutata est in æternum*. Remarquez cette expression : *procella tenebrarum*, la tempête des ténèbres. Pour le plus grand tourment des damnés, dit St.-Thomas (suppl. qu. xcvi. a. 4.) Il y aura au milieu de ces ténèbres une sombre lueur, une clarté incommode et douteuse, qui laiss-

sera voir aux damnés tout ce qui sera le plus capable de les affliger ; *at videntium illa quæ animam torquere possunt*. Entre autres choses, ils auront sous les yeux l'affreuse difformité des autres damnés.

XIII Il faut ajouter à tous ces supplices celui de ne pouvoir changer de place ni même se mouvoir. *Ligatis manibus et pedibus, mittite eum in tenebras exteriores*. (Matth. xxii. 13.) St.-Thomas (loc. cit.) dit que quelquefois le Seigneur a permis à un damné de revenir sur la terre, pour se mortier aux vivants et leur donner ainsi quelque leçon salutaire. St.-Grégoire, dans ses dialogues (l. iv. c. 36.) et Bède, dans son histoire Ecclésiastique (livre 5.), disent que plusieurs fois des damnés ont fait connaître aux vivants les tourments qu'ils souffrent dans l'enfer ; ils ajoutent que pendant le temps de ces apparitions, les damnés continuent de souffrir sans interruption. Les damnés ont encore à subir la peine de l'horrible puanteur qu'il y aura dans l'enfer : *Et de cadaveribus eorum ascendet fœtor*. (Isa. xxxiv. 3.), et la peine de la gêne que produira nécessairement la multitude des damnés, pressés les uns contre les autres. Là, dit St.-Matthieu, seront les pleurs et les grincements de dents : *Ibi erit fletus, et stridor dentium*. (xiii. 42.) St.-Thomas (qu. lxix. a. 3.) dit qu'il ne faut pas entendre par ce mot *fletus*, des pleurs avec larmes, parce qu'après le jugement, le corps ne produira plus d'humeurs, ni par conséquent de larmes ; ce qui sera un redoublement de peine ; car les larmes soulagent ceux qui sont affligés ; mais dans l'enfer il n'est point de soulagement pour ces malheureux livrés au désespoir. Ainsi, ce mot de pleurs signifie un trouble intérieur qui attristera le damné, et le grincement de dents signifie les douleurs aiguës

et continuelles qui occasionnent le grincement de dents, suivant notre manière d'entendre.

§. III.

De la peine de la damnation.

Un auteur a écrit, mais avec peu de fondement, que la peine de la damnation était égale pour tous les réprouvés; cette proposition ne me paraît point probable; il est plus raisonnable, je crois, de penser avec Scot, Dominique Soto, St.-Jean-le-Majeur, Silvius, le B. Medina, Conrad et le P. d'Avila, que, bien que tous les damnés, soient également privés de la présence de Dieu, leurs souffrances particulières seront proportionnées à la quantité et à la grandeur de leurs fautes. Comment croire que celui qui n'a commis qu'un seul péché mortel sera puni aussi sévèrement que celui qui en a commis cent, celui qui n'a péché qu'un jour que celui qui a persévéré dans le péché un an entier? De même que dans le ciel, le bonheur des élus répondra au degré d'amour qu'ils ont eu pour Dieu durant cette vie, et que chacun d'eux jouira plus ou moins, suivant le plus ou le moins de connaissance qu'il aura du bien qu'il possède; de même dans l'enfer, la douleur qui accompagnera la connaissance du bien perdu, sera plus ou moins aiguë. St.-Thomas, il est vrai, dit que la privation de la présence de Dieu sera égale pour tous les damnés; mais on peut ici opposer le saint docteur à lui-même, car il dit ailleurs (de malo. art. 2.) : *Pœna essentialis consistit in separa-*

tionne d' Deo et dolore exinde proveniente ; ce qui signifie que la peine ne consiste pas seulement dans la privation de la présence divine, mais qu'elle consiste principalement à être séparé de l'amour de Dieu.

XV. Voici au reste comment St.-Thomas parle du bonheur des élus et du triste sort des damnés. Le bienheureux, dit-il, trouve, sous le rapport de l'intelligence, sa plus grande joie dans la présence de Dieu, et sous le rapport de l'amour, dans la consolante certitude d'être uni pour toujours à ce même Dieu ; le malheur des réprouvés consistera de même, dans la privation de toute lumière divine, et dans le sentiment d'éloignement et de haine qu'ils éprouveront constamment contre Dieu. *Ultima autem hominis felicitas, quantum ad intellectum, consistit in plenâ Dei visione ; quantum ad affectum verò, in hoc quòd voluntas hominis in primâ bonitate sit immobiliter firmata. Erit igitur extrema miseria hominis in hoc quòd intellectus totaliter divino lumine privatur, et affectus à Dei bonitate obstinatè avertatur.* (Opusc. II. cap. 174.) St.-Thomas ajoute que, quoique la peine du feu soit la plus terrible, toutefois cette séparation, *separatio à Deo est pœna major quàm ignis supplicium.*

XVI. En un mot, Dieu est lui-même ce qui constitue le paradis, puisqu'il est la source de tous les biens, ainsi qu'il l'a dit à Moïse de sa propre bouche. en parlant de lui, *ostendam tibi omne bonum.* (Exod. xxxiii. 19.) Ce fut aussi là tout ce qu'il promit à Abraham pour le récompenser de ses mérites. *Ego ero merces tua, magna nimis.* (Gen. xv. 1.) Eh ! quelle plus grande récompense pouvait-il promettre que lui-même, qui est ce bien suprême, *in quo sunt omnia bona ?*

XVII. Dans le même sens, c'est Dieu qui fait l'enfer ; *et est turpium pœna Deus.* (St.-Bernard liv. 5. de

consid. cap. 32.) De même que l'élu est heureux, parce qu'il possède son Dieu; de même le réprouvé est malheureux, parce que Dieu s'est séparé de lui, et qu'il ne pourra plus s'unir à Dieu. C'est la menace que Dieu fait à ceux qui, dans cette vie, refusent d'être à lui : *Voca nomen ejus : non populus meus ; quia vos non populus meus , et ego non ero vester.* (Osée. i. 9.) Voilà donc en quoi consiste toute la misère du damné : elle est toute dans cette première parole que Jésus-Christ adresse à ses ennemis : *Discedite à me in æternum* Cette séparation éternelle formera l'effor du pécheur. Éblouis maintenant par les biens apparents de la terre, les pécheurs vivent loin de Dieu, ils lui tournent le dos, et si Dieu veut entrer dans leur cœur et en détacher le péché, car le péché ne saurait habiter avec Dieu, ils ne rougissent pas de le repousser, en lui disant : *Recede à nobis et scientiam viarum tuarum nolumus.* (Job. xxi. 14.) Nous ne voulons pas suivre tes voies, mais les nôtres, nos passions et nos plaisirs. *Et multi de his qui dormiunt in terra pulvere , exigilabunt , alii in vitam æternam , alii in opprobrium , ut vileant semper.* (Dan. xii. 2.) Ils dorment, les infortunés, dans la poussière qui les aveugle ; mais ils se réveilleront un jour contre leur gré, et ils connaîtront le bien qu'ils ont perdu en perdant Dieu, et en le perdant volontairement : ce sera leur plus grande douleur. Malheureux ! ils cherchent maintenant à oublier Dieu, mais lorsqu'ils seront descendus aux enfers, Dieu sera toujours présent à leur pensée, et ce sera leur supplice !

XVIII. Les réprouvés, dit St.-Augustin, ne pourront penser qu'à Dieu seul, et cette pensée sera leur douleur : *Nimio dolore premuntur , ut interim mentem in aliam cogitationem non ferant ;* et St.-Bonaventure, qui adopte ce sentiment de St.-Augustin, ajoute que rien

ne tourmentera autant les pécheurs que cette pensée continuelle. Ils auront une connaissance si vive de la majesté du Dieu qu'ils ont offensé, et de sa bonté qu'ils ont dédaignée; que, bien convaincus que leur délit méritait les plus grands châtimens, ils n'auront pas de plus cruel supplice. *Quasi aspectus crystalli horribilis et extenti super capita eorum desuper.* (Ezech. i. 22.) Le réprouvé, dit un auteur qui explique ce passage, aura toujours sous les yeux un miroir horrible où, par le moyen d'une lumière funeste, il verra d'un côté le bien qu'il a perdu, en renonçant volontairement à la grâce divine, et de l'autre la face de Dieu justement irritée, et ce tourment surpassera mille fois tous les autres tourmens de l'enfer.

XIX *Concertantur peccatores in infernum, omnes gentes quæ obliviscuntur Deum.* (Psalm. ix. 18.) Dans ce passage, dit un auteur (Cajetan. in cap. 25. Matth.) Le prophète ne parle point de la conversion du cœur, mais de celle de l'esprit des pécheurs. Les pécheurs, dit-il, ne veulent pas dans cette vie penser à Dieu, de crainte de se distraire de leurs passions, mais dans l'enfer, ils seront contraints malgré eux à penser à lui, sans pouvoir penser à autre chose, à se rappeler toutes les offenses qu'ils lui ont faites, toutes les faveurs qu'ils en ont reçues, vainement ils voudraient bannir de leur esprit ces tristes pensées, ils ne le pourront pas : *Retinebitur intellectus eorum ad cogitandum.* (Cajet. loc. cit.)

§. IV.

Des choses que les damnés se rappelleront.

XX. On demande quelles sont les choses dont les damnés se souviendront dans l'enfer ? Il est bien possible, dit St.-Thomas (suppl. m. p. qu. 89.), que les damnés conservent la mémoire des notions naturelles qu'ils auront acquises pendant la vie, puisqu'après la mort les espèces intellectuelles se conservent dans l'âme. Le saint docteur rapporte à ce sujet l'histoire qu'on lit dans Estius (histoire que St.-Grégoire et St.-Augustin regardent comme vraie, non comme une simple parabole), du riche damné, auquel il fut dit par Abraham : *Fili, recordare quia recepisti bona in vitâ tuâ.* (Luc. xvi. 25.) Et de là il tire cette conséquence, que les réprouvés se rappelleront les choses qu'ils ont eues durant leur vie, non, il est vrai, pour leur soulagement, mais, au contraire pour plus d'affliction ; *quod sicut propter perfectam sanctorum beatitudinem, nihil erit in eis quod non sit gaudii materia ; nihil erit in damnatis quod non sit eis materia et causa tristitiæ.* Et quoique, ajoutet-il, dans ce monde lorsque le corps souffre, l'âme ne puisse s'occuper que du mal présent, il n'en est pas de même dans l'enfer, où l'âme ne reçoit plus les influences ou les sensations du corps. Quelles que soient les souffrances de celui-ci, l'âme n'est plus empêchée de songer à d'autres choses. Ainsi, le damné aura continuellement dans la mémoire chaque avertissement que le ciel lui a donné, chaque appel qu'il a reçu ; il

sentira que s'il avait suivi ces inspirations il se serait sauvé, ou que, du moins, il aurait diminué le nombre de ses péchés. Au reste, dit Estius (dist. ultim. §. 2.), tout comme les bienheureux apprendront de Dieu pour leur satisfaction tout ce qui se fera parmi nous, principalement ce qui se rapporte à eux-mêmes, comme les prières que nous leur adressons; les damnés, au contraire, parce qu'ils sont hors de l'Église, ne sauront rien de ce qui nous concerne; les démons, avant d'être enfermés dans l'enfer, ce qui aura lieu après le jugement dernier, sauront, mieux que nous-mêmes, nos éternelles destinées.

XXI. On demande si les chrétiens, qui ont eu la foi pendant leur vie, et ne l'ont point perdue par le péché, la conserveront dans l'enfer. St.-Thomas, (ii. 2. quæst. 5. a. 2.), répond négativement, attendu que pour croire avec la foi surnaturelle et théologique, il faut croire d'abord avec une volonté affectueuse au Dieu qui s'est révélé; mais ce sentiment est un don de Dieu, que n'ont et ne peuvent avoir ni les damnés ni les démons, qui croient, mais qui ne croient que contraints par l'évidence des signes sur lesquels s'appuie la vérité de la révélation; ce qui fait dire à St.-Jacques, (ii. 19.) *Et demones credunt et contremiscunt*: ce qui signifie que la crainte seule les force à croire.

XXII. On demande si les damnés verront ou auront jamais vu la gloire des bienheureux. Le même saint docteur (suppl. part. 3. quæst. xxviii. a. 9.), répond qu'avant le jugement dernier, les réprouvés verront la gloire des élus, sans toutefois pouvoir bien distinguer en quoi elle consiste; que seulement ils comprendront que les élus vont jouir d'une gloire inappréciable, ce qui les remplira d'une douloureuse

mécontentement , soit par jalousie, soit de regret d'avoir perdu un bien qu'il avait été en leur pouvoir d'acquérir; c'est là ce que veut dire le Sage : *Videntes turbabuntur timore horribili.* (Sap. v. 2.) Suivant ces paroles, dit le docteur Angélique, les réprouvés verront en ce moment la gloire des bienheureux ; mais après le jugement ils ne verront plus rien , si ce n'est que l'image de ce qu'ils auront vu restera fortement empreinte dans leur mémoire, et qu'ils conserveront éternellement une connaissance vague et confuse de l'état de félicité des saints, avec le regret d'en avoir été exclus par leur faute.

§. V.

De la volonté des damnés.

XXIII. On demande si la volonté des damnés est mauvaise ou portée au mal. St.-Thomas, (Eod. q. 98.) dit, que pour ce qui concerne la volonté naturelle, elle pourrait être bonne, parce qu'elle ne vient pas d'eux, et qu'elle vient de Dieu, auteur de toute la nature; mais qu'elle est corrompue par leur malice. Quand à la volonté délibérative, comme elle provient d'eux-mêmes, elle ne peut être que mauvaise, parce qu'elle est toute contraire à la volonté divine et obstinée dans le mal. Mais cette obstination dans le mal qu'est-ce qui la produit? Sylvius nous l'explique très-bien, en disant que l'obstination des damnés dans le mal vient de la nature même de leur état, arrivés au dernier degré de misère, privés à jamais de tout secours divin, ils sont justement abandonnés au mal qu'ils ont librement choisi, et dans lequel ils

ont vécu et terminé leur vie : *Naturale est ut quæque res , postquàm ad terminum pervenit , in eo quiescat , nisi ab alio moventur ; damnali autem decedentes cum pravâ voluntate sunt in termino , et Deus justo judicio relinquit eos in malo quod elegerunt.* (Sylv. loc. cit. St.-Thomas.) Ainsi le bienheureux , toujours uni à Dieu, sa fin dernière, n'aura jamais de volonté mauvaise; le damné au contraire, constamment révolté contre la volonté divine, n'aura jamais une volonté bonne , et il sera toujours malheureux.

XXIV. Les damnés désireront-ils que tous les autres se damnent ? Cela n'est pas douteux , dit encore St.-Thomas (Eod. loc. art. 4.) , à cause de la haine qui les animera contre les autres hommes. Une difficulté pourtant se présente : plus le nombre des damnés augmentera , plus leur peine sera aggravée ; peuvent-ils désirer ce qui sera pour eux un surcroît de mal ? Malgré cela , continue le saint docteur , les damnés sont tellement remplis de haine et d'envie , qu'ils aimeront mieux souffrir davantage en grand nombre , que de souffrir moins s'ils étaient seuls. Il leur importe peu que parmi ceux dont ils désirent ainsi la perte se trouvent les personnes qu'ils ont le plus aimées dans cette vie , car l'amour qui n'a point pour base l'amour divin , s'évanouit aisément ; d'ailleurs dans l'enfer, les goûts et le jugement se pervertissent. Comment se fait-il donc que le mauvais riche montra tant de sollicitude pour que ses frères ne fussent point damnés, et qu'il pria Abraham de leur envoyer Lazare pour les avertir et leur dire de faire pénitence de leurs péchés, comme cela se voit dans St.-Luc (xvi. 27. et seq.) St.-Thomas répond , (quodlib. viii. art. 17.) que l'envie est telle chez les réprouvés, qu'ils voudraient voir tous les hommes perdus, même leurs

parents; mais que sachant toutefois que tous les hommes ne seront point damnés, ils aiment mieux voir leur parents que des étrangers au nombre des élus, parce qu'ils seraient plus tourmentés encore par l'envie, s'ils voyaient ces élus parmi les étrangers; et c'était pour cela que le mauvais riche s'intéressait à ses frères, il le désirait d'ailleurs pour lui-même, afin que ses souffrances ne fussent pas augmentées en punition des mauvais exemples qu'il leur avait donnés.

XXV. Les damnés se repentiraient-ils de leur péchés? St.-Thomas, (loc. cit.) répond que l'homme peut se repentir de deux manières: par lui-même et par accident; par lui-même, quand son repentir vient de la haine qu'il a pour le péché commis, et il est évident que le damné ne peut avoir cette sorte de repentir, parce qu'affermi comme il l'est dans sa mauvaise volonté, il aime au contraire la malice de ses péchés; par accident, quand il éprouve les douleurs du châtiement que le péché lui attire, de telle sorte que le damné aime le péché à cause de sa malice et qu'il se plaint de la peine du péché, peine qu'il ne cessera jamais, parce que le péché vivra toujours.

XXVI. Les damnés qui sont déjà dans l'enfer, peuvent-ils pécher davantage et mériter de plus graves peines. Il faut distinguer, dit St.-Thomas (Eod. art. v.), si on parle du temps qui précède le jugement final après la résurrection, quelques-uns prétendent que les élus, de même que les réprouvés, peuvent mériter ou démériter, non en ce qui concerne la nature même de la récompense ou du châtiement, puisqu'ils ont déjà passé le terme de leur vie, mais en ce qui touche les accessoires, parce que la récompense et le châtiement peuvent s'accroître jusqu'au jour du jugement; cela se dit spécialement des anges

dont les joies s'augmenteront en voyant sauver leurs protégés, et des anges rebelles, dont la peine sera augmentée en raison du nombre des hommes qu'ils auront contribué à perdre par leurs conseils et leurs instigations. Tout cela au reste ne peut s'appliquer qu'au temps antérieur au jugement ; car une fois le jugement rendu, il n'y a plus lieu ni aucun accroissement de peine ou de récompense.

XXVII. Remarquons ici que St.-Thomas ne donne cette opinion que comme simple probabilité, et que dans d'autres endroits de ses ouvrages, il la rejette absolument. *Melius est ut dicatur quòd nullo modo aliquis beatus mereri potest, nisi sit viator et comprehensor ut Christus.* (p. 1. qu. 62. a. 9.) *In beatis bona non sunt meritoria sed pertinentia ad eorum beatitudinis prœmium ; et similiter mala in damnatis non sunt demeritoria, sed pertinent ad damnationis pœnam.* (II. 2. qu. 13. a. 4.) Sylvius dit que cette opinion est plus vraie que la première.

XXVIII. Mais puisque les démons, et l'on peut dire la même chose pour les damnés, n'encourent pas de plus forte peine, quoiqu'ils pêchent, et que tout péché mérite punition, il est donc vrai qu'ils ne pêchent pas ? Non, dit St.-Thomas, cela n'est point vrai ; car les démons et les damnés pêchent continuellement dans l'enfer, en gardant une volonté contraire à la justice divine, en aimant les péchés pour lesquels ils sont punis, en haïssant les peines qu'ils souffrent pour ces péchés. *Retinebunt voluntatem aversam à Dei justitiâ, in hoc quòd diligunt ea pro quibus puniuntur, et odiant pœnas quæ pro peccatis infliguntur.* (p. 1. qu. 64. a. 2.)

XXIX. Il ne faut pas dire que les damnés ne pêchent point, parce que nécessairement ils ont une

volonté contraire à celle de Dieu ; car le péché cesse d'être péché, dit St.-Augustin, s'il n'est pas volontaire. On répond que de même que les bienheureux, quoique contraints à aimer Dieu, l'aiment pourtant volontairement, avec leur libre arbitre affermi dans le bien, comme dit St.-Thomas (iii. p. q. 18.), de même les damnés, quoique contraints au péché, choisissent pourtant le péché qu'ils n'ont pas la liberté de quitter, parce que, selon le même saint docteur, ceux qui meurent dans la disgrâce de Dieu, aimeront toujours le mal. *Qui boni in morte inveniuntur, habebunt perpetuò voluntatem firmatam in bono; qui autem mali tunc inveniuntur, erunt perpetuò obstinati in malo.* (op. ii. cap. 174.) Ce qui est conforme aux paroles de l'Écclésiaste : *Si ceciderit lignum ad austrum aut ad aquilonem, in quocumque loco ceciderit, ibi erit.* (Eccl. xi. 3.)

XXX. On demande si les damnés auroient de la haine pour Dieu. St.-Thomas (suppl. iii. p. q. 89.) dit que Dieu étant considéré en lui-même comme bonté suprême, il ne saurait être raisonnablement pour aucune créature un objet de haine; il le devient pourtant pour les damnés, pour deux raisons; la première, c'est qu'il est l'auteur des peines qu'il doit leur infliger; la seconde, parce qu'étant obstinés dans le mal, ils haïraient Dieu de tout leur cœur, lors même que Dieu ne les puniroit point.

XXXI. Les damnés blasphèmeront-ils contre Dieu? Oui, dit le même St.-Thomas (ii. 2. qu. 13. a. 4.), car la volonté des damnés se trouvant toujours en opposition avec celle de Dieu, ils haïssent les peines par lesquelles Dieu les châtie; leur détestation de la justice divine est un véritable blasphème intérieur : *Et talis detestatio divinæ justitiæ est in eis interior, cordis blasphem-*

nia. On peut bien penser, ajoute-t-il, que depuis la résurrection, de même que la voix des bienheureux chante les louanges du Seigneur, la voix des damnés se consacre au blasphème; *Et credibile est quod post resurrectionem erit in eis etiam blasphemia vocalis, sicut in sanctis erit vocalis laus Dei*. Quelques-uns s'élèvent contre cette opinion, parce que le blasphème vocal procure une sorte de soulagement au blasphémateur, qui exhale sa rage, et que les damnés n'auront dans l'enfer de soulagement d'aucune espèce; et il paraît que ce triste soulagement d'épancher leur fureur leur est positivement refusé, suivant ces paroles de l'Écriture: *Et impii in tenebris conticescant*. (1. Reg. II. 9.) Un auteur écrit à ce sujet, que les flammes de l'enfer refouleront dans la bouche du blasphémateur les blasphèmes qui voudraient en sortir, et dom Calmet, commentant le passage des Rois ci-dessus, dit: *Confusio ac desperatio illos cogent, ut silentium ac tenebras malint*.

XXXII. On demande enfin si les damnés, pour ne plus souffrir, désirent être anéantis et mourir. St.-Thomas (suppl. q. LXXXIX. a. 3.), considérant la chose en elle-même, répond négativement, parce que la non-existence, dit-il, n'est jamais une chose qu'on désire, attendu qu'elle entraîne la privation de tous les biens; d'un autre côté pourtant, considérant dans la non-existence la fin de toutes les souffrances, il dit que sous ce rapport les damnés peuvent désirer le terme de leur existence, et que c'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles de Jésus-Christ sur Judas: *Bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille*. (Matth. XXVI. 24.) St.-Jean a dit la même chose, en parlant des damnés: *Et desiderabunt mori, et fugiet mors ab eis*. (Apoc. IX. 6.) Au reste, il n'y a rien de certain sur ce point; d'autant que l'obstination des damnés dans le mal les porte à

vouloir toujours être, afin de pouvoir toujours haïr Dieu.

§. VI.

De l'éternité des peines des damnés.

XXXIII. Origène fut le premier qui nia l'éternité des peines de l'enfer. (Li. III. de Aug. c. 6.) Les Sociéniens, et ensuite beaucoup de protestans, ont adopté cette opinion; mais l'erreur d'Origène fut condamnée par le second concile écuménique de Constantinople, comme contraire à la foi catholique; elle l'a été ensuite par tous les Pères cités par le P. Patuzzi (de sede inf. l. III. c. 16.). On ne peut pas dire qu'il y a injustice dans l'éternité de ces peines, car quiconque offense Dieu par un péché mortel, mérite une peine infinie, l'injure étant infinie; ainsi, quelque grave et quelque longue que soit la peine, elle ne saurait jamais suffire à purger l'offense. *Majestas Dei est infinita; ergò quicumque peccat mortaliter, dignus est infinità pœnâ, et ità videtar quòd justì pro peccato mortali quis perpetuò puniatur.* (Suppl. III. p. quæst. 99.)

XXXIV. Il n'est pas juste, dit-on, de punir par un supplice éternel un péché d'un instant; mais, répond St.-Augustin (de civ. Dei. l. XXI. c. 11.), la peine ne doit pas être proportionnée à la durée du péché, mais à sa gravité. Ne voit-on pas dans les tribunaux même de la terre infliger la peine de l'exil perpétuel, ou même la peine capitale, à des délits pour lesquels il n'a fallu qu'un instant? D'ailleurs, dit le docteur angélique, la peine ne doit pas cesser, lorsque le péché se perpétue. *Culpa manet in æternum, cum culpa non pos-*

sit remitti sine gratiâ quam homo non potest post mortem acquirere ; nec debet pœna cessare quamdiù culpa manet.

Comme nous l'avons dit plus haut , le damné s'obstine dans le mal , il aime le péché , au moment même où il en souffre la peine. Comment Dieu le délivrerait-il de la peine , tant qu'il continue d'aimer le péché , ou lui pardonner le péché , tant qu'il persévère dans sa haine , haine si forte et si enracinée , que lors même que Dieu lui offrirait le pardon et son amitié , le damné rejeterait cette offre ?

Mais parcourons les autres objections des hérétiques. Il ne convient pas , disent-ils , à la compassion et à la clémence d'un Dieu , de voir souffrir et cruellement par sa créature les horribles peines de l'enfer. Mais St.-Thomas leur répond , que Dieu a suffisamment montré sa compassion et sa clémence envers l'homme ; qu'il ne pouvait pas en montrer plus qu'il ne l'a fait , pour le sauver des suites du péché d'Adam et des siens propres , puisqu'il est descendu du ciel sur la terre , qu'il s'est fait homme , et qu'après une vie de douleurs , d'angoisses et de misères , il a répandu tout son sang par un supplice ignominieux. Quelle plus grande marque de compassion pour les hommes pouvait-il donner , que de leur livrer son corps et son sang dans le Sacrement de l'autel , afin qu'ils en nourrissent leurs âmes , et qu'ils se fortifiassent ainsi jusqu'à la mort , après laquelle se trouvant unis à lui , ils iraient jouir dans le ciel d'une béatitude éternelle ? Oh ! comme au jour du jugement le Seigneur fera connaître à tous combien de miséricorde il a eue envers les hommes , combien de lumières et de secours il leur a donnés ; avec quelle patience il a attendu ceux qui , au lieu de faveurs , ne méritaient que des châtimens , avec combien d'amour il les a appelés à faire péni-

tence ! Ceux qui ont dédaigné toutes ces grâces et qui, pour s'abandonner plus librement à leurs affections et à leurs penchans, ont voulu vivre et mourir séparés de lui, s'exposant volontairement à leur éternelle ruine ; qui, pécheurs obstinés dans l'enfer, ne font qu'aggraver leurs torts, s'ils sont punis tant que leur péché durera, pourront-ils se plaindre de ce que Dieu n'a pas usé envers eux de compassion et de clémence ?

XXXV. On objecte que les châtimens se donnent pour opérer l'amendement des coupables, ou au moins pour inspirer aux autres une crainte salutaire ; mais les damnés ne sont pas susceptibles d'amendement, et les autres ne peuvent tirer aucun profit de leur supplice. A quoi donc sert-il de les tourmenter éternellement ? Ces considérations, répond St.-Thomas, appartiennent à ceux qui régissent les hommes et leurs états ; mais Dieu, régulateur de l'univers, doit veiller au maintien des règles qui font le bien général ; il doit donc maintenir la justice, qui veut que les bons soient récompensés et les méchants punis, sans pouvoir être taxé ni de partialité ni de cruauté.

XXXVI. Les saints qui sont tout-puissans auprès de Dieu, dit-on encore, et qui sont pleins de charité, prieront sans doute pour les damnés, et certainement ils en délivreront un grand nombre. Les saints, dit St.-Thomas (supp. p. iii. qu. 99.), prient pour les pécheurs qui sont sur la terre, encore en état d'être convertis ; mais les damnés qui ont fini leur vie dans le péché ne peuvent plus se convertir ; ainsi, ni l'Église militante, ni l'Église triomphante, ne peuvent prier pour eux

XXXVII. Jésus-Christ, objecte-t-on encore, a dit : *Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.* (Matth. v. 7.) Ainsi, ceux qui pendant leur vie

auront usé de miséricorde et de charité envers leur prochain, éprouveront à leur tour, au bout de quelque temps, la miséricorde du Seigneur. Ceux-là seuls trouveront miséricorde, répond St.-Thomas (loc. cit.), *qui misericordiam ordinati impendunt, non autem qui seipsum in miserando negligunt*. C'est-à-dire, ceux qui auront eu une charité bien réglée, non ceux qui, charitables envers les autres, négligent entièrement leurs propres intérêts et veulent volontairement se perdre.

XXXVIII. Quelques-uns soutiennent que les chrétiens qui, après avoir reçu le baptême, ont aussi reçu le Sacrement de l'autel et qui auront persévéré dans la foi jusqu'à la mort, auront droit à la miséricorde divine, et qu'après de longues souffrances dans l'enfer, ils obtiendront la grâce du salut. Ils s'appuient du texte de St.-Jean : *Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum*. (Jo. vi. 25.) Et de celui de St.-Matthieu (x. 22.) : *Qui autem perseveraverit usque in finem, hic solus erit*. On répond que le premier passage s'applique à celui qui communiera dignement, car pour celui qui fait une communion indigne, *judicium sibi manducat et bibit*, comme dit l'Apôtre. (1. Cor. xi. 29.) Au second texte, St.-Thomas répond que le salut sera pour ceux qui conserveront la foi confirmée par les œuvres, c'est-à-dire, qui n'auront pas perdu la grâce divine. Autrement, dit St.-Jacques, *fides sine operibus mortua est*. (Jac. epist. ii. 26.)

XXXIX. La plus grande objection qu'on ait faite s'appuie sur l'autorité de St.-Jérôme, qui, commentant Isaïe et parlant d'Origène, qui ne croyait pas à l'éternité des peines, non seulement n'oppose rien à cette opinion, mais encore dit que les démons, les athées et les infidèles doivent seuls être punis éternellement; mais que les chrétiens, après avoir payé la

peine qu'ils ont méritée, seront un jour déliivrés. *Et tamen christianorum, quorum opera in igne probanda sunt, atque purganda, moderatam arbitramur et mixtam clementiâ sententiam judicis.* (In comment. sup. Isaï.) Il dit pareillement, dans le dialogue contre les pélagiens, qu'Origène a prétendu qu'aucune créature ne peut raisonnablement se perdre, et que le démon lui-même pourrait faire pénitence; mais le saint docteur ajoute que le démon, de même que tous les hommes prévaricateurs et impies, doivent périr à jamais; mais pour ce qui est des autres chrétiens, il dit : *Et christianos, si in peccato præventi fuerint, salvandos esse post pœnas.* Ce passage a été fortement censuré par le P. Pétau et Daniel Huet. (Petav. de Angel. c. 7.; Huet. in Origin. liv. 2.) Cependant, dit le P. Patuzzi (loc. cit.), personne ne se persuadera que St.-Jérôme ait voulu dire que tous les chrétiens condamnés aux peines de l'enfer ne souffriront pas éternellement en ce lieu; mais on croira plutôt qu'il a parlé de ces chrétiens qui, s'étant repentis de leurs péchés, iront les expier, non dans l'enfer, mais au purgatoire. Celui qui désire sur ce point de plus amples explications, peut voir Natal Alexandre. (Hist. eccles. tom. 3. in dissert. contra Orig.)

XI. D'autres auteurs hérétiques, en assez grand nombre, créant des opinions au gré de leur imagination, disent qu'il est assez probable que les peines des damnés seront, après quelque temps, adoucies et même interrompues; mais cela est expressément condamné par l'Écriture. Isaïe, parlant des réprouvés, dit : *Permis eorum non morietur, et ignis eorum non extinguetur.* (LXVI. 24.) Jésus-Christ lui-même ne dit-il pas aux réprouvés : *Discedite a me, maledicti, in ignem æternum?* Mais, dira quelque esprit fort, le Seigneur dit

que le feu est éternel, mais il ne dit pas que le supplice le sera. Pour ne pas perdre le temps en paroles oiseuses, ayons encore recours au texte sacré; voyons s'il y est dit que le supplice aussi sera éternel. Nous lisons d'abord dans St.-Matthieu (xxv. 46.) : *Ibunt hi in supplicium æternum*. Dans St -Paul (2. Thess. 1. 9.) : *Qui pœnas dabunt in interitu æternas*. Ce ne sera donc pas seulement le feu de l'enfer qui sera éternel, mais encore le tourment des damnés, et la raison en est évidente. Il ne peut y avoir dans l'enfer ni paix ni trêve, parce que le péché étant permanent chez les damnés, la peine devra être aussi permanente, et durer autant que lui.

XLII. Nous nous contenterons d'énoncer ici, avant de finir la question, de savoir si les damnés, dans l'enfer, sont punis *extra condignum*, ou *juatâ condignum*, c'est-à-dire, si leur peine est moindre que celle qu'ils méritent, ou si elle correspond à la gravité du péché. Le cardinal Gotti, (tom. III. in fine. qu. 8. dab. 3.) rapporte d'abord le sentiment de ceux qui pensent que la peine est moindre pour les damnés que celle qu'ils méritent. Ils disent que Dieu use de miséricorde envers tous. *Deus omnium miseretur*. (Sap. xi. 14.) *Aut obliviscetur misereri Deus, aut non continebit in ira suâ misericordias suas*. (Psalm. lxxvi. 10.) *Miserationes ejus super omnia opera ejus*. (Psalm. cxliv. 9.) Quelle que soit la peine que le Seigneur inflige, ajoutent-ils, la peine ne saurait jamais être trop grande, parce que le mal que le pécheur éprouve, ne peut pas compenser le mal du péché, qui renferme une malice infinie, puisque c'est une offense infinie faite à Dieu.

XLIII. Toutefois, le cardinal Gotti croit plus probable que Dieu punit les damnés *juatâ condignum*, c'est-à-dire avec une peine correspondante à leur faute.

Pour preuve de cette proposition, il rapporte plusieurs textes qui expriment que le réprouvé est puni proportionnellement à ses fautes. *Quantùm glorificavit se*, dit St.-Jean (Apoc. xviii. 7.), *et in deliciis fuit, tantùm date illi tormentum et luctum*. St.-Matthieu rapporte les paroles de Jésus-Christ : *Amen dico tibi, non exiet inde, donec reddas novissimum quadrantem*. (Matth. v. 26.) St.-Augustin, parlant de ce passage, le commente ainsi : *Semper solvit novissimum quadrantem dum sempiternas pœnas terrenorum peccatorum luit*. (Lib. i. de serm. Dom. cap. 11.) On lit dans St.-Paul : *Secundùm autem duritiam tuam, et impœnitens cor, thesaurisas tibi iram in die iræ et revelationis justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundùm opera ejus*. (Rom. i. ii. 5. 6.) St.-Jacques, dans son épître (ii. 13.), tient le même langage : *Judicium enim sine misericordiâ illi qui non fecit misericordiam*. La raison décisive des partisans de cette seconde opinion, c'est que là où le péché ne perd rien de sa gravité, la peine ne doit rien perdre de sa rigueur. La peine ne peut être remise au pécheur que par les mérites de Jésus-Christ. Mais les damnés se sont tout-à-fait rendus indignes de profiter de ces mérites, et c'est pour cela qu'ils n'ont pas de rémission à attendre.

XLIII. St.-Augustin en parlant de ceux qui soutiennent la première opinion, déclare qu'il n'entend nullement l'approuver, quoiqu'il ne la rejette pas : *Quod quidem non ideò confirmo quia non resisto*. St.-Thomas laisse la question indécise, en disant que Dieu n'use de miséricorde envers les damnés qu'en les châtiât moins qu'ils ne le méritent. *Non quòd damnatorum miserantur nisi fortè puniendum ultra condignum*. (Suppl. iii. p. qu. 94.) On objecte que les élus sont récompensés dans le ciel *suprà condignum* et qu'ainsi

on peut supposer que les damnés sont punis au moins *juxta condignum*; les auteurs de l'opinion opposée répondent que quoiqu'il soit certain que les bienheureux sont récompensés dans le ciel *ultra condignum*, comme cela est dit dans St.-Luc; *Mensuram bonam et confertam et cogitatam et superfluentem dabunt in sinum vestrum*, (Luc. vi. 38.) et dans l'épître aux Romains (viii. 18): *Non sunt condignæ passionis hujus temporis ad futuram gloriam quæ reterabitur in nobis*; cependant il y a une grande différence entre les bienheureux et les damnés; que les premiers sont récompensés par Dieu au-dessus de leurs mérites, parce qu'à leurs mérites personnels se joignent ceux de Jésus-Christ; mais les mérites du Rédempteur ne peuvent s'étendre jusque sur les réprouvés, afin de diminuer la peine qu'ils méritent. Cependant il faut convenir que l'autre opinion est la plus vraisemblable.

DISSERTATION IX.

De l'état des bienheureux après le jugement.

§. I.

Si le ciel empirée est le séjour des bienheureux.

I. Au nombre des hérésies d'Almérie on compte la suivante : Que les bienheureux n'ont pas de lieu déterminé dans lequel ils puissent jouir de leur félicité, et que de même les damnés ne sont pas attachés à un lieu fixe où ils subissent leur peine ; que ceux qui sont en état de grâce, trouvent partout les jouissances du paradis ; que les autres au contraire trouvent l'enfer en tous lieux. Les philosophes Gentils et leurs poètes assignaient à leurs justes un lieu de la terre qu'ils appelaient les Champs-Élysées, où ils croyaient qu'après leur mort ils jouissaient de toutes les délices terrestres. C'était là l'opinion générale, dit Tertulien, (apol. cap. 47.) il y en avait dans le nombre quelques-uns qui pensaient que les hommes, après quelque temps de séjour aux Champs-Élysées, revenaient à la vie sur cette terre, où ils risquaient de se damner, s'ils transgressaient la loi. St. - Augustin, (De civit. Dei l. x. c. 30.) les reprend de folie et de sottise, en leur disant qu'on ne peut évidemment donner le nom de vie heureuse à celle qui peut cesser d'être heureuse. Mahomet, dans son Alcoran, fait à ses disciples la folle promesse qu'après leur mort ils iront dans un paradis où ils trouveront tous les plaisirs des sens, les plus beaux fruits, des

vêtements précieux, toutes les jouissances terrestres. Ce qui fait que Guillaume de Paris appelle le paradis de Mahomet *Volubrum porcorum, non hominum*. Les chrétiens instruits des mystères de la foi, croient que le paradis préparé par Dieu à ses fidèles est dans le ciel, et que les bienheureux y jouiront d'une félicité pleine et éternelle, selon la promesse de Jésus-Christ. *Gaudete et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in caelis.* (Matth. v. 12)

II. Mais comme il y a plusieurs cieus, on demande quel est celui où les bienheureux sont admis. On répond que ce n'est pas le ciel éthéré, ni le ciel étoilé, mais le ciel supérieur ou empyrée, indiqué par le Psalmiste dans ce passage : *Laudate eum, caeli caelorum.* (Psalm. cxlviii. 4.) et par St.-Paul, qui en parlant de Jésus-Christ a dit : *Qui ascendit super omnes caelos.* (Éphes. iv. 10.) On présume que c'est encore de ce ciel que parle l'Apôtre, quand il dit qu'il a été enlevé au troisième ciel, comptant l'éthéré pour le premier, le firmament pour le second, l'empyrée pour le troisième, comme l'écrit St.-Thomas (ii. 2. quæst. clxxv. art. 3.) Le ciel empyrée, selon la signification du mot grec, signifie ciel enflammé ou ardent, non à cause de la chaleur, mais à cause de la grande lumière qui resplendit de toutes parts. Ce ciel, dit St.-Thomas, (i. p. qu. lxxvi. a. 3.) nous était inconnu avant St.-Basile, Bède et Strabon, qui conviennent que c'est le séjour des bienheureux. Le saint docteur prouve (loc. cit.) que l'empyrée fut créé par Dieu dès le commencement du monde; il démontre, (in ii. qu. 1.) que ce ciel est corporel, et qu'il a été créé plutôt pour les hommes que pour les anges, qui n'ont point de corps. *Et est corpus, quod principaliter ordinatum est, ut sit habitatio beatorum, et hoc magis propter homines, quorum etiam*

corpora glorificabuntur, quibus locus debetur, quàm propter angelos qui loco non indigent.

III. Mais, dit-on ; puisque l'empyrée est si resplendissant, et que l'abîmè qui est sous ce ciel n'a pas été éclairé, ce qui doit faire ressortir son éclat, et *tenebræ erant super faciem abyssi*, (Gen. 1. 2.) pourquoi ne le voyons-nous pas comme nous voyons le soleil ? St.-Thomas répond à cette objection, en disant que la lumière de l'empyrée n'éclairait point l'abîme, et que nous ne voyons pas cette lumière, parce que l'empyrée n'a pas de lumière condensée qui projette des rayons comme le soleil. *Cælum empyreum non habet lucem condensatam, ut radios emittat sicut corpus solis; sed magis subtilem; vel habet claritatem gloriæ, quæ non est conformis cum claritate naturali.* D'autres font une réponse plus facile à comprendre, ils disent que l'empyrée n'étant pas fait pour illuminer cette partie inférieure de l'univers, mais seulement le séjour des bienheureux, sa surface a empêché la lumière de se répandre au-dehors, et elle la dérobe à nos yeux.

IV. Tout le monde convient que le ciel empyrée, à la différence des autres cieux, est dans un état parfait et constant de repos, comme cela convient au séjour de la Divinité. *Dominus in cælo sedes ejus.* (Psal. x. 5.) En outre, ce ciel étant créé pour être l'habitation des saints, le mouvement qui le transporterait d'un lieu à un autre ne semble point fait pour lui, et c'est pour cela que St.-Jean l'appelle *civitas in quadroposita.* (Apoc. xxi. 16.) Tout corps carré est disposé pour rester à la même place sans mouvement de locomotion. Il faut observer en outre que les autres cieux se meuvent, parce qu'ils ont été créés pour conserver par leur influence la vie des hommes et celle des animaux, qui doivent eux-mêmes servir les hommes ;

mais les bienheureux n'ont plus besoin de ces influences pour conserver leur vie. Seulement St.-Thomas, (quod lib. vi. art. 19) dit que l'empyrée étant comprimé sous un monde, il influe à son avis sur les corps inférieurs, auxquels il donne solidité et stabilité mais sans mouvement. Parlons maintenant de l'état des bienheureux, sujet de cette dissertation ; c'est une matière très-vaste, sur laquelle les théologiens ont écrit plusieurs volumes ; nous ne parlerons ici que des choses principales qui peuvent affermir notre foi, et nous donner l'espérance d'obtenir un bien aussi désirable que la béatitude éternelle.

§. II.

En quoi consiste la béatitude éternelle.

V. Nous ne parlons pas ici de ce bonheur naturel, qu'on acquiert par les forces naturelles, et qui consiste dans la possession des biens qui, unis ensemble, ne peuvent suffire à contenter notre cœur, comme St.-Thomas le démontre ; (1. 2. q. 2.) mais il s'agit du bonheur surnaturel, qu'on ne peut acquérir que par les forces de la grâce, et qui consiste dans la possession de Dieu, souverain bien, qui peut seul nous rendre pleinement heureux. Cette félicité suprême est définie par Boèce : *Status omnium bonorum aggregatione perfectus* ; cette définition a été généralement embrassée par tous les théologiens.

VI. Il n'est pas question non plus du bonheur dont peut jouir une âme encore voyageuse sur la terre ; ce bonheur, bien au-dessous de celui qu'on aura dans le ciel, consiste à aimer Dieu actuellement, parce qu'on

possède Dieu par l'amour plus que par tout autre acte de vertu, comme nous le dit St.-Jean : *Qui manet in charitate, in Deo manet et Deus in eo.* (Jo. 1. 4.) Jouir est, dit St.-Augustin, *amare alicui rei inhærere propter ipsam.* (l. 1. de Doct. Christ. c. 3.) *Adhærere Deo*, dit-il encore, (in psalm. 62.) *est totum bonum.* Si donc l'union avec Dieu comprend tous les biens que nous pouvons désirer, ce doit être dans cette vie toute notre félicité.

En quoi consiste donc la béatitude éternelle ? Les théologiens sont divisés sur ce point. St.-Thomas et son école veulent qu'elle consiste dans l'acte de voir Dieu ; Scot, avec la sienne, prétend qu'elle consiste à aimer Dieu ; St.-Bonaventure compose la béatitude des deux choses réunies, la vue et l'amour de Dieu. Je n'entreprendrai pas de décider cette question, mais je dirai seulement, que pour que l'élu soit parfaitement heureux, il est nécessaire qu'il voie Dieu et qu'il l'aime. Nous allons donc traiter successivement ces deux points.

§. III.

De la vision béatifique.

VIII. Le premier objet que le malheureux voit dans le ciel, c'est Dieu, Dieu qu'on ne peut voir avec les yeux du corps, comme le dit St.-Paul : *Quem nullus hominum vidit nec videre potest.* (1. Tim. 6. 16.) La raison c'est que Dieu est un pur esprit, et que par conséquent, ce n'est pas un objet proportionné aux facultés de notre corps, qui ne peut voir de ses yeux matériels que des objets également matériels ; mais un esprit

ne peut se voir qu'avec des organes spirituels. Il est certain que par les seules forces de la nature, l'homme ne peut voir Dieu tel qu'il est en lui-même ; il lui faut, pour voir Dieu, la lumière de la gloire, comme l'a dit David : *In lumine tuo videbimus lumen.* (Psalm. xxxv. 10.) St.-Thomas nous en donne la raison ; c'est que l'esprit humain par sa nature n'a point la force de voir l'essence divine, de sorte qu'il faut que Dieu lui-même, par son appui surnaturel, le rende propre à voir tant de majesté. Aussi le concile de Vienne de l'an 1611, (cap. ad nostram, de hæret.) a-t-il condamné cette proposition que : *Anima non indiget lumine gloriæ ipsam elevante ad Deum videndum, et eo beati fruendum.*

IX. Qu'est-ce que cette lumière de la gloire ? dit-on. Ce n'est certainement ni la vision même, ni aucune image empreinte de Dieu : c'est un appui au secours divin, qui supplée aux forces de la nature créée, et élève l'esprit jusqu'à voir Dieu. Du reste, bien que la vision béatifique de Dieu qu'ont les bienheureux ne soit pas obscure et vague, mais claire et distincte, puisqu'ils voient Dieu en lui-même, comme dit St.-Jean : *Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus; quoniam videbimus eum sicuti est.* (1. Jo. III. 2.). Il est toute fois certain comme tous les théologiens le pensent que les bienheureux, malgré toute la lumière de la gloire, ne pourront ni voir ni comprendre Dieu tout entier ; parce que la lumière de la gloire est une chose finie et que Dieu est un être infini. *Sola enim Trinitas sibi integri nota est.* (St.-Isid. sent. lib. 1. 3.). St.-Jean-Chrysostôme, sur ces mots de l'Apôtre : *Lucem habitat inaccessibilem,* dit en les commentant : *Intelligas quam ipse habitans Deus inaccessibleis sit.* (Hom. 3. de incompreh. Dei.)

X. Le premier objet de la vision béatifique est , comme nous l'avons dit, Dieu lui-même, c'est-à-dire, l'essence divine avec tous ses attributs absolus et relatifs; mais il est bon de remarquer ici que tous les bienheureux ne voient pas Dieu également, comme le prétendait le blasphémateur Luther, qui, parce qu'il disait que tous les hommes égalent la sainte Vierge, en vertu et en mérite, voulait que tous reçussent une récompense égale; mais tous les Pères ont rejeté cette cause: St.-Irénée, St.-Hilaire, St.-Ambroise, St.-Augustin l'ont combattue; elle est condamnée surtout par le texte des écrivains sacrés. *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.* (Jo. xiv. 2.) Jésus-Christ, d'après le sens de tout le passage, parle évidemment ici du séjour de; bienheureux. *Stella enim à stellâ differt in claritate;* dit l'Apôtre, (1. Cor. 15. 41.) *sic et resurrectio mortuorum.* Comme les mérites ne sont pas égaux, les récompenses ne sauraient être égales; *unusquisque propriam mercedem accipiat secundum suum laborem.* (2. Cor. ix. 6.) Au reste le concile de Trente répond à Luther, (can. xxxii. sess. 6. cap. 16.) que quoique les bonnes œuvres de l'homme justifié soient des dons de Dieu, ce sont aussi de; mérites de l'homme lui-même; et comme les mérites des hommes ne sont pas tous égaux, la gloire ne leur est pas également répartie. Ainsi la vision est plus ou moins parfaite, suivant les mérites de chacun.

XI. Qu'on ne dise pas que ce partage inégal introduirait l'envie parmi les bienheureux, qui verraient avec peine que les uns fussent élevés au-dessus des autres, car cela ne saurait être; tout bienheureux dans le ciel est pleinement satisfait du degré de béatitude qu'il a obtenu, et il ne désire rien au-delà. Si d'autres ont un plus haut degré de bonheur, il s'en

réjouit en même temps qu'il est satisfait du sien, c'est pour cela qu'on appelle les bienheureux des *cases pleines*, c'est-à-dire pleins de la portion de gloire qui leur était due.

XII. Les objets secondaires de la vision béatifique sont les créatures, que les bienheureux voient en Dieu, c'est-à-dire le Verbe. Et ici St.-Augustin distingue, (de civit. Dei c. 11.), entre la vision du matin et la vision du soir. La vision du matin est la connaissance claire des objets que les bienheureux trouvent dans le Verbe, ou, si l'on veut, dans la divine sagesse. La vision du soir, moins claire que l'autre, est la connaissance que les bienheureux ont des choses futures de Dieu; il les voient en elles-mêmes ou par relation, comme nous disions tantôt. Remarquez néanmoins que tous les objets que les bienheureux voient en eux-mêmes et en dehors de Dieu par la vision du soir, il les voient plus clairement encore par la vision du matin. Quels sont donc les objets que les bienheureux voient par la vision du soir ?

XIII. Premièrement ils voient d'une manière spéciale tous les mystères de la foi, dont ils n'ont eu dans cette vie que des notions fort courtes, bien qu'infailibles, puisqu'eiles sont de foi, et très-obscurcs pour notre entendement, comme le dit l'Apôtre : *Nos revelatâ facie gloriam Domini speculantes in eadem imaginem transformamur à claritate in claritatem, tanqudm à Domini spiritu.* (2. Cor. 3. 18.) Mais dans le ciel, les bienheureux verront tous ces mystères avec une lumière claire et distincte.

XIV. Ils voient toutes les choses qui se rapportent à leur propre état, comme cela se trouve défini dans le concile de Sens ou de Paris. *Beatiss pervium est divinitatis speculum in quidquid eorum intersit illucescat.* (in

decret. fidei cap. 13.) C'est ainsi qu'il faut entendre ce passage de St.-Grégoire, (l. 4. Dial. c. 33.) : *Quid est quod ibi nesciunt, ubi scientiam omnia sciunt?* Et cet autre passage de St.-Bernard : *Tunc omnia quæ in cælo et quæ in terrâ sunt, perfectissimè cognoscemus in ipso fonte sapientiæ, rerum omnium cognitionem libantes.* (St.-Bern. serm. de tripl. gen. bon. n. 70.) Les théologiens disent que cela s'entend seulement de toutes les choses qui concernent la félicité parfaite des bienheureux ; de tout le reste, ils ne verront que ce que Dieu leur permettra de voir, suivant la quantité de lumière qui leur a été accordée.

XV. Ils voient la gloire donnée aux autres élus ; ils lisent même leurs pensées comme le dit St.-Augustin : *Cogitationes quas modò nemo videt nisi Deus, omnes invicem videbunt in illâ societate sanctorum.* (serm. XXI. 8. aliùs 16. de dio.) *Tunc nihil latet proximum,* dit St.-Ambroise, *de obitu valent, nec erit quod suis quisque aperiat, obscondat alienis, ubi nullus est alienus.*

XVI. Ils verront toutes les créatures existantes, les causes des choses naturelles, leurs espèces, leur force, leurs prospérités. *In quo sunt omnia,* dit St.-Augustin, (lib. IV. de gen. ad litt. 24.), *etiam quæ temporallyter facta sunt æternæ rationes tanquàm in eo, per quod facta sunt omnia.* Ils entendront aussi nos prières, car suivant St.-Jean, les bienheureux offriront à Dieu nos prières, auxquelles ils uniront leurs instances : *Habentes singulis citharas et phialas aureas, plenas odoramentorum, quæ sunt orationes sanctorum.* (Apoc. v. 8.) Ils verront aussi d'autres choses, qui se font ici-bas, telles que la conversion des pécheurs : *Gaudium erit in cælo super uno peccatore pœnitentiam agente,* etc. (Luc. xv. 7. St.-Grégoire I. 2. mor. c. 2.) a dit en parlant des

anges. *Interioribus quippè exterioribusque sciendum diffusi sunt, quia ipsum fontem scientiæ contemplatur* : Voici en un mot comment St.-Paul décrit la science des bienheureux : *Ex parte enim cognoscimus, ex parte prophetamus; cum autem venerit quod perfectum est, evacuabitur quod ex parte est. Cum essem parvulus, loquebar ut parvulus, sapiebam ut parvulus.... quando autem factus sum vir, evacuari quæ erant parvuli. Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem. Nunc cognosco ex parte, tunc autem cognoscam sicut et cognitus sum. (1. Cor. XIII. 9. ad. 12.)*

XVII. Les bienheureux, dit St.-Thomas, (suppl. quæst. xcix. a. 11.) voient les peines des damnés, parce que cela augmente leur bonheur. La misère des réprouvés leur fait mieux sentir le prix de la béatitude et les excite davantage à rendre grâces à Dieu avec plus de ferveur. *Et ideò ut beatitudo sanctorum eis magis complaceat, et de eo uberiores gratias Deo agant, datur eis ut pœnas impiorum perfectè videant.* Les saints Pères disent la même chose en se fondant sur le passage suivant d'Isaïe. *Et egredientur et vilebunt caravera vicorum qui prævaricati sunt in me. (LXVI. 44.) Egredientur autem non loco, sed intelligentiâ,* dit St.-Jérôme. *Egredientur per scientiam,* dit St.-Augustin. *Justi in tormentis semper intuentur injustos,* dit St.-Grégoire, (Homel. in Evang.) *ut hinc eorum gaudium crescat, quia malum conspiciunt, quod misericorditer exaserunt,* Ainsi, comme le dit St.-Grégoire, l'aspect des tourments des damnés ne diminue pas la félicité des élus. même cette félicité s'accroît en eux, quand ils se voient par la miséricorde divine délivrés de ces peines cruelles.

XVIII. Mais, dit-on, les bienheureux sont remplis de charité, comment n'auront-ils ni compassion ni

tristesse, en voyant tant de pauvres âmes condamnées à souffrir éternellement des peines si cruelles ? Les bienheureux sont miséricordieux sans doute , répond St.-Grégoire , (loc. cit.) mais étant au ciel , il faut qu'ils adhèrent en tout à la volonté divine; ils ne peuvent donc avoir aucune compassion de ces impies, qui haïssent avec obstination le Seigneur. Aussi non-seulement ils ne s'apitoient pas sur leur sort, mais encore, St.-Thomas , (Eod.) ils s'en réjouissent, parce qu'ils voient dans ces peines l'accomplissement des ordres de la providence. *Lætabitur justus cùm viderit vindictam.* (Psal. LVII. 11.)

XIX. Ils voient enfin les choses possibles et futures, mais seulement celles que Dieu veut bien leur révéler, comme dit St.-Isidore, (sent. lib. 1. cap. 10.) *Angeli in verbo Dei cognoscunt omnia, antequam in re fiant, et quæ apud omnes adhuc futuræ sunt, revelante Deo.* Ils connaissent, mais par révélation, ce que Dieu veut bien découvrir. Nous avons parlé jusqu'ici de la vision, reste à parler de l'amour béatifique.

§. IV.

De l'amour béatifique.

XX. On demande si les bienheureux sont contraints à aimer Dieu ? Quelques écrivains disent bien que les bienheureux ne cesseront jamais d'aimer Dieu, mais ils ajoutent qu'ils ne sont pas absolument obligés de le faire. Mais St.-Thomas et ses disciples et le plus grand nombre des théologiens, comme l'atteste, le cardinal Gotti, tiennent pour certain, que l'acte d'amour des bienheureux envers Dieu est né-

cessaire, même pour la pratique ; de sorte que leur cœur est tellement porté à l'amour divin, qu'ils ne peuvent pas s'empêcher un seul moment d'aimer ; c'est une heureuse et douce félicité qu'ils ressentent sans cesse, et ils n'ont pas le pouvoir de retenir leur amour ou de diriger leur volonté vers un autre objet. Cette nécessité naît de l'aspect des beautés de Dieu, or, comme dans le ciel, ils ne peuvent pas être un seul instant sans voir Dieu, ils ne peuvent pas un seul instant cesser de l'aimer ; parce que, connaissant que Dieu renferme en lui tous les biens et que hors de Dieu il n'est aucun bien désirable, ils ne forment aucun désir, qui forme obstacle à l'exercice continué de leur amour pour leur Seigneur : *Ita quod non habet* (le bienheureux) *quod divertat ab eo in quo est firmatus.* (St.-Thom. contra. gent. cap. 70.) Ce qui est confirmé par ces mots de l'Apôtre : *Charitas nunquam excidit.* (1. Cor. xii. 8.) et par ces autres paroles de St.-Jean ; (Apoc. iv. 8.) *Et requiem non habebant die ac nocte...* Ils disaient sans cessse : *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus, Deus omnipotens, qui erat et qui est, et qui venturus est.* Cette pratique de chanter les louanges du Seigneur, naît de l'amour perpétuel que les bienheureux lui portent.

XXII. Le bienheureux, entrant dans la gloire, se rend-il intérieurement impeccable ? L'opinion commune des théologiens est pour l'affirmative ; ils ne diffèrent entre eux que pour les causes. St.-Thomas assigne deux très-bonnes raisons ; la première, c'est que la présence de Dieu, souverain bien, ôte au bienheureux toute puissance de pécher ; la seconde, c'est que le péché provient de quelque erreur, qui nous montre de faux biens, comme plus appétibles que la grâce divine ; mais une telle erreur ne saurait

atteindre les bienheureux, qui reconnaissent très-clairement qu'il n'y a pas, qu'il ne peut pas y avoir de bien préférable à Dieu. D'autres théologiens assignent d'autres raisons, mais celles que donne le docteur Angélique sont concluantes.

XXII. On demande si ce bienheureux sera pleinement satisfait et s'il n'aura pas d'autre désir à former? On ne peut douter que le bienheureux dans le ciel n'ait toute la plénitude de félicité qu'il peut vouloir. *Satiabor*, dit le psalmiste (xvi. 15.) *cum apparuerit gloria tua*. Mais si le bienheureux voit dans le ciel d'autres saints qui aiment Dieu plus qu'il ne fait lui-même, peut-il être content de l'amour qu'il a? On répond que dans la céleste patrie, Dieu accorde à chacun ce degré d'amour qui correspond à ses mérites; et cet amour remplit si bien toute la capacité de son âme, qu'il est pleinement satisfait de ce qu'il éprouve; il ne porte point envie à ceux qui ont un plus haut degré d'amour que lui-même, il se réjouit au contraire de trouver excès d'amour pour Dieu dans les autres; et encore une fois, comme il a reçu toute cette portion d'amour qu'il peut ressentir, il est pleinement satisfait de son lot.

XXIII. On fait une objection; les âmes qui entrent dans le ciel maintenant, dit-on, voudraient s'unir à leurs corps; mais cette réunion ne pourra s'effectuer qu'à la résurrection générale. Ces âmes peuvent-elles être actuellement pleinement satisfaites? Voici la réponse de St.-Thomas (in iv. dist. 49. qu. 1. a. 4.) : *Quod desiderium animæ separatæ totaliter quiescit ex parte appetibili, quia habet hoc quod suo appetitui sufficit: sed non totaliter quiescit ex parte appetentis, quia illud bonum non possidet, secundum omnem modum quo possidere vellet, et ideo corpore resumpto beatitudo crescit, non intentive. Il*

faut noter ces deux derniers mots, parce que, par eux, le saint docteur rétracte ce qu'il avait dit ailleurs (1. 2. q. 4. ar. 5.), et qu'il reconnaît ici que le bonheur de l'élu augmentera, non intensivement, mais extensivement : *In quantum anima non solum gaudebit de bono proprio, sed etiam de bono corporis*. Du reste, bien qu'à présent les âmes bienheureuses désirent se réunir à leurs corps, il ne s'ensuit pas qu'elles ne sont pas pleinement satisfaites, parce que leurs désirs ne sont pas d'avoir leurs corps actuellement, mais de l'avoir au moment où il plaira à Dieu d'opérer cette réunion. Car ces saintes âmes sont toutes dévouées à la volonté divine, et elles ne désirent rien que ce que veut pour elles leur Seigneur bien-aimé.

XXIV. C'est donc sur le degré d'amour que l'âme aura eu pour Dieu sur la terre, que se mesurera celui qu'elle aura dans le ciel, mais avec quelque différence. Ici-bas, l'amour est libre ; en haut, il devient nécessaire. Dans le ciel, d'ailleurs, l'amour aura plus d'intensité, plus de force, plus de perfection, parce qu'il sera épuré, mais le degré en sera le même. C'est pour cela que nous devons ici-bas nous efforcer d'aimer Dieu de toutes nos forces, de faire des actes fréquents d'amour envers Dieu, de nous unir entièrement à sa volonté, particulièrement dans nos calamités ; de tâcher d'exciter dans les autres cet amour divin ; de le prier constamment d'accroître encore en nous cet amour, dont tous les actes sont de purs dons de sa grâce, que nous cesserions d'obtenir, si nous cessions de les demander. Disons-lui donc souvent : Mon Dieu, donnez-moi votre amour, et augmentez-le jusqu'à mon dernier souffle de vie. Faites que je vous aime ardemment sur cette terre, pour que je puisse vous aimer éternellement de même dans le ciel. Mon Jésus,

attirez-moi tout entier à vous, pour que je ne cherche que vous et ne soupire qu'après vous; mon Rédempteur, déponillez-moi de toute affection qui ne serait point pour vous; donnez-moi le don de votre pur amour, dégagé de toute affection terrestre; unissez-moi à jamais à vous par les chaînes de ce saint amour.

XXV. On demande si la béatitude céleste sera nécessairement éternelle. St.-Thomas reprend justement Origène d'avoir écrit que le bienheureux pouvait perdre la félicité, car l'opinion contraire est de foi; nous disons dans le symbole : *Credo vitam æternam*. Après cette vie terrestre, la vie sera éternelle pour les élus dans le ciel, et les réprouvés dans l'enfer, comme nous le lisons dans l'Évangile : *Et hi ibunt in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.* (Matth. xxv. 46.) On doute néanmoins si l'éternité est annexée à la béatitude *ab intrinseco* ou *ab extrinseco*. Scot est pour le premier avis, St.-Thomas pour le second, et il en donne une raison concluante, que donne aussi St.-Augustin (l. 13. de trinit. c. 8.) : *Nulla modo esse poterit vita veraciter beata, nisi fuerit sempiterna*. Le docteur Angélique (1. 2. qu. 5. art. 4.) rend évidente cette proposition de St.-Augustin, en disant que la béatitude, pour être parfaite, doit satisfaire tous les désirs du bienheureux : *Beatitudo est perfectio consummata, que omnem defectum excludit à beato*. Mais si la béatitude pouvait se perdre, s'il y avait, pour le bienheureux, péril ou excitation possible à faillir, la béatitude n'aurait plus la perfection. Les dons de la grâce que les bonnes âmes recevront dans cette vie, et l'amour divin que Dieu leur communique ici-bas, ne sont pas éternels; mais la possession de Dieu dans le ciel, l'union parfaite de l'âme avec Dieu, entraînent néces-

sairement l'éternité de la béatitude et anéantissent tout péril de changement. *Justi autem in perpetuum vivunt.* (Sup. v. 26.) Les justes, lorsqu'ils entrent dans le ciel, sont tout-à-fait sûrs que rien ne pourra jamais détruire leur félicité; si elle pouvait leur manquer, ce ne pourrait être que par la volonté de Dieu, ou par celle du bienheureux, et ni l'un ni l'autre ne peut avoir lieu. Le bienheureux, qui possède Dieu, possède tous les biens, et ne peut jamais se lasser de sa félicité. Dieu ne l'en privera pas non plus, parce qu'il ne peut pas lui ôter le bien qu'il lui a déjà donné, sans qu'il y ait faute de la part du bienheureux; mais, comme celui-ci ne peut pécher, comme nous l'avons démontré plus haut (xi. n. 21.), le bienheureux peut être assuré de posséder la béatitude éternelle.

XXVI. Il ne resterait à parler que de la joie, que quelques théologiens nous disent former toute la béatitude céleste. Il ne paraît pas pourtant que cette joie de voir et d'aimer Dieu compose l'essence de la béatitude; ce n'en est qu'une conséquence, une propriété intrinsèque de la vision et de l'amour béatifique. Je ne serais pas bien éloigné de l'avis de ceux qui nous disent que la béatitude des saints consiste dans la satisfaction de jouir des joies ineffables de Dieu; car certainement les bienheureux aiment Dieu infiniment plus qu'ils ne s'aiment eux-mêmes; ils ont, par conséquent, une satisfaction infiniment plus grande de la félicité du Dieu qu'ils aiment, que de leur propre bonheur. Mais encore, cette satisfaction qu'a le bienheureux des jouissances de Dieu, n'est qu'une conséquence du bonheur qu'il éprouve lui-même à le voir et à l'aimer.

 §. V.

Des dons des âmes heureuses.

XXVII. Quand les âmes sont montées au ciel, Dieu leur confère des dons spéciaux, qu'on peut appeler propriétés; ce sont des ornements que Jésus-Christ donne aux âmes, en qualité d'époux. Les théologiens distinguent les propriétés de l'âme de celles du corps. Celles de l'âme, dit St.-Thomas (suppl. III. p. q. 95.), sont au nombre de trois : la vision, ou, suivant d'autres, l'amour béatifique, la compréhension et la délectation. Il conclut ainsi : *Sed hæc tria habent beati in Deo, quia et vident ipsum, et videndo tenent sibi præsentia, in potestate habentes semper ipsum videre et tenendo fruuntur, sicut ultimo sine desiderium implente.* Les théologiens disent que les propriétés de l'âme heureuse ne sont pas la béatitude elle-même, mais que ce sont trois dons précieux, qui contribuent à la béatitude.

§. VI.

Des propriétés du corps.

XXVIII. Nous avons déjà suffisamment parlé de ces propriétés, en traitant de la résurrection des élus. (Diss. v. §. 7.) Ce sont l'impassibilité, la subtilité, l'agilité et la perspicacité. Selon ce que disent St.-Augustin et St.-Thomas (voyez loc. cit.), ils se communiquent au corps des bienheureux de la part de leurs âmes glorifiées. Nous avons dit que les sens du corps heureux seront toujours en activité, c'est-à-dire qu'ils

rempliront leurs opérations ordinaires. Remarquons ici, avec le docteur Angélique, que les opérations des sens dans l'état de béatitude, n'empêchent pas, ne troublent pas, comme cela arrive sur la terre, celles de l'âme, qui tend continuellement, et de toutes ses forces, de s'unir à Dieu; d'un autre côté, la contemplation de Dieu par l'âme, n'empêche pas les opérations des sens. *In sanctis, dit St.-Thomas, erunt omnes potentiaè perfectissimæ; una scilicet potentia poterit intensè operari, ità quod ex hoc nullum impedimentum præstabitur actionis alterius potentiaè.* (loc. cit.)

§. VII.

De l'auréole des bienheureux.

XXIX. Outre les propriétés qu'obtiendront les bienheureux, dans leurs âmes et dans leurs corps, quelques-uns d'entre eux, disent les docteurs, auront quelques prérogatives, qui se rapporteront à quelque victoire qu'ils auront obtenue sur la terre, et ces distinctions s'appellent auréole, couronne d'or. On donne le nom de couronne à la récompense que tout bienheureux obtient dans le ciel, et celui d'auréole à une récompense accidentelle, qui s'accorde à quelques élus, pour quelque grande action de leur vie. L'auréole est ainsi décrite par St.-Thomas. *Gaulium seu præmium accidentale, præmio seu gaudio essentiali superadditum ob excellentem victoriam.* (in. iv. 49. qu. 5.) Chez les Romains, quoique la victoire fut l'ouvrage de tous, la couronne ne se donnait pas à tous les soldats, mais seulement à ceux qui avaient donné de

plus grandes marques de valeur. De même, quoique tous les bienheureux obtiennent la gloire essentielle, quelques-uns, pour avoir remporté sur le monde, ou sur le démon, ou sur eux-mêmes, quelque grande victoire, obtiennent l'auréole. *Aureola est, dit le même docteur, quoddam gaudium de operibus à se factis quæ habent rationem victoriæ excellentis quod est aliud gaudium ab eo, quod de conjunctione ad Deum gaudetur, quod gaudium dicitur aurea.* (loc. cit.)

XXX. Le même docteur, (art. 4.) dit que cette auréole, bien qu'elle soit réellement dans l'esprit du bienheureux, paraît cependant resplendissante au-dessous par quelque surabondance de vertu. Le cardinal Gotti, (qu. 11. de beatit. dub. 10.) ajoute que ces auréoles composent des espèces de cercles lumineux, qui distingueront les martyrs, des docteurs et des autres. St.-Thomas, (loc. cit.) dit qu'ayant trois ennemis à combattre sur la terre, la chair, le monde et le démon, nous avons trois victoires à obtenir; les vierges l'obtiennent sur la chair, les martyrs sur le monde, les docteurs sur le démon, et les docteurs l'obtiennent par leurs doctrines, leurs prédications, leur zèle. De ces trois auréoles, celle des vierges est indiquée par St.-Jean avec ces paroles. *Hi sunt qui cum mulieribus non sunt coinquinati, virgines enim sunt... sequuntur agnum quodcumque ierit.* (Apoc. xiv. 4.) Le même St.-Jean parle encore des vierges, (Eod. 3.) *Et cantabunt quasi canticum novum, canticum, dit-il, que les autres ne pouvaient chanter. L'auréole des martyrs est pareillement indiquée dans le même livre de l'Apocalypse par ces paroles : Qui venerunt de tribulatione magnâ, et laverunt stolas suas et dealbaverunt eas in sanguine Agni.* (vii 14.) Enfin l'auréole des docteurs et des prédicateurs est décrite par Daniel, (xu. 3.)

Et qui ad justitiam erudiunt multos, (fulgebunt) quasi stellæ in perpetuas æternitates ; et par St.-Mathieu (v. 19.) qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cælorum.

PRIÈRE

A JÉSUS-CHRIST.

Rédempteur des hommes ! Vous êtes venu sur cette terre les racheter au prix de votre sang, des mains de Lucifer, afin qu'ils jouissent un jour avec vous dans le ciel de l'éternelle béatitude ; mais ô mon Dieu , la plus grande partie d'entr'eux ne vous connaissent point , parce qu'ils sont idolâtres ; d'autres en plus grand nombre peut-être, reconnaissent en vous le vrai Dieu ; mais ils vivent hors de votre Église, ils foulent aux pieds votre sang ; et votre rédemption , ils en rejettent le bienfait. Les catholiques, les seuls qui vous restent, devraient au moins nous consoler ; mais hélas ! ceux-là vous affligent encore plus que les autres ; ils vivent loin de vous , au milieu d'une dépravation générale qui au lieu de diminuer va toujours augmentant.

Sauveur du monde, agneau divin, qui , à force de douleur, avez perdu la vie sur une croix pour le salut des hommes, ayez pitié de votre troupeau ; secourez-le au milieu de tant de ruines , tant de périls qui l'entourent. La foi que vous avez semée dans votre Église avec tant de fatigue , est méprisée de ceux-là mêmes qui la professent : car ils vivent comme s'ils ne croyaient pas à la vérité que vous avez révélée , et comme s'ils ne devaient pas un jour mourir et rendre

compte devant vous de leur conduite ; ils vivent comme s'il n'y avait ni paradis, ni enfer, ni éternité ; nous au moins, qui par votre grâce spéciale nous trouvons au nombre de vos brebis, nous devrions obéir à votre voix, et nous sommes vos plus grands ennemis, qui, attachés aux biens de ce monde et à ses coupables maximes, n'avons pas hésité à mépriser votre loi et votre grâce ; qui, au lieu de chercher à apaiser votre justice, l'avons provoquée à nous punir et vous forçons vous-même à nous refuser votre miséricorde.

Mais c'est à un Dieu de miséricorde infinie que je m'adresse, à un Dieu infiniment puissant, qui, lorsqu'il le veut, fait sortir le bien du mal. Veuillez donc, ô Seigneur, *dominare in medio inimicorum tuorum*. Montrez votre puissance au milieu de tant d'ennemis, non en nous punissant, mais en soumettant nos volontés rebelles à votre sainte volonté. Vous avez déjà fait voir la force de votre amour, en envoyant le Verbe divin mourir pour notre salut. Pour l'amour donc de ce Fils, ayez pitié de nous, et empêchez notre ruine. O mère de Dieu, Marie, priez pour nous et sauvez-nous. Vos prières sont celles d'une mère à qui rien n'est refusé.

TABLE

DES MATIÈRES.



Vérité de la Foi, rendue évidente par les signes de
crédibilité qu'elle présente.

But de l'ouvrage. page.
1

CHAPITRE PREMIER.

Premier signe de crédibilité. *Sainteté de la doctrine.* 7

CHAPITRE II.

Second signe de crédibilité. *La conversion du monde.* 17

CHAPITRE III.

Troisième signe de crédibilité. *Stabilité toujours
uniforme des dogmes.* 28

CHAPITRE IV.

Suite du même sujet. 39

CHAPITRE V.

Quatrième signe de crédibilité. *Témoignage des
prophéties.* 57

CHAPITRE VI.

Cinquième signe de crédibilité. *Témoignage des miracles.* 70

CHAPITRE VII.

Sixième signe de crédibilité. *Constance des martyrs.* 82

CHAPITRE VIII.

Conclusion de l'ouvrage. 88

CHAPITRE IX.

Pratique de la foi. 92

CHAPITRE X.

Maximes de foi que nous devons toujours avoir devant les yeux. 98

CHAPITRE XI.

Réflexions pratiques de foi, pour tirer profit des choses visibles qui se présentent à nos yeux dans ce monde. 102

CHAPITRE XII.

Moyen court pour convertir un infidèle à notre sainte foi. — Dialogue entre un prêtre chrétien et un infidèle. 105

Courte dissertation contre les erreurs des incrédules modernes, connus sous les noms de Matérialistes et de Déistes. 129

Introduction. 131

PREMIÈRE PARTIE.

CONTRE LES MATÉRIALISTES.

CHAPITRE PREMIER.

| | page. |
|---|-------|
| <i>Preuves de la nécessité d'un premier principe créateur de l'univers, et réfutation des faux systèmes soit de la succession infinie des causes, soit de la matière incréée et éternelle, mis en ordre par le concours fortuit des atomes.</i> | 134 |

CHAPITRE II.

| | |
|--|-----|
| <i>On réfute brièvement le système monstrueux de Benoit Spinoza.</i> | 143 |
|--|-----|

DEUXIÈME PARTIE.

CONTRE LES DÉISTES.

CHAPITRE PREMIER.

| | |
|---|-----|
| <i>Preuves de la vérité de la religion chrétienne révélée</i> | 155 |
|---|-----|

CHAPITRE II.

| | |
|--|-----|
| <i>De la divinité des saintes Écritures.</i> | 164 |
|--|-----|

CHAPITRE III.

- Des erreurs que quelques écrivains modernes débitèrent contre la matérialité du corps et la spiritualité de l'âme, et preuve de l'un et de l'autre.* 177

CHAPITRE IV.

- Preuves de l'immortalité de l'âme.* 183

CHAPITRE V.

- De l'éternité des récompenses et des punitions de la vie future.* 191

**SECONDE PARTIE.****RÉFLEXIONS DIVINES.**

- Introduction.* 213

CHAPITRE PREMIER.

- La révélation divine est nécessaire, et elle n'est pas contraire à la raison.* 214

CHAPITRE II.

- La révélation divine ne s'oppose pas au bonheur individuel.* 232

CHAPITRE III.

| | |
|--|-----|
| <i>La révélation divine ne s'oppose pas toujours à la tranquillité publique.</i> | 249 |
| <i>Conclusion.</i> | 263 |

**TROISIÈME PARTIE.****DISSERTATIONS.**

| | |
|----------------------------------|-----|
| <i>Sur les fins dernières.</i> | 265 |
| <i>Protestation de l'auteur.</i> | 266 |

DISSERTATION I.

| | |
|-------------------------------------|-----|
| <i>Sur le jugement particulier.</i> | 267 |
| <i>Prière.</i> | 274 |

DISSERTATION II.

| | |
|----------------------------------|-----|
| <i>Sur le Purgatoire.</i> | 275 |
| §. I. | |
| <i>Des peines du purgatoire.</i> | 277 |

§. II.

| | |
|--------------------------------------|-----|
| <i>Des suffrages pour les morts.</i> | 281 |
| <i>Prière.</i> | 285 |

DISSERTATION III.

| | |
|-------------------------|-----|
| <i>De l'Antechrist.</i> | 287 |
|-------------------------|-----|

DISSERTATION IV.

Des signes précurseurs de la fin du monde. 296

DISSERTATION V.

De la résurrection universelle des hommes.

§. I.

De la vérité de la résurrection. 308

§. II.

Du temps , du lieu et de la consommation de la résurrection. 314

§. III.

De la condition des hommes qui ressusciteront. 321

§. IV.

De l'âge , de la nature , du sexe et des opérations des sens. 326

§. V.

Des qualités des corps ressuscités. 330

§. VI.

De la qualité des corps des damnés. 332

DISSERTATION VI.

Du jugement dernier.

§. I.

Preuves de la vérité du jugement dernier. 334

§. II.

Du temps et du lieu du jugement universel. 336

§. III.

| | |
|---|-----|
| <i>Du signe de la croix qui précédera la venue de Jésus-Christ.</i> | 339 |
|---|-----|

§. IV.

| | |
|--|-----|
| <i>De la venue de Jésus-Christ jugé.</i> | 342 |
|--|-----|

§. V.

| | |
|---|-----|
| <i>Si d'autres que Jésus-Christ l'aideront à juger.</i> | 346 |
|---|-----|

§. VI.

| | |
|---|-----|
| <i>Des comptes qui devront être rendus au jour du jugement.</i> | 351 |
|---|-----|

§. VII.

| | |
|---|-----|
| <i>De l'arrêt que le Seigneur prononcera pour tous les hommes, élus ou réprouvés,</i> | 355 |
|---|-----|

§. VIII.

| | |
|---|-----|
| <i>De ceux qui comparaitront au jugement dernier.</i> | 358 |
|---|-----|

§. IX.

| | |
|--|-----|
| <i>Si dans le jugement chacun a de ses œuvres une connaissance parfaite, comme de celles des autres, et de quelle manière il a cette connaissance.</i> | 363 |
| <i>Prière.</i> | 365 |

DISSERTATION VII.

| | |
|--|-----|
| <i>De l'état du monde après le jugement universel.</i> | 367 |
|--|-----|

DISSERTATION VIII.

| | |
|--|-----|
| <i>De l'état des damnés après le jugement.</i> | 371 |
|--|-----|

§. I.

De la situation de l'enfer.

373

§. II.

Des peines corporelles ou des sens.

376

§. III.

De la peine de la damnation.

381

§. IV.

Des choses que les damnés se rappelleront.

385

§. V.

De la volonté des damnés.

387

§. VI.

De l'éternité des peines des damnés.

393

DISSERTATION IX.*De l'état des bienheureux après le jugement.*

§. I.

Si le ciel empirée est le séjour des bienheureux.

401

§. II.

En quoi consiste la béatitude éternelle.

404

§. III.

De la vision béatifique.

405

§. IV.

De l'amour béatifique.

411

§. V.

Des dons des âmes heureuses.

417

§. VI.

Des propriétés du corps.

417

§. VII.

De l'aurole des bienheureux.

418

Prière à Jésus-Christ.

420

FIN DE LA TABLE.